



Bruxelles, le 3 septembre 2025
(OR. en)

12487/25
ADD 5

**Dossier interinstitutionnel:
2025/0184(NLE)**

**POLCOM 219
SERVICES 52
FDI 47
COLAC 142**

PROPOSITION

Origine: Pour la secrétaire générale de la Commission européenne,
Madame Martine DEPREZ, directrice

Date de réception: 3 septembre 2025

Destinataire: Madame Thérèse BLANCHET, secrétaire générale du Conseil de
l'Union européenne

N° doc. Cion: COM(2025) 339 annex

Objet: ANNEXE
de la
proposition de décision du Conseil
relative à la conclusion, au nom de l'Union européenne, de l'accord
intérimaire sur le commerce entre l'Union européenne, d'une part,
et le Marché commun du Sud, la République argentine, la République
fédérative du Brésil, la République du Paraguay et la République
orientale de l'Uruguay, d'autre part

Les délégations trouveront ci-joint le document COM(2025) 339 annex.

p.j.: COM(2025) 339 annex



COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 3.9.2025
COM(2025) 339 final

ANNEX 3 – PART 3/4

ANNEXE

de la

proposition de décision du Conseil

relative à la conclusion, au nom de l'Union européenne, de l'accord intérimaire sur le commerce entre l'Union européenne, d'une part, et le Marché commun du Sud, la République argentine, la République fédérative du Brésil, la République du Paraguay et la République orientale de l'Uruguay, d'autre part

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
52063200	Fils retors ou câblés de coton, en fibres non peignées, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de coton, titrant en fils simples $\geq 232,56$ décitex mais < 714,29 décitex (> 14 numéros métriques mais ≤ 43 numéros métriques en fils simples) (à l'exclusion des fils à coudre et des fils conditionnés pour la vente au détail)	4	4	
52063300	Fils retors ou câblés de coton, en fibres non peignées, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de coton, titrant en fils simples $\geq 192,31$ décitex mais < 232,56 décitex (> 43 numéros métriques mais ≤ 52 numéros métriques en fils simples) (à l'exclusion des fils à coudre et des fils conditionnés pour la vente au détail)	4	4	
52063400	Fils retors ou câblés de coton, en fibres non peignées, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de coton, titrant en fils simples ≥ 125 décitex mais < 192,31 décitex (> 52 numéros métriques mais ≤ 80 numéros métriques en fils simples) (à l'exclusion des fils à coudre et des fils conditionnés pour la vente au détail)	4	4	
52063500	Fils retors ou câblés de coton, en fibres non peignées, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de coton, titrant en fils simples < 125 décitex (> 80 numéros métriques en fils simples) (à l'exclusion des fils à coudre et des fils conditionnés pour la vente au détail)	4	4	
52064100	Fils retors ou câblés de coton, en fibres peignées, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de coton, titrant en fils simples $\geq 714,29$ décitex (≤ 14 numéros métriques en fils simples) (à l'exclusion des fils à coudre et des fils conditionnés pour la vente au détail)	4	4	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
52064200	Fils retors ou câblés de coton, en fibres peignées, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de coton, titrant en fils simples $\geq 232,56$ décitex mais < 714,29 décitex (> 14 numéros métriques mais ≤ 43 numéros métriques en fils simples) (à l'exclusion des fils à coudre et des fils conditionnés pour la vente au détail)	4	4	
52064300	Fils retors ou câblés de coton, en fibres peignées, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de coton, titrant en fils simples $\geq 192,31$ décitex mais < 232,56 décitex (> 43 numéros métriques mais ≤ 52 numéros métriques en fils simples) (à l'exclusion des fils à coudre et des fils conditionnés pour la vente au détail)	4	4	
52064400	Fils retors ou câblés de coton, en fibres peignées, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de coton, titrant en fils simples ≥ 125 décitex mais < 192,31 décitex (> 52 numéros métriques mais ≤ 80 numéros métriques en fils simples) (à l'exclusion des fils à coudre et des fils conditionnés pour la vente au détail)	4	4	
52064500	Fils retors ou câblés de coton, en fibres peignées, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de coton, titrant en fils simples < 125 décitex (> 80 numéros métriques en fils simples) (à l'exclusion des fils à coudre et des fils conditionnés pour la vente au détail)	4	4	
52071000	Fils de coton, contenant ≥ 85 % en poids de coton, conditionnés pour la vente au détail (à l'exclusion des fils à coudre)	5	4	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
52079000	Fils de coton, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de coton, conditionnés pour la vente au détail (à l'exclusion des fils à coudre)	5	4	
52081110	Gaze à pansement en coton, écrue, à armure toile, contenant ≥ 85 % en poids de coton, d'un poids ≤ 100 g/m ²	8	8	
52081190	Tissus de coton, écrus, à armure toile, contenant ≥ 85 % en poids de coton, d'un poids ≤ 100 g/m ² (à l'exclusion de la gaze à pansement)	8	8	
52081216	Tissus de coton, écrus, à armure toile, contenant ≥ 85 % en poids de coton, d'un poids > 100 g/m ² mais ≤ 130 g/m ² , d'une largeur ≤ 165 cm	8	8	
52081219	Tissus de coton, écrus, à armure toile, contenant ≥ 85 % en poids de coton, d'un poids > 100 g/m ² mais ≤ 130 g/m ² , d'une largeur > 165 cm	8	8	
52081296	Tissus de coton, écrus, à armure toile, contenant ≥ 85 % en poids de coton, d'un poids > 130 g/m ² mais ≤ 200 g/m ² , d'une largeur ≤ 165 cm	8	8	
52081299	Tissus de coton, écrus, à armure toile, contenant ≥ 85 % en poids de coton, d'un poids > 130 g/m ² mais ≤ 200 g/m ² , d'une largeur > 165 cm	8	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
52081300	Tissus de coton, écrus, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4, contenant $\geq 85\%$ en poids de coton, d'un poids $\leq 200 \text{ g/m}^2$	8	8	
52081900	Tissus de coton, écrus, contenant $\geq 85\%$ en poids de coton, d'un poids $\leq 200 \text{ g/m}^2$ (à l'exclusion des tissus à armure toile ou à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4)	8	8	
52082110	Gaze à pansement en coton, blanchie, à armure toile, contenant $\geq 85\%$ en poids de coton, d'un poids $\leq 100 \text{ g/m}^2$	8	8	
52082190	Tissus de coton, blanchis, à armure toile, contenant $\geq 85\%$ en poids de coton, d'un poids $\leq 100 \text{ g/m}^2$ (à l'exclusion de la gaze à pansement)	8	8	
52082216	Tissus de coton, blanchis, à armure toile, contenant $\geq 85\%$ en poids de coton, d'un poids $> 100 \text{ g/m}^2$ mais $\leq 130 \text{ g/m}^2$, d'une largeur $\leq 165 \text{ cm}$	8	8	
52082219	Tissus de coton, blanchis, à armure toile, contenant $\geq 85\%$ en poids de coton, d'un poids $> 100 \text{ g/m}^2$ mais $\leq 130 \text{ g/m}^2$, d'une largeur $> 165 \text{ cm}$	8	8	
52082296	Tissus de coton, blanchis, à armure toile, contenant $\geq 85\%$ en poids de coton, d'un poids $> 130 \text{ g/m}^2$ mais $\leq 200 \text{ g/m}^2$, d'une largeur $\leq 165 \text{ cm}$	8	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
52082299	Tissus de coton, blanchis, à armure toile, contenant $\geq 85\%$ en poids de coton, d'un poids $> 130 \text{ g/m}^2$ mais $\leq 200 \text{ g/m}^2$, d'une largeur $> 165 \text{ cm}$	8	8	
52082300	Tissus de coton, blanchis, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4, contenant $\geq 85\%$ en poids de coton, d'un poids $\leq 200 \text{ g/m}^2$	8	8	
52082900	Tissus de coton, écrus, contenant $\geq 85\%$ en poids de coton, d'un poids $\leq 200 \text{ g/m}^2$ (à l'exclusion des tissus à armure toile ou à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4)	8	8	
52083100	Tissus de coton, teints, à armure toile, contenant $\geq 85\%$ en poids de coton, d'un poids $\leq 100 \text{ g/m}^2$	8	8	
52083216	Tissus de coton, teints, à armure toile, contenant $\geq 85\%$ en poids de coton, d'un poids $> 100 \text{ g/m}^2$ mais $\leq 130 \text{ g/m}^2$, d'une largeur $\leq 165 \text{ cm}$	8	8	
52083219	Tissus de coton, teints, à armure toile, contenant $\geq 85\%$ en poids de coton, d'un poids $> 100 \text{ g/m}^2$ mais $\leq 130 \text{ g/m}^2$, d'une largeur $> 165 \text{ cm}$	8	8	
52083296	Tissus de coton, teints, à armure toile, contenant $\geq 85\%$ en poids de coton, d'un poids $> 130 \text{ g/m}^2$ mais $\leq 200 \text{ g/m}^2$, d'une largeur $\leq 165 \text{ cm}$	8	8	
52083299	Tissus de coton, teints, à armure toile, contenant $\geq 85\%$ en poids de coton, d'un poids $> 130 \text{ g/m}^2$ mais $\leq 200 \text{ g/m}^2$, d'une largeur $> 165 \text{ cm}$	8	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
52083300	Tissus de coton, teints, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4, contenant $\geq 85\%$ en poids de coton, d'un poids $\leq 200 \text{ g/m}^2$	8	8	
52083900	Tissus de coton, teints, contenant $\geq 85\%$ en poids de coton, d'un poids $\leq 200 \text{ g/m}^2$ (à l'exclusion des tissus à armure toile ou à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4)	8	8	
52084100	Tissus de coton, en fils de diverses couleurs, à armure toile, contenant $\geq 85\%$ en poids de coton, d'un poids $\leq 100 \text{ g/m}^2$	8	8	
52084200	Tissus de coton, en fils de diverses couleurs, à armure toile, contenant $\geq 85\%$ en poids de coton, d'un poids $> 100 \text{ g/m}^2$ mais $\leq 200 \text{ g/m}^2$	8	8	
52084300	Tissus de coton, en fils de diverses couleurs, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4, contenant $\geq 85\%$ en poids de coton, d'un poids $\leq 200 \text{ g/m}^2$	8	8	
52084900	Tissus de coton, en fils de diverses couleurs, contenant $\geq 85\%$ en poids de coton, d'un poids $\leq 200 \text{ g/m}^2$ (à l'exclusion des tissus à armure toile ou à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4)	8	8	
52085100	Tissus de coton, imprimés, à armure toile, contenant $\geq 85\%$ en poids de coton, d'un poids $\leq 100 \text{ g/m}^2$	8	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
52085200	Tissus de coton, imprimés, à armure toile, contenant $\geq 85\%$ en poids de coton, d'un poids $> 100 \text{ g/m}^2$ mais $\leq 200 \text{ g/m}^2$	8	8	
52085910	Tissus de coton, imprimés, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4, contenant $\geq 85\%$ en poids de coton, d'un poids $\leq 200 \text{ g/m}^2$	8	8	
52085990	Tissus de coton, imprimés, contenant $\geq 85\%$ en poids de coton, d'un poids $\leq 200 \text{ g/m}^2$ (à l'exclusion des tissus à armure toile ou à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4)	8	8	
52091100	Tissus de coton, écrus, à armure toile, contenant $\geq 85\%$ en poids de coton, d'un poids $> 200 \text{ g/m}^2$	8	8	
52091200	Tissus de coton, écrus, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4, contenant $\geq 85\%$ en poids de coton, d'un poids $> 200 \text{ g/m}^2$	8	8	
52091900	Tissus de coton, écrus, contenant $\geq 85\%$ en poids de coton, d'un poids $> 200 \text{ g/m}^2$ (à l'exclusion des tissus à armure toile ou à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4)	8	8	
52092100	Tissus de coton, blanchis, à armure toile, contenant $\geq 85\%$ en poids de coton, d'un poids $> 200 \text{ g/m}^2$	8	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
52092200	Tissus de coton, blanchis, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4, contenant $\geq 85\%$ en poids de coton, d'un poids $> 200 \text{ g/m}^2$	8	8	
52092900	Tissus de coton, écrus, contenant $\geq 85\%$ en poids de coton, d'un poids $> 200 \text{ g/m}^2$ (à l'exclusion des tissus à armure toile ou à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4)	8	8	
52093100	Tissus de coton, teints, à armure toile, contenant $\geq 85\%$ en poids de coton, d'un poids $> 200 \text{ g/m}^2$	8	8	
52093200	Tissus de coton, teints, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4, contenant $\geq 85\%$ en poids de coton, d'un poids $> 200 \text{ g/m}^2$	8	8	
52093900	Tissus de coton, teints, contenant $\geq 85\%$ en poids de coton, d'un poids $> 200 \text{ g/m}^2$ (à l'exclusion des tissus à armure toile ou à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4)	8	8	
52094100	Tissus de coton, en fils de diverses couleurs, à armure toile, contenant $\geq 85\%$ en poids de coton, d'un poids $> 200 \text{ g/m}^2$	8	8	
52094200	Tissus dits «denim», en fils de diverses couleurs, contenant $\geq 85\%$ en poids de coton, d'un poids $> 200 \text{ g/m}^2$	8	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
52094300	Tissus de coton, en fils de diverses couleurs, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4, contenant $\geq 85\%$ en poids de coton, d'un poids $> 200 \text{ g/m}^2$	8	8	
52094900	Tissus de coton, en fils de diverses couleurs, contenant $\geq 85\%$ en poids de coton, d'un poids $> 200 \text{ g/m}^2$ (à l'exclusion des tissus dits «denim» ainsi que des tissus à armure toile ou à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4)	8	8	
52095100	Tissus de coton, imprimés, à armure toile, contenant $\geq 85\%$ en poids de coton, d'un poids $> 200 \text{ g/m}^2$	8	8	
52095200	Tissus de coton, imprimés, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4, contenant $\geq 85\%$ en poids de coton, d'un poids $> 200 \text{ g/m}^2$	8	8	
52095900	Tissus de coton, imprimés, contenant $\geq 85\%$ en poids de coton, d'un poids $> 200 \text{ g/m}^2$ (à l'exclusion des tissus à armure toile ou à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4)	8	8	
52101100	Tissus de coton, écrus, à armure toile, contenant en prédominance, mais $< 85\%$ en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids $\leq 200 \text{ g/m}^2$	8	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
52101900	Tissus de coton, écrus, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids $\leq 200 \text{ g/m}^2$ (à l'exclusion des tissus à armure toile)	8	8	
52102100	Tissus de coton, blanchis, à armure toile, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids $\leq 200 \text{ g/m}^2$	8	8	
52102900	Tissus de coton, blanchis, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids $\leq 200 \text{ g/m}^2$ (à l'exclusion des tissus à armure toile)	8	8	
52103100	Tissus de coton, teints, à armure toile, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids $\leq 200 \text{ g/m}^2$	8	8	
52103200	Tissus de coton, teints, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids $\leq 200 \text{ g/m}^2$	8	8	
52103900	Tissus de coton, teints, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids $\leq 200 \text{ g/m}^2$ (à l'exclusion des tissus à armure toile ou à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4)	8	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
52104100	Tissus de coton, en fils de diverses couleurs, à armure toile, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids $\leq 200 \text{ g/m}^2$	8	8	
52104900	Tissus de coton, en fils de diverses couleurs, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids $\leq 200 \text{ g/m}^2$ (à l'exclusion des tissus à armure toile)	8	8	
52105100	Tissus de coton, imprimés, à armure toile, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids $\leq 200 \text{ g/m}^2$	8	8	
52105900	Tissus de coton, imprimés, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids $\leq 200 \text{ g/m}^2$ (à l'exclusion des tissus à armure toile)	8	8	
52111100	Tissus de coton, écrus, à armure toile, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids $> 200 \text{ g/m}^2$	8	8	
52111200	Tissus de coton, écrus, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids $> 200 \text{ g/m}^2$	8	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
52111900	Tissus de coton, écrus, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids > 200 g/m ² (à l'exclusion des tissus à armure toile ou à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4)	8	8	
52112000	Tissus de coton, blanchis, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids > 200 g/m ²	8	8	
52113100	Tissus de coton, teints, à armure toile, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids > 200 g/m ²	8	8	
52113200	Tissus de coton, teints, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids > 200 g/m ²	8	8	
52113900	Tissus de coton, teints, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids > 200 g/m ² (à l'exclusion des tissus à armure toile ou à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4)	8	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
52114100	Tissus de coton, en fils de diverses couleurs, à armure toile, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids > 200 g/m ²	8	8	
52114200	Tissus dits «denim», de coton, en fils de diverses couleurs, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids > 200 g/m ²	8	8	
52114300	Tissus de coton, en fils de diverses couleurs, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids > 200 g/m ²	8	8	
52114910	Tissus Jacquard de coton, en fils de diverses couleurs, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids > 200 g/m ²	8	8	
52114990	Tissus de coton, en fils de diverses couleurs, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids > 200 g/m ² (à l'exclusion des tissus à armure toile ou à armure sergé, y compris le croisé, d'un rapport d'armure n'excède pas 4, des tissus dits «denim» et des tissus Jacquard)	8	8	
52115100	Tissus de coton, imprimés, à armure toile, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids > 200 g/m ²	8	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
52115200	Tissus de coton, imprimés, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids > 200 g/m ²	8	8	
52115900	Tissus de coton, imprimés, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids > 200 g/m ² (à l'exclusion des tissus à armure toile ou à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4)	8	8	
52121110	Tissus de coton, écrus, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec du lin, d'un poids ≤ 200 g/m ²	8	8	
52121190	Tissus de coton, écrus, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de coton, autres que mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles ou du lin, d'un poids ≤ 200 g/m ²	8	8	
52121210	Tissus de coton, blanchis, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec du lin, d'un poids ≤ 200 g/m ²	8	8	
52121290	Tissus de coton, blanchis, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de coton, autres que mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles ou du lin, d'un poids ≤ 200 g/m ²	8	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
52121310	Tissus de coton, teints, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec du lin, d'un poids $\leq 200 \text{ g/m}^2$	8	8	
52121390	Tissus de coton, teints, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de coton, autres que mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles ou du lin, d'un poids $\leq 200 \text{ g/m}^2$	8	8	
52121410	Tissus de coton, en fils de diverses couleurs, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec du lin, d'un poids $\leq 200 \text{ g/m}^2$	8	8	
52121490	Tissus de coton, en fils de diverses couleurs, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de coton, autres que mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles ou du lin, d'un poids $\leq 200 \text{ g/m}^2$	8	8	
52121510	Tissus de coton, imprimés, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec du lin, d'un poids $\leq 200 \text{ g/m}^2$	8	8	
52121590	Tissus de coton, imprimés, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de coton, autres que mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles ou du lin, d'un poids $\leq 200 \text{ g/m}^2$	8	8	
52122110	Tissus de coton, écrus, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec du lin, d'un poids $> 200 \text{ g/m}^2$	8	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
52122190	Tissus de coton, écrus, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de coton, autres que mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles ou du lin, d'un poids > 200 g/m ²	8	8	
52122210	Tissus de coton, blanchis, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec du lin, d'un poids > 200 g/m ²	8	8	
52122290	Tissus de coton, blanchis, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de coton, autres que mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles ou du lin, d'un poids > 200 g/m ²	8	8	
52122310	Tissus de coton, teints, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec du lin, d'un poids > 200 g/m ²	8	8	
52122390	Tissus de coton, teints, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de coton, autres que mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles ou du lin, d'un poids > 200 g/m ²	8	8	
52122410	Tissus de coton, en fils de diverses couleurs, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec du lin, d'un poids > 200 g/m ²	8	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
52122490	Tissus de coton, en fils de diverses couleurs, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de coton, autres que mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles ou du lin, d'un poids > 200 g/m ²	8	8	
52122510	Tissus de coton, imprimés, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec du lin, d'un poids > 200 g/m ²	8	8	
52122590	Tissus de coton, imprimés, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de coton, autres que mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles ou du lin, d'un poids > 200 g/m ²	8	8	
53011000	Lin brut ou roui	Exemption	0	
53012100	Lin brisé ou teillé	Exemption	0	
53012900	Lin peigné ou autrement travaillé, mais non filé (à l'exclusion du lin brisé, teillé ou roui)	Exemption	0	
53013000	Étoupes et déchets de lin, y compris les déchets de fils et les effilochés	Exemption	0	
53021000	Chanvre (<i>Cannabis sativa</i> L.), brut ou roui	Exemption	0	
53029000	Chanvre (<i>Cannabis sativa</i> L.), travaillé mais non filé, étoupes et déchets de chanvre, y compris les déchets de fils et les effilochés (à l'exclusion du chanvre roui)	Exemption	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
53031000	Jute et autres fibres textiles libériennes, bruts ou rouis (à l'exclusion du lin, du chanvre et de la ramie)	Exemption	0	
53039000	Jute et autres fibres textiles libériennes, travaillés mais non filés, étoupes et déchets de ces fibres, y compris les déchets de fils et les effilochés (à l'exclusion du lin, du chanvre et de la ramie)	Exemption	0	
53050000	Coco, abaca (chanvre de Manille ou <i>Musa textilis</i> Nee), ramie, agave et autres fibres textiles végétales, n.d.a., bruts ou travaillés mais non filés; étoupes et déchets de ces fibres, y compris les déchets de fils et les effilochés	Exemption	0	
53061010	Fils de lin simples, titrant $\geq 833,3$ décitex (≤ 12 numéros métriques) (à l'exclusion des fils conditionnés pour la vente au détail)	4	4	
53061030	Fils de lin simples, titrant $\geq 277,8$ décitex mais $< 833,3$ décitex (> 12 numéros métriques mais ≤ 36 numéros métriques) (à l'exclusion des fils conditionnés pour la vente au détail)	4	4	
53061050	Fils de lin simples, titrant $< 277,8$ décitex (> 36 numéros métriques) (à l'exclusion des fils conditionnés pour la vente au détail)	3,8	4	
53061090	Fils de lin simples, conditionnés pour la vente au détail	5	4	
53062010	Fils de lin retors ou câblés (à l'exclusion des fils conditionnés pour la vente au détail)	4	4	
53062090	Fils de lin retors ou câblés, conditionnés pour la vente au détail	5	4	
53071000	Fils de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 5303, simples	Exemption	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
53072000	Fils de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 5303, retors ou câblés	Exemption	0	
53081000	Fils de coco	Exemption	0	
53082010	Fils de chanvre (à l'exclusion des fils conditionnés pour la vente au détail)	3	4	
53082090	Fils de chanvre, conditionnés pour la vente au détail	4,9	4	
53089012	Fils de ramie, titrant \geq 277,8 décitex (\leq 36 numéros métriques)	4	4	
53089019	Fils de ramie, titrant $<$ 277,8 décitex ($>$ 36 numéros métriques)	3,8	4	
53089050	Fils de papier	4	4	
53089090	Fils de fibres textiles végétales (à l'exclusion des fils de coton, de lin, de coco, de chanvre, de papier, de ramie, de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 5303)	3,8	4	
53091110	Tissus de lin, contenant \geq 85 % en poids de lin, écrus	8	8	
53091190	Tissus de lin, contenant \geq 85 % en poids de lin, blanchis	8	8	
53091900	Tissus de lin, contenant \geq 85 % en poids de lin, teints, en fils de diverses couleurs ou imprimés	8	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
53092100	Tissus de lin, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de lin, écrus ou blanchis	8	8	
53092900	Tissus de lin, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de lin, teints, en fils de diverses couleurs ou imprimés	8	8	
53101010	Tissus de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 5303, écrus, d'une largeur ≤ 150 cm	4	8	
53101090	Tissus de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 5303, écrus, d'une largeur > 150 cm	4	8	
53109000	Tissus de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 5303, blanchis, teints, en fils de diverses couleurs ou imprimés	4	8	
53110010	Tissus de ramie	8	8	
53110090	Tissus de fibres textiles végétales (à l'exclusion des tissus de coton, de lin, de ramie, de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 5303); tissus de fils de papier	5,8	8	
54011012	Fils à coudre à âme dits <i>core yarn</i> de filaments de polyester enrobés de fibres de coton (à l'exclusion des fils conditionnés pour la vente au détail)	4	4	
54011014	Fils à âme dits <i>core yarn</i> de filaments synthétiques (à l'exclusion des fils conditionnés pour la vente au détail et fils de filaments de polyester enrobés de fibres de coton)	4	4	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
54011016	Fils à coudre texturés de filaments synthétiques (à l'exclusion des fils conditionnés pour la vente au détail et des fils à âme dits <i>core yarn</i>)	4	4	
54011018	Fils à coudre de filaments synthétiques non conditionnés pour la vente au détail (à l'exclusion des fils à âme dits <i>core yarn</i> , des fils texturés et des fils conditionnés pour la vente au détail)	4	4	
54011090	Fils à coudre de filaments synthétiques, conditionnés pour la vente au détail	5	4	
54012010	Fils à coudre de filaments artificiels (à l'exclusion des fils conditionnés pour la vente au détail)	4	4	
54012090	Fils à coudre de filaments artificiels, conditionnés pour la vente au détail	5	4	
54021100	Fils à haute ténacité de filaments d'aramides (à l'exclusion des fils à coudre et des fils conditionnés pour la vente au détail)	4	0	
54021900	Fils à haute ténacité de filaments de nylon ou d'autres polyamides (à l'exclusion des fils à coudre, des fils conditionnés pour la vente au détail et des fils à haute ténacité de filaments d'aramides)	4	8	
54022000	Fils à haute ténacité de filaments de polyesters (à l'exclusion des fils conditionnés pour la vente au détail)	4	8	
54023100	Fils texturés de filaments de nylon ou d'autres polyamides, titrant en fils simples ≤ 50 tex (à l'exclusion des fils à coudre et des fils conditionnés pour la vente au détail)	4	8	
54023200	Fils texturés de filaments de nylon ou d'autres polyamides, titrant en fils simples > 50 tex (à l'exclusion des fils à coudre et des fils conditionnés pour la vente au détail)	4	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
54023300	Fils texturés de filaments de polyesters (à l'exclusion des fils conditionnés pour la vente au détail)	4	8	
54023400	Fils texturés de filaments de polypropylène (à l'exclusion des fils à coudre et des fils conditionnés pour la vente au détail)	4	4	
54023900	Fils texturés de filaments synthétiques (à l'exclusion des fils à coudre, des fils conditionnés pour la vente au détail ainsi que des fils texturés de polypropylène, de polyesters, de nylon ou d'autres polyamides)	4	8	
54024400	Fils simples, d'élastomères de filaments synthétiques, sans torsion ou d'une torsion ≤ 50 tours/m (à l'exclusion des fils à coudre, des fils conditionnés pour la vente au détail, des fils texturés ainsi que des fils de polyesters, de nylon ou d'autres polyamides)	4	8	
54024500	Fils simples, de filaments de nylon ou d'autres polyamides, sans torsion ou d'une torsion ≤ 50 tours/m, y compris les monofilaments < 67 décitex (à l'exclusion des fils à coudre, des fils conditionnés pour la vente au détail, des fils d'élastomères, des fils à haute ténacité et des fils texturés)	4	8	
54024600	Fils simples, de filaments de polyesters, partiellement orientés, sans torsion ou d'une torsion ≤ 50 tours/m, y compris les monofilaments < 67 décitex (à l'exclusion des fils d'élastomères, des fils à coudre, des fils conditionnés pour la vente au détail et des fils texturés)	4	8	
54024700	Fils simples, de filaments de polyesters, sans torsion ou d'une torsion ≤ 50 tours/m, y compris les monofilaments < 67 décitex (à l'exclusion des fils d'élastomères, des fils à coudre, des fils conditionnés pour la vente au détail, des fils texturés et des fils de polyesters, partiellement orientés)	4	10	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
54024800	Fils simples, de filaments de polypropylène, sans torsion ou d'une torsion \leq 50 tours/m, y compris les monofilaments $<$ 67 décitex (à l'exclusion des fils d'élastomères, des fils à coudre, des fils conditionnés pour la vente au détail et des fils texturés)	4	4	
54024900	Fils simples, de filaments synthétiques, sans torsion ou d'une torsion \leq 50 tours/m, y compris les monofilaments synthétiques $<$ 67 décitex (à l'exclusion des fils à coudre, des fils conditionnés pour la vente au détail, des fils texturés ainsi que des fils d'élastomères, des fils de polyesters, de nylon ou d'autres polyamides)	4	8	
54025100	Fils simples, de filaments de nylon ou d'autres polyamides, d'une torsion $>$ 50 tours/m, y compris les monofilaments $<$ 67 décitex (à l'exclusion des fils à coudre, des fils conditionnés pour la vente au détail, des fils à haute ténacité et des fils texturés)	4	8	
54025200	Fils simples, de filaments de polyesters, d'une torsion $>$ 50 tours/m, y compris les monofilaments $<$ 67 décitex (à l'exclusion des fils à coudre, des fils conditionnés pour la vente au détail et des fils texturés)	4	8	
54025910	Fils simples, de filaments de polypropylène, d'une torsion $>$ 50 tours/m, y compris les monofilaments $<$ 67 décitex (à l'exclusion des fils à coudre, des fils conditionnés pour la vente au détail et des fils texturés)	4	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
54025990	Fils simples, de filaments synthétiques, d'une torsion > 50 tours/m, y compris les monofilaments < 67 décitex (à l'exclusion des fils à coudre, des fils conditionnés pour la vente au détail, des fils texturés ainsi que des fils de filaments de polypropylène, de polyesters, de nylon ou d'autres polyamides)	4	8	
54026100	Fils retors ou câblés, de filaments de nylon ou d'autres polyamides, y compris les monofilaments < 67 décitex (à l'exclusion des fils à coudre, des fils conditionnés pour la vente au détail, des fils à haute ténacité et des fils texturés)	4	8	
54026200	Fils retors ou câblés, de filaments de polyesters, y compris les monofilaments < 67 décitex (à l'exclusion des fils à coudre, des fils conditionnés pour la vente au détail et des fils texturés)	4	8	
54026910	Fils retors ou câblés, de filaments de polypropylène, y compris les monofilaments < 67 décitex (à l'exclusion des fils à coudre, des fils conditionnés pour la vente au détail et des fils texturés)	4	8	
54026990	Fils retors ou câblés, de filaments synthétiques, y compris les monofilaments < 67 décitex (à l'exclusion des fils à coudre, des fils conditionnés pour la vente au détail, des fils texturés ainsi que des fils de filaments de polypropylène, de polyesters, de nylon ou d'autres polyamides)	4	8	
54031000	Fils à haute ténacité de filaments de rayonne viscose (à l'exclusion des fils à coudre et des fils conditionnés pour la vente au détail)	4	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
54033100	Fils simples, de filaments de rayonne viscose, sans torsion ou d'une torsion \leq 120 tours/m, y compris les monofilaments $<$ 67 décitex (à l'exclusion des fils à coudre, des fils à haute ténacité et des fils conditionnés pour la vente au détail)	4	0	
54033200	Fils simples, de filaments de rayonne viscose, d'une torsion $>$ 120 tours/m, y compris les monofilaments $<$ 67 décitex (à l'exclusion des fils à coudre, des fils à haute ténacité et des fils conditionnés pour la vente au détail)	4	0	
54033300	Fils simples, de filaments d'acétate de cellulose, y compris les monofilaments $<$ 67 décitex (à l'exclusion des fils à coudre, des fils à haute ténacité et des fils conditionnés pour la vente au détail)	4	8	
54033900	Fils simples, de filaments artificiels, y compris les monofilaments artificiels $<$ 67 décitex (à l'exclusion des fils à coudre, des fils de filaments de rayonne viscose ou d'acétate de cellulose et des fils conditionnés pour la vente au détail)	4	8	
54034100	Fils retors ou câblés, de filaments de rayonne viscose, y compris les monofilaments $<$ 67 décitex (à l'exclusion des fils à coudre, des fils à haute ténacité et des fils conditionnés pour la vente au détail)	4	0	
54034200	Fils retors ou câblés, de filaments d'acétate de cellulose, y compris les monofilaments $<$ 67 décitex (à l'exclusion des fils à coudre, des fils à haute ténacité et des fils conditionnés pour la vente au détail)	4	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
54034900	Fils retors ou câblés, de filaments artificiels, y compris les monofilaments artificiels < 67 décitex (à l'exclusion des fils à coudre, des fils de filaments de rayonne viscose ou d'acétate de cellulose et des fils conditionnés pour la vente au détail)	4	8	
54041100	Monofilaments d'élastomères ≥ 67 décitex et dont la plus grande dimension de la coupe transversale ≤ 1 mm	4	8	
54041200	Monofilaments de polypropylène ≥ 67 décitex et dont la plus grande dimension de la coupe transversale ≤ 1 mm (à l'exclusion des monofilaments d'élastomères)	4	4	
54041900	Monofilaments synthétiques ≥ 67 décitex et dont la plus grande dimension de la coupe transversale ≤ 1 mm (à l'exclusion des monofilaments d'élastomères et de polypropylène)	4	8	
54049010	Lames et formes similaires (paille artificielle, par exemple), de polypropylène, d'une largeur apparente ≤ 5 mm	4	8	
54049090	Lames et formes similaires (paille artificielle, par exemple), de matières textiles synthétiques, d'une largeur apparente ≤ 5 mm (à l'exclusion des articles en polypropylène)	4	8	
54050000	Monofilaments artificiels ≥ 67 décitex et dont la plus grande dimension de la coupe transversale ≤ 1 mm; lames et formes similaires (paille artificielle, par exemple), de matières textiles artificielles, d'une largeur apparente ≤ 5 mm	3,8	8	
54060000	Fils de filaments synthétiques ou artificiels, conditionnés pour la vente au détail (à l'exclusion des fils à coudre)	5	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
54071000	Tissus obtenus à partir de fils à haute ténacité de nylon ou d'autres polyamides ou de polyesters, y compris de monofilaments ≥ 67 décitex et dont la plus grande dimension de la coupe transversale ≤ 1 mm	8	8	
54072011	Tissus obtenus à partir de lames ou formes similaires de polyéthylène ou de polypropylène, y compris de monofilaments ≥ 67 décitex et dont la plus grande dimension de la coupe transversale ≤ 1 mm, d'une largeur < 3 m	8	8	
54072019	Tissus obtenus à partir de lames ou formes similaires de polyéthylène ou de polypropylène, y compris de monofilaments ≥ 67 décitex et dont la plus grande dimension de la coupe transversale ≤ 1 mm, d'une largeur ≥ 3 m	8	8	
54072090	Tissus obtenus à partir de lames ou formes similaires de filaments synthétiques, y compris de monofilaments ≥ 67 décitex et dont la plus grande dimension de la coupe transversale ≤ 1 mm (à l'exclusion des tissus obtenus à partir de lames ou formes similaires de polyéthylène ou de polypropylène)	8	8	
54073000	Tissus de fils de filaments synthétiques, y compris les tissus obtenus à partir de monofilaments ≥ 67 décitex et dont la plus grande dimension de la coupe transversale ≤ 1 mm, constitués par des nappes de fils textiles parallélisés qui se superposent à angle aigu ou droit et sont fixées entre elles aux points de croisement de leurs fils par un liant ou par thermosoudage	8	8	
54074100	Tissus, écrus ou blanchis, obtenus à partir de fils contenant ≥ 85 % en poids de filaments de nylon ou d'autres polyamides, y compris les tissus obtenus à partir de monofilaments ≥ 67 décitex et d'un diamètre maximal ≤ 1 mm	8	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
54074200	Tissus, teints, obtenus à partir de fils contenant $\geq 85\%$ en poids de filaments de nylon ou d'autres polyamides, y compris les tissus obtenus à partir de monofilaments ≥ 67 décitex et d'un diamètre maximal ≤ 1 mm	8	8	
54074300	Tissus, en fils de diverses couleurs, contenant $\geq 85\%$ en poids de filaments de nylon ou d'autres polyamides, y compris les tissus obtenus à partir de monofilaments ≥ 67 décitex et d'un diamètre maximal ≤ 1 mm	8	8	
54074400	Tissus, imprimés, obtenus à partir de fils contenant $\geq 85\%$ en poids de filaments de nylon ou d'autres polyamides, y compris les tissus obtenus à partir de monofilaments ≥ 67 décitex et d'un diamètre maximal ≤ 1 mm	8	8	
54075100	Tissus, écrus ou blanchis, obtenus à partir de fils contenant $\geq 85\%$ en poids de filaments de polyester texturés, y compris les tissus obtenus à partir de monofilaments ≥ 67 décitex et d'un diamètre maximal ≤ 1 mm	8	8	
54075200	Tissus, teints, obtenus à partir de fils contenant $\geq 85\%$ en poids de filaments de polyester texturés, y compris les tissus obtenus à partir de monofilaments ≥ 67 décitex et d'un diamètre maximal ≤ 1 mm	8	8	
54075300	Tissus, en fils de diverses couleurs, obtenus à partir de fils contenant $\geq 85\%$ en poids de filaments de polyester texturés, y compris les tissus obtenus à partir de monofilaments ≥ 67 décitex et d'un diamètre maximal ≤ 1 mm	8	8	
54075400	Tissus, imprimés, obtenus à partir de fils contenant $\geq 85\%$ en poids de filaments de polyester texturés, y compris les tissus obtenus à partir de monofilaments ≥ 67 décitex et d'un diamètre maximal ≤ 1 mm	8	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
54076110	Tissus, écrus ou blanchis, obtenus à partir de fils contenant $\geq 85\%$ en poids de filaments de polyester non texturés, y compris les tissus obtenus à partir de monofilaments ≥ 67 décitex et d'un diamètre maximal ≤ 1 mm	8	8	
54076130	Tissus, teints, obtenus à partir de fils contenant $\geq 85\%$ en poids de filaments de polyester non texturés, y compris les tissus obtenus à partir de monofilaments ≥ 67 décitex et d'un diamètre maximal ≤ 1 mm	8	8	
54076150	Tissus, en fils de diverses couleurs, obtenus à partir de fils contenant $\geq 85\%$ en poids de filaments de polyester non texturés, y compris les tissus obtenus à partir des monofilaments ≥ 67 décitex et d'un diamètre maximal ≤ 1 mm	8	8	
54076190	Tissus, imprimés, obtenus à partir de fils contenant $\geq 85\%$ en poids de filaments de polyester non texturés, y compris les tissus obtenus à partir de monofilaments ≥ 67 décitex et d'un diamètre maximal ≤ 1 mm	8	8	
54076910	Tissus, écrus ou blanchis, obtenus à partir de fils contenant $\geq 85\%$ en poids de mélanges de filaments de polyester texturés et non texturés, y compris les tissus obtenus à partir des monofilaments ≥ 67 décitex et d'un diamètre maximal de ≤ 1 mm	8	8	
54076990	Tissus teints, en fils de diverses couleurs ou imprimés, obtenus à partir de fils contenant $\geq 85\%$ en poids de mélanges de filaments de polyester texturés et non texturés, y compris les tissus obtenus à partir des monofilaments ≥ 67 décitex et d'un diamètre maximal de ≤ 1 mm	8	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
54077100	Tissus, écrus ou blanchis, obtenus à partir de fils contenant $\geq 85\%$ en poids de filaments synthétiques, y compris les tissus obtenus à partir de monofilaments ≥ 67 décitex et d'un diamètre maximal ≤ 1 mm (à l'exclusion des tissus obtenus à partir de filaments ou de monofilaments de polyester, de nylon ou d'autres polyamides et de mélanges de filaments de polyester texturés et non texturés)	8	8	
54077200	Tissus, teints, obtenus à partir de fils contenant $\geq 85\%$ en poids de filaments synthétiques, y compris les tissus obtenus à partir de monofilaments ≥ 67 décitex et d'un diamètre maximal ≤ 1 mm (à l'exclusion des tissus obtenus à partir de filaments ou de monofilaments de polyester, de nylon ou d'autres polyamides et de mélanges de filaments de polyester texturés et non texturés)	8	8	
54077300	Tissus, en fils de diverses couleurs, obtenus à partir de fils contenant $\geq 85\%$ en poids de filaments synthétiques, y compris les tissus obtenus à partir de monofilaments ≥ 67 décitex et d'un diamètre maximal ≤ 1 mm (à l'exclusion des tissus obtenus à partir de filaments ou de monofilaments de polyester, de nylon ou d'autres polyamides et de mélanges de filaments de polyester texturés et non texturés)	8	8	
54077400	Tissus, imprimés, obtenus à partir de fils contenant $\geq 85\%$ en poids de filaments synthétiques, y compris les tissus obtenus à partir de monofilaments ≥ 67 décitex et d'un diamètre maximal ≤ 1 mm (à l'exclusion des tissus obtenus à partir de filaments ou de monofilaments de polyester, de nylon ou d'autres polyamides et de mélanges de filaments de polyester texturés et non texturés)	8	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
54078100	Tissus, écrus ou blanchis, obtenus à partir de fils de filaments synthétiques contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de ces filaments et mélangés principalement ou uniquement avec du coton, y compris les tissus obtenus à partir de monofilaments ≥ 67 décitex et d'un diamètre maximal ≤ 1 mm	8	8	
54078200	Tissus, teints, obtenus à partir de fils de filaments synthétiques contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de ces filaments et mélangés principalement ou uniquement avec du coton, y compris les tissus obtenus à partir de monofilaments ≥ 67 décitex et d'un diamètre maximal ≤ 1 mm	8	8	
54078300	Tissus, en fils de diverses couleurs, obtenus à partir de fils de filaments synthétiques contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de ces filaments et mélangés principalement ou uniquement avec du coton, y compris les tissus obtenus à partir de monofilaments ≥ 67 décitex et d'un diamètre maximal ≤ 1 mm	8	8	
54078400	Tissus, imprimés, obtenus à partir de fils de filaments synthétiques contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de ces filaments et mélangés principalement ou uniquement avec du coton, y compris les tissus obtenus à partir de monofilaments ≥ 67 décitex et d'un diamètre maximal ≤ 1 mm	8	8	
54079100	Tissus, écrus ou blanchis, obtenus à partir de fils de filaments synthétiques contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de ces filaments, y compris les tissus obtenus à partir de monofilaments ≥ 67 décitex et d'un diamètre maximal ≤ 1 mm (à l'exclusion des tissus mélangés principalement ou uniquement avec du coton)	8	8	
54079200	Tissus, teints, obtenus à partir de fils de filaments synthétiques contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de ces filaments, y compris les tissus obtenus à partir de monofilaments ≥ 67 décitex et d'un diamètre maximal ≤ 1 mm (à l'exclusion des tissus mélangés principalement ou uniquement avec du coton)	8	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
54079300	Tissus, en fils de diverses couleurs, obtenus à partir de fils de filaments synthétiques contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de ces filaments, y compris les tissus obtenus à partir de monofilaments \geq 67 décitex et d'un diamètre maximal \leq 1 mm (à l'exclusion des tissus mélangés principalement ou uniquement avec du coton)	8	8	
54079400	Tissus, imprimés, obtenus à partir de fils de filaments synthétiques contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de ces filaments, y compris les tissus obtenus à partir de monofilaments \geq 67 décitex et d'un diamètre maximal \leq 1 mm (à l'exclusion des tissus mélangés principalement ou uniquement avec du coton)	8	8	
54081000	Tissus obtenus à partir de fils à haute ténacité de rayonne viscose, y compris les tissus obtenus à partir de monofilaments \geq 67 décitex et d'un diamètre maximal \leq 1 mm	8	8	
54082100	Tissus, écrus ou blanchis, obtenus à partir de fils contenant \geq 85 % en poids de filaments artificiels, y compris les tissus obtenus à partir de monofilaments \geq 67 décitex et d'un diamètre maximal \leq 1 mm (à l'exclusion des tissus obtenus à partir de fils à haute ténacité de rayonne viscose)	8	8	
54082210	Tissus, teints, obtenus à partir de fils contenant \geq 85 % en poids de filaments artificiels, y compris les tissus obtenus à partir de monofilaments \geq 67 décitex et d'un diamètre maximal \leq 1 mm, d'une largeur $>$ 135 cm mais \leq 155 cm, à armure toile, sergé, croisé ou satin (à l'exclusion des tissus obtenus à partir de fils à haute ténacité de rayonne viscose)	8	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
54082290	Tissus, teints, obtenus à partir de fils contenant $\geq 85\%$ en poids de filaments artificiels, y compris les tissus obtenus à partir de monofilaments ≥ 67 décitex et d'un diamètre maximal ≤ 1 mm (à l'exclusion des tissus d'une largeur > 135 cm mais ≤ 155 cm, à armure toile, sergé, croisé ou satin et des tissus obtenus à partir de fils à haute ténacité de rayonne viscose)	8	8	
54082300	Tissus, en fils de diverses couleurs, obtenus à partir de fils contenant $\geq 85\%$ en poids de filaments artificiels, y compris les tissus obtenus à partir de monofilaments ≥ 67 décitex et d'un diamètre maximal ≤ 1 mm (à l'exclusion des tissus obtenus à partir de fils à haute ténacité de rayonne viscose)	8	8	
54082400	Tissus, imprimés, obtenus à partir de fils contenant $\geq 85\%$ en poids de filaments artificiels, y compris les tissus obtenus à partir de monofilaments ≥ 67 décitex et d'un diamètre maximal ≤ 1 mm (à l'exclusion des tissus obtenus à partir de fils à haute ténacité de rayonne viscose)	8	8	
54083100	Tissus, écrus ou blanchis, obtenus à partir de fils contenant en prédominance, mais $< 85\%$ en poids de filaments artificiels, y compris les tissus obtenus à partir de monofilaments ≥ 67 décitex et d'un diamètre maximal ≤ 1 mm (à l'exclusion des tissus obtenus à partir de fils à haute ténacité de rayonne viscose)	8	8	
54083200	Tissus, teints, obtenus à partir de fils contenant en prédominance, mais $< 85\%$ en poids de filaments artificiels, y compris les tissus obtenus à partir de monofilaments ≥ 67 décitex et d'un diamètre maximal ≤ 1 mm (à l'exclusion des tissus obtenus à partir de fils à haute ténacité de rayonne viscose)	8	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
54083300	Tissus, en fils de diverses couleurs, obtenus à partir de fils contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de filaments artificiels, y compris les tissus obtenus à partir de monofilaments \geq 67 décitex et d'un diamètre maximal \leq 1 mm (à l'exclusion des tissus obtenus à partir de fils à haute ténacité de rayonne viscose)	8	8	
54083400	Tissus, imprimés, obtenus à partir de fils contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de filaments artificiels, y compris les tissus obtenus à partir de monofilaments \geq 67 décitex et d'un diamètre maximal \leq 1 mm (à l'exclusion des tissus obtenus à partir de fils à haute ténacité de rayonne viscose)	8	8	
55011000	Câbles de filaments de nylon ou d'autres polyamides, tels que définis dans la note 1 du chapitre 55	4	8	
55012000	Câbles de filaments de polyesters, tels que définis dans la note 1 du chapitre 55	4	8	
55013000	Câbles de filaments acryliques ou modacryliques, tels que définis dans la note 1 du chapitre 55	4	0	
55014000	Câbles de filaments de polypropylène, tels que définis dans la note 1 du chapitre 55	4	4	
55019000	Câbles de filaments synthétiques, tels que définis dans la note 1 du chapitre 55 (à l'exclusion des câbles de filaments acryliques ou modacryliques, de polyesters, de polypropylène, de nylon ou d'autres polyamides)	4	8	
55020010	Câbles de filaments de rayonne viscose, tels que définis dans la note 1 du chapitre 55	4	8	
55020040	Câbles de filaments artificiels d'acétate, tels que définis dans la note 1 du chapitre 55	4	10	
55020080	Câbles de filaments artificiels, tels que définis dans la note 1 du chapitre 55 (à l'exclusion des câbles de filaments de rayonne viscose ou d'acétate)	4	10	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
55031100	Fibres discontinues d'aramides, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature	4	0	
55031900	Fibres discontinues de nylon ou d'autres polyamides, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature (à l'exclusion des fibres d'aramides)	4	4	
55032000	Fibres discontinues de polyesters, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature	4	4	
55033000	Fibres discontinues acryliques ou modacryliques, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature	4	0	
55034000	Fibres discontinues de polypropylène, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature	4	4	
55039000	Fibres synthétiques discontinues, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature (à l'exclusion des fibres acryliques ou modacryliques ainsi que des fibres de polypropylène, de polyesters, de nylon ou d'autres polyamides)	4	4	
55041000	Fibres discontinues de rayonne viscose, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature	4	0	
55049000	Fibres artificielles discontinues, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature (à l'exclusion des fibres de rayonne viscose)	4	0	
55051010	Déchets de fibres de nylon ou d'autres polyamides, y compris les blousses, les déchets de fils et les effilochés	4	4	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
55051030	Déchets de fibres de polyesters, y compris les blousses, les déchets de fils et les effilochés	4	4	
55051050	Déchets de fibres acryliques ou modacryliques, y compris les blousses, les déchets de fils et les effilochés	4	4	
55051070	Déchets de fibres de polypropylène, y compris les blousses, les déchets de fils et les effilochés	4	4	
55051090	Déchets de fibres synthétiques, y compris les blousses, les déchets de fils et les effilochés (à l'exclusion des déchets de fibres acryliques ou modacryliques ou de fibres de polypropylène, de polyesters, de nylon ou d'autres polyamides)	4	4	
55052000	Déchets de fibres artificielles, y compris les blousses, les déchets de fils et les effilochés	4	4	
55061000	Fibres discontinues de nylon ou d'autres polyamides, cardées, peignées ou autrement transformées pour la filature	4	4	
55062000	Fibres discontinues de polyesters, cardées, peignées ou autrement transformées pour la filature	4	4	
55063000	Fibres discontinues acryliques ou modacryliques, cardées, peignées ou autrement transformées pour la filature	4	0	
55069000	Fibres synthétiques discontinues, cardées, peignées ou autrement transformées pour la filature (à l'exclusion des fibres acryliques ou modacryliques ainsi que des fibres de polyesters, de nylon ou d'autres polyamides)	4	4	
55070000	Fibres artificielles discontinues, cardées, peignées ou autrement transformées pour la filature	4	4	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
55081010	Fils à coudre de fibres synthétiques discontinues (à l'exclusion des fils conditionnés pour la vente au détail)	4	4	
55081090	Fils à coudre de fibres synthétiques discontinues, conditionnés pour la vente au détail	5	4	
55082010	Fils à coudre de fibres artificielles discontinues (à l'exclusion des fils conditionnés pour la vente au détail)	4	4	
55082090	Fils à coudre de fibres artificielles discontinues, conditionnés pour la vente au détail	5	4	
55091100	Fils simples, contenant $\geq 85\%$ en poids de fibres discontinues de nylon ou d'autres polyamides (à l'exclusion des fils à coudre et des fils conditionnés pour la vente au détail)	4	8	
55091200	Fils retors ou câblés, contenant $\geq 85\%$ en poids de fibres discontinues de nylon ou d'autres polyamides (à l'exclusion des fils à coudre et des fils conditionnés pour la vente au détail)	4	8	
55092100	Fils simples, contenant $\geq 85\%$ en poids de fibres discontinues de polyester (à l'exclusion des fils à coudre et des fils conditionnés pour la vente au détail)	4	8	
55092200	Fils retors ou câblés, contenant $\geq 85\%$ en poids de fibres discontinues de polyester (à l'exclusion des fils à coudre et des fils conditionnés pour la vente au détail)	4	8	
55093100	Fils simples, contenant $\geq 85\%$ en poids de fibres discontinues acryliques ou modacryliques (à l'exclusion des fils à coudre et des fils conditionnés pour la vente au détail)	4	8	
55093200	Fils retors ou câblés, contenant $\geq 85\%$ en poids de fibres discontinues acryliques ou modacryliques (à l'exclusion des fils à coudre et des fils conditionnés pour la vente au détail)	4	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
55094100	Fils simples, contenant $\geq 85\%$ en poids de fibres synthétiques discontinues (à l'exclusion des fils à coudre, des fils conditionnés pour la vente au détail ainsi que des fils de fibres discontinues acryliques ou modacryliques ou de fibres discontinues de polyester, de nylon ou d'autres polyamides)	4	8	
55094200	Fils retors ou câblés, contenant $\geq 85\%$ en poids de fibres synthétiques discontinues (à l'exclusion des fils à coudre, des fils conditionnés pour la vente au détail ainsi que des fils de fibres discontinues acryliques ou modacryliques ou de fibres discontinues de polyester, de nylon ou d'autres polyamides)	4	8	
55095100	Fils de fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais $< 85\%$ en poids de ces fibres, mélangées principalement ou uniquement avec des fibres artificielles discontinues (à l'exclusion des fils à coudre et des fils conditionnés pour la vente au détail)	4	8	
55095200	Fils de fibres discontinues de polyester, contenant $> 50\%$ mais $< 85\%$ en poids de ces fibres, mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins (à l'exclusion des fils à coudre et des fils conditionnés pour la vente au détail)	4	8	
55095300	Fils de fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais $< 85\%$ en poids de ces fibres, mélangées principalement ou uniquement avec du coton (à l'exclusion des fils à coudre et des fils conditionnés pour la vente au détail)	4	8	
55095900	Fils de fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais $< 85\%$ en poids de ces fibres, autres que mélangées principalement ou uniquement avec du coton, de la laine, des poils fins ou des fibres artificielles discontinues (à l'exclusion des fils à coudre et des fils conditionnés pour la vente au détail)	4	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
55096100	Fils de fibres discontinues acryliques ou modacryliques, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de ces fibres, mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins (à l'exclusion des fils à coudre et des fils conditionnés pour la vente au détail)	4	8	
55096200	Fils de fibres discontinues acryliques ou modacryliques, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de ces fibres, mélangées principalement ou uniquement avec du coton (à l'exclusion des fils à coudre et des fils conditionnés pour la vente au détail)	4	8	
55096900	Fils de fibres discontinues acryliques ou modacryliques, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de ces fibres, autres que mélangées principalement ou uniquement avec du coton, de la laine ou des poils fins (à l'exclusion des fils à coudre et des fils conditionnés pour la vente au détail)	4	8	
55099100	Fils de fibres synthétiques discontinues, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de ces fibres, mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins (à l'exclusion des fils à coudre, des fils conditionnés pour la vente au détail et des fils de fibres discontinues acryliques ou modacryliques ou de fibres discontinues de polyester)	4	8	
55099200	Fils de fibres synthétiques discontinues, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de ces fibres, mélangées principalement ou uniquement avec du coton (à l'exclusion des fils à coudre, des fils conditionnés pour la vente au détail et des fils de fibres discontinues acryliques ou modacryliques ou de fibres discontinues de polyester)	4	8	
55099900	Fils de fibres synthétiques discontinues, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de ces fibres, autres que mélangées principalement ou uniquement avec du coton, de la laine ou des poils fins (à l'exclusion des fils à coudre, des fils conditionnés pour la vente au détail et des fils de fibres discontinues acryliques ou modacryliques ou de fibres discontinues de polyester)	4	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
55101100	Fils simples, contenant $\geq 85\%$ en poids de fibres artificielles discontinues (à l'exclusion des fils à coudre et des fils conditionnés pour la vente au détail)	4	8	
55101200	Fils retors ou câblés, contenant $\geq 85\%$ en poids de fibres artificielles discontinues (à l'exclusion des fils à coudre et des fils conditionnés pour la vente au détail)	4	8	
55102000	Fils de fibres artificielles discontinues, contenant en prédominance, mais $< 85\%$ en poids de ces fibres, mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins (à l'exclusion des fils à coudre et des fils conditionnés pour la vente au détail)	4	8	
55103000	Fils de fibres artificielles discontinues, contenant en prédominance, mais $< 85\%$ en poids de ces fibres, mélangées principalement ou uniquement avec du coton (à l'exclusion des fils à coudre et des fils conditionnés pour la vente au détail)	4	8	
55109000	Fils de fibres artificielles discontinues, contenant en prédominance, mais $< 85\%$ en poids de ces fibres, autres que mélangées principalement ou uniquement avec du coton, de la laine ou des poils fins (à l'exclusion des fils à coudre et des fils conditionnés pour la vente au détail)	4	8	
55111000	Fils de fibres synthétiques discontinues, contenant $\geq 85\%$ en poids de ces fibres, conditionnés pour la vente au détail (à l'exclusion des fils à coudre)	5	8	
55112000	Fils de fibres synthétiques discontinues, contenant en prédominance, mais $< 85\%$ en poids de ces fibres (à l'exclusion des fils à coudre)	5	8	
55113000	Fils de fibres artificielles discontinues, conditionnés pour la vente au détail (à l'exclusion des fils à coudre)	5	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
55121100	Tissus, écrus ou blanchis, de fibres discontinues de polyester, contenant $\geq 85\%$ en poids de ces fibres	8	8	
55121910	Tissus, imprimés, de fibres discontinues de polyester, contenant $\geq 85\%$ en poids de ces fibres	8	8	
55121990	Tissus, teints ou en fils de diverses couleurs, de fibres discontinues de polyester, contenant $\geq 85\%$ en poids de ces fibres	8	8	
55122100	Tissus, écrus ou blanchis, de fibres discontinues acryliques ou modacryliques, contenant $\geq 85\%$ en poids de ces fibres	8	8	
55122910	Tissus, imprimés, de fibres discontinues acryliques ou modacryliques, contenant $\geq 85\%$ en poids de ces fibres	8	8	
55122990	Tissus, teints ou en fils de diverses couleurs, de fibres discontinues acryliques ou modacryliques, contenant $\geq 85\%$ en poids de ces fibres	8	8	
55129100	Tissus, écrus ou blanchis, de fibres synthétiques discontinues, contenant $\geq 85\%$ en poids de ces fibres (à l'exclusion des tissus de fibres discontinues acryliques ou modacryliques ou de fibres discontinues de polyester)	8	8	
55129910	Tissus, imprimés, de fibres synthétiques discontinues, contenant $\geq 85\%$ en poids de ces fibres (à l'exclusion des tissus de fibres discontinues acryliques ou modacryliques ou de fibres discontinues de polyester)	8	8	
55129990	Tissus, teints ou en fils de diverses couleurs, de fibres synthétiques discontinues, contenant $\geq 85\%$ en poids de ces fibres (à l'exclusion des tissus de fibres discontinues acryliques ou modacryliques ou de fibres discontinues de polyester)	8	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
55131120	Tissus, écrus ou blanchis, de fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, à armure toile, d'un poids $\leq 170 \text{ g/m}^2$ et d'une largeur $\leq 165 \text{ cm}$	8	8	
55131190	Tissus, écrus ou blanchis, de fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, à armure toile, d'un poids $\leq 170 \text{ g/m}^2$ et d'une largeur $> 165 \text{ cm}$	8	8	
55131200	Tissus, écrus ou blanchis, de fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de ces fibres, mélangées principalement ou uniquement avec du coton, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4, d'un poids $\leq 170 \text{ g/m}^2$	8	8	
55131300	Tissus, écrus ou blanchis, de fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de ces fibres, mélangées principalement ou uniquement avec du coton, d'un poids $\leq 170 \text{ g/m}^2$ (à l'exclusion des tissus à armure toile ou à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4)	8	8	
55131900	Tissus, écrus ou blanchis, de fibres synthétiques discontinues, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de ces fibres, mélangées principalement ou uniquement avec du coton, d'un poids $\leq 170 \text{ g/m}^2$ (à l'exclusion des tissus de fibres discontinues de polyester)	8	8	
55132100	Tissus, teints, de fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de ces fibres, mélangées principalement ou uniquement avec du coton, à armure toile, d'un poids $\leq 170 \text{ g/m}^2$	8	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
55132310	Tissus, teints, de fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de ces fibres, mélangées principalement ou uniquement avec du coton, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4, d'un poids $\leq 170 \text{ g/m}^2$	8	8	
55132390	Tissus, teints, de fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de ces fibres, mélangées principalement ou uniquement avec du coton, d'un poids $\leq 170 \text{ g/m}^2$ (à l'exclusion des tissus à armure toile ou à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4)	8	8	
55132900	Tissus, teints, de fibres synthétiques discontinues, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de ces fibres, mélangées principalement ou uniquement avec du coton, d'un poids $\leq 170 \text{ g/m}^2$ (à l'exclusion des tissus de fibres discontinues de polyester)	8	8	
55133100	Tissus, en fils de diverses couleurs, de fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de ces fibres, mélangées principalement ou uniquement avec du coton, à armure toile, d'un poids $\leq 170 \text{ g/m}^2$	8	8	
55133900	Tissus, en fils de diverses couleurs, de fibres synthétiques discontinues, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de ces fibres, mélangées principalement ou uniquement avec du coton, d'un poids $\leq 170 \text{ g/m}^2$ (à l'exclusion des tissus de fibres discontinues de polyester à armure toile)	8	8	
55134100	Tissus, imprimés, de fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de ces fibres, mélangées principalement ou uniquement avec du coton, à armure toile, d'un poids $\leq 170 \text{ g/m}^2$	8	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
55134900	Tissus, imprimés, de fibres synthétiques discontinues, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de ces fibres, mélangées principalement ou uniquement avec du coton, d'un poids $\leq 170 \text{ g/m}^2$ (à l'exclusion des tissus de fibres discontinues de polyester à armure toile)	8	8	
55141100	Tissus, écrus ou blanchis, de fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de ces fibres, mélangées principalement ou uniquement avec du coton, à armure toile, d'un poids $> 170 \text{ g/m}^2$	8	8	
55141200	Tissus, écrus ou blanchis, de fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de ces fibres, mélangées principalement ou uniquement avec du coton, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4, d'un poids $> 170 \text{ g/m}^2$	8	8	
55141910	Tissus, écrus ou blanchis, de fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de ces fibres, mélangées principalement ou uniquement avec du coton, d'un poids $> 170 \text{ g/m}^2$ (à l'exclusion des tissus à armure toile ou à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4)	8	8	
55141990	Tissus, écrus ou blanchis, de fibres synthétiques discontinues, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de ces fibres, mélangées principalement ou uniquement avec du coton, d'un poids $> 170 \text{ g/m}^2$ (à l'exclusion des tissus de fibres discontinues de polyester)	8	8	
55142100	Tissus, teints, de fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de ces fibres, mélangées principalement ou uniquement avec du coton, à armure toile, d'un poids $> 170 \text{ g/m}^2$	8	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
55142200	Tissus, teints, de fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de ces fibres, mélangées principalement ou uniquement avec du coton, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4, d'un poids > 170 g/m ²	8	8	
55142300	Tissus, teints, de fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de ces fibres, mélangées principalement ou uniquement avec du coton, d'un poids > 170 g/m ² (à l'exclusion des tissus à armure toile ou à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4)	8	8	
55142900	Tissus, teints, de fibres synthétiques discontinues, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de ces fibres, mélangées principalement ou uniquement avec du coton, d'un poids > 170 g/m ² (à l'exclusion des tissus de fibres discontinues de polyester)	8	8	
55143010	Tissus, en fils de diverses couleurs, de fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de ces fibres, mélangées principalement ou uniquement avec du coton, à armure toile, d'un poids > 170 g/m ²	8	8	
55143030	Tissus, en fils de diverses couleurs, de fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4, d'un poids > 170 g/m ²	8	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
55143050	Tissus, en fils de diverses couleurs, de fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, d'un poids > 170 g/m ² (à l'exclusion des tissus à armure toile ou à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4)	8	8	
55143090	Tissus, en fils de diverses couleurs, de fibres synthétiques discontinues, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, d'un poids > 170 g/m ² (à l'exclusion des tissus de fibres discontinues de polyester)	8	8	
55144100	Tissus, imprimés, de fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de ces fibres, mélangées principalement ou uniquement avec du coton, à armure toile, d'un poids > 170 g/m ²	8	8	
55144200	Tissus, imprimés, de fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de ces fibres, mélangées principalement ou uniquement avec du coton, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4, d'un poids > 170 g/m ²	8	8	
55144300	Tissus, imprimés, de fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de ces fibres, mélangées principalement ou uniquement avec du coton, d'un poids > 170 g/m ² (à l'exclusion des tissus à armure toile ou à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4)	8	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
55144900	Tissus, imprimés, de fibres synthétiques discontinues, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de ces fibres, mélangées principalement ou uniquement avec du coton, d'un poids > 170 g/m ² (à l'exclusion des tissus de fibres discontinues de polyester)	8	8	
55151110	Tissus, écrus ou blanchis, de fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres discontinues de viscose	8	8	
55151130	Tissus, imprimés, de fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres discontinues de viscose	8	8	
55151190	Tissus, teints ou en fils de diverses couleurs, de fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres discontinues de viscose	8	8	
55151210	Tissus, écrus ou blanchis, de fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels	8	8	
55151230	Tissus, imprimés, de fibres discontinues de polyester, contenant < 85 % en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels	8	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
55151290	Tissus, teints ou en fils de diverses couleurs, de fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels	8	8	
55151311	Tissus, écrus ou blanchis, de fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins, cardés	8	8	
55151319	Tissus, teints, en fils de diverses couleurs ou imprimés, de fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins, cardés	8	8	
55151391	Tissus, écrus ou blanchis, de fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins, peignés	8	8	
55151399	Tissus, teints, en fils de diverses couleurs ou imprimés, de fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins, peignés	8	8	
55151910	Tissus, écrus ou blanchis, de fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de ces fibres (à l'exclusion des tissus mélangés principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins, des filaments synthétiques ou artificiels, des fibres discontinues de viscose ou du coton)	8	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
55151930	Tissus, imprimés, de fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de ces fibres (à l'exclusion des tissus mélangés principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins, des filaments synthétiques ou artificiels, des fibres discontinues de viscose ou du coton)	8	8	
55151990	Tissus, teints ou en fils de diverses couleurs, de fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de ces fibres (à l'exclusion des tissus mélangés principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins, des filaments synthétiques ou artificiels, des fibres discontinues de viscose ou du coton)	8	8	
55152110	Tissus, écrus ou blanchis, de fibres discontinues acryliques ou modacryliques, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels	8	8	
55152130	Tissus, imprimés, de fibres discontinues acryliques ou modacryliques, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels	8	8	
55152190	Tissus, teints ou en fils de diverses couleurs, de fibres discontinues acryliques ou modacryliques, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels	8	8	
55152211	Tissus, écrus ou blanchis, de fibres discontinues acryliques ou modacryliques, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins, cardés	8	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
55152219	Tissus, teints, en fils de diverses couleurs ou imprimés, de fibres discontinues acryliques ou modacryliques, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins, cardés	8	8	
55152291	Tissus, écrus ou blanchis, de fibres discontinues acryliques ou modacryliques, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins, peignés	8	8	
55152299	Tissus, teints, en fils de diverses couleurs ou imprimés, de fibres discontinues acryliques ou modacryliques, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins, peignés	8	8	
55152900	Tissus de fibres discontinues acryliques ou modacryliques, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de ces fibres, autres que mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins, des filaments synthétiques ou artificiels ou du coton	8	8	
55159110	Tissus, écrus ou blanchis, de fibres synthétiques discontinues, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels (à l'exclusion des tissus de fibres discontinues acryliques ou modacryliques ou de fibres discontinues de polyester)	8	8	
55159130	Tissus, imprimés, de fibres synthétiques discontinues, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels (à l'exclusion des tissus de fibres discontinues acryliques ou modacryliques ou de fibres discontinues de polyester)	8	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
55159190	Tissus, teints ou en fils de diverses couleurs, de fibres synthétiques discontinues, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels (à l'exclusion des tissus de fibres discontinues acryliques ou modacryliques ou de fibres discontinues de polyester)	8	8	
55159920	Tissus, écrus ou blanchis, de fibres synthétiques discontinues, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de ces fibres (à l'exclusion des tissus de fibres discontinues acryliques ou modacryliques ou de fibres discontinues de polyester ainsi que des tissus mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels ou du coton)	8	8	
55159940	Tissus, imprimés, de fibres synthétiques discontinues, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de ces fibres (à l'exclusion des tissus de fibres discontinues acryliques ou modacryliques ou de fibres discontinues de polyester ainsi que des tissus mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels ou du coton)	8	8	
55159980	Tissus, teints ou en fils de diverses couleurs, de fibres synthétiques discontinues, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de ces fibres (à l'exclusion des tissus de fibres discontinues acryliques ou modacryliques ou de fibres discontinues de polyester ainsi que des tissus mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels ou du coton)	8	8	
55161100	Tissus, écrus ou blanchis, de fibres artificielles discontinues, contenant ≥ 85 % en poids de ces fibres	8	8	
55161200	Tissus, teints, de fibres artificielles discontinues, contenant ≥ 85 % en poids de ces fibres	8	8	
55161300	Tissus, en fils de diverses couleurs, de fibres artificielles discontinues, contenant ≥ 85 % en poids de ces fibres	8	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
55161400	Tissus, imprimés, de fibres artificielles discontinues, contenant $\geq 85\%$ en poids de ces fibres	8	8	
55162100	Tissus, écrus ou blanchis, de fibres artificielles discontinues, contenant en prédominance, mais $< 85\%$ en poids de ces fibres, mélangées principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels	8	8	
55162200	Tissus, teints, de fibres artificielles discontinues, contenant en prédominance, mais $< 85\%$ en poids de ces fibres, mélangées principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels	8	8	
55162310	Tissus Jacquard, en fils de diverses couleurs, de fibres artificielles discontinues, contenant en prédominance, mais $< 85\%$ en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels, d'une largeur $\geq 140\text{ cm}$ (coutils à matelas)	8	8	
55162390	Tissus, en fils de diverses couleurs, de fibres artificielles discontinues, contenant en prédominance, mais $< 85\%$ en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels [à l'exclusion des tissus Jacquard d'une largeur $\geq 140\text{ cm}$ (coutils à matelas)]	8	8	
55162400	Tissus, imprimés, de fibres artificielles discontinues, contenant en prédominance, mais $< 85\%$ en poids de ces fibres, mélangées principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels	8	8	
55163100	Tissus, écrus ou blanchis, de fibres artificielles discontinues, contenant en prédominance, mais $< 85\%$ en poids de ces fibres, mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins	8	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
55163200	Tissus, teints, de fibres artificielles discontinues, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de ces fibres, mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins	8	8	
55163300	Tissus, en fils de diverses couleurs, de fibres artificielles discontinues, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de ces fibres, mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins	8	8	
55163400	Tissus, imprimés, de fibres artificielles discontinues, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de ces fibres, mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins	8	8	
55164100	Tissus, écrus ou blanchis, de fibres artificielles discontinues, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de ces fibres, mélangées principalement ou uniquement avec du coton	8	8	
55164200	Tissus, teints, de fibres artificielles discontinues, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de ces fibres, mélangées principalement ou uniquement avec du coton	8	8	
55164300	Tissus, en fils de diverses couleurs, de fibres artificielles discontinues, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de ces fibres, mélangées principalement ou uniquement avec du coton	8	8	
55164400	Tissus, imprimés, de fibres artificielles discontinues, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de ces fibres, mélangées principalement ou uniquement avec du coton	8	8	
55169100	Tissus, écrus ou blanchis, de fibres artificielles discontinues, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de ces fibres, autres que mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins, des filaments synthétiques ou artificiels ou du coton	8	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
55169200	Tissus, teints, de fibres artificielles discontinues, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de ces fibres, autres que mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins, des filaments synthétiques ou artificiels ou du coton	8	8	
55169300	Tissus, en fils de diverses couleurs, de fibres artificielles discontinues, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de ces fibres, autres que mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins, des filaments synthétiques ou artificiels ou du coton	8	8	
55169400	Tissus, imprimés, de fibres artificielles discontinues, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de ces fibres, autres que mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins, des filaments synthétiques ou artificiels ou du coton	8	8	
56012110	Ouates de coton hydrophile et articles en ces ouates (à l'exclusion des serviettes et tampons hygiéniques, couches pour bébés et articles hygiéniques similaires, des produits imprégnés ou recouverts de substances pharmaceutiques, des produits conditionnés pour la vente au détail à des fins médicales, chirurgicales, dentaires ou vétérinaires ainsi que des produits imprégnés, enduits ou recouverts de parfum, de fard, de savon, de détergents, etc.)	3,8	8	
56012190	Ouates de coton non hydrophile et articles en ces ouates (à l'exclusion des serviettes et tampons hygiéniques; couches pour bébés et articles hygiéniques similaires, des produits imprégnés ou recouverts de substances pharmaceutiques, des produits conditionnés pour la vente au détail à des fins médicales, chirurgicales, dentaires ou vétérinaires ainsi que des produits imprégnés, enduits ou recouverts de parfum, de fard, de savon, de détergents, etc.)	3,8	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
56012210	Rouleaux de fibres synthétiques ou artificielles, d'un diamètre \leq 8 mm (à l'exclusion des rouleaux complètement recouverts de tissu)	3,8	8	
56012290	Ouates de fibres synthétiques ou artificielles et articles en ces ouates (à l'exclusion des rouleaux d'un diamètre \leq 8 mm, des serviettes et tampons hygiéniques, couches pour bébés et articles hygiéniques similaires, des produits imprégnés ou recouverts de substances pharmaceutiques, des produits conditionnés pour la vente au détail à des fins médicales, chirurgicales, dentaires ou vétérinaires ainsi que des produits imprégnés, enduits ou recouverts de parfum, de fard, de savon, etc.)	4	8	
56012900	Ouates de matières textiles et articles en ces ouates (à l'exclusion des produits en coton ou en fibres synthétiques ou artificielles, des serviettes et tampons hygiéniques, couches pour bébés et articles hygiéniques similaires, des produits imprégnés ou recouverts de substances pharmaceutiques, des produits conditionnés pour la vente au détail à des fins médicales, chirurgicales, dentaires ou vétérinaires ainsi que des produits imprégnés, enduits ou recouverts de parfum, de fard, de savon, de détergents, etc.)	3,8	8	
56013000	Tontisses, nœuds et noppes (boutons) de matières textiles	3,2	8	
56021011	Feutres aiguilletés, de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 5303, non imprégnés, ni enduits, ni recouverts, ni stratifiés, n.d.a.	6,7	10	
56021019	Feutres aiguilletés, non imprégnés, ni enduits, ni recouverts, ni stratifiés, n.d.a. (à l'exclusion des feutres de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 5303)	6,7	10	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
56021031	Produits cousus-tricotés, de laine ou de poils fins, non imprégnés, ni enduits, ni recouverts, ni stratifiés, n.d.a.	6,7	10	
56021038	Produits cousus-tricotés, non imprégnés, ni enduits, ni recouverts, ni stratifiés, n.d.a. (à l'exclusion des produits de laine ou de poils fins)	6,7	10	
56021090	Feutres aiguilletés et produits cousus-tricotés, imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés, n.d.a.	6,7	10	
56022100	Feutres, non imprégnés, ni enduits, ni recouverts, ni stratifiés, de laine ou de poils fins (à l'exclusion des feutres aiguilletés et des produits cousus-tricotés)	6,7	10	
56022900	Feutres, non imprégnés, ni enduits, ni recouverts, ni stratifiés (à l'exclusion des feutres de laine ou de poils fins, des feutres aiguilletés et produits cousus-tricotés)	6,7	10	
56029000	Feutres, imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés (à l'exclusion des feutres aiguilletés et des produits cousus-tricotés)	6,7	10	
56031110	Nontissés, enduits ou recouverts, n.d.a., de filaments synthétiques ou artificiels, d'un poids $\leq 25 \text{ g/m}^2$	4,3	8	
56031190	Nontissés, même imprégnés ou stratifiés, n.d.a., de filaments synthétiques ou artificiels, d'un poids $\leq 25 \text{ g/m}^2$ (à l'exclusion des nontissés enduits ou recouverts)	4,3	8	
56031210	Nontissés, enduits ou recouverts, n.d.a., de filaments synthétiques ou artificiels, d'un poids $> 25 \text{ g/m}^2$ mais $\leq 70 \text{ g/m}^2$	4,3	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
56031290	Nontissés, même imprégnés ou stratifiés, n.d.a., de filaments synthétiques ou artificiels, d'un poids $> 25 \text{ g/m}^2$ mais $\leq 70 \text{ g/m}^2$ (à l'exclusion des nontissés enduits ou recouverts)	4,3	8	
56031310	Nontissés, enduits ou recouverts, n.d.a., de filaments synthétiques ou artificiels, d'un poids $> 70 \text{ g/m}^2$ mais $\leq 150 \text{ g/m}^2$	4,3	8	
56031390	Nontissés, même imprégnés ou stratifiés, n.d.a., de filaments synthétiques ou artificiels, d'un poids $> 70 \text{ g/m}^2$ mais $\leq 150 \text{ g/m}^2$ (à l'exclusion des nontissés enduits ou recouverts)	4,3	8	
56031410	Nontissés, enduits ou recouverts, n.d.a., de filaments synthétiques ou artificiels, d'un poids $> 150 \text{ g/m}^2$	4,3	8	
56031490	Nontissés, même imprégnés ou stratifiés, n.d.a., de filaments synthétiques ou artificiels, d'un poids $> 150 \text{ g/m}^2$ (à l'exclusion des nontissés enduits ou recouverts)	4,3	8	
56039110	Nontissés, enduits ou recouverts, n.d.a., d'un poids $\leq 25 \text{ g/m}^2$ (à l'exclusion des nontissés de filaments synthétiques ou artificiels)	4,3	8	
56039190	Nontissés, même imprégnés ou stratifiés, n.d.a., d'un poids $\leq 25 \text{ g/m}^2$ (à l'exclusion des nontissés enduits ou recouverts et des nontissés de filaments synthétiques ou artificiels)	4,3	8	
56039210	Nontissés, enduits ou recouverts n.d.a., d'un poids $> 25 \text{ g/m}^2$ mais $\leq 70 \text{ g/m}^2$ (à l'exclusion des nontissés de filaments synthétiques ou artificiels)	4,3	8	
56039290	Nontissés, même imprégnés ou stratifiés, n.d.a., d'un poids $> 25 \text{ g/m}^2$ mais $\leq 70 \text{ g/m}^2$ (à l'exclusion des nontissés enduits ou recouverts et des nontissés de filaments synthétiques ou artificiels)	4,3	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
56039310	Nontissés, enduits ou recouverts, n.d.a., d'un poids $> 70 \text{ g/m}^2$ mais $\leq 150 \text{ g/m}^2$ (à l'exclusion des nontissés de filaments synthétiques ou artificiels)	4,3	8	
56039390	Nontissés, même imprégnés ou stratifiés, n.d.a., d'un poids $> 70 \text{ g/m}^2$ mais $\leq 150 \text{ g/m}^2$ (à l'exclusion des nontissés enduits ou recouverts et des nontissés de filaments synthétiques ou artificiels)	4,3	8	
56039410	Nontissés, enduits ou recouverts, n.d.a., d'un poids $> 150 \text{ g/m}^2$ (à l'exclusion des nontissés de filaments synthétiques ou artificiels)	4,3	8	
56039490	Nontissés, même imprégnés ou stratifiés, n.d.a., d'un poids $> 150 \text{ g/m}^2$ (à l'exclusion des nontissés enduits ou recouverts et des nontissés de filaments synthétiques ou artificiels)	4,3	8	
56041000	Fils et cordes de caoutchouc, recouverts de textiles	4	4	
56049010	Fils à haute ténacité de polyesters, de nylon ou d'autres polyamides ou de rayonne viscose, imprégnés ou enduits de caoutchouc ou de matière plastique	4	4	
56049090	Fils textiles, lames et formes similaires des n°s 5404 ou 5405, imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique (à l'exclusion des fils à haute ténacité de polyesters, de nylon ou d'autres polyamides ou de rayonne viscose, imprégnés ou enduits, ainsi que des imitations de catgut munies d'hameçons ou autrement montées en lignes)	4	4	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
56050000	Filés métalliques et fils métallisés, même guipés, constitués par des fils textiles, des lames ou formes similaires des n°s 5404 ou 5405, combinés avec du métal sous forme de fils, de lames ou de poudres, ou recouverts de métal (à l'exclusion des fils textiles armés à l'aide d'un fil de métal, des articles ayant le caractère d'ouvrages de passementerie et des fils textiles formés d'un mélange de fibres textiles et métalliques leur conférant un effet antistatique)	4	4	
56060010	Fils dits «de chaînette» (à l'exclusion des filés métalliques et fils métallisés du n° 5605, des fils de crin guipés, des fils métalliques guipés avec des fils textiles, des fils en caoutchouc guipés avec des textiles ainsi que des milanaises, torses et autres produits textiles guipés du n° 5808)	8	4	
56060091	Fils guipés (à l'exclusion des filés métalliques et fils métallisés du n° 5605, des fils de crin guipés, des fils métalliques guipés avec des fils textiles, des fils en caoutchouc guipés avec des textiles ainsi que des milanaises, torses et autres produits textiles guipés du n° 5808)	5,3	4	
56060099	Fils de chenille et lames et formes similaires des n°s 5404 ou 5405 guipées (à l'exclusion des filés métalliques et fils métallisés du n° 5605, des fils de crin guipés, des fils métalliques guipés avec des fils textiles, des fils en caoutchouc guipés avec des textiles ainsi que des milanaises, torses et autres produits textiles guipés du n° 5808)	5,3	4	
56072100	Ficelles lieuses ou botteleuses, de sisal ou d'autres fibres textiles du genre <i>Agave</i>	12	4	
56072900	Ficelles, cordes et cordages, de sisal ou d'autres fibres textiles du genre <i>Agave</i> , tressés ou non, même imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique (à l'exclusion des ficelles lieuses ou botteleuses)	12	4	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
56074100	Ficelles lieuses ou botteleuses, de polyéthylène ou de polypropylène	8	4	
56074911	Ficelles, cordes et cordages, de polyéthylène ou de polypropylène, titrant $> 50\,000$ décitex (5 g/m), tressés, même imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique (à l'exclusion des ficelles lieuses ou botteleuses)	8	4	
56074919	Ficelles, cordes et cordages, de polyéthylène ou de polypropylène, titrant $> 50\,000$ décitex (5 g/m), non tressés, même imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique (à l'exclusion des ficelles lieuses ou botteleuses)	8	4	
56074990	Ficelles, cordes et cordages, de polyéthylène ou de polypropylène, titrant $\leq 50\,000$ décitex ou moins (5 g/m), tressés ou non, même imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique (à l'exclusion des ficelles lieuses ou botteleuses)	8	4	
56075011	Ficelles, cordes et cordages, de nylon ou d'autres polyamides ou de polyesters, titrant $> 50\,000$ décitex (5 g/m), tressés, même imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique	8	4	
56075019	Ficelles, cordes et cordages, de nylon ou d'autres polyamides ou de polyesters, titrant $> 50\,000$ décitex (5 g/m), non tressés, même imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique	8	4	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
56075030	Ficelles, cordes et cordages, de nylon ou d'autres polyamides ou de polyesters, titrant > 50 000 décitex (5 g/m), tressés ou non, même imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique	8	4	
56075090	Ficelles, cordes et cordages, de fibres synthétiques, tressés ou non, même imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique (à l'exclusion des produits de polyéthylène, de polypropylène, de polyesters, de nylon ou d'autres polyamides)	8	4	
56079020	Ficelles, cordes et cordages, d'abaca (chanvre de Manille ou <i>Musa textilis</i> Nee) ou d'autres fibres (de feuilles) dures ainsi que de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 5303, tressés ou non, même imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique	6	4	
56079090	Ficelles, cordes et cordages, tressés ou non, même imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique [à l'exclusion des produits de fibres synthétiques, de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 5303, de sisal ou d'autres fibres textiles du genre <i>Agave</i> , d'abaca (chanvre de Manille ou <i>Musa textilis</i> Nee) ou d'autres fibres (de feuilles) dures]	8	4	
56081120	Filets confectionnés pour la pêche, à mailles nouées, obtenus à partir de ficelles, cordes ou cordages en matières textiles synthétiques ou artificielles (à l'exclusion des épuisettes)	8	4	
56081180	Filets confectionnés pour la pêche, à mailles nouées, en fils de matières textiles synthétiques ou artificielles (à l'exclusion des épuisettes ainsi que des filets en ficelles, cordes ou cordages)	8	4	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
56081911	Filets confectionnés, à mailles nouées, obtenus à partir de ficelles, cordes ou cordages en nylon ou en autres polyamides (à l'exclusion des filets de pêche, des résilles et filets à cheveux ainsi que des épuisettes, filets à papillons et articles similaires pour la pratique des sports)	8	4	
56081919	Filets confectionnés, à mailles nouées, en nylon ou en autres polyamides (à l'exclusion des filets de pêche, des résilles et filets à cheveux, des filets obtenus à partir de ficelles, cordes ou cordages ainsi que des épuisettes, filets à papillons et articles similaires pour la pratique des sports)	8	4	
56081930	Filets confectionnés, à mailles nouées, en matières textiles synthétiques ou artificielles (à l'exclusion des filets en nylon ou en autres polyamides, des filets de pêche, des résilles et filets à cheveux ainsi que des épuisettes, filets à papillons et articles similaires pour la pratique des sports)	8	4	
56081990	Filets à mailles nouées, en nappes ou en pièces, obtenus à partir de ficelles, cordes ou cordages, en matières textiles synthétiques ou artificielles (à l'exclusion des filets confectionnés)	8	4	
56089000	Filets à mailles nouées, en nappes ou en pièces, obtenus à partir de ficelles, cordes ou cordages; filets confectionnés pour la pêche et autres filets confectionnés, en matières textiles végétales (à l'exclusion des résilles et filets à cheveux ainsi que des épuisettes, filets à papillons et articles similaires pour la pratique des sports)	8	4	
56090000	Articles en fils, lames ou formes similaires des n°s 5404 ou 5405, ficelles, cordes ou cordages du n° 5607, n.d.a.	5,8	4	
57011010	Tapis de laine ou de poils fins, à points noués ou enroulés, même confectionnés, contenant en poids > 10 % au total de soie ou de bourre de soie (schappe)	8	10	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
57011090	Tapis de laine ou de poils fins, à points noués ou enroulés, même confectionnés [à l'exclusion des tapis contenant en poids > 10 % au total de soie ou de bourre de soie (schappe)]	8 MAX 2,8 EUR/m ²	10	
57019010	Tapis de soie, de bourre de soie (schappe), de fibres synthétiques, de filés ou fils du n° 5605 ou en matières textiles avec des fils de métal incorporés, à points noués ou enroulés, même confectionnés	8	10	
57019090	Tapis en matières textiles, à points noués ou enroulés, même confectionnés [à l'exclusion des tapis de laine, de poils fins, de soie, de bourre de soie (schappe) ou en matières textiles avec des fils de métal incorporés]	3,5	10	
57021000	Tapis dits «kelim» ou «kilim», «schumacks» ou «soumak», «karamanie» et tapis similaires tissés à la main, même confectionnés	3	10	
57022000	Revêtements de sol en coco, tissés, même confectionnés	4	10	
57023110	Tapis Axminster, de laine ou de poils fins, tissés, non touffetés ni floqués, à velours, non confectionnés	8	10	
57023180	Tapis et autres revêtements de sol, de laine ou de poils fins, tissés, non touffetés ni floqués, à velours, non confectionnés (à l'exclusion des tapis Axminster et des tapis dits «kelim» ou «kilim», «schumacks» ou «soumak», «karamanie» et tapis similaires tissés à la main)	8	10	
57023210	Tapis Axminster, de matières textiles synthétiques ou artificielles, tissés, non touffetés ni floqués, à velours, non confectionnés	8	10	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
57023290	Tapis et autres revêtements de sol, de matières textiles synthétiques ou artificielles, tissés, non touffetés ni floqués, à velours, non confectionnés (à l'exclusion des tapis Axminster et des tapis dits «kelim» ou «kilim», «schumacks» ou «soumak», «karamanie» et tapis similaires tissés à la main)	8	10	
57023900	Tapis et autres revêtements de sol, de matières textiles végétales ou de poils grossiers, tissés, non touffetés ni floqués, à velours, non confectionnés (à l'exclusion des revêtements de sol en coco et des tapis dits «kelim» ou «kilim», «schumacks» ou «soumak», «karamanie» et tapis similaires tissés à la main)	8	10	
57024110	Tapis Axminster, de laine ou de poils fins, tissés, non touffetés ni floqués, à velours, confectionnés	8	10	
57024190	Tapis et autres revêtements de sol, de laine ou de poils fins, tissés, non touffetés ni floqués, à velours, confectionnés (à l'exclusion des tapis dits «kelim» ou «kilim», «schumacks» ou «soumak», «karamanie» et tapis similaires tissés à la main ainsi que des tapis Axminster)	8	10	
57024210	Tapis Axminster, de matières synthétiques ou artificielles, tissés, non touffetés ni floqués, à velours, confectionnés	8	10	
57024290	Tapis et autres revêtements de sol, de matières synthétiques ou artificielles, tissés, non touffetés ni floqués, à velours, confectionnés (à l'exclusion des tapis dits «kelim» ou «kilim», «schumacks» ou «soumak», «karamanie» et tapis similaires tissés à la main ainsi que des tapis Axminster)	8	10	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
57024900	Tapis et autres revêtements de sol, de matières textiles végétales ou de poils grossiers, tissés, non touffetés ni floqués, à velours, confectionnés (à l'exclusion des revêtements de sol en coco et des tapis dits «kelim» ou «kilim», «schumacks» ou «soumak», «karamanie» et tapis similaires tissés à la main)	8	10	
57025010	Tapis et autres revêtements de sol, de laine ou de poils fins, tissés, non touffetés ni floqués, sans velours, non confectionnés (à l'exclusion des tapis dits «kelim» ou «kilim», «schumacks» ou «soumak», «karamanie» et tapis similaires tissés à la main)	8	10	
57025031	Tapis et autres revêtements de sol, de polypropylène, tissés, non touffetés ni floqués, sans velours, non confectionnés (à l'exclusion des tapis dits «kelim» ou «kilim», «schumacks» ou «soumak», «karamanie» et tapis similaires tissés à la main)	8	10	
57025039	Tapis et autres revêtements de sol, de matières textiles synthétiques ou artificielles, tissés, non touffetés ni floqués, sans velours, non confectionnés (à l'exclusion des articles de polypropylène et des tapis dits «kelim» ou «kilim», «schumacks» ou «soumak», «karamanie» et tapis similaires tissés à la main)	8	10	
57025090	Tapis et autres revêtements de sol, de matières textiles végétales ou de poils grossiers, tissés, non touffetés ni floqués, sans velours, non confectionnés (à l'exclusion des revêtements de sol en coco et des tapis dits «kelim» ou «kilim», «schumacks» ou «soumak», «karamanie» et tapis similaires tissés à la main)	8	10	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
57029100	Tapis et autres revêtements de sol, de laine ou de poils fins, tissés, non touffetés ni floqués, sans velours, confectionnés (à l'exclusion des tapis dits «kelim» ou «kilim», «schumacks» ou «soumak», «karamanie» et tapis similaires tissés à la main)	8	10	
57029210	Tapis et autres revêtements de sol, de polypropylène, tissés, non touffetés ni floqués, sans velours, confectionnés (à l'exclusion des tapis dits «kelim» ou «kilim», «schumacks» ou «soumak», «karamanie» et tapis similaires tissés à la main)	8	10	
57029290	Tapis et autres revêtements de sol, de matières textiles synthétiques ou artificielles, tissés, non touffetés ni floqués, sans velours, confectionnés (à l'exclusion des articles de polypropylène et des tapis dits «kelim» ou «kilim», «schumacks» ou «soumak», «karamanie» et tapis similaires tissés à la main)	8	10	
57029900	Tapis et autres revêtements de sol, de matières textiles végétales ou de poils grossiers, tissés, non touffetés ni floqués, à velours, confectionnés (à l'exclusion des revêtements de sol en coco et des tapis dits «kelim» ou «kilim», «schumacks» ou «soumak», «karamanie» et tapis similaires tissés à la main)	8	10	
57031000	Tapis et autres revêtements de sol, de laine ou de poils fins, touffetés, même confectionnés	8	10	
57032012	Carreaux, de nylon ou d'autres polyamides, touffetés, même confectionnés, imprimés (à l'exclusion des carreaux d'une superficie > 1 m ²)	8	10	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
57032018	Tapis et autres revêtements de sol, de nylon ou d'autres polyamides, touffetés, même confectionnés, imprimés (à l'exclusion des carreaux d'une superficie $\leq 1 \text{ m}^2$)	8	10	
57032092	Carreaux, de nylon ou d'autres polyamides, touffetés, même confectionnés (à l'exclusion des articles imprimés et des carreaux d'une superficie $> 1 \text{ m}^2$)	8	10	
57032098	Tapis et autres revêtements de sol, de nylon ou d'autres polyamides, touffetés, même confectionnés (à l'exclusion des articles imprimés et des carreaux d'une superficie $\leq 1 \text{ m}^2$)	8	10	
57033012	Carreaux, de polypropylène, touffetés, même confectionnés (à l'exclusion des carreaux d'une superficie $> 1 \text{ m}^2$)	8	10	
57033018	Tapis et autres revêtements de sol, de polypropylène, touffetés, même confectionnés (à l'exclusion des carreaux d'une superficie $\leq 1 \text{ m}^2$)	8	10	
57033082	Carreaux, de matières textiles synthétiques ou artificielles, touffetés, même confectionnés (à l'exclusion des articles de polypropylène, de nylon ou d'autres polyamides et des carreaux d'une superficie $> 1 \text{ m}^2$)	8	10	
57033088	Tapis et autres revêtements de sol, de matières textiles synthétiques ou artificielles, touffetés, même confectionnés (à l'exclusion des articles de polypropylène, de nylon ou d'autres polyamides et des carreaux d'une superficie $\leq 1 \text{ m}^2$)	8	10	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
57039020	Carreaux, de matières textiles végétales ou de poils grossiers, touffetés, même confectionnés (à l'exclusion des carreaux d'une superficie $> 1 \text{ m}^2$)	8	10	
57039080	Tapis et autres revêtements de sol, de matières textiles végétales ou de poils grossiers, touffetés, même confectionnés (à l'exclusion des carreaux d'une superficie $\leq 1 \text{ m}^2$)	8	10	
57041000	Carreaux, en feutre, non touffetés ni floqués, d'une superficie $\leq 0,3 \text{ m}^2$	6,7	10	
57049000	Tapis et autres revêtements de sol, en feutre, non touffetés ni floqués, même confectionnés (à l'exclusion des carreaux d'une superficie $\leq 0,3 \text{ m}^2$)	6,7	10	
57050030	Tapis et autres revêtements de sol, de matières textiles synthétiques ou artificielles, même confectionnés (à l'exclusion des tapis et autres revêtements à points noués ou enroulés, tissés, touffetés ou en feutre)	8	10	
57050080	Tapis et autres revêtements de sol, de laine ou de poils ou de matières végétales, même confectionnés (à l'exclusion des tapis et autres revêtements à points noués ou enroulés, touffetés, et tissés ou en feutre mais non floqués)	8	10	
58011000	Velours et peluches tissés et tissus de chenille, de laine ou de poils fins (à l'exclusion des tissus bouclés du genre éponge, des surfaces textiles touffetées ainsi que des articles de rubanerie du n° 5806)	8	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
58012100	Velours et peluches par la trame, non coupés, de coton (à l'exclusion des tissus bouclés du genre éponge, des surfaces textiles touffetées ainsi que des articles de rubanerie du n° 5806)	8	8	
58012200	Velours et peluches par la trame, coupés, côtelés, de coton (à l'exclusion des tissus bouclés du genre éponge, des surfaces textiles touffetées ainsi que des articles de rubanerie du n° 5806)	8	8	
58012300	Velours et peluches par la trame, coupés, de coton (à l'exclusion des tissus bouclés du genre éponge, des surfaces textiles touffetées ainsi que des articles de rubanerie du n° 5806)	8	8	
58012600	Tissus de chenille, de coton (à l'exclusion des tissus bouclés du genre éponge, des surfaces textiles touffetées ainsi que des articles de rubanerie du n° 5806)	8	8	
58012700	Velours et peluches par la chaîne, de coton (à l'exclusion des tissus bouclés du genre éponge, des surfaces textiles touffetées ainsi que des articles de rubanerie du n° 5806)	8	8	
58013100	Velours et peluches par la trame, non coupés, de fibres synthétiques ou artificielles (à l'exclusion des tissus bouclés du genre éponge, des surfaces textiles touffetées ainsi que des articles de rubanerie du n° 5806)	8	8	
58013200	Velours et peluches par la trame, coupés, côtelés, de fibres synthétiques ou artificielles (à l'exclusion des tissus bouclés du genre éponge, des surfaces textiles touffetées ainsi que des articles de rubanerie du n° 5806)	8	8	
58013300	Velours et peluches par la trame, coupés, de fibres synthétiques ou artificielles (à l'exclusion des tissus bouclés du genre éponge, des surfaces textiles touffetées ainsi que des articles de rubanerie du n° 5806)	8	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
58013600	Tissus de chenille, de fibres synthétiques ou artificielles (à l'exclusion des tissus bouclés du genre éponge, des surfaces textiles touffetées ainsi que des articles de rubanerie du n° 5806)	8	8	
58013700	Velours et peluches par la chaîne, de fibres synthétiques ou artificielles (à l'exclusion des tissus bouclés du genre éponge, des surfaces textiles touffetées ainsi que des articles de rubanerie du n° 5806)	8	8	
58019010	Velours et peluches tissés et tissus de chenille, de lin (à l'exclusion des tissus bouclés du genre éponge, des surfaces textiles touffetées ainsi que des articles de rubanerie du n° 5806)	8	8	
58019090	Velours et peluches tissés et tissus de chenille (à l'exclusion des articles de lin, de laine, de poils fins ou de fibres synthétiques et artificielles, des tissus bouclés du genre éponge, des surfaces textiles touffetées ainsi que des articles de rubanerie du n° 5806)	8	8	
58021100	Tissus bouclés du genre éponge, en coton, écrus (à l'exclusion des articles de rubanerie du n° 5806 ainsi que des tapis et autres revêtements de sol)	8	8	
58021900	Tissus bouclés du genre éponge, en coton (à l'exclusion des tissus écrus, des articles de rubanerie du n° 5806 ainsi que des tapis et autres revêtements de sol)	8	8	
58022000	Tissus bouclés du genre éponge (à l'exclusion des tissus en coton, des articles de rubanerie du n° 5806 ainsi que des tapis et autres revêtements de sol)	8	8	
58023000	Surfaces textiles touffetées (à l'exclusion des tapis et autres revêtements de sol)	8	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
58030010	Tissus à point de gaze, de coton (à l'exclusion des articles de rubanerie du n° 5806)	5,8	8	
58030030	Tissus à point de gaze, de soie ou de déchets de soie (à l'exclusion des articles de rubanerie du n° 5806)	7,2	8	
58030090	Tissus à point de gaze (à l'exclusion des tissus de coton, de soie ou de déchets de soie ainsi que des articles de rubanerie du n° 5806)	8	8	
58041010	Tulles et tulles-bobinots, unis	6,5	8	
58041090	Tulles, tulles-bobinots et tissus à mailles nouées (à l'exclusion des articles unis)	8	8	
58042110	Dentelles aux fuseaux mécaniques, de fibres synthétiques ou artificielles, en pièces, en bandes ou en motifs (à l'exclusion des produits des n°s 6002 à 6006)	8	8	
58042190	Dentelles à la mécanique, de fibres synthétiques ou artificielles, en pièces, en bandes ou en motifs (à l'exclusion des dentelles aux fuseaux mécaniques et des produits des n°s 6002 à 6006)	8	8	
58042910	Dentelles aux fuseaux mécaniques, en pièces, en bandes ou en motifs (à l'exclusion des articles de fibres synthétiques ou artificielles et des produits des n°s 6002 à 6006)	8	8	
58042990	Dentelles à la mécanique en pièces, en bandes ou en motifs (à l'exclusion des articles de fibres synthétiques ou artificielles, des dentelles aux fuseaux mécaniques et des produits des n°s 6002 à 6006)	8	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
58043000	Dentelles à la main, en pièces, en bandes ou en motifs (à l'exclusion des produits des n°s 6002 à 6006)	8	8	
58050000	Tapisseries tissées à la main (genre Gobelins, Flandres, Aubusson, Beauvais et similaires) et tapisseries à l'aiguille (au petit point, au point de croix, par exemple), même confectionnées (à l'exclusion des tapis dits «kelim» ou «kilim», «schumacks» ou «soumak», «karamanie» et tapis similaires et des tapisseries ayant > 100 ans d'âge)	5,6	8	
58061000	Rubanerie de velours, de peluches, de tissus de chenille ou de tissus bouclés du genre éponge, d'une largeur \leq 30 cm (à l'exclusion des étiquettes, écussons et articles similaires)	6,3	8	
58062000	Rubanerie, tissée, en matières textiles, contenant en poids \geq 5 % de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc, d'une largeur \leq 30 cm (à l'exclusion de la rubanerie de velours, de peluches, de tissus de chenille ou de tissus bouclés du genre éponge ainsi que des étiquettes, écussons et articles similaires)	7,5	8	
58063100	Rubanerie, tissée, de coton, d'une largeur \leq 30 cm, n.d.a.	7,5	8	
58063210	Rubanerie, tissée, de fibres synthétiques ou artificielles, à lisières réelles, d'une largeur \leq 30 cm, n.d.a.	7,5	8	
58063290	Rubanerie, tissée, de fibres synthétiques ou artificielles, sans lisières réelles, d'une largeur \leq 30 cm, n.d.a.	7,5	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
58063900	Rubanerie, tissée, en matières textiles autres que de coton ou de fibres synthétiques ou artificielles, d'une largeur \leq 30 cm, n.d.a.	7,5	8	
58064000	Rubans sans trame, en fils ou fibres parallélisés et encollés (bolducs), d'une largeur \leq 30 cm	6,2	8	
58071010	Étiquettes, écussons et articles similaires en matières textiles, en pièces, en rubans ou découpés, tissés, avec inscriptions ou motifs obtenus par tissage	6,2	8	
58071090	Étiquettes, écussons et articles similaires en matières textiles, en pièces, en rubans ou découpés, tissés, non brodés (à l'exclusion des articles avec inscriptions ou motifs obtenus par tissage)	6,2	8	
58079010	Étiquettes, écussons et articles similaires en feutre ou en nontissés, en pièces, en rubans ou découpés, non brodés	6,3	8	
58079090	Étiquettes, écussons et articles similaires en matières textiles, en pièces, en rubans ou découpés, non brodés (à l'exclusion des articles tissés et des articles en feutre ou en nontissés)	8	8	
58081000	Tresses en pièces	5	8	
58089000	Articles de passementerie et articles ornementaux analogues en matières textiles, en pièces, sans broderie, autres que ceux en bonneterie; glands, floches, olives, noix, pompons et articles similaires (à l'exclusion des tresses en pièces)	5,3	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
58090000	Tissus de fils de métal et tissus de filés métalliques ou de fils textiles métallisés du n° 5605, des types utilisés pour l'habillement, l'ameublement ou usages similaires, n.d.a.	5,6	8	
58101010	Broderies chimiques ou aériennes, sur support de matières textiles, et broderies à fond découpé, en pièces, en bandes ou en motifs, d'une valeur > 35 EUR par kg poids net	5,8	8	
58101090	Broderies chimiques ou aériennes, sur support de matières textiles, et broderies à fond découpé, en pièces, en bandes ou en motifs, d'une valeur ≤ 35 EUR par kg poids net	8	8	
58109110	Broderies de coton, sur support de matières textiles, en pièces, en bandes ou en motifs, d'une valeur > 17,50 EUR par kg poids net (à l'exclusion des broderies chimiques ou aériennes et des broderies à fond découpé)	5,8	8	
58109190	Broderies de coton, sur support de matières textiles, en pièces, en bandes ou en motifs, d'une valeur ≤ 17,50 EUR par kg poids net (à l'exclusion des broderies chimiques ou aériennes et des broderies à fond découpé)	7,2	8	
58109210	Broderies de fibres synthétiques ou artificielles, sur support de matières textiles, en pièces, en bandes ou en motifs, d'une valeur > 17,50 EUR par kg poids net (à l'exclusion des broderies chimiques ou aériennes et des broderies à fond découpé)	5,8	8	
58109290	Broderies de fibres synthétiques ou artificielles, sur support de matières textiles, en pièces, en bandes ou en motifs, d'une valeur ≤ 17,50 EUR par kg poids net (à l'exclusion des broderies chimiques ou aériennes et des broderies à fond découpé)	7,2	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
58109910	Broderies de matières textiles autres que le coton et les fibres synthétiques ou artificielles, sur support de matières textiles, en pièces, en bandes ou en motifs, d'une valeur > 17,50 EUR par kg poids net (à l'exclusion des broderies chimiques ou aériennes et des broderies à fond découpé)	5,8	8	
58109990	Broderies de matières textiles autres que le coton et les fibres synthétiques ou artificielles, sur support de matières textiles, en pièces, en bandes ou en motifs, d'une valeur ≤ 17,50 EUR par kg poids net (à l'exclusion des broderies chimiques ou aériennes et des broderies à fond découpé)	7,2	8	
58110000	Produits textiles matelassés en pièces, constitués d'une ou plusieurs couches de matières textiles associées à une matière de rembourrage par piqûre, capitonnage ou autre cloisonnement (à l'exclusion des broderies du n° 5810 ainsi que des articles de literie ou d'ameublement rembourrés)	8	8	
59011000	Tissus enduits de colle ou de matières amyloacées, des types utilisés pour la reliure, le cartonnage, la gainerie ou usages similaires	6,5	8	
59019000	Toiles à calquer ou transparentes pour le dessin; toiles préparées pour la peinture; bougran et tissus similaires raidis des types utilisés pour la chapellerie (à l'exclusion des tissus enduits de matière plastique)	6,5	8	
59021010	Nappes tramées pour pneumatiques obtenues à partir de fils à haute ténacité de nylon ou d'autres polyamides, imprégnées de caoutchouc	5,6	4	
59021090	Nappes tramées pour pneumatiques obtenues à partir de fils à haute ténacité de nylon ou d'autres polyamides, adhésées ou non, imprégnées ou non de matière plastique (à l'exclusion des produits imprégnés de caoutchouc)	8	4	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
59022010	Nappes tramées pour pneumatiques obtenues à partir de fils à haute ténacité de polyesters, imprégnées de caoutchouc	5,6	4	
59022090	Nappes tramées pour pneumatiques obtenues à partir de fils à haute ténacité de polyesters, adhérées ou non, imprégnées ou non de matière plastique (à l'exclusion des produits imprégnés de caoutchouc)	8	4	
59029010	Nappes tramées pour pneumatiques obtenues à partir de fils à haute ténacité de rayonne viscose, imprégnées de caoutchouc	5,6	4	
59029090	Nappes tramées pour pneumatiques obtenues à partir de fils à haute ténacité de rayonne viscose, adhérées ou non, imprégnées ou non de matière plastique (à l'exclusion des produits imprégnés de caoutchouc)	8	4	
59031010	Tissus imprégnés de poly(chlorure de vinyle) [à l'exclusion des tissus imprégnés de poly(chlorure de vinyle) ayant le caractère de revêtements muraux]	8	0	
59031090	Tissus enduits ou recouverts de poly(chlorure de vinyle) ou stratifiés avec du poly(chlorure de vinyle) [à l'exclusion des tissus enduits ou recouverts de poly(chlorure de vinyle) ayant le caractère de revêtements muraux ainsi que des tissus enduits ou recouverts de poly(chlorure de vinyle) conçus pour être utilisés comme revêtements de sol]	8	0	
59032010	Tissus imprégnés de polyuréthane (à l'exclusion des tissus imprégnés de polyuréthane ayant le caractère de revêtements muraux)	8	0	
59032090	Tissus enduits ou recouverts de polyuréthane ou stratifiés avec du polyuréthane (à l'exclusion des tissus imprégnés ou enduits de polyuréthane ayant le caractère de revêtements muraux ainsi que des tissus enduits ou recouverts de polyuréthane conçus pour être utilisés comme revêtements de sol)	8	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
59039010	Tissus imprégnés de matières plastiques autres que le poly(chlorure de vinyle) ou le polyuréthane (à l'exclusion des tissus imprégnés de matières plastiques ayant le caractère de revêtements muraux)	8	0	
59039091	Tissus enduits, recouverts ou stratifiés avec des dérivés de la cellulose ou des matières plastiques autres que le poly(chlorure de vinyle) ou le polyuréthane, la matière textile constituant l'endroit (à l'exclusion des tissus recouverts de matières plastiques ayant le caractère de revêtements muraux)	8	0	
59039099	Tissus enduits, recouverts ou stratifiés avec des matières plastiques autres que le poly(chlorure de vinyle) ou le polyuréthane (à l'exclusion des tissus dont la matière textile constitue l'endroit, des nappes tramées pour pneumatiques obtenues à partir de fils à haute ténacité de polyamides, polyesters ou rayonne viscose, des tissus imprégnés ou enduits ayant le caractère de revêtements muraux ainsi que des tissus enduits ou recouverts de matières plastiques conçus pour être utilisés comme revêtements de sol)	8	0	
59041000	Linoléums, même découpés	5,3	0	
59049000	Revêtements de sol consistant en un enduit ou un recouvrement appliqué sur un support textile, même découpés (à l'exclusion des linoléums)	5,3	0	
59050010	Revêtements muraux consistant en fils disposés parallèlement sur un support	5,8	0	
59050030	Revêtements muraux de lin (à l'exclusion des revêtements consistant en fils disposés parallèlement sur un support)	8	0	
59050050	Revêtements muraux de jute (à l'exclusion des revêtements consistant en fils disposés parallèlement sur un support)	4	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
59050070	Revêtements muraux de fibres synthétiques ou artificielles (à l'exclusion des revêtements consistant en fils disposés parallèlement sur un support)	8	0	
59050090	Revêtements muraux en matières textiles (à l'exclusion des revêtements de lin, de jute ou de fibres synthétiques ou artificielles ainsi que des revêtements consistant en fils disposés parallèlement sur un support)	6	0	
59061000	Rubans adhésifs en tissus caoutchoutés, d'une largeur ≤ 20 cm (à l'exclusion des rubans adhésifs imprégnés ou recouverts de substances pharmaceutiques ou conditionnés pour la vente au détail à des fins médicales, chirurgicales, dentaires ou vétérinaires)	4,6	8	
59069100	Tissus caoutchoutés de bonneterie, n.d.a.	6,5	8	
59069910	Nappes de fils textiles parallélisés et agglomérés entre eux au moyen de caoutchouc	8	8	
59069990	Tissus caoutchoutés (à l'exclusion des tissus de bonneterie, des nappes de fils textiles parallélisés et agglomérés entre eux au moyen de caoutchouc, des rubans adhésifs d'une largeur ≤ 20 cm ainsi que des nappes tramées pour pneumatiques obtenues à partir de fils à haute ténacité de nylon ou d'autres polyamides, de polyesters ou de rayonne viscose)	5,6	8	
59070000	Tissus imprégnés, enduits ou recouverts; toiles peintes pour décors de théâtres, fonds d'atelier ou usages analogues, n.d.a.	4,9	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
59080000	Mèches tissées, tressées ou tricotées, en matières textiles, pour lampes, réchauds, briquets, bougies ou similaires; manchons à incandescence et étoffes tubulaires tricotées servant à leur fabrication, même imprégnés (à l'exclusion des mèches recouvertes de cires, des mèches et des cordeaux détonants ainsi que des mèches consistant en fils textiles ou en fibres de verre)	5,6	8	
59090010	Tuyaux pour pompes et tuyaux similaires, de fibres synthétiques, même imprégnés ou enduits, même avec armatures ou accessoires en autres matières	6,5	4	
59090090	Tuyaux pour pompes et tuyaux similaires, en matières textiles, même imprégnés ou enduits, même avec armatures ou accessoires en autres matières (à l'exclusion des tuyaux de fibres synthétiques)	6,5	4	
59100000	Courroies transporteuses ou de transmission en matières textiles, même imprégnées, enduites, recouvertes de matière plastique ou stratifiées avec de la matière plastique ou renforcées de métal ou d'autres matières (à l'exclusion des produits d'une épaisseur < 3 mm, présentés en longueur indéterminée ou découpés en longueur, des courroies consistant en tissus imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés avec du caoutchouc ou bien fabriquées au moyen de fils ou ficelles préalablement imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc)	5,1	4	
59111000	Tissus, feutres et tissus doublés de feutre, combinés avec une ou plusieurs couches de caoutchouc, de cuir ou d'autres matières, des types utilisés pour la fabrication de garnitures de cardes, et produits analogues pour d'autres usages techniques, y compris les rubans de velours, imprégnés de caoutchouc, pour le recouvrement des ensouples	5,3	4	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
59112000	Gazes et toiles à bluter, même confectionnées	4,6	4	
59113111	Tissus, feutrés ou non, de fibres synthétiques, sans fin ou munis de moyens de jonction, des types utilisés sur les machines à papier, d'un poids $< 650 \text{ g/m}^2$ (toiles de formation, par exemple)	5,8	10	
59113119	Tissus et feutres, de soie ou de fibres artificielles, sans fin ou munis de moyen de jonction, des types utilisés sur les machines à papier, y compris les tissus et feutres de soie ou de fibres synthétiques et artificielles des types utilisés sur des machines similaires (à pâte, à amiante-ciment, par exemple), d'un poids $< 650 \text{ g/m}^2$	5,8	10	
59113190	Tissus et feutres, sans fin ou munis de moyens de jonction, des types utilisés sur les machines à papier ou sur des machines similaires (à pâte, à amiante-ciment, par exemple), d'un poids $< 650 \text{ g/m}^2$ (à l'exclusion des tissus et feutres de soie ou de fibres synthétiques ou artificielles)	4,4	10	
59113211	Tissus ayant une couche de natte fixée par aiguilletage, de soie ou de fibres synthétiques ou artificielles, sans fin ou munis de moyen de jonction, des types utilisés sur les machines à papier, d'un poids $\geq 650 \text{ g/m}^2$ (feutres de presse, par exemple)	5,8	10	
59113219	Tissus et feutres, de soie ou de fibres synthétiques ou artificielles, sans fin ou munis de moyen de jonction, des types utilisés sur les machines à papier ou sur des machines similaires (à pâte, à amiante-ciment, par exemple), d'un poids $\geq 650 \text{ g/m}^2$ (à l'exclusion des tissus ayant une couche de natte fixée par aiguilletage, feutres de presse)	5,8	10	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
59113290	Tissus et feutres, sans fin ou munis de moyens de jonction, des types utilisés sur les machines à papier ou sur des machines similaires (à pâte, à amiante-ciment, par exemple), d'un poids $\geq 650 \text{ g/m}^2$ (à l'exclusion des tissus et feutres de soie ou de fibres synthétiques ou artificielles)	4,4	10	
59114000	Étreindelles et tissus épais des types utilisés sur des presses d'huilerie ou pour des usages techniques analogues, y compris ceux en cheveux	6	4	
59119010	Produits et articles textiles pour usages techniques, visés à la note 7 du chapitre 59, en feutre, n.d.a.	6	10	
59119090	Produits et articles textiles pour usages techniques, visés à la note 7 du chapitre 59, n.d.a. (à l'exclusion des produits et articles en feutre)	6	10	
60011000	Étoffes dites «à longs poils», en bonneterie	8	8	
60012100	Étoffes à boucles, en bonneterie, de coton	8	8	
60012200	Étoffes à boucles, en bonneterie, de fibres synthétiques ou artificielles	8	8	
60012900	Étoffes à boucles, en bonneterie (à l'exclusion des étoffes de coton ou de fibres synthétiques ou artificielles)	8	8	
60019100	Velours et peluches, en bonneterie, de coton (à l'exclusion des étoffes dites «à longs poils»)	8	8	
60019200	Velours et peluches, en bonneterie, de fibres synthétiques ou artificielles (à l'exclusion des étoffes dites «à longs poils»)	8	8	
60019900	Velours et peluches, en bonneterie (à l'exclusion des étoffes de coton ou de fibres synthétiques ou artificielles et des étoffes dites «à longs poils»)	8	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
60024000	Étoffes de bonneterie d'une largeur ≤ 30 cm, contenant en poids ≥ 5 % de fils d'élastomères (à l'exclusion des étoffes contenant des fils de caoutchouc, des velours et peluches, y compris les étoffes dites «à longs poils», des étoffes à boucles en bonneterie, des étiquettes, écussons et articles similaires, ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)	8	8	
60029000	Étoffes de bonneterie d'une largeur ≤ 30 cm, contenant en poids ≥ 5 % de fils d'élastomères et de caoutchouc ou uniquement de caoutchouc (à l'exclusion des velours et peluches, y compris les étoffes dites «à longs poils», des étoffes à boucles en bonneterie, des étiquettes, écussons et articles similaires, des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées ainsi que des barrières anti-adhérence stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire du n° 3006.10.30)	6,5	8	
60031000	Étoffes de bonneterie d'une largeur ≤ 30 cm, de laine ou poils fins (à l'exclusion des étoffes contenant en poids ≥ 5 % de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc, des velours et peluches, y compris les étoffes dites «à longs poils», des étoffes à boucles en bonneterie, des étiquettes, écussons et articles similaires ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)	8	8	
60032000	Étoffes de bonneterie d'une largeur ≤ 30 cm, de coton (à l'exclusion des étoffes contenant en poids ≥ 5 % de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc, des velours et peluches, y compris les étoffes dites «à longs poils», des étoffes à boucles en bonneterie, des étiquettes, écussons et articles similaires ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)	8	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
60033010	Dentelles Raschel d'une largeur \leq 30 cm, de fibres synthétiques (à l'exclusion des dentelles contenant en poids \geq 5 % de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc)	8	8	
60033090	Étoffes de bonneterie d'une largeur \leq 30 cm, de fibres synthétiques (à l'exclusion des dentelles Raschel, des étoffes contenant en poids \geq 5 % de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc, des velours et peluches, y compris les étoffes dites «à longs poils», des étoffes à boucles en bonneterie, des étiquettes, écussons et articles similaires, des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées ainsi que des barrières anti-adhérence stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire du n° 3006.10.30)	8	8	
60034000	Étoffes de bonneterie d'une largeur \leq 30 cm, de fibres synthétiques (à l'exclusion des étoffes contenant en poids \geq 5 % de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc, des velours et peluches, y compris les étoffes dites «à longs poils», des étoffes à boucles en bonneterie, des étiquettes, écussons et articles similaires, des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées ainsi que des barrières anti-adhérence stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire du n° 3006.10.30)	8	8	
60039000	Étoffes de bonneterie d'une largeur \leq 30 cm (à l'exclusion des étoffes de coton, de fibres synthétiques ou artificielles, de laine ou poils fins, des étoffes contenant en poids \geq 5 % de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc, des velours et peluches, y compris les étoffes dites «à longs poils», des étoffes à boucles en bonneterie, des étiquettes, écussons et articles similaires, des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées ainsi que des barrières anti-adhérence stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire du n° 3006.10.30)	8	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
60041000	Étoffes de bonneterie d'une largeur > 30 cm, contenant en poids ≥ 5 % de fils d'élastomères (à l'exclusion des étoffes contenant des fils de caoutchouc, des velours et peluches, y compris les étoffes dites «à longs poils», des étoffes à boucles en bonneterie, des étiquettes, écussons et articles similaires ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)	8	8	
60049000	Étoffes de bonneterie d'une largeur > 30 cm, contenant en poids ≥ 5 % de fils d'élastomères et de caoutchouc ou uniquement de caoutchouc (à l'exclusion des velours et peluches, y compris les étoffes dites «à longs poils», des étoffes à boucles en bonneterie, des étiquettes, écussons et articles similaires ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)	6,5	8	
60052100	Étoffes de bonneterie-chaîne, y compris celles obtenues sur métiers à galonner, d'une largeur > 30 cm, de coton, écrues ou blanchies (à l'exclusion des étoffes contenant en poids ≥ 5 % de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc, des velours et peluches, y compris les étoffes dites «à longs poils», des étoffes à boucles en bonneterie, des étiquettes, écussons et articles similaires ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)	8	8	
60052200	Étoffes de bonneterie-chaîne, y compris celles obtenues sur métiers à galonner, d'une largeur > 30 cm, de coton, teintes (à l'exclusion des étoffes contenant en poids ≥ 5 % de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc, des velours et peluches, y compris les étoffes dites «à longs poils», des étoffes à boucles en bonneterie, des étiquettes, écussons et articles similaires ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)	8	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
60052300	Étoffes de bonneterie-chaîne, y compris celles obtenues sur métiers à galonner, d'une largeur > 30 cm, de coton, en fils de diverses couleurs (à l'exclusion des étoffes contenant en poids ≥ 5 % de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc, des velours et peluches, y compris les étoffes dites «à longs poils», des étoffes à boucles en bonneterie, des étiquettes, écussons et articles similaires ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)	8	8	
60052400	Étoffes de bonneterie-chaîne, y compris celles obtenues sur métiers à galonner, d'une largeur > 30 cm, de coton, imprimées (à l'exclusion des étoffes contenant en poids ≥ 5 % de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc, des velours et peluches, y compris les étoffes dites «à longs poils», des étoffes à boucles en bonneterie, des étiquettes, écussons et articles similaires ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)	8	8	
60053110	Étoffes de bonneterie-chaîne, y compris celles obtenues sur métiers à galonner, d'une largeur > 30 cm, de fibres synthétiques, écrues ou blanchies, pour rideaux et vitrages (à l'exclusion des étoffes contenant en poids ≥ 5 % de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc, des velours et peluches, y compris les étoffes dites «à longs poils», des étoffes à boucles en bonneterie ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)	8	8	
60053150	Dentelles Raschel de bonneterie-chaîne, y compris celles obtenues sur métiers à galonner, d'une largeur > 30 cm, de fibres synthétiques, écrues ou blanchies (à l'exclusion des étoffes pour rideaux et vitrages, des étoffes contenant en poids ≥ 5 % de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc, des velours et peluches, y compris les étoffes dites «à longs poils», des étoffes à boucles en bonneterie ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)	8	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
60053190	Étoffes de bonneterie-chaîne, y compris celles obtenues sur métiers à galonner, d'une largeur > 30 cm, de fibres synthétiques, écrues ou blanchies (à l'exclusion des étoffes pour rideaux et vitrages, des dentelles Raschel, des étoffes contenant en poids ≥ 5 % de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc, des velours et peluches, y compris les étoffes dites «à longs poils», des étoffes à boucles en bonneterie, des étiquettes, écussons et articles similaires ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)	8	8	
60053210	Étoffes de bonneterie-chaîne, y compris celles obtenues sur métiers à galonner, d'une largeur > 30 cm, de fibres synthétiques, teintes, pour rideaux et vitrages (à l'exclusion des étoffes contenant en poids ≥ 5 % de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc, des velours et peluches, y compris les étoffes dites «à longs poils», des étoffes à boucles en bonneterie ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)	8	8	
60053250	Dentelles Raschel de bonneterie-chaîne, y compris celles obtenues sur métiers à galonner, d'une largeur > 30 cm, de fibres synthétiques, teintes (à l'exclusion des étoffes pour rideaux et vitrages et des étoffes contenant en poids ≥ 5 % de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc)	8	8	
60053290	Étoffes de bonneterie-chaîne, y compris celles obtenues sur métiers à galonner, d'une largeur > 30 cm, de fibres synthétiques, teintes (à l'exclusion des étoffes pour rideaux et vitrages, des dentelles Raschel, des étoffes contenant en poids ≥ 5 % de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc, des velours et peluches, y compris les étoffes dites «à longs poils», des étoffes à boucles en bonneterie, des étiquettes, écussons et articles similaires ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)	8	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
60053310	Étoffes de bonneterie-chaîne, y compris celles obtenues sur métiers à galonner, d'une largeur > 30 cm, de fibres synthétiques, en fils de diverses couleurs (à l'exclusion des étoffes contenant en poids ≥ 5 % de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc, des velours et peluches, y compris les étoffes dites «à longs poils», des étoffes à boucles en bonneterie, des étiquettes, écussons et articles similaires ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)	8	8	
60053350	Dentelles Raschel de bonneterie-chaîne, y compris celles obtenues sur métiers à galonner, d'une largeur > 30 cm, de fibres synthétiques, en fils de diverses couleurs (à l'exclusion des étoffes pour rideaux et vitrages et des étoffes contenant en poids ≥ 5 % de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc)	8	8	
60053390	Étoffes de bonneterie-chaîne, y compris celles obtenues sur métiers à galonner, d'une largeur > 30 cm, de fibres synthétiques, en fils de diverses couleurs (à l'exclusion des étoffes pour rideaux et vitrages, des dentelles Raschel, des étoffes contenant en poids ≥ 5 % de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc, des velours et peluches, y compris les étoffes dites «à longs poils», des étoffes à boucles en bonneterie, des étiquettes, écussons et articles similaires ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)	8	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
60053410	Étoffes de bonneterie-chaîne, y compris celles obtenues sur métiers à galonner, d'une largeur > 30 cm, de fibres synthétiques, imprimées (à l'exclusion des étoffes contenant en poids ≥ 5 % de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc, des velours et peluches, y compris les étoffes dites «à longs poils», des étoffes à boucles en bonneterie, des étiquettes, écussons et articles similaires ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)	8	8	
60053450	Dentelles Raschel de bonneterie-chaîne, y compris celles obtenues sur métiers à galonner, d'une largeur > 30 cm, de fibres synthétiques, imprimées (à l'exclusion des étoffes pour rideaux et vitrages et des étoffes contenant en poids ≥ 5 % de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc)	8	8	
60053490	Étoffes de bonneterie-chaîne, y compris celles obtenues sur métiers à galonner, d'une largeur > 30 cm, de fibres synthétiques, imprimées (à l'exclusion des étoffes pour rideaux et vitrages, des dentelles Raschel, des étoffes contenant en poids ≥ 5 % de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc, des velours et peluches, y compris les étoffes dites «à longs poils», des étoffes à boucles en bonneterie ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)	8	8	
60054100	Étoffes de bonneterie-chaîne, y compris celles obtenues sur métiers à galonner, d'une largeur > 30 cm, de fibres artificielles, écrues ou blanchies (à l'exclusion des étoffes contenant en poids ≥ 5 % de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc, des velours et peluches, y compris les étoffes dites «à longs poils», des étoffes à boucles en bonneterie, des étiquettes, écussons et articles similaires ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)	8	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
60054200	Étoffes de bonneterie-chaîne, y compris celles obtenues sur métiers à galonner, d'une largeur > 30 cm, de fibres artificielles, teintes (à l'exclusion des étoffes contenant en poids ≥ 5 % de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc, des velours et peluches, y compris les étoffes dites «à longs poils», des étoffes à boucles en bonneterie, des étiquettes, écussons et articles similaires ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)	8	8	
60054300	Étoffes de bonneterie-chaîne, y compris celles obtenues sur métiers à galonner, d'une largeur > 30 cm, de fibres artificielles, en fils de diverses couleurs (à l'exclusion des étoffes contenant en poids ≥ 5 % de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc, des velours et peluches, y compris les étoffes dites «à longs poils», des étoffes à boucles en bonneterie, des étiquettes, écussons et articles similaires ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)	8	8	
60054400	Étoffes de bonneterie-chaîne, y compris celles obtenues sur métiers à galonner, d'une largeur > 30 cm, de fibres artificielles, imprimées (à l'exclusion des étoffes contenant en poids ≥ 5 % de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc, des velours et peluches, y compris les étoffes dites «à longs poils», des étoffes à boucles en bonneterie, des étiquettes, écussons et articles similaires ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)	8	8	
60059010	Étoffes de bonneterie-chaîne, y compris celles obtenues sur métiers à galonner, d'une largeur > 30 cm, de laine ou poils fins (à l'exclusion des étoffes contenant en poids ≥ 5 % de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc, des velours et peluches, y compris les étoffes dites «à longs poils», des étoffes à boucles en bonneterie, des étiquettes, écussons et articles similaires ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)	8	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
60059090	Étoffes de bonneterie-chaîne, y compris celles obtenues sur métiers à galonner, d'une largeur > 30 cm (à l'exclusion des étoffes de coton, de fibres synthétiques ou artificielles, de laine ou de poils fins, des étoffes contenant en poids ≥ 5 % de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc, des velours et peluches, y compris les étoffes dites «à longs poils», des étoffes à boucles en bonneterie, des étiquettes, écussons et articles similaires ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)	8	8	
60061000	Étoffes de bonneterie, d'une largeur > 30 cm, de laine ou de poils fins (à l'exclusion des étoffes de bonneterie-chaîne, y compris celles obtenues sur métiers à galonner, des étoffes contenant en poids ≥ 5 % de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc, des velours et peluches, y compris les étoffes dites «à longs poils», des étoffes à boucles en bonneterie, des étiquettes, écussons et articles similaires ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)	8	8	
60062100	Étoffes de bonneterie, d'une largeur > 30 cm, de coton, écrues ou blanchies (à l'exclusion des étoffes de bonneterie-chaîne, y compris celles obtenues sur métiers à galonner, des étoffes contenant en poids ≥ 5 % de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc, des velours et peluches, y compris les étoffes dites «à longs poils», des étoffes à boucles en bonneterie, des étiquettes, écussons et articles similaires ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)	8	8	
60062200	Étoffes de bonneterie, d'une largeur > 30 cm, de coton, teintes (à l'exclusion des étoffes de bonneterie-chaîne, y compris celles obtenues sur métiers à galonner, des étoffes contenant en poids ≥ 5 % de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc, des velours et peluches, y compris les étoffes dites «à longs poils», des étoffes à boucles en bonneterie, des étiquettes, écussons et articles similaires ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)	8	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
60062300	Étoffes de bonneterie, d'une largeur > 30 cm, de coton, en fils de diverses couleurs (à l'exclusion des étoffes de bonneterie-chaîne, y compris celles obtenues sur métiers à galonner, des étoffes contenant en poids ≥ 5 % de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc, des velours et peluches, y compris les étoffes dites «à longs poils», des étoffes à boucles en bonneterie, des étiquettes, écussons et articles similaires ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)	8	8	
60062400	Étoffes de bonneterie, d'une largeur > 30 cm, de coton, imprimées (à l'exclusion des étoffes de bonneterie-chaîne, y compris celles obtenues sur métiers à galonner, des étoffes contenant en poids ≥ 5 % de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc, des velours et peluches, y compris les étoffes dites «à longs poils», des étoffes à boucles en bonneterie, des étiquettes, écussons et articles similaires ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)	8	8	
60063110	Étoffes de bonneterie, d'une largeur > 30 cm, de fibres synthétiques, écrues ou blanchies, pour rideaux et vitrages (à l'exclusion des étoffes de bonneterie-chaîne, y compris celles obtenues sur métiers à galonner, des étoffes contenant en poids ≥ 5 % de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc, des velours et peluches, y compris les étoffes dites «à longs poils», des étoffes à boucles en bonneterie ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)	8	8	
60063190	Étoffes de bonneterie, d'une largeur > 30 cm, de fibres synthétiques, écrues ou blanchies (à l'exclusion des étoffes pour rideaux et vitrages, des étoffes de bonneterie-chaîne, y compris celles obtenues sur métiers à galonner, des étoffes contenant en poids ≥ 5 % de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc, des velours et peluches, y compris les étoffes dites «à longs poils», des étoffes à boucles en bonneterie, des étiquettes, écussons et articles similaires ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)	8	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
60063210	Étoffes de bonneterie, d'une largeur > 30 cm, de fibres synthétiques, teintes, pour rideaux et vitrages (à l'exclusion des étoffes de bonneterie-chaîne, y compris celles obtenues sur métiers à galonner, des étoffes contenant en poids ≥ 5 % de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc, des velours et peluches, y compris les étoffes dites «à longs poils», des étoffes à boucles en bonneterie ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)	8	8	
60063290	Étoffes de bonneterie, d'une largeur > 30 cm, de fibres synthétiques, teintes (à l'exclusion des étoffes pour rideaux et vitrages, des étoffes de bonneterie-chaîne, y compris celles obtenues sur métiers à galonner, des étoffes contenant en poids ≥ 5 % de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc, des velours et peluches, y compris les étoffes dites «à longs poils», des étoffes à boucles en bonneterie, des étiquettes, écussons et articles similaires ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)	8	8	
60063310	Étoffes de bonneterie, d'une largeur > 30 cm, de fibres synthétiques, en fils de diverses couleurs, pour rideaux et vitrages (à l'exclusion des étoffes de bonneterie-chaîne, y compris celles obtenues sur métiers à galonner, des étoffes contenant en poids ≥ 5 % de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc, des velours et peluches, y compris les étoffes dites «à longs poils», des étoffes à boucles en bonneterie ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)	8	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
60063390	Étoffes de bonneterie, d'une largeur > 30 cm, de fibres synthétiques, en fils de diverses couleurs (à l'exclusion des étoffes pour rideaux et vitrages, des étoffes de bonneterie-chaîne, y compris celles obtenues sur métiers à galonner, des étoffes contenant en poids $\geq 5\%$ de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc, des velours et peluches, y compris les étoffes dites «à longs poils», des étoffes à boucles en bonneterie, des étiquettes, écussons et articles similaires ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)	8	8	
60063410	Étoffes de bonneterie, d'une largeur > 30 cm, de fibres synthétiques, imprimées, pour rideaux et vitrages (à l'exclusion des étoffes de bonneterie-chaîne, y compris celles obtenues sur métiers à galonner, des étoffes contenant en poids $\geq 5\%$ de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc, des velours et peluches, y compris les étoffes dites «à longs poils», des étoffes à boucles en bonneterie ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)	8	8	
60063490	Étoffes de bonneterie, d'une largeur > 30 cm, de fibres synthétiques, imprimées (à l'exclusion des étoffes pour rideaux et vitrages, des étoffes de bonneterie-chaîne, y compris celles obtenues sur métiers à galonner, des étoffes contenant en poids $\geq 5\%$ de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc, des velours et peluches, y compris les étoffes dites «à longs poils», des étoffes à boucles en bonneterie, des étiquettes, écussons et articles similaires ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)	8	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
60064100	Étoffes de bonneterie, d'une largeur > 30 cm, de fibres artificielles, écrues ou blanchies (à l'exclusion des étoffes de bonneterie-chaîne, y compris celles obtenues sur métiers à galonner, des étoffes contenant en poids ≥ 5 % de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc, des velours et peluches, y compris les étoffes dites «à longs poils», des étoffes à boucles en bonneterie, des étiquettes, écussons et articles similaires ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)	8	8	
60064200	Étoffes de bonneterie, d'une largeur > 30 cm, de fibres artificielles, teintes (à l'exclusion des étoffes de bonneterie-chaîne, y compris celles obtenues sur métiers à galonner, des étoffes contenant en poids ≥ 5 % de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc, des velours et peluches, y compris les étoffes dites «à longs poils», des étoffes à boucles en bonneterie, des étiquettes, écussons et articles similaires ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)	8	8	
60064300	Étoffes de bonneterie, d'une largeur > 30 cm, de fibres artificielles, en fils de diverses couleurs (à l'exclusion des étoffes de bonneterie-chaîne, y compris celles obtenues sur métiers à galonner, des étoffes contenant en poids ≥ 5 % de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc, des velours et peluches, y compris les étoffes dites «à longs poils», des étoffes à boucles en bonneterie, des étiquettes, écussons et articles similaires ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)	8	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
60064400	Étoffes de bonneterie, d'une largeur > 30 cm, de fibres artificielles, imprimées (à l'exclusion des étoffes de bonneterie-chaîne, y compris celles obtenues sur métiers à galonner, des étoffes contenant en poids ≥ 5 % de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc, des velours et peluches, y compris les étoffes dites «à longs poils», des étoffes à boucles en bonneterie, des étiquettes, écussons et articles similaires ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)	8	8	
60069000	Étoffes de bonneterie, d'une largeur > 30 cm (à l'exclusion des étoffes de fibres synthétiques ou artificielles, de coton, de laine ou de poils fins, des étoffes de bonneterie-chaîne, y compris celles obtenues sur métiers à galonner, des étoffes contenant en poids ≥ 5 % de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc, des velours et peluches, y compris les étoffes dites «à longs poils», des étoffes à boucles en bonneterie, des étiquettes, écussons et articles similaires ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)	8	8	
61012010	Manteaux, cabans, capes et articles similaires, en bonneterie, de coton, pour hommes ou garçonnets	12	8	
61012090	Anoraks, blousons et articles similaires, en bonneterie, de coton, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des costumes ou complets, ensembles, vestes, vestons, blazers et pantalons)	12	8	
61013010	Manteaux, cabans, capes et articles similaires, en bonneterie, de fibres synthétiques ou artificielles, pour hommes ou garçonnets	12	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
61013090	Anoraks, blousons et articles similaires, en bonneterie, de fibres synthétiques ou artificielles, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des costumes ou complets, ensembles, vestes, vestons, blazers et pantalons)	12	8	
61019020	Manteaux, cabans, capes et articles similaires, en bonneterie, de matières textiles, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles de coton ou de fibres synthétiques ou artificielles)	12	8	
61019080	Anoraks, blousons et articles similaires, en bonneterie, de matières textiles, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles de coton et de fibres synthétiques ou artificielles et des costumes ou complets, ensembles, vestes, vestons, blazers et pantalons)	12	8	
61021010	Manteaux, cabans, capes et articles similaires, en bonneterie, de laine ou poils fins, pour femmes ou fillettes	12	8	
61021090	Anoraks, blousons et articles similaires, en bonneterie, de laine ou poils fins, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des costumes tailleurs, ensembles, vestes, blazers, robes, jupes, jupes-culottes et pantalons)	12	8	
61022010	Manteaux, cabans, capes et articles similaires, en bonneterie, de coton, pour femmes ou fillettes	12	8	
61022090	Anoraks, blousons et articles similaires, en bonneterie, de coton, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des costumes tailleurs, ensembles, vestes, blazers, robes, jupes, jupes-culottes et pantalons)	12	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
61023010	Manteaux, cabans, capes et articles similaires, en bonneterie, de fibres synthétiques ou artificielles, pour femmes ou fillettes	12	8	
61023090	Anoraks, blousons et articles similaires, en bonneterie, de fibres synthétiques ou artificielles, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des costumes tailleurs, ensembles, vestes, blazers, robes, jupes, jupes-culottes et pantalons)	12	8	
61029010	Manteaux, cabans, capes et articles similaires, en bonneterie, de matières textiles, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles de laine ou de poils fins, de coton et de fibres synthétiques ou artificielles)	12	8	
61029090	Anoraks, blousons et articles similaires, en bonneterie, de matières textiles, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles de laine ou de poils fins, de coton et de fibres synthétiques ou artificielles et des costumes tailleurs, ensembles, vestes, blazers, robes, jupes, jupes-culottes et pantalons)	12	8	
61031010	Ensembles en bonneterie, de fibres synthétiques, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des ensembles de ski, maillots, culottes et slips de bain)	12	8	
61031090	Ensembles en bonneterie, de matières textiles, pour hommes et garçonnets (à l'exclusion des articles de laine ou de poils fins et des ensembles de ski, maillots, culottes et slips de bain)	12	8	
61032200	Ensembles en bonneterie, de coton, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des combinaisons et ensembles de ski, maillots, culottes et slips de bain)	12	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
61032300	Ensembles en bonneterie, de fibres synthétiques, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des combinaisons et ensembles de ski, maillots, culottes et slips de bain)	12	8	
61032900	Ensembles en bonneterie, de matières textiles, pour hommes et garçonnets (à l'exclusion des ensembles de laine ou de poils fins, de coton et de fibres synthétiques et des combinaisons et ensembles de ski, maillots, culottes et slips de bain)	12	8	
61033100	Vestons en bonneterie, de laine ou de poils fins, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des anoraks et articles similaires)	12	8	
61033200	Vestons en bonneterie, de coton, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des anoraks et articles similaires)	12	8	
61033300	Vestons en bonneterie, de fibres synthétiques, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des anoraks et articles similaires)	12	8	
61033900	Vestons en bonneterie, de matières textiles, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des vestons de laine ou de poils fins, de coton et de fibres synthétiques et des anoraks et articles similaires)	12	8	
61034100	Pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts, en bonneterie, de laine ou de poils fins, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des maillots, culottes et slips de bain et des slips et caleçons)	12	8	
61034200	Pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts, en bonneterie, de coton, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des maillots, culottes et slips de bain et des slips et caleçons)	12	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
61034300	Pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts, en bonneterie, de fibres synthétiques, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des maillots, culottes et slips de bain et des slips et caleçons)	12	8	
61034900	Pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts, en bonneterie, de matières textiles, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles de laine ou de poils fins, de coton ou de fibres synthétiques, des maillots, culottes et slips de bain et des slips et caleçons)	12	8	
61041300	Costumes tailleurs en bonneterie, de fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des combinaisons et ensembles de ski et des maillots, culottes et slips de bain)	12	8	
61041920	Costumes tailleurs en bonneterie, de matières textiles, pour femmes ou fillettes, de coton (à l'exclusion des combinaisons de ski et des maillots, culottes et slips de bain)	12	8	
61041990	Costumes tailleurs en bonneterie, de matières textiles, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles de fibres synthétiques ou de coton, des combinaisons de ski et des maillots, culottes et slips de bain)	12	8	
61042200	Ensembles en bonneterie, de coton, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des combinaisons et ensembles de ski et des maillots, culottes et slips de bain)	12	8	
61042300	Ensembles en bonneterie, de fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des combinaisons et ensembles de ski et des maillots, culottes et slips de bain)	12	8	
61042910	Ensembles en bonneterie, de laine ou de poils fins, pour femmes et fillettes (à l'exclusion des articles de coton et de fibres synthétiques, des ensembles de ski et des maillots, culottes et slips de bain)	12	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
61042990	Ensembles en bonneterie, de matières textiles, pour femmes et fillettes (à l'exclusion des articles de coton et de fibres synthétiques, des ensembles de ski et des maillots, culottes et slips de bain)	12	8	
61043100	Vestes en bonneterie, de laine ou de poils fins, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des anoraks et articles similaires)	12	8	
61043200	Vestes en bonneterie, de coton, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des anoraks et articles similaires)	12	8	
61043300	Vestes en bonneterie, de fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des anoraks et articles similaires)	12	8	
61043900	Vestes en bonneterie, de matières textiles, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des vestes de laine ou de poils fins, de coton et de fibres synthétiques et des anoraks et articles similaires)	12	8	
61044100	Robes en bonneterie, de laine ou de poils fins, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des combinaisons et fonds de robes)	12	8	
61044200	Robes en bonneterie, de coton, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des combinaisons et fonds de robes)	12	8	
61044300	Robes en bonneterie, de fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des combinaisons et fonds de robes)	12	8	
61044400	Robes en bonneterie, de fibres artificielles, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des combinaisons et fonds de robes)	12	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
61044900	Robes en bonneterie, de matières textiles, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des robes de laine ou de poils fins, de coton et de fibres synthétiques ou artificielles et des combinaisons et fonds de robes)	12	8	
61045100	Jupes et jupes-culottes, en bonneterie, de laine ou de poils fins, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des jupons)	12	8	
61045200	Jupes et jupes-culottes, en bonneterie, de coton, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des jupons)	12	8	
61045300	Jupes et jupes-culottes, en bonneterie, de fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des jupons)	12	8	
61045900	Jupes et jupes-culottes, en bonneterie, de matières textiles, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des jupes et jupes-culottes de laine ou de poils fins, de coton et de fibres synthétiques et des jupons)	12	8	
61046100	Pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts, en bonneterie, de laine ou de poils fins, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des slips et culottes et des maillots, culottes et slips de bain)	12	8	
61046200	Pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts, en bonneterie, de coton, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des slips et culottes et des maillots, culottes et slips de bain)	12	8	
61046300	Pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts, en bonneterie, de fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des slips et culottes et des maillots, culottes et slips de bain)	12	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
61046900	Pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts, en bonneterie, de matières textiles, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles de laine ou de poils fins, de coton et de fibres synthétiques, des slips et culottes et des maillots, culottes et slips de bain)	12	8	
61051000	Chemises et chemisettes, en bonneterie, de coton, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des chemises de nuit, T-shirts et maillots de corps)	12	8	
61052010	Chemises et chemisettes, en bonneterie, de fibres synthétiques, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des chemises de nuit, T-shirts et maillots de corps)	12	8	
61052090	Chemises et chemisettes, en bonneterie, de fibres artificielles, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des chemises de nuit, T-shirts et maillots de corps)	12	8	
61059010	Chemises et chemisettes, en bonneterie, de laine ou poils fins, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des chemises de nuit, T-shirts et maillots de corps)	12	8	
61059090	Chemises et chemisettes, en bonneterie, de matières textiles, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles de laine ou de poils fins, de coton et de fibres synthétiques ou artificielles et des chemises de nuit, T-shirts et maillots de corps)	12	8	
61061000	Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes, en bonneterie, de coton, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des T-shirts et maillots de corps)	12	8	
61062000	Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes, en bonneterie, de fibres synthétiques ou artificielles, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des T-shirts et maillots de corps)	12	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
61069010	Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes, en bonneterie, de laine ou poils fins, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des T-shirts et maillots de corps)	12	8	
61069030	Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes, en bonneterie, de soie ou de déchets de soie, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des T-shirts et maillots de corps)	12	8	
61069050	Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes, en bonneterie, de lin ou de ramie, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des T-shirts et maillots de corps)	12	8	
61069090	Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes, en bonneterie, de matières textiles, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles de laine ou de poils fins, de coton, de fibres synthétiques ou artificielles, de soie ou de déchets de soie, de lin ou de ramie et des T-shirts et maillots de corps)	12	8	
61071100	Slips et caleçons, en bonneterie, de coton, pour hommes ou garçonnets	12	8	
61071200	Slips et caleçons, en bonneterie, de fibres synthétiques ou artificielles, pour hommes ou garçonnets	12	8	
61071900	Slips et caleçons, en bonneterie, de matières textiles, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles de coton et de fibres synthétiques ou artificielles)	12	8	
61072100	Chemises de nuit et pyjamas, en bonneterie, de coton, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des maillots de corps)	12	8	
61072200	Chemises de nuit et pyjamas, en bonneterie, de fibres synthétiques ou artificielles, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des maillots de corps)	12	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
61072900	Chemises de nuit et pyjamas, en bonneterie, de matières textiles, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles de coton et de fibres synthétiques ou artificielles et des maillots de corps)	12	8	
61079100	Peignoirs de bain, robes de chambre et articles similaires, en bonneterie, de coton, pour hommes ou garçonnets	12	8	
61079900	Peignoirs de bain, robes de chambre et articles similaires, en bonneterie, de matières textiles, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles de coton)	12	8	
61081100	Combinaisons ou fonds de robes et jupons, en bonneterie, de fibres synthétiques ou artificielles, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des T-shirts et maillots de corps)	12	8	
61081900	Combinaisons ou fonds de robes et jupons, en bonneterie, de matières textiles, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles de fibres synthétiques ou artificielles et des T-shirts et maillots de corps)	12	8	
61082100	Slips et culottes, en bonneterie, de coton, pour femmes ou fillettes	12	8	
61082200	Slips et culottes, en bonneterie, de fibres synthétiques ou artificielles, pour femmes ou fillettes	12	8	
61082900	Slips et culottes, en bonneterie, de matières textiles, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles de coton et de fibres synthétiques ou artificielles)	12	8	
61083100	Chemises de nuit et pyjamas, en bonneterie, de coton, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des T-shirts, maillots de corps et déshabillés)	12	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
61083200	Chemises de nuit et pyjamas, en bonneterie, de fibres synthétiques ou artificielles, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des T-shirts, maillots de corps et déshabillés)	12	8	
61083900	Chemises de nuit et pyjamas, en bonneterie, de matières textiles, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles de coton et de fibres synthétiques ou artificielles et des T-shirts, maillots de corps et déshabillés)	12	8	
61089100	Déshabillés, peignoirs de bain, robes de chambre et articles similaires, en bonneterie, de coton, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des maillots de corps, combinaisons et fonds de robe, jupons, slips et culottes, chemises de nuit, pyjamas, soutiens-gorge, gaines, corsets et articles similaires)	12	8	
61089200	Déshabillés, peignoirs de bain, robes de chambre et articles similaires, en bonneterie, de fibres synthétiques ou artificielles, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des maillots de corps, combinaisons et fonds de robe, jupons, slips et culottes, chemises de nuit, pyjamas, soutiens-gorge, gaines, corsets et articles similaires)	12	8	
61089900	Déshabillés, peignoirs de bain, robes de chambre et articles similaires, en bonneterie, de matières textiles, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles de coton et de fibres synthétiques ou artificielles et des maillots de corps, combinaisons et fonds de robe, jupons, slips et culottes, chemises de nuit, pyjamas, soutiens-gorge, gaines, corsets et articles similaires)	12	8	
61091000	T-shirts et maillots de corps, en bonneterie, de coton,	12	8	
61099020	T-shirts et maillots de corps, en bonneterie, de laine ou de poils fins ou de fibres synthétiques ou artificielles	12	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
61099090	T-shirts et maillots de corps, en bonneterie, de matières textiles (à l'exclusion des articles de coton, de laine ou de poils fins et de fibres synthétiques ou artificielles)	12	8	
61101110	Chandails et pull-overs, en bonneterie, contenant en poids $\geq 50\%$ de laine et pesant $\geq 600\text{ g}$ par unité	10,5	8	
61101130	Chandails et pull-overs, cardigans, gilets et articles similaires, y compris les sous-pulls, en bonneterie, de laine, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des chandails et pull-overs contenant en poids $\geq 50\%$ de laine et pesant $\geq 600\text{ g}$ par unité et des gilets ouatinés)	12	8	
61101190	Chandails et pull-overs, cardigans, gilets et articles similaires, y compris les sous-pulls, en bonneterie, de laine, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des chandails et pull-overs contenant en poids $\geq 50\%$ de laine et pesant $\geq 600\text{ g}$ par unité et des gilets ouatinés)	12	8	
61101210	Chandails, pull-overs, cardigans, gilets et articles similaires, y compris les sous-pulls, en bonneterie, de poils de chèvre du Cachemire, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des gilets ouatinés)	12	8	
61101290	Chandails, pull-overs, cardigans, gilets et articles similaires, y compris les sous-pulls, en bonneterie, de poils de chèvre du Cachemire, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des gilets ouatinés)	12	8	
61101910	Chandails, pull-overs, cardigans, gilets et articles similaires, y compris les sous-pulls, en bonneterie, de poils fins, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles de poils de chèvre du Cachemire et des gilets ouatinés)	12	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
61101990	Chandails, pull-overs, cardigans, gilets et articles similaires, y compris les sous-pulls, en bonneterie, de poils fins, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles de poils de chèvre du Cachemire et des gilets ouatinés)	12	8	
61102010	Sous-pulls en bonneterie, de coton	12	8	
61102091	Chandails, pull-overs, cardigans, gilets et articles similaires, en bonneterie, de coton, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des sous-pulls et des gilets ouatinés)	12	8	
61102099	Chandails, pull-overs, cardigans, gilets et articles similaires, en bonneterie, de coton, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des sous-pulls et des gilets ouatinés)	12	8	
61103010	Sous-pulls en bonneterie, de fibres synthétiques ou artificielles	12	8	
61103091	Chandails, pull-overs, cardigans, gilets et articles similaires, en bonneterie, de fibres synthétiques ou artificielles, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des sous-pulls et des gilets ouatinés)	12	8	
61103099	Chandails, pull-overs, cardigans, gilets et articles similaires, en bonneterie, de fibres synthétiques ou artificielles, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des sous-pulls et des gilets ouatinés)	12	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
61109010	Chandails, pull-overs, cardigans, gilets et articles similaires, en bonneterie, de lin ou de ramie (à l'exclusion des gilets ouatinés)	12	8	
61109090	Chandails, pull-overs, cardigans, gilets et articles similaires, en bonneterie, de matières textiles (à l'exclusion des articles de fibres synthétiques ou artificielles, de laine ou de poils fins, de coton, de lin ou de ramie et des gilets ouatinés)	12	8	
61112010	Gants en bonneterie, de coton, pour bébés	8,9	8	
61112090	Vêtements et accessoires du vêtement, en bonneterie, de coton, pour bébés (à l'exclusion des gants et bonnets)	12	8	
61113010	Gants en bonneterie, de fibres synthétiques, pour bébés	8,9	8	
61113090	Vêtements et accessoires du vêtement, en bonneterie, de fibres synthétiques, pour bébés (à l'exclusion des gants et bonnets)	12	8	
61119011	Gants en bonneterie, de laine ou poils fins, pour bébés	8,9	8	
61119019	Vêtements et accessoires du vêtement, en bonneterie, de laine ou poils fins, pour bébés (à l'exclusion des gants et bonnets)	12	8	
61119090	Vêtements et accessoires du vêtement, en bonneterie, de matières textiles, pour bébés (à l'exclusion des articles de laine ou de poils fins, de coton et de fibres synthétiques et des bonnets)	12	8	
61121100	Survêtements de sport (<i>trainings</i>), en bonneterie, de coton	12	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
61121200	Survêtements de sport (<i>trainings</i>), en bonneterie, de fibres synthétiques	12	8	
61121900	Survêtements de sport (<i>trainings</i>), en bonneterie, de matières textiles (à l'exclusion des survêtements de sport de coton et de fibres synthétiques)	12	8	
61122000	Combinaisons et ensembles de ski, en bonneterie	12	8	
61123110	Maillots, culottes et slips de bain, en bonneterie, de fibres synthétiques, contenant en poids $\geq 5\%$ de fils de caoutchouc, pour hommes ou garçonnets	8	8	
61123190	Maillots, culottes et slips de bain, en bonneterie, de fibres synthétiques, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles contenant en poids $\geq 5\%$ de fils de caoutchouc)	12	8	
61123910	Maillots, culottes et slips de bain, en bonneterie, de matières textiles, contenant en poids $\geq 5\%$ de fils de caoutchouc, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles de fibres synthétiques)	8	8	
61123990	Maillots, culottes et slips de bain, en bonneterie, de matières textiles, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles de fibres synthétiques et des articles contenant en poids $\geq 5\%$ de fils de caoutchouc)	12	8	
61124110	Maillots, culottes et slips de bain, en bonneterie, de fibres synthétiques, contenant en poids $\geq 5\%$ de fils de caoutchouc, pour femmes ou fillettes	8	8	
61124190	Maillots, culottes et slips de bain, en bonneterie, de fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles contenant en poids $\geq 5\%$ de fils de caoutchouc)	12	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
61124910	Maillots, culottes et slips de bain, en bonneterie, de matières textiles, à teneur en poids en fils de caoutchouc $\geq 5\%$, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles de fibres synthétiques)	8	8	
61124990	Maillots, culottes et slips de bain, en bonneterie, de matières textiles, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles de fibres synthétiques et des articles contenant en poids $\geq 5\%$ de fils de caoutchouc)	12	8	
61130010	Vêtements confectionnés en étoffes de bonneterie caoutchoutées (à l'exclusion des vêtements pour bébés et des accessoires du vêtement)	8	8	
61130090	Vêtements confectionnés en étoffes de bonneterie imprégnées, enduites ou recouvertes de matière plastique ou d'autres substances (à l'exclusion des vêtements en étoffes de bonneterie caoutchoutées, des vêtements pour bébés et des accessoires du vêtement)	12	8	
61142000	Vêtements spéciaux destinés à des fins professionnelles, sportives ou autres n.d.a., en bonneterie, de coton	12	8	
61143000	Vêtements spéciaux destinés à des fins professionnelles, sportives ou autres n.d.a., en bonneterie, de fibres synthétiques ou artificielles	12	8	
61149000	Vêtements spéciaux destinés à des fins professionnelles, sportives ou autres n.d.a., en bonneterie, de matières textiles (à l'exclusion de ceux de coton et de fibres synthétiques ou artificielles)	12	8	
61151010	Bas à varices en bonneterie, de fibres synthétiques	8	8	
61151090	Collants (bas-culottes), bas et mi-bas à compression dégressive, en bonneterie (à l'exclusion des bas à varices de fibres synthétiques et des articles chaussants pour bébés)	12	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
61152100	Collants (bas-culottes), en bonneterie, de fibres synthétiques, titrant en fils simples < 67 décitex (à l'exclusion des collants à compression dégressive)	12	8	
61152200	Collants (bas-culottes), en bonneterie, de fibres synthétiques, titrant en fils simples \geq 67 décitex (à l'exclusion des collants à compression dégressive)	12	8	
61152900	Collants (bas-culottes), en bonneterie, de matières textiles (à l'exclusion des collants à compression dégressive, des collants de fibres synthétiques et des articles chaussants pour bébés)	12	8	
61153011	Mi-bas de femmes, en bonneterie, de fibres synthétiques, titrant en fils simples < 67 décitex (à l'exclusion des collants à compression dégressive)	12	8	
61153019	Bas de femmes, en bonneterie, de fibres synthétiques, titrant en fils simples < 67 décitex [à l'exclusion des collants à compression dégressive et des collants (bas-culottes) et mi-bas]	12	8	
61153090	Bas et mi-bas de femmes, en bonneterie, de matières textiles, titrant en fils simples < 67 décitex [à l'exclusion des collants à compression dégressive, des bas et mi-bas de fibres synthétiques et des collants (bas-culottes)]	12	8	
61159400	Bas et mi-bas, chaussettes et autres articles chaussants, en bonneterie, de laine ou de poils fins [à l'exclusion des collants à compression dégressive, des collants (bas-culottes), des bas et mi-bas de femmes titrant en fils simples < 67 décitex et des articles chaussants pour bébés]	12	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
61159500	Bas et mi-bas, chaussettes et autres articles chaussants, en bonneterie, de coton [à l'exclusion des collants à compression dégressive, des collants (bas-culottes), des bas et mi-bas de femmes titrant en fils simples < 67 décitex et des articles chaussants pour bébés]	12	8	
61159610	Mi-bas en bonneterie, de fibres synthétiques (à l'exclusion des collants à compression dégressive, des bas pour femmes titrant en fils simples < 67 décitex et des articles chaussants pour bébés)	12	8	
61159691	Bas pour femmes en bonneterie, de fibres synthétiques [à l'exclusion des collants à compression dégressive, des collants (bas-culottes) et des bas pour femmes titrant en fils simples < 67 décitex et des mi-bas]	12	8	
61159699	Bas, chaussettes et autres articles chaussants, en bonneterie, de fibres synthétiques [à l'exclusion des collants à compression dégressive, des collants (bas-culottes), des bas et mi-bas et des articles chaussants pour bébés]	12	8	
61159900	Bas et mi-bas, chaussettes et autres articles chaussants, en bonneterie, de matières textiles [à l'exclusion des articles de laine ou de poils fins, de coton et de fibres synthétiques, des collants à compression dégressive, des collants (bas-culottes), des bas et mi-bas de femmes titrant en fils simples < 67 décitex et des articles chaussants pour bébés]	12	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
61161020	Gants en bonneterie, imprégnés, enduits ou recouverts de caoutchouc	8	8	
61161080	Mitaines et moufles en bonneterie, imprégnés, enduits ou recouverts de matière plastique ou de caoutchouc et gants en bonneterie imprégnés, enduits ou recouverts de matière plastique	8,9	8	
61169100	Gants, mitaines et moufles, en bonneterie, de laine ou de poils fins (à l'exclusion des articles pour bébés)	8,9	8	
61169200	Gants, mitaines et moufles, en bonneterie, de coton (à l'exclusion des articles imprégnés, enduits ou recouverts de matière plastique ou de caoutchouc et des articles pour bébés)	8,9	8	
61169300	Gants, mitaines et moufles, en bonneterie, de fibres synthétiques (à l'exclusion des articles imprégnés, enduits ou recouverts de matière plastique ou de caoutchouc et des articles pour bébés)	8,9	8	
61169900	Gants, mitaines et moufles, en bonneterie, de matières textiles (à l'exclusion des articles de laine ou de poils fins, de coton et de fibres synthétiques, des articles imprégnés, enduits ou recouverts de matière plastique ou de caoutchouc et des articles pour bébés)	8,9	8	
61171000	Châles, écharpes, foulards, cache-nez, cache-col, mantilles, voiles, voilettes et articles similaires, en bonneterie	12	8	
61178010	Accessoires confectionnés du vêtement, en bonneterie élastique ou caoutchoutée, n.d.a.	8	8	
61178080	Cravates, noeuds papillons, foulards cravates et autres accessoires confectionnés du vêtement, en bonneterie, n.d.a. (à l'exclusion des accessoires en bonneterie élastique ou caoutchoutée et des châles, écharpes, foulards, cache-nez, cache-col, mantilles, voiles, voilettes et articles similaires)	12	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
61179000	Parties de vêtements ou d'accessoires du vêtement, en bonneterie, n.d.a.	12	8	
62011100	Manteaux, imperméables, cabans, capes et articles similaires, de laine ou de poils fins, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles en bonneterie)	12	8	
62011210	Manteaux, imperméables, cabans, capes et articles similaires, de coton, d'un poids par unité ≤ 1 kg, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles en bonneterie)	12	8	
62011290	Manteaux, imperméables, cabans, capes et articles similaires, de coton, d'un poids par unité > 1 kg, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles en bonneterie)	12	8	
62011310	Manteaux, imperméables, cabans, capes et articles similaires, de fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids par unité ≤ 1 kg, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles en bonneterie)	12	8	
62011390	Manteaux, imperméables, cabans, capes et articles similaires, de fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids par unité > 1 kg, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles en bonneterie)	12	8	
62011900	Manteaux, imperméables, cabans, capes et articles similaires, de matières textiles, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles de laine ou de poils fins, de coton et de fibres synthétiques ou artificielles et des articles en bonneterie)	12	8	
62019100	Anoraks, blousons et articles similaires, de laine ou de poils fins, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles en bonneterie et des costumes ou complets, ensembles, vestes, vestons, blazers et pantalons)	12	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
62019200	Anoraks, blousons et articles similaires, de coton, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles en bonneterie et des costumes ou complets, ensembles, vestes, vestons, blazers, pantalons et parties supérieures des ensembles de ski)	12	8	
62019300	Anoraks, blousons et articles similaires, de fibres synthétiques ou artificielles, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles en bonneterie et des costumes ou complets, ensembles, vestes, vestons, blazers, pantalons et parties supérieures des ensembles de ski)	12	8	
62019900	Anoraks, blousons et articles similaires, de matières textiles, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles de laine ou de poils fins, de coton et de fibres synthétiques ou artificielles, des articles en bonneterie et des costumes ou complets, ensembles, vestes, vestons, blazers et pantalons)	12	8	
62021100	Manteaux, imperméables, cabans, capes et articles similaires, de laine ou de poils fins, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles en bonneterie)	12	8	
62021210	Manteaux, imperméables, cabans, capes et articles similaires, de coton, d'un poids par unité ≤ 1 kg, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles en bonneterie)	12	8	
62021290	Manteaux, imperméables, cabans, capes et articles similaires, de coton, d'un poids par unité > 1 kg, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles en bonneterie)	12	8	
62021310	Manteaux, imperméables, cabans, capes et articles similaires, de fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids par unité ≤ 1 kg, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles en bonneterie)	12	8	
62021390	Manteaux, imperméables, cabans, capes et articles similaires, de fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids par unité > 1 kg, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles en bonneterie)	12	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
62021900	Manteaux, imperméables, cabans, capes et articles similaires, de matières textiles, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles de laine ou de poils fins, de coton et de fibres synthétiques ou artificielles et des articles en bonneterie)	12	8	
62029100	Anoraks, blousons et articles similaires, de laine ou de poils fins, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles en bonneterie et des costumes tailleurs, ensembles, vestes, blazers et pantalons)	12	8	
62029200	Anoraks, blousons et articles similaires, de coton, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles en bonneterie et des costumes tailleurs, ensembles, vestes, blazers, pantalons et parties supérieures des ensembles de ski)	12	8	
62029300	Anoraks, blousons et articles similaires, de fibres synthétiques ou artificielles, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles en bonneterie et des costumes tailleurs, ensembles, vestes, blazers, pantalons et parties supérieures des ensembles de ski)	12	8	
62029900	Anoraks, blousons et articles similaires, de matières textiles, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles de laine ou de poils fins, de coton et de fibres synthétiques ou artificielles, des articles en bonneterie et des costumes tailleurs, ensembles, vestes, blazers et pantalons)	12	8	
62031100	Costumes ou complets, de laine ou de poils fins, pour hommes ou garçonnets [à l'exclusion des articles en bonneterie et des survêtements de sport (<i>trainings</i>), combinaisons et ensembles de ski et maillots, culottes et slips de bain]	12	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
62031200	Costumes ou complets, de fibres synthétiques, pour hommes ou garçonnets [à l'exclusion des articles en bonneterie et des survêtements de sport (<i>trainings</i>), combinaisons et ensembles de ski et maillots, culottes et slips de bain]	12	8	
62031910	Costumes ou complets, de coton, pour hommes ou garçonnets [à l'exclusion des articles en bonneterie et des survêtements de sport (<i>trainings</i>), combinaisons et ensembles de ski et maillots, culottes et slips de bain]	12	8	
62031930	Costumes ou complets, de fibres artificielles, pour hommes ou garçonnets [à l'exclusion des articles en bonneterie et des survêtements de sport (<i>trainings</i>), combinaisons et ensembles de ski et maillots, culottes et slips de bain]	12	8	
62031990	Costumes ou complets, de matières textiles, pour hommes ou garçonnets [à l'exclusion des articles de laine ou de poils fins, de coton et de fibres synthétiques ou artificielles, des articles en bonneterie et des survêtements de sport (<i>trainings</i>), combinaisons et ensembles de ski et maillots, culottes et slips de bain]	12	8	
62032210	Ensembles de travail, de coton, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles en bonneterie)	12	8	
62032280	Ensembles, de coton, pour hommes ou garçonnets [à l'exclusion des articles en bonneterie et des vêtements de travail, survêtements de sport (<i>trainings</i>), ensembles de ski et maillots, culottes et slips de bain]	12	8	
62032310	Ensembles de travail, de fibres synthétiques, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles en bonneterie)	12	8	
62032380	Ensembles, de fibres synthétiques, pour hommes ou garçonnets [à l'exclusion des articles en bonneterie et des vêtements de travail, survêtements de sport (<i>trainings</i>), ensembles de ski et maillots, culottes et slips de bain]	12	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
62032911	Ensembles de travail, de fibres artificielles, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles en bonneterie)	12	8	
62032918	Ensembles, de fibres artificielles, pour hommes ou garçonnets [à l'exclusion des articles en bonneterie et des vêtements de travail, survêtements de sport (<i>trainings</i>), ensembles de ski et maillots, culottes et slips de bain]	12	8	
62032930	Ensembles, de laine ou poils fins, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles en bonneterie et des ensembles de ski et maillots, culottes et slips de bain)	12	8	
62032990	Ensembles, de matières textiles, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles de laine ou de poils fins, de coton et de fibres synthétiques ou artificielles, des articles en bonneterie et des ensembles de ski et maillots, culottes et slips de bain)	12	8	
62033100	Vestons, de laine ou de poils fins, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles en bonneterie et des anoraks et articles similaires)	12	8	
62033210	Vestons de travail, de coton, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles en bonneterie et des anoraks et articles similaires)	12	8	
62033290	Vestons, de coton, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles en bonneterie et des vêtements de travail, anoraks et articles similaires)	12	8	
62033310	Vestons de travail, de fibres synthétiques, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles en bonneterie et des anoraks et articles similaires)	12	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
62033390	Vestons, de fibres synthétiques, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles en bonneterie et des vêtements de travail, anoraks et articles similaires)	12	8	
62033911	Vestons de travail, de fibres artificielles, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles en bonneterie et des anoraks et articles similaires)	12	8	
62033919	Vestons, de fibres artificielles, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles en bonneterie et des vêtements de travail, anoraks et articles similaires)	12	8	
62033990	Vestons, de matières textiles, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles de laine ou de poils fins, de coton et de fibres synthétiques ou artificielles, des articles en bonneterie et des anoraks et articles similaires)	12	8	
62034110	Pantalons, y compris knickers et pantalons similaires, et culottes, de laine ou poils fins, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles en bonneterie et des salopettes à bretelles et slips et caleçons)	12	8	
62034130	Salopettes à bretelles, de laine ou poils fins, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles en bonneterie)	12	8	
62034190	Shorts, de laine ou poils fins, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles en bonneterie et des slips et caleçons et maillots, culottes et slips de bain)	12	8	
62034211	Pantalons de travail, de coton, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles en bonneterie et des salopettes à bretelles)	12	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
62034231	Pantalons, y compris knickers et pantalons similaires, et culottes, de coton, en tissus dits «denim», pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles en bonneterie et des vêtements de travail, salopettes à bretelles et slips et caleçons)	12	8	
62034233	Pantalons, y compris knickers et pantalons similaires, et culottes, de coton, en velours et peluches par la trame, coupés, côtelés, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles en bonneterie et des vêtements de travail, salopettes à bretelles et slips et caleçons)	12	8	
62034235	Pantalons, y compris knickers et pantalons similaires, et culottes, de coton, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles en velours et peluches par la trame, coupés, côtelés et en tissus dits «denim», des articles en bonneterie et des vêtements de travail, salopettes à bretelles et slips et caleçons)	12	8	
62034251	Salopettes à bretelles de travail, de coton, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles en bonneterie)	12	8	
62034259	Salopettes à bretelles, de coton, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles en bonneterie et des vêtements de travail)	12	8	
62034290	Shorts, de coton, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles en bonneterie et des slips et caleçons et maillots, culottes et slips de bain)	12	8	
62034311	Pantalons de travail, de fibres synthétiques, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles en bonneterie et des salopettes à bretelles)	12	8	
62034319	Pantalons, y compris knickers et pantalons similaires, et culottes, de fibres synthétiques, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles en bonneterie et des vêtements de travail, salopettes à bretelles et slips et caleçons)	12	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
62034331	Salopettes à bretelles de travail, de fibres synthétiques, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles en bonneterie)	12	8	
62034339	Salopettes à bretelles, de fibres synthétiques, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles en bonneterie et des vêtements de travail)	12	8	
62034390	Shorts, de fibres synthétiques, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles en bonneterie et des slips et caleçons et maillots et culottes et slips de bain)	12	8	
62034911	Pantalons de travail, de fibres artificielles, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles en bonneterie et des salopettes à bretelles)	12	8	
62034919	Pantalons, y compris knickers et pantalons similaires, et culottes, de fibres artificielles, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles en bonneterie et des vêtements de travail, salopettes à bretelles et slips et caleçons)	12	8	
62034931	Salopettes à bretelles de travail, de fibres artificielles, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles en bonneterie)	12	8	
62034939	Salopettes à bretelles, de fibres artificielles, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles en bonneterie et des vêtements de travail)	12	8	
62034950	Shorts, de fibres artificielles, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles en bonneterie et des slips et caleçons et maillots, culottes et slips de bain)	12	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
62034990	Pantalons, y compris knickers et pantalons similaires, salopettes à bretelles, culottes et shorts, de matières textiles, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles de laine ou de poils fins, de coton et de fibres synthétiques ou artificielles, des articles en bonneterie et des slips et caleçons et maillots, culottes et slips de bain)	12	8	
62041100	Costumes tailleurs, de laine ou de poils fins, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles en bonneterie, des combinaisons et ensembles de ski et maillots, culottes et slips de bain)	12	8	
62041200	Costumes tailleurs, de coton, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles en bonneterie, des combinaisons et ensembles de ski et maillots, culottes et slips de bain)	12	8	
62041300	Costumes tailleurs, de fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles en bonneterie, des combinaisons et ensembles de ski et maillots, culottes et slips de bain)	12	8	
62041910	Costumes tailleurs, de fibres artificielles, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles en bonneterie et des combinaisons de ski et maillots, culottes et slips de bain)	12	8	
62041990	Costumes tailleurs, de matières textiles, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles de laine ou de poils fins, de coton et de fibres synthétiques ou artificielles, des articles en bonneterie et des combinaisons de ski et maillots, culottes et slips de bain)	12	8	
62042100	Ensembles, de laine ou de poils fins, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles en bonneterie, des combinaisons et ensembles de ski et maillots, culottes et slips de bain)	12	8	
62042210	Ensembles de travail, de coton, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles en bonneterie)	12	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
62042280	Ensembles, de coton, pour femmes ou fillettes [à l'exclusion des articles en bonneterie et des vêtements de travail, survêtements de sport (<i>trainings</i>), ensembles de ski et maillots, culottes et slips de bain]	12	8	
62042310	Ensembles de travail, de fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles en bonneterie)	12	8	
62042380	Ensembles, de fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes [à l'exclusion des articles en bonneterie et des vêtements de travail, survêtements de sport (<i>trainings</i>), ensembles de ski et maillots, culottes et slips de bain]	12	8	
62042911	Ensembles de travail, de fibres artificielles, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles en bonneterie)	12	8	
62042918	Ensembles, de fibres artificielles, pour femmes ou fillettes [à l'exclusion des articles en bonneterie et des vêtements de travail, survêtements de sport (<i>trainings</i>), ensembles de ski et maillots, culottes et slips de bain]	12	8	
62042990	Ensembles, de matières textiles, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles de laine ou de poils fins, de coton, et de fibres synthétiques ou artificielles, des articles en bonneterie et des ensembles de ski et maillots, culottes et slips de bain)	12	8	
62043100	Vestes, de laine ou de poils fins, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles en bonneterie et des anoraks et articles similaires)	12	8	
62043210	Vestes de travail, de coton, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles en bonneterie et des anoraks et articles similaires)	12	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
62043290	Vestes, de coton, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles en bonneterie et des vêtements de travail, des anoraks et articles similaires)	12	8	
62043310	Vestes de travail, de fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles en bonneterie et des anoraks et articles similaires)	12	8	
62043390	Vestes, de fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles en bonneterie, des vêtements de travail, anoraks et articles similaires)	12	8	
62043911	Vestes de travail, de fibres artificielles, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles en bonneterie et des anoraks et articles similaires)	12	8	
62043919	Vestes, de fibres artificielles, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles en bonneterie, des vêtements de travail, anoraks et articles similaires)	12	8	
62043990	Vestes, de matières textiles, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles de laine ou de poils fins, de coton et de fibres synthétiques ou artificielles, des articles en bonneterie et des anoraks et articles similaires)	12	8	
62044100	Robes, de laine ou de poils fins, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles en bonneterie et des combinaisons et fonds de robes)	12	8	
62044200	Robes, de coton, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles en bonneterie et des combinaisons et fonds de robes)	12	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
62044300	Robes, de fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles en bonneterie et des combinaisons et fonds de robes)	12	8	
62044400	Robes, de fibres artificielles, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles en bonneterie et des combinaisons et fonds de robes)	12	8	
62044910	Robes, de matières textiles, pour femmes ou fillettes, de soie ou de déchets de soie (à l'exclusion des articles en bonneterie et des combinaisons et fonds de robes)	12	8	
62044990	Robes, de matières textiles, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles de soie ou de déchets de soie, de laine ou de poils fins, de coton et de fibres synthétiques ou artificielles, des articles en bonneterie et des combinaisons et fonds de robes)	12	8	
62045100	Jupes et jupes-culottes, de laine ou de poils fins, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles en bonneterie et des jupons)	12	8	
62045200	Jupes et jupes-culottes, de coton, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles en bonneterie et des jupons)	12	8	
62045300	Jupes et jupes-culottes, de fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles en bonneterie et des jupons)	12	8	
62045910	Jupes et jupes-culottes, de fibres artificielles, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles en bonneterie et des jupons)	12	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
62045990	Jupes et jupes-culottes, de matières textiles, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles de laine ou de poils fins, de coton et de fibres synthétiques ou artificielles, des articles en bonneterie et des jupons)	12	8	
62046110	Pantalons, y compris knickers et pantalons similaires, et culottes, de laine ou de poils fins, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles en bonneterie et des salopettes à bretelles, slips et maillots, culottes et slips de bain)	12	8	
62046185	Salopettes à bretelles et shorts, de laine ou poils fins, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles en bonneterie et des slips et maillots, culottes et slips de bain)	12	8	
62046211	Pantalons de travail, de coton, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles en bonneterie et des salopettes à bretelles)	12	8	
62046231	Pantalons, y compris knickers et pantalons similaires, et culottes, de coton, en tissus dits «denim», pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des vêtements de travail, salopettes à bretelles et slips)	12	8	
62046233	Pantalons, y compris knickers et pantalons similaires, et culottes, de coton, en velours et peluches par la trame, coupés, côtelés, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des vêtements de travail, salopettes à bretelles et slips)	12	8	
62046239	Pantalons, y compris knickers et pantalons similaires, et culottes, de coton, pour femmes ou fillettes [à l'exclusion des articles en velours et peluches par la trame, coupés, côtelés, en tissus dits «denim» ou en bonneterie et des vêtements de travail, salopettes à bretelles, slips et parties inférieures des survêtements de sport (<i>trainings</i>)]	12	8	
62046251	Salopettes à bretelles, de travail, de coton, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles en bonneterie)	12	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
62046259	Salopettes à bretelles, de coton, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles en bonneterie et des vêtements de travail)	12	8	
62046290	Shorts, de coton, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles en bonneterie et des slips et maillots, culottes et slips de bain)	12	8	
62046311	Pantalons de travail, de fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles en bonneterie et des salopettes à bretelles)	12	8	
62046318	Pantalons, y compris knickers et pantalons similaires, et culottes, de fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes [à l'exclusion des articles en velours et peluches par la trame, coupés, côtelés, en tissus dits «denim» ou en bonneterie et des vêtements de travail, salopettes à bretelles, slips et parties inférieures des survêtements de sport (<i>trainings</i>)]	12	8	
62046331	Salopettes à bretelles, de travail, de fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles en bonneterie)	12	8	
62046339	Salopettes à bretelles, de fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles en bonneterie et des vêtements de travail)	12	8	
62046390	Shorts, de fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles en bonneterie et des slips et maillots, culottes et slips de bain)	12	8	
62046911	Pantalons de travail, de fibres artificielles, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles en bonneterie et des salopettes à bretelles)	12	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
62046918	Pantalons, y compris knickers et pantalons similaires, et culottes, de fibres artificielles, pour femmes ou fillettes [à l'exclusion des articles en velours et peluches par la trame, coupés, côtelés, en tissus dits «denim» ou en bonneterie et des vêtements de travail, salopettes à bretelles, slips et parties inférieures des survêtements de sport (<i>trainings</i>)]	12	8	
62046931	Salopettes à bretelles, de travail, de fibres artificielles, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles en bonneterie)	12	8	
62046939	Salopettes à bretelles, de fibres artificielles, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles en bonneterie et des vêtements de travail)	12	8	
62046950	Shorts, de fibres artificielles, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles en bonneterie et des slips et maillots, culottes et slips de bain)	12	8	
62046990	Pantalons, y compris knickers et pantalons similaires, salopettes à bretelles, culottes et shorts, de matières textiles, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles de laine ou de poils fins, de coton et de fibres synthétiques ou artificielles, des articles en bonneterie et des slips et maillots, culottes et slips de bain)	12	8	
62052000	Chemises et chemisettes, de coton, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles en bonneterie et des chemises de nuit et gilets de corps)	12	8	
62053000	Chemises et chemisettes, de fibres synthétiques ou artificielles, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles en bonneterie et des chemises de nuit et gilets de corps)	12	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
62059010	Chemises et chemisettes, de lin ou de ramie, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles en bonneterie et des chemises de nuit et gilets de corps)	12	8	
62059080	Chemises et chemisettes, de matières textiles, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles de coton, de fibres synthétiques ou artificielles et de lin ou de ramie, des articles en bonneterie et des chemises de nuit et gilets de corps)	12	8	
62061000	Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes, de soie ou de déchets de soie, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles en bonneterie et des gilets de corps et chemises de jour)	12	8	
62062000	Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes, de laine ou de poils fins, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles en bonneterie et des gilets de corps et chemises de jour)	12	8	
62063000	Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes, de coton, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles en bonneterie et des gilets de corps et chemises de jour)	12	8	
62064000	Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes, de fibres synthétiques ou artificielles, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles en bonneterie et des gilets de corps et chemises de jour)	12	8	
62069010	Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes, de lin ou de ramie, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles en bonneterie et des gilets de corps et chemises de jour)	12	8	
62069090	Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes, de matières textiles, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles de soie et ou de déchets de soie, de laine ou de poils fins, de coton, de fibres synthétiques ou artificielles, de lin ou de ramie, des articles en bonneterie et des gilets de corps et chemises de jour)	12	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
62071100	Slips et caleçons, de coton, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles en bonneterie)	12	8	
62071900	Slips et caleçons, de matières textiles, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion de ceux de coton et des articles en bonneterie)	12	8	
62072100	Chemises de nuit et pyjamas, de coton, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles en bonneterie et des gilets de corps, slips et caleçons)	12	8	
62072200	Chemises de nuit et pyjamas, de fibres synthétiques ou artificielles, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles en bonneterie et des gilets de corps, slips et caleçons)	12	8	
62072900	Chemises de nuit et pyjamas, de matières textiles, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion de ceux de coton ou de fibres synthétiques ou artificielles, des articles en bonneterie et des gilets de corps, slips et caleçons)	12	8	
62079100	Gilets de corps, peignoirs de bain, robes de chambre et articles similaires, de coton, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles en bonneterie et des slips et caleçons, chemises de nuit et pyjamas)	12	8	
62079910	Gilets de corps, peignoirs de bain, robes de chambre et articles similaires, de fibres synthétiques ou artificielles, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles en bonneterie et des slips et caleçons, chemises de nuit et pyjamas)	12	8	
62079990	Gilets de corps, peignoirs de bain, robes de chambre et articles similaires, de matières textiles, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles de coton et de fibres synthétiques ou artificielles, des articles en bonneterie et des slips et caleçons, chemises de nuit et pyjamas)	12	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
62081100	Combinaisons ou fonds de robes et jupons, de fibres synthétiques ou artificielles, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles en bonneterie et des gilets de corps et chemises de jour)	12	8	
62081900	Combinaisons ou fonds de robes et jupons, de matières textiles, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion de ceux de fibres synthétiques ou artificielles, des articles en bonneterie et des gilets de corps et chemises de jour)	12	8	
62082100	Chemises de nuit et pyjamas, de coton, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles en bonneterie et des gilets de corps, chemises de jour et déshabillés)	12	8	
62082200	Chemises de nuit et pyjamas, de fibres synthétiques ou artificielles, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles en bonneterie et des gilets de corps, chemises de jour et déshabillés)	12	8	
62082900	Chemises de nuit et pyjamas, de matières textiles, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion de ceux de coton ou de fibres synthétiques ou artificielles, des articles en bonneterie et des gilets de corps, chemises de jour et déshabillés)	12	8	
62089100	Gilets de corps, chemises de jour, slips, déshabillés, peignoirs de bain, robes de chambre et articles similaires, de coton, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles en bonneterie, des combinaisons ou fonds de robes, jupons, chemises de nuit, pyjamas et des soutiens-gorge, gaines, corsets et articles similaires)	12	8	
62089200	Gilets de corps, chemises de jour, slips, déshabillés, peignoirs de bain, robes de chambres et articles similaires, de fibres synthétiques ou artificielles, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles en bonneterie, des combinaisons ou fonds de robes, jupons, chemises de nuit, pyjamas et des soutiens-gorge, gaines, corsets et articles similaires)	12	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
62089900	Gilets de corps, chemises de jour, slips, déshabillés, peignoirs de bain, robes de chambre et articles similaires, de matières textiles, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles de coton ou de fibres synthétiques ou artificielles, des articles en bonneterie, des combinaisons ou fonds de robes, jupons, chemises de nuit, pyjamas et des soutiens-gorge, gaines, corsets et articles similaires)	12	8	
62092000	Vêtements et accessoires du vêtement, de coton, pour bébés [à l'exclusion des articles en bonneterie, des bonnets et des couches et langes pour bébés (voir n° 9619)]	10,5	8	
62093000	Vêtements et accessoires du vêtement, de fibres synthétiques, pour bébés [à l'exclusion des articles en bonneterie, des bonnets et des couches et langes pour bébés (voir n° 9619)]	10,5	8	
62099010	Vêtements et accessoires du vêtement, de laine ou poils fins, pour bébés (à l'exclusion des articles en bonneterie et des bonnets)	10,5	8	
62099090	Vêtements et accessoires du vêtement, de matières textiles, pour bébés [à l'exclusion des articles en laine ou en poils fins, de coton et de fibres synthétiques, des articles en bonneterie, des bonnets et des couches et langes pour bébés (voir n° 9619)]	10,5	8	
62101010	Vêtements en feutres, même imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés (à l'exclusion des vêtements pour bébés et des accessoires du vêtement)	12	8	
62101092	Blouses à usage unique, en nontissés, du type utilisé par les patients ou les chirurgiens au cours d'interventions chirurgicales	12	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
62101098	Vêtements en nontissés, même imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés (à l'exclusion des vêtements pour bébés, des accessoires du vêtement et des blouses à usage unique utilisées au cours d'interventions chirurgicales)	12	8	
62102000	Vêtements des types visés aux n°s 6201.11 à 6201.19, caoutchoutés ou imprégnés, enduits ou recouverts de matière plastique ou d'autres substances	12	8	
62103000	Vêtements des types visés aux n°s 6201.11 à 6201.19, caoutchoutés ou imprégnés, enduits ou recouverts de matière plastique ou d'autres substances	12	8	
62104000	Vêtements en tissus, caoutchoutés ou imprégnés, enduits ou recouverts de matière plastique ou d'autres substances, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des vêtements des types visés aux n°s 6201.11 à 6201.19, des vêtements pour bébés et des accessoires du vêtement)	12	8	
62105000	Vêtements en tissus, caoutchoutés ou imprégnés, enduits ou recouverts de matière plastique ou d'autres substances, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des vêtements des types visés aux n°s 6201.11 à 6201.19, des vêtements pour bébés et des accessoires du vêtement)	12	8	
62111100	Maillots, culottes et slips de bain, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles en bonneterie)	12	8	
62111200	Maillots, culottes et slips de bain, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles en bonneterie)	12	8	
62112000	Combinaisons et ensembles de ski (à l'exclusion des articles en bonneterie)	12	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
62113210	Vêtements de travail, de coton, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles en bonneterie)	12	8	
62113231	Survêtements de sport (<i>trainings</i>), de coton, avec doublure, dont l'extérieur est réalisé dans une seule et même étoffe, pour hommes ou garçonnets (autre qu'en bonneterie)	12	8	
62113241	Parties supérieures de survêtements de sport (<i>trainings</i>), de coton, avec doublure, pour hommes ou garçonnets [à l'exclusion des articles en bonneterie et des parties supérieures de survêtements de sport (<i>trainings</i>) dont l'extérieur est réalisé dans une seule et même étoffe]	12	8	
62113242	Parties inférieures de survêtements de sport (<i>trainings</i>), de coton, avec doublure, pour hommes ou garçonnets [à l'exclusion des articles en bonneterie et des parties inférieures de survêtements de sport (<i>trainings</i>) dont l'extérieur est réalisé dans une seule et même étoffe]	12	8	
62113290	Vêtements de coton, n.d.a., pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles en bonneterie)	12	8	
62113310	Vêtements de travail, de fibres synthétiques ou artificielles, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles en bonneterie)	12	8	
62113331	Survêtements de sport (<i>trainings</i>), de fibres synthétiques ou artificielles, avec doublure, dont l'extérieur est réalisé dans une seule et même étoffe, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles en bonneterie)	12	8	
62113341	Parties supérieures de survêtements de sport (<i>trainings</i>), de fibres synthétiques ou artificielles, avec doublure, pour hommes ou garçonnets [à l'exclusion des articles en bonneterie et des parties supérieures de survêtements de sport (<i>trainings</i>) dont l'extérieur est réalisé dans une seule et même étoffe]	12	8	
62113342	Parties inférieures de survêtements de sport (<i>trainings</i>), de fibres synthétiques ou artificielles, avec doublure, pour hommes ou garçonnets [à l'exclusion des articles en bonneterie et des parties inférieures de survêtements de sport (<i>trainings</i>) dont l'extérieur est réalisé dans une seule et même étoffe]	12	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
62113390	Vêtements de fibres synthétiques ou artificielles, n.d.a., pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles en bonneterie)	12	8	
62113900	Survêtements de sport (<i>trainings</i>) et autres vêtements, n.d.a., de matières textiles, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles de coton et de fibres synthétiques ou artificielles et des articles en bonneterie)	12	8	
62114210	Tabliers, blouses et autres vêtements de travail, de coton, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles en bonneterie)	12	8	
62114231	Survêtements de sport (<i>trainings</i>), de coton, avec doublure, dont l'extérieur est réalisé dans une seule et même étoffe, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles en bonneterie)	12	8	
62114241	Parties supérieures des survêtements de sport (<i>trainings</i>), de coton, avec doublure, pour femmes ou fillettes [à l'exclusion des articles en bonneterie et des parties supérieures des survêtements de sport (<i>trainings</i>) dont l'extérieur est réalisé dans une seule et même étoffe]	12	8	
62114242	Parties inférieures des survêtements de sport (<i>trainings</i>), de coton, avec doublure, pour femmes ou fillettes [à l'exclusion des articles en bonneterie et des parties inférieures des survêtements de sport (<i>trainings</i>) dont l'extérieur est réalisé dans une seule et même étoffe]	12	8	
62114290	Vêtements de coton, n.d.a., pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles en bonneterie)	12	8	
62114310	Tabliers, blouses et autres vêtements de travail, de fibres synthétiques ou artificielles, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles en bonneterie)	12	8	
62114331	Survêtements de sport (<i>trainings</i>), de fibres synthétiques ou artificielles, avec doublure, dont l'extérieur est réalisé dans une seule et même étoffe, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles en bonneterie)	12	8	
62114341	Parties supérieures des survêtements de sport (<i>trainings</i>), de fibres synthétiques ou artificielles, avec doublure, pour femmes ou fillettes [à l'exclusion des articles en bonneterie et des parties supérieures des survêtements de sport (<i>trainings</i>) dont l'extérieur est réalisé dans une seule et même étoffe]	12	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
62114342	Parties inférieures des survêtements de sport (<i>trainings</i>), de fibres synthétiques ou artificielles, avec doublure, pour femmes ou fillettes [à l'exclusion des articles en bonneterie et des parties inférieures des survêtements de sport (<i>trainings</i>) dont l'extérieur est réalisé dans une seule et même étoffe]	12	8	
62114390	Vêtements de fibres synthétiques ou artificielles, n.d.a., pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles en bonneterie)	12	8	
62114900	Survêtements de sport (<i>trainings</i>) et autres vêtements, n.d.a., de matières textiles, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles de coton et de fibres synthétiques ou artificielles, des articles en bonneterie et des biens du n° 9619)	12	8	
62121010	Soutiens-gorge et bustiers en tous types de matières textiles, même élastiques et même en bonneterie, présentés en assortiments conditionnés pour la vente au détail contenant un soutien-gorge ou un bustier et un slip	6,5	8	
62121090	Soutiens-gorge et bustiers en tous types de matières textiles, même élastiques et même en bonneterie (à l'exclusion des articles présentés en assortiments conditionnés pour la vente au détail contenant un soutien-gorge ou un bustier et un slip)	6,5	8	
62122000	Gaines et gaines-culottes en tous types de matières textiles, même élastiques et même en bonneterie (à l'exclusion des gaines et gaines-culottes entièrement en caoutchouc)	6,5	8	
62123000	Combinés en tous types de matières textiles, même élastiques et même en bonneterie	6,5	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
62129000	Corsets, bretelles, jarretelles, jarretières et similaires et leurs parties, y compris parties de soutiens-gorge, gaines, gaines-culottes et combinés, en tous types de matières textiles, même élastiques et même en bonneterie (à l'exclusion des soutiens-gorge, gaines, gaines-culottes et combinés complets)	6,5	8	
62132000	Mouchoirs et pochettes dont aucun côté > 60 cm, de coton (à l'exclusion des articles en bonneterie)	10	8	
62139000	Mouchoirs et pochettes dont aucun côté > 60 cm, de matières textiles (à l'exclusion des articles de coton et des articles en bonneterie)	10	8	
62141000	Châles, écharpes, foulards, cache-nez, cache-col, mantilles, voiles et voilettes et articles similaires, de soie ou de déchets de soie (à l'exclusion des articles en bonneterie)	8	8	
62142000	Châles, écharpes, foulards, cache-nez, cache-col, mantilles, voiles et voilettes et articles similaires, de laine ou de poils fins (à l'exclusion des articles en bonneterie)	8	8	
62143000	Châles, écharpes, foulards, cache-nez, cache-col, mantilles, voiles et voilettes et articles similaires, de fibres synthétiques (à l'exclusion des articles en bonneterie)	8	8	
62144000	Châles, écharpes, foulards, cache-nez, cache-col, mantilles, voiles et voilettes et articles similaires, de fibres artificielles (à l'exclusion des articles en bonneterie)	8	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
62149000	Châles, écharpes, foulards, cache-nez, cache-col, mantilles, voiles et voilettes et articles similaires, de matières textiles (à l'exclusion des articles de soie et de déchets de soie, de laine ou de poils fins et de fibres synthétiques ou artificielles et des articles en bonneterie)	8	8	
62151000	Cravates, noeuds papillons et foulards cravates, de soie ou de déchets de soie (à l'exclusion des articles en bonneterie)	6,3	8	
62152000	Cravates, noeuds papillons et foulards cravates, de fibres synthétiques ou artificielles (à l'exclusion des articles en bonneterie)	6,3	8	
62159000	Cravates, noeuds papillons et foulards cravates, de matières textiles (à l'exclusion des articles de soie ou de déchets de soie et de fibres synthétiques ou artificielles et des articles en bonneterie)	6,3	8	
62160000	Gants, mitaines et moufles, en tous types de matières textiles (à l'exclusion des articles en bonneterie et des gants pour bébés)	7,6	8	
62171000	Accessoires confectionnés du vêtement en tous types de matières textiles, n.d.a. (à l'exclusion des articles en bonneterie)	6,3	8	
62179000	Parties de vêtements ou d'accessoires du vêtement, en tous types de matières textiles, n.d.a. (à l'exclusion des articles en bonneterie)	12	8	
63011000	Couvertures chauffantes électriques en tous types de matières textiles	6,9	8	
63012010	Couvertures en bonneterie, de laine ou poils fins (à l'exclusion des couvertures chauffantes électriques, du linge de table, des couvre-lits, du linge de lit et des articles similaires du n° 9404)	12	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
63012090	Couvertures, de laine ou poils fins (à l'exclusion des articles en bonneterie, des couvertures chauffantes électriques, du linge de table, des couvre-lits, du linge de lit et des articles similaires du n° 9404)	12	8	
63013010	Couvertures en bonneterie, de coton (à l'exclusion des couvertures chauffantes électriques, du linge de table, des couvre-lits, du linge de lit et des articles similaires du n° 9404)	12	8	
63013090	Couvertures, de coton (à l'exclusion des articles en bonneterie, des couvertures chauffantes électriques, du linge de table, des couvre-lits, du linge de lit et des articles similaires du n° 9404)	7,5	8	
63014010	Couvertures en bonneterie, de fibres synthétiques (à l'exclusion des couvertures chauffantes électriques, du linge de table, des couvre-lits, du linge de lit et des articles similaires du n° 9404)	12	8	
63014090	Couvertures, de fibres synthétiques (à l'exclusion des articles en bonneterie, des couvertures chauffantes électriques, du linge de table, des couvre-lits, du linge de lit et des articles similaires du n° 9404)	12	8	
63019010	Couvertures en bonneterie (à l'exclusion des articles de laine ou de poils fins, de coton et de fibres synthétiques, des couvertures chauffantes électriques, du linge de table, des couvre-lits, du linge de lit et des articles similaires du n° 9404)	12	8	
63019090	Couvertures, de matières textiles (à l'exclusion des articles de laine ou de poils fins, de coton et de fibres synthétiques, des articles en bonneterie, des couvertures chauffantes électriques, du linge de table, des couvre-lits, du linge de lit et des articles similaires du n° 9404)	12	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
63021000	Linge de lit en bonneterie	12	8	
63022100	Linge de lit, de coton, imprimé (à l'exclusion du linge de lit en bonneterie)	12	8	
63022210	Linge de lit, de fibres synthétiques ou artificielles, en nontissés, imprimé	6,9	8	
63022290	Linge de lit, de fibres synthétiques ou artificielles, imprimé (à l'exclusion du linge de lit en nontissés et en bonneterie)	12	8	
63022910	Linge de lit, de lin ou de ramie, imprimé (à l'exclusion du linge de lit en bonneterie)	12	8	
63022990	Linge de lit, de matières textiles, imprimé (à l'exclusion du linge de lit de coton, de fibres synthétiques ou artificielles et de lin ou de ramie et en bonneterie)	12	8	
63023100	Linge de lit, de coton (à l'exclusion du linge de lit imprimé et en bonneterie)	12	8	
63023210	Linge de lit, de fibres synthétiques ou artificielles, en nontissés (à l'exclusion du linge de lit imprimé)	6,9	8	
63023290	Linge de lit, de fibres synthétiques ou artificielles (à l'exclusion du linge de lit en nontissés, imprimé et en bonneterie)	12	8	
63023920	Linge de lit, de lin ou de ramie (à l'exclusion du linge de lit imprimé et en bonneterie)	12	8	
63023990	Linge de lit, de matières textiles (à l'exclusion du linge de lit de coton, de fibres synthétiques ou artificielles et de lin ou de ramie, imprimé et en bonneterie)	12	8	
63024000	Linge de table en bonneterie	12	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
63025100	Linge de table, de coton (à l'exclusion du linge de table en bonneterie)	12	8	
63025310	Linge de table, de fibres synthétiques ou artificielles, en nontissés	6,9	8	
63025390	Linge de table, de fibres synthétiques ou artificielles (à l'exclusion du linge de table en nontissés et en bonneterie)	12	8	
63025910	Linge de table, de lin (à l'exclusion du linge de table en bonneterie)	12	8	
63025990	Linge de table, de matières textiles (à l'exclusion du linge de table de coton, de lin et de fibres synthétiques ou artificielles et en bonneterie)	12	8	
63026000	Linge de toilette ou de cuisine, bouclé du genre éponge, de coton (à l'exclusion des serpillières, chiffons à parquet, lavettes et chamoisettes)	12	8	
63029100	Linge de toilette ou de cuisine, de coton (à l'exclusion du linge de toilette ou de coton bouclé du genre éponge et des serpillières, chiffons à parquet, lavettes et chamoisettes)	12	8	
63029310	Linge de toilette ou de cuisine, de fibres synthétiques ou artificielles, en nontissés (à l'exclusion des serpillières, chiffons à parquet, lavettes et chamoisettes)	6,9	8	
63029390	Linge de toilette ou de cuisine, de fibres synthétiques ou artificielles (à l'exclusion du linge de toilette ou de cuisine en nontissés et des serpillières, chiffons à parquet, lavettes et chamoisettes)	12	8	
63029910	Linge de toilette ou de cuisine, de lin (à l'exclusion des serpillières, chiffons à parquet, lavettes et chamoisettes)	12	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
63029990	Linge de toilette ou de cuisine, de matières textiles (à l'exclusion du linge de toilette ou de cuisine de coton, de lin et de fibres synthétiques ou artificielles et des serpillières, chiffons à parquet, lavettes et chamoisettes)	12	8	
63031200	Vitrages, rideaux et stores d'intérieur, cantonnières et tours de lit, en bonneterie, de fibres synthétiques (à l'exclusion des stores d'extérieur)	12	8	
63031900	Vitrages, rideaux et stores d'intérieur, cantonnières et tours de lit, en bonneterie (à l'exclusion des articles de fibres synthétiques et des stores d'extérieur)	12	8	
63039100	Vitrages, rideaux et stores d'intérieur, cantonnières et tours de lit, de coton (à l'exclusion des articles en bonneterie et des stores d'extérieur)	12	8	
63039210	Vitrages, rideaux et stores d'intérieur, cantonnières et tours de lit, de fibres synthétiques, en nontissés (à l'exclusion des stores d'extérieur)	6,9	8	
63039290	Vitrages, rideaux et stores d'intérieur, cantonnières et tours de lit, de fibres synthétiques (à l'exclusion des articles en nontissés, des articles en bonneterie et des stores d'extérieur)	12	8	
63039910	Vitrages, rideaux et stores d'intérieur, cantonnières et tours de lit, en nontissés (à l'exclusion des articles de coton et de fibres synthétiques et des stores d'extérieur)	6,9	8	
63039990	Vitrages, rideaux et stores d'intérieur, cantonnières et tours de lit, de matières textiles (à l'exclusion des articles de coton et de fibres synthétiques, des articles en nontissés, des articles en bonneterie et des stores d'extérieur)	12	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
63041100	Couvre-lits en bonneterie (à l'exclusion du linge de lit, des couvre-pieds et édredons)	12	8	
63041910	Couvre-lits, de coton (à l'exclusion des articles en bonneterie, du linge de lit et des couvre-pieds et édredons)	12	8	
63041930	Couvre-lits, de lin ou de ramie (à l'exclusion des articles en bonneterie, du linge de lit et des couvre-pieds et édredons)	12	8	
63041990	Couvre-lits, de matières textiles (à l'exclusion des couvre-lits de coton et de lin ou de ramie, des articles en bonneterie, du linge de lit et des couvre-pieds et édredons)	12	8	
63049100	Articles d'ameublement en bonneterie (à l'exclusion des couvertures, du linge de lit, du linge de table, du linge de toilette et de cuisine, des vitrages, rideaux, stores d'intérieur, cantonnières et tours de lit, des couvre-lits, des abat-jour et des articles du n° 9404)	12	8	
63049200	Articles d'ameublement, de coton (à l'exclusion des articles en bonneterie, des couvertures, du linge de lit, du linge de table, du linge de toilette et de cuisine, des vitrages, rideaux, stores d'intérieur, cantonnières et tours de lit, des couvre-lits, des abat-jour et des articles du n° 9404)	12	8	
63049300	Articles d'ameublement, de fibres synthétiques (à l'exclusion des articles en bonneterie, des couvertures, du linge de lit, du linge de table, du linge de toilette et de cuisine, des vitrages, rideaux, stores d'intérieur, cantonnières et tours de lit, des couvre-lits, des abat-jour et des articles du n° 9404)	12	8	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
63049900	Articles d'ameublement, de matières textiles (à l'exclusion des articles de coton ou de fibres synthétiques, des articles en bonneterie, des couvertures, du linge de lit, du linge de table, du linge de toilette et de cuisine, des vitrages, rideaux, stores d'intérieur, cantonnières et tours de lit, des couvre-lits, des abat-jour et des articles du n° 9404)	12	8	
63051010	Sacs et sachets d'emballage, de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 5303, usagés	2	4	
63051090	Sacs et sachets d'emballage, de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 5303 (à l'exclusion des sacs et sachets usagés)	4	4	
63052000	Sacs et sachets d'emballage, de coton	7,2	4	
63053211	Contenants souples d'emballage pour matières en vrac, obtenus à partir de lames ou formes similaires, en bonneterie, de polyéthylène ou de polypropylène	12	4	
63053219	Contenants souples d'emballage pour matières en vrac, obtenus à partir de lames ou formes similaires, de polyéthylène ou de polypropylène (à l'exclusion des articles en bonneterie)	7,2	4	
63053290	Contenants souples d'emballage pour matières en vrac, de matières textiles synthétiques ou artificielles (à l'exclusion des articles obtenus à partir de lames ou de formes similaires de polyéthylène ou de polypropylène)	7,2	4	
63053310	Sacs et sachets d'emballage, obtenus à partir de lames ou de formes similaires, en bonneterie, de polyéthylène ou de polypropylène (à l'exclusion des contenants souples pour matières en vrac)	12	4	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
63053390	Sacs et sachets d'emballage, obtenus à partir de lames ou de formes similaires, de polyéthylène ou de polypropylène (à l'exclusion des articles en bonneterie et des contenants souples pour matières en vrac)	7,2	4	
63053900	Sacs et sachets d'emballage, de matières synthétiques ou artificielles (à l'exclusion des articles obtenus à partir de lames ou formes similaires de polyéthylène ou de polypropylène et des contenants souples pour matières en vrac)	7,2	4	
63059000	Sacs et sachets d'emballage, de matières textiles (à l'exclusion des articles de matières textiles synthétiques ou artificielles, de coton, de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 5303)	6,2	4	
63061200	Bâches et stores d'extérieur, de fibres synthétiques (à l'exclusion des auvents plats en tissus légers, confectionnés selon le type de bâche)	12	4	
63061900	Bâches et stores d'extérieur, de matières textiles (à l'exclusion des bâches et stores de fibres synthétiques et des auvents plats en tissus légers, confectionnés selon le type de bâche)	12	4	
63062200	Tentes, de fibres synthétiques (à l'exclusion des parasols-tentes et tentes-jouets)	12	4	
63062900	Tentes, de matières textiles (à l'exclusion des tentes de fibres synthétiques et des parasols-tentes et tentes-jouets)	12	4	
63063000	Voiles pour embarcations, planches à voile et chars à voile, de matières textiles	12	4	
63064000	Matelas pneumatiques, de matières textiles	12	4	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
63069000	Articles de camping, de matières textiles (à l'exclusion des bâches, stores d'extérieur, tentes, voiles, matelas, sacs de couchage, sacs à dos, sacs à bandoulière et similaires ainsi que des coussins rembourrés)	12	4	
63071010	Serpillières ou wassingues, lavettes, chamoisettes et articles d'entretien similaires, en bonneterie	12	4	
63071030	Serpillières ou wassingues, lavettes, chamoisettes et articles d'entretien similaires, en nontissés	6,9	4	
63071090	Serpillières ou wassingues, lavettes, chamoisettes et articles d'entretien similaires, en tous types de matières textiles (à l'exclusion des articles en bonneterie ou en nontissés)	7,7	4	
63072000	Ceintures et gilets de sauvetage en tous types de matières textiles	6,3	4	
63079010	Articles de matières textiles, confectionnés, y compris les patrons de vêtements, en bonneterie, n.d.a.	12	4	
63079091	Articles de matières textiles, confectionnés, y compris les patrons de vêtements, en feutre, n.d.a.	6,3	4	
63079092	Draps à usage unique confectionnés en nontissés, du type utilisé au cours d'interventions chirurgicales	6,3	4	
63079098	Articles de matières textiles, confectionnés, y compris les patrons de vêtements (à l'exclusion des articles en feutre, en bonneterie et des draps à usage unique confectionnés en nontissés, du type utilisé au cours d'interventions chirurgicales)	6,3	4	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
63080000	Assortiments composés de pièces de tissus et de fils, même avec accessoires, pour la confection de tapis, de tapisseries, de nappes de table ou de serviettes brodées, ou d'articles textiles similaires, en emballages pour la vente au détail (à l'exclusion des assortiments pour la confection de vêtements)	12	4	
63090000	Articles de friperie composés de vêtements, accessoires du vêtement, couvertures, linge de maison et articles d'aménagement intérieur, en tous types de matières textiles, y compris les chaussures et coiffures de tous genres, manifestement usagés et présentés en vrac ou en paquets simplement ficelés ou en balles, sacs ou conditionnements similaires (à l'exclusion des tapis et autres revêtements de sol et des tapisseries)	5,3	8	
63101000	Chiffons, ficelles, cordes et cordages et articles composés de ceux-ci, de matières textiles, sous forme de déchets ou d'articles hors d'usage, triés	Exemption	0	
63109000	Chiffons, ficelles, cordes et cordages et articles composés de ceux-ci, de matières textiles, sous forme de déchets ou d'articles hors d'usage, non triés	Exemption	0	
64011000	Chaussures étanches à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matière plastique, dont le dessus n'a été ni réuni à la semelle extérieure par couture ou par des rivets, clous, vis, tétons ou dispositifs similaires, ni formé de différentes parties assemblées par ces mêmes procédés, comportant à l'avant une coquille de protection en métal (à l'exclusion des chaussures et protections utilisées pour le sport)	17	10	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
64019210	Chaussures étanches, couvrant uniquement la cheville, à semelles extérieures en caoutchouc ou en matière plastique et dessus en caoutchouc, dont le dessus n'a été ni réuni à la semelle extérieure par couture ou par des rivets, clous, vis, tétons ou dispositifs similaires, ni formé de différentes parties assemblées par ces mêmes procédés (à l'exclusion des chaussures comportant à l'avant une coquille de protection en métal, des chaussures d'orthopédie, des chaussures ayant le caractère de jouets, des chaussures et protections utilisées pour le sport)	17	10	
64019290	Chaussures étanches, couvrant uniquement la cheville, à semelles extérieures en caoutchouc ou en matière plastique et dessus en matière plastique, dont le dessus n'a été ni réuni à la semelle extérieure par couture ou par des rivets, clous, vis, tétons ou dispositifs similaires, ni formé de parties assemblées par ces mêmes procédés (à l'exclusion des chaussures comportant à l'avant une coquille de protection en métal, des chaussures d'orthopédie, des chaussures ayant le caractère de jouets, des chaussures et protections utilisées pour le sport)	17	10	
64019900	Chaussures étanches à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matière plastique, dont le dessus n'a été ni réuni à la semelle extérieure par couture ou par des rivets, clous, vis, tétons ou dispositifs similaires, ni formé de différentes parties assemblées par ces mêmes procédés (à l'exclusion de celles couvrant la cheville mais ne couvrant pas le genou, de celles comportant à l'avant une coquille de protection en métal, des chaussures d'orthopédie, des chaussures ayant le caractère de jouets, des chaussures et protections utilisées pour le sport)	17	10	
64021210	Chaussures de ski à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matière plastique (à l'exclusion des chaussures étanches du n° 6401)	17	10	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
64021290	Chaussures pour le surf des neiges à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matière plastique (à l'exclusion des chaussures étanches du n° 6401)	17	10	
64021900	Chaussures de sport à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matière plastique (à l'exclusion des chaussures étanches du n° 6401, des chaussures de ski et chaussures pour le surf des neiges et des chaussures auxquelles sont fixés des patins à glace ou à roulettes)	16,9	10	
64022000	Chaussures à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matière plastique, à dessus en lanières ou brides fixées à la semelle par des tétons (à l'exclusion des chaussures ayant le caractère de jouets)	17	10	
64029110	Chaussures à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matière plastique, couvrant la cheville, comportant à l'avant une coquille de protection en métal (à l'exclusion des chaussures étanches du n° 6401, des chaussures d'orthopédie et des chaussures de sport)	17	10	
64029190	Chaussures à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matière plastique, couvrant la cheville (à l'exclusion des chaussures comportant à l'avant une coquille de protection en métal, des chaussures étanches du n° 6401, des chaussures d'orthopédie, des chaussures de sport et des chaussures ayant le caractère de jouets)	16,9	10	
64029905	Chaussures à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matière plastique, comportant à l'avant une coquille de protection en métal (à l'exclusion des chaussures couvrant la cheville, des chaussures étanches du n° 6401, des chaussures d'orthopédie et des chaussures de sport)	17	10	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
64029910	Chaussures, à dessus en caoutchouc, à semelles extérieures en caoutchouc ou en matière plastique (à l'exclusion des chaussures couvrant la cheville ou avec dessus en lanières ou brides fixées à la semelle par des tétons, des chaussures étanches du n° 6401, des chaussures d'orthopédie, des chaussures de sport et des chaussures ayant le caractère de jouets)	16,8	10	
64029931	Chaussures, à dessus en matière plastique, à semelles extérieures en caoutchouc ou en matière plastique, dont la claque est constituée de lanières ou comporte une ou plusieurs découpures, d'une hauteur maximale de talon et semelle réunis > 3 cm (à l'exclusion des chaussures avec dessus en lanières ou brides fixées à la semelle par des tétons)	16,8	10	
64029939	Chaussures, à dessus en matière plastique, à semelles extérieures en caoutchouc ou en matière plastique, dont la claque est constituée de lanières ou comporte une ou plusieurs découpures, d'une hauteur maximale de talon et semelle réunis ≤ 3 cm (à l'exclusion des chaussures avec dessus en lanières ou brides fixées à la semelle par des tétons)	16,8	10	
64029950	Pantoufles et autres chaussures d'intérieur, à semelles extérieures et à dessus en caoutchouc ou en matière plastique (à l'exclusion des chaussures couvrant la cheville ou dont la claque est constituée de lanières ou de brides ou comporte une ou plusieurs découpures et des chaussures ayant le caractère de jouets)	16,8	10	
64029991	Chaussures, à dessus en matière plastique, à semelles extérieures en caoutchouc ou en matière plastique, avec semelles intérieures d'une longueur < 24 cm (à l'exclusion des chaussures couvrant la cheville, des chaussures dont la claque est constituée de lanières ou comporte une ou plusieurs découpures, des chaussures comportant à l'avant une coquille de protection en métal, des chaussures d'intérieur; des chaussures de sport, des chaussures étanches du n° 6401, des chaussures d'orthopédie et des chaussures ayant le caractère de jouets)	16,8	10	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
64029993	Chaussures, à dessus en matière plastique, à semelles extérieures en caoutchouc ou en matière plastique, avec semelles intérieures d'une longueur ≥ 24 cm, non reconnaissables comme étant pour hommes ou pour femmes (à l'exclusion des chaussures couvrant la cheville, des chaussures dont la claque est constituée de lanières ou comporte une ou plusieurs découpures, des chaussures comportant à l'avant une coquille de protection en métal, des chaussures d'intérieur; des chaussures de sport, des chaussures étanches du n° 6401 et des chaussures d'orthopédie)	16,8	10	
64029996	Chaussures, à dessus en matière plastique, à semelles extérieures en caoutchouc ou en matière plastique, avec semelles intérieures d'une longueur ≥ 24 cm, pour hommes (à l'exclusion des chaussures couvrant la cheville, des chaussures dont la claque est constituée de lanières ou comporte une ou plusieurs découpures, des chaussures comportant à l'avant une coquille de protection en métal, des chaussures d'intérieur; des chaussures de sport, des chaussures étanches du n° 6401, des chaussures d'orthopédie et des chaussures non reconnaissables comme étant pour hommes ou pour femmes)	16,8	10	
64029998	Chaussures, à dessus en matière plastique, à semelles extérieures en caoutchouc ou en matière plastique, avec semelles intérieures d'une longueur ≥ 24 cm, pour femmes (à l'exclusion des chaussures couvrant la cheville, des chaussures dont la claque est constituée de lanières ou comporte une ou plusieurs découpures, des chaussures comportant à l'avant une coquille de protection en métal, des chaussures d'intérieur; des chaussures de sport, des chaussures étanches du n° 6401, des chaussures d'orthopédie et des chaussures non reconnaissables comme étant pour hommes ou pour femmes)	16,8	10	
64031200	Chaussures de ski et chaussures pour le surf des neiges, à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique, cuir naturel ou reconstitué et dessus en cuir naturel	8	7	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
64031900	Chaussures de sport à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique, cuir naturel ou reconstitué et dessus en cuir naturel (à l'exclusion des chaussures de ski, des chaussures pour le surf des neiges et des chaussures auxquelles sont fixés des patins à glace ou à roulettes)	8	7	
64032000	Chaussures à semelles extérieures en cuir naturel et dessus constitués par des lanières en cuir naturel passant sur le cou-de-pied et entourant le gros orteil	8	7	
64034000	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique, cuir naturel ou reconstitué et dessus en cuir naturel, comportant à l'avant une coquille de protection en métal (à l'exclusion des chaussures de sport et des chaussures d'orthopédie)	8	7	
64035105	Chaussures à semelles principales en bois et dessus en cuir naturel, couvrant la cheville, dépourvues de semelles intérieures et de coquille de protection en métal à l'avant	8	7	
64035111	Chaussures à semelles extérieures et dessus en cuir naturel, couvrant la cheville mais pas le mollet, avec semelles intérieures d'une longueur < 24 cm (à l'exclusion des chaussures comportant à l'avant une coquille de protection en métal, des chaussures de sport, des chaussures d'orthopédie ou des chaussures ayant le caractère de jouets)	8	7	
64035115	Chaussures à semelles extérieures et dessus en cuir naturel, couvrant la cheville mais pas le mollet, avec semelles intérieures d'une longueur \geq 24 cm, pour hommes (à l'exclusion des chaussures comportant à l'avant une coquille de protection en métal, des chaussures de sport et des chaussures d'orthopédie)	8	7	
64035119	Chaussures à semelles extérieures et dessus en cuir naturel, couvrant la cheville mais pas le mollet, avec semelles intérieures d'une longueur \geq 24 cm, pour femmes (à l'exclusion des chaussures comportant à l'avant une coquille de protection en métal, des chaussures de sport et des chaussures d'orthopédie)	8	7	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
64035191	Chaussures à semelles extérieures et dessus en cuir naturel, couvrant la cheville et le mollet, avec semelles intérieures d'une longueur < 24 cm (à l'exclusion des chaussures comportant à l'avant une coquille de protection en métal, des chaussures de sport, des chaussures d'orthopédie et des chaussures ayant le caractère de jouets)	8	7	
64035195	Chaussures à semelles extérieures et dessus en cuir naturel, couvrant la cheville et le mollet, avec semelles intérieures d'une longueur ≥ 24 cm, pour hommes (à l'exclusion des chaussures comportant à l'avant une coquille de protection en métal, des chaussures de sport et des chaussures d'orthopédie)	8	7	
64035199	Chaussures à semelles extérieures et dessus en cuir naturel, couvrant la cheville et le mollet, avec semelles intérieures d'une ≥ 24 cm, pour femmes (à l'exclusion des chaussures comportant à l'avant une coquille de protection en métal, des chaussures de sport et des chaussures d'orthopédie)	8	7	
64035905	Chaussures à semelles extérieures et dessus en cuir naturel, à semelles principales en bois, dépourvues de semelles intérieures et de coquille de protection en métal à l'avant (à l'exclusion des chaussures couvrant la cheville)	8	7	
64035911	Chaussures à semelles extérieures et dessus en cuir naturel, dont la claque est constituée de lanières ou comporte une ou plusieurs découpures, d'une hauteur maximale de talon et semelle réunis > 3 cm (à l'exclusion des chaussures à dessus en lanières de cuir naturel passant sur le cou-de-pied et entourant le gros orteil)	5	4	
64035931	Chaussures à semelles extérieures et dessus en cuir naturel, dont la claque est constituée de lanières ou comporte une ou plusieurs découpures, d'une hauteur maximale de talon et semelle réunis ≤ 3 cm, avec semelles intérieures d'une longueur < 24 cm (à l'exclusion des chaussures à dessus en lanières de cuir naturel passant sur le cou-de-pied et entourant le gros orteil et des chaussures ayant le caractère de jouets)	8	7	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
64035935	Chaussures à semelles extérieures et dessus en cuir naturel, dont la claque est constituée de lanières ou comporte une ou plusieurs découpures, d'une hauteur maximale de talon et semelle réunis ≤ 3 cm, avec semelles intérieures d'une longueur ≥ 24 cm, pour hommes (à l'exclusion des chaussures à dessus en lanières de cuir naturel passant sur le cou-de-pied et entourant le gros orteil)	8	7	
64035939	Chaussures à semelles extérieures et dessus en cuir naturel, dont la claque est constituée de lanières ou comporte une ou plusieurs découpures, d'une hauteur maximale de talon et semelle réunis ≤ 3 cm, avec semelles intérieures d'une longueur ≥ 24 cm, pour femmes (à l'exclusion des chaussures à dessus en lanières de cuir naturel passant sur le cou-de-pied et entourant le gros orteil)	8	7	
64035950	Pantoufles et autres chaussures d'intérieur, à semelles extérieures et dessus en cuir naturel (à l'exclusion des chaussures couvrant la cheville, des chaussures à claque ou dessus en lanières et des chaussures ayant le caractère de jouets)	8	7	
64035991	Chaussures à semelles extérieures et dessus en cuir naturel, avec semelles intérieures d'une longueur < 24 cm (à l'exclusion des chaussures couvrant la cheville, des chaussures comportant à l'avant une coquille de protection en métal, des chaussures à semelles principales en bois dépourvues de semelles intérieures, des chaussures à claque ou à dessus en lanières, des chaussures d'intérieur, des chaussures de sport, des chaussures d'orthopédie et des chaussures ayant le caractère de jouets)	8	7	
64035995	Chaussures à semelles extérieures et dessus en cuir naturel, avec semelles intérieures d'une longueur ≥ 24 cm, pour hommes (à l'exclusion des chaussures couvrant la cheville, des chaussures comportant à l'avant une coquille de protection en métal, des chaussures à semelles principales en bois dépourvues de semelles intérieures, des chaussures à claque ou à dessus en lanières, des chaussures d'intérieur, des chaussures de sport et des chaussures d'orthopédie)	8	7	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
64035999	Chaussures à semelles extérieures et dessus en cuir naturel, avec semelles intérieures d'une longueur ≥ 24 cm, pour femmes (à l'exclusion des chaussures couvrant la cheville, des chaussures comportant à l'avant une coquille de protection en métal, des chaussures à semelles principales en bois dépourvues de semelles intérieures, des chaussures à claque ou à dessus en lanières, des chaussures d'intérieur, des chaussures de sport et des chaussures d'orthopédie)	8	7	
64039105	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué, à dessus en cuir naturel, à semelles principales en bois, couvrant la cheville, dépourvues de semelles intérieures et de coquille de protection en métal à l'avant	8	7	
64039111	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué, à dessus en cuir naturel, couvrant la cheville mais pas le mollet, avec semelles intérieures d'une longueur < 24 cm (à l'exclusion des chaussures comportant à l'avant une coquille de protection en métal, des chaussures de sport, des chaussures d'orthopédie et des chaussures ayant le caractère de jouets)	8	7	
64039113	Chaussures, à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué, à dessus en cuir naturel, couvrant la cheville mais pas le mollet, avec semelles intérieures d'une longueur ≥ 24 cm, non reconnaissables comme étant pour hommes ou pour femmes (à l'exclusion des chaussures des n°s 6403.11.00 à 6403.40.00)	8	7	
64039116	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué, à dessus en cuir naturel, couvrant la cheville mais pas le mollet, avec semelles intérieures d'une longueur ≥ 24 cm, pour hommes (à l'exclusion des chaussures des n°s 6403.11.00 à 6403.40.00)	8	7	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
64039118	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué, à dessus en cuir naturel, couvrant la cheville mais pas le mollet, avec semelles intérieures d'une longueur ≥ 24 cm, pour femmes (à l'exclusion des chaussures des n°s 6403.11.00 à 6403.40.00)	8	7	
64039191	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué, à dessus en cuir naturel, couvrant la cheville et le mollet, avec semelles intérieures d'une longueur < 24 cm (à l'exclusion des chaussures comportant à l'avant une coquille de protection en métal, des chaussures de sport, des chaussures d'orthopédie et des chaussures ayant le caractère de jouets)	8	7	
64039193	Chaussures, à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué, à dessus en cuir naturel, couvrant la cheville, avec semelles intérieures d'une longueur ≥ 24 cm, non reconnaissables comme étant pour hommes ou pour femmes (à l'exclusion des chaussures des n°s 6403.11.00 à 6403.40.00)	8	7	
64039196	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué, à dessus en cuir naturel, couvrant la cheville, avec semelles intérieures d'une longueur ≥ 24 cm, pour hommes (à l'exclusion des chaussures des n°s 6403.11.00 à 6403.40.00 et du n° 6403.90.16)	8	7	
64039198	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué, à dessus en cuir naturel, couvrant la cheville, avec semelles intérieures d'une longueur ≥ 24 cm, pour femmes (à l'exclusion des chaussures des n°s 6403.11.00 à 6403.40.00 et du n° 6403.91.18)	5	4	
64039905	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué, à dessus en cuir naturel, à semelles principales en bois, dépourvues de semelles intérieures et de coquille de protection en métal à l'avant (à l'exclusion des chaussures couvrant la cheville)	8	7	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
64039911	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué, à dessus en cuir naturel, dont la claque est constituée de lanières ou comporte une ou plusieurs découpures, d'une hauteur maximale de talon et semelle réunis > 3 cm	8	7	
64039931	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué, à dessus en cuir naturel, dont la claque est constituée de lanières ou comporte une ou plusieurs découpures, d'une hauteur maximale de talon et semelle réunis ≤ 3 cm, avec semelles intérieures d'une longueur < 24 cm (à l'exclusion des chaussures ayant le caractère de jouets)	8	7	
64039933	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué, à dessus en cuir naturel, dont la claque est constituée de lanières ou comporte une ou plusieurs découpures, d'une hauteur maximale de talon et semelle réunis ≤ 3 cm, avec semelles intérieures d'une longueur ≥ 24 cm, non reconnaissables comme étant pour hommes ou pour femmes (à l'exclusion des chaussures des n°s 6403.11.00 à 6403.40.00)	8	7	
64039936	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué, à dessus en cuir naturel (ne couvrant pas la cheville), dont la claque est constituée de lanières ou comporte une ou plusieurs découpures, d'une hauteur maximale de talon et semelle réunis ≤ 3 cm, avec semelles intérieures d'une longueur ≥ 24 cm, pour hommes (à l'exclusion des chaussures des n°s 6403.11.00 à 6403.40.00)	8	7	
64039938	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué, à dessus en cuir naturel (ne couvrant pas la cheville), dont la claque est constituée de lanières ou comporte une ou plusieurs découpures, d'une hauteur maximale de talon et semelle réunis ≤ 3 cm, avec semelles intérieures d'une longueur ≥ 24 cm, pour femmes (à l'exclusion des chaussures des n°s 6403.11.00 à 6403.40.00)	5	4	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
64039950	Pantoufles et autres chaussures d'intérieur, à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique, cuir reconstitué, à dessus en cuir naturel (à l'exclusion des chaussures couvrant la cheville, des chaussures dont la claque est constituée de lanières ou comporte une ou plusieurs découpures et des chaussures ayant le caractère de jouets)	8	7	
64039991	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué, à dessus en cuir naturel, avec semelles intérieures d'une longueur < 24 cm (à l'exclusion des chaussures couvrant la cheville, des chaussures comportant à l'avant une coquille de protection en métal, des chaussures à semelles principales en bois dépourvues de semelles intérieures, des chaussures dont la claque est constituée de lanières ou comporte une ou plusieurs découpures, des chaussures d'intérieur, des chaussures de sport, des chaussures d'orthopédie et des chaussures ayant le caractère de jouets)	8	7	
64039993	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué, dessus en cuir naturel, avec semelles intérieures d'une longueur \geq 24 cm, non reconnaissables comme étant pour hommes ou pour femmes (à l'exclusion des chaussures couvrant la cheville, des chaussures comportant à l'avant une coquille de protection en métal, des chaussures à semelles principales en bois dépourvues de semelles intérieures, des chaussures dont la claque est constituée de lanières ou comporte une ou plusieurs découpures, des chaussures d'intérieur, des chaussures de sport et des chaussures d'orthopédie)	8	7	
64039996	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué, à dessus en cuir naturel (ne couvrant pas la cheville), avec semelles intérieures d'une longueur \geq 24 cm, pour hommes (à l'exclusion des chaussures des n°s 6403.11.00 à 6403.40.00 et des n°s 6403.99.11, 6403.99.36 et 6403.99.50)	8	7	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
64039998	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué, à dessus en cuir naturel, avec semelles intérieures d'une longueur ≥ 24 cm, pour femmes (à l'exclusion des chaussures couvrant la cheville, des chaussures comportant à l'avant une coquille de protection en métal, des chaussures à semelles principales en bois dépourvues de semelles intérieures, des chaussures dont la claque est constituée de lanières ou comporte une ou plusieurs découpures, des chaussures d'intérieur, des chaussures de sport, des chaussures d'orthopédie et des chaussures non reconnaissables comme étant pour hommes ou pour femmes)	7	4	
64041100	Chaussures de sport, y compris chaussures dites de tennis, de basket-ball, de gymnastique, d'entraînement et chaussures similaires, à semelles extérieures en caoutchouc ou en matière plastique et à dessus en matières textiles	16,9	10	
64041910	Pantoufles et autres chaussures d'intérieur, à semelles extérieures en caoutchouc ou en matière plastique, à dessus en matières textiles (à l'exclusion des chaussures dites de tennis, de gymnastique, d'entraînement et chaussures similaires et des chaussures ayant le caractère de jouets)	16,9	10	
64041990	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc ou en matière plastique, à dessus en matières textiles (à l'exclusion des chaussures d'intérieur, des chaussures de sport, y compris les chaussures dites de tennis, de basket-ball, de gymnastique, d'entraînement et chaussures similaires, et des chaussures ayant le caractère de jouets)	17	10	
64042010	Pantoufles et autres chaussures d'intérieur, à semelles extérieures en cuir naturel ou reconstitué, à dessus en matières textiles (à l'exclusion des chaussures d'intérieur et des chaussures ayant le caractère de jouets)	17	10	
64042090	Chaussures à semelles extérieures en cuir naturel ou reconstitué, à dessus en matières textiles (à l'exclusion des chaussures d'intérieur et des chaussures ayant le caractère de jouets)	17	10	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
64051000	Chaussures à dessus en cuir naturel ou reconstitué (à l'exclusion des chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique, cuir naturel ou reconstitué et à dessus en cuir naturel, des chaussures d'orthopédie et des chaussures ayant le caractère de jouets)	3,5	0	
64052010	Chaussures à semelles extérieures en bois ou en liège, à dessus en matières textiles (à l'exclusion des chaussures d'orthopédie et des chaussures ayant le caractère de jouets)	3,5	0	
64052091	Pantoufles et autres chaussures d'intérieur, à dessus en matières textiles (à l'exclusion des chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique, cuir naturel ou reconstitué et des chaussures ayant le caractère de jouets)	4	0	
64052099	Chaussures à dessus en matières textiles (à l'exclusion des chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique, cuir naturel ou reconstitué, bois ou liège, des chaussures d'intérieur, des chaussures d'orthopédie et des chaussures ayant le caractère de jouets)	4	0	
64059010	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique, cuir naturel ou reconstitué, à dessus en d'autres matières que le cuir naturel ou reconstitué ou les matières textiles (à l'exclusion des chaussures d'orthopédie et des chaussures ayant le caractère de jouets)	17	10	
64059090	Chaussures à semelles extérieures en bois, liège, ficelle ou corde, carton, pelleteries naturelles, tissus, feutre, nontissés, linoléum, raphia, paille, luffa, etc., à dessus en d'autres matières que le cuir naturel ou reconstitué ou les matières textiles (à l'exclusion des chaussures d'orthopédie et des chaussures ayant le caractère de jouets)	4	0	
64061010	Dessus de chaussures et leurs parties, en cuir naturel (à l'exclusion des contreforts et bouts durs)	3	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
64061090	Dessus de chaussures, y compris les dessus même fixés à des semelles autres que les semelles extérieures, et leurs parties (à l'exclusion des contreforts et bouts durs et des parties en général en cuir naturel ou en amiante)	3	0	
64062010	Semelles extérieures et talons, en caoutchouc	3	0	
64062090	Semelles extérieures et talons, en matière plastique	3	0	
64069030	Assemblages formés de dessus de chaussures fixés aux semelles premières ou à d'autres parties inférieures (à l'exclusion des parties en amiante et des dessus fixés à des semelles extérieures)	3	0	
64069050	Semelles intérieures, talonnettes et autres accessoires amovibles	3	0	
64069060	Semelles extérieures, en cuir naturel ou reconstitué	3	0	
64069090	Parties de chaussures et guêtres, jambières et articles similaires, et leurs parties (à l'exclusion des parties en amiante, des talons en caoutchouc ou en matière plastique, des semelles extérieures en cuir naturel, en cuir reconstitué, en caoutchouc ou en matière plastique, des dessus et leurs parties, autres que les contreforts et bouts durs et des accessoires amovibles)	3	0	
65010000	Cloches non dressées (mises en forme) ni tournurées (mises en tournure), plateaux (disques), manchons (cylindres) même fendus dans le sens de la hauteur, en feutre, pour chapeaux	2,7	0	
65020000	Cloches ou formes pour chapeaux, tressées ou fabriquées par l'assemblage de bandes en toutes matières [à l'exclusion de celles dressées (mises en forme), tournurées (mises en tournure) ou garnies]	Exemption	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
65040000	Chapeaux et autres coiffures, tressés ou fabriqués par l'assemblage de bandes en toutes matières, même garnis (à l'exclusion des coiffures pour animaux et des coiffures ayant le caractère de jouets ou d'articles de carnaval)	Exemption	0	
65050010	Chapeaux et autres coiffures en bonneterie ou confectionnés à l'aide de dentelles, en feutre de poils ou de laine et poils, fabriqués à l'aide des cloches ou des plateaux du n° 6501, même garnis (à l'exclusion des articles fabriqués par l'assemblage de bandes ou de pièces en feutre, des articles ayant le caractère de jouets et des articles de carnaval)	5,7	4	
65050030	Casquettes, képis et coiffures similaires comportant une visière, en bonneterie ou confectionnés à l'aide de dentelles, de feutre ou d'autres produits textiles, en pièces (mais non en bandes), même garnis (à l'exclusion des articles ayant le caractère de jouets et des articles de carnaval)	2,7	0	
65050090	Chapeaux et autres coiffures en bonneterie ou confectionnés à l'aide de dentelles, de feutre ou d'autres produits textiles, en pièces (mais non en bandes), même garnis (à l'exclusion des articles en feutre de poils ou de laine et poils, des casquettes, képis et coiffures similaires comportant une visière, des articles de carnaval ou pour animaux et des articles ayant le caractère de jouets)	2,7	0	
65061010	Coiffures de sécurité, même garnies, en matière plastique	2,7	0	
65061080	Coiffures de sécurité, même garnies (à l'exclusion des articles en matière plastique)	2,7	0	
65069100	Bonnets de bain, capuchons et autres coiffures, même garnis, en caoutchouc ou en matière plastique (à l'exclusion des coiffures de sécurité et des articles ayant le caractère de jouets ou d'articles de carnaval)	2,7	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
65069910	Chapeaux et autres coiffures, en feutre de poils ou de laine et poils, fabriqués à l'aide des cloches ou des plateaux du n° 6501, même garnis (à l'exclusion des articles en bonneterie ou confectionnés à l'aide de dentelles, des articles fabriqués par l'assemblage de bandes ou de pièces en feutre et des articles ayant le caractère de jouets ou d'articles de carnaval)	5,7	4	
65069990	Chapeaux et coiffures, même garnis, n.d.a.	2,7	0	
65070000	Bandes pour garniture intérieure, coiffes, couvre-coiffures, carcasses, visières et jugulaires pour la chapellerie (à l'exclusion des bandeaux utilisés par les sportifs comme protection contre les gouttes de transpiration, en bonneterie)	2,7	0	
66011000	Parasols de jardin et articles similaires (à l'exclusion des tentes de plage)	4,7	4	
66019100	Parapluies, y compris les parapluies-cannes et ombrelles, à mât ou à manche télescopique (à l'exclusion des articles ayant le caractère de jouets)	4,7	4	
66019920	Parapluies, ombrelles et parasols, y compris les parapluies-cannes, avec couverture en tissus de matières textiles (à l'exclusion des parasols de jardin et articles similaires, des articles à mât ou manche télescopique et des articles ayant le caractère de jouets)	4,7	4	
66019990	Parapluies, ombrelles et parasols, y compris les parapluies-cannes (à l'exclusion des articles avec couverture en tissus de matières textiles, des articles à mât ou manche télescopique, des parasols de jardin et articles similaires et des articles ayant le caractère de jouets)	4,7	4	
66020000	Cannes, cannes-sièges, fouets, cravaches et articles similaires (à l'exclusion des cannes-mesures, béquilles, cannes ayant le caractère d'armes et cannes de sport)	2,7	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
66032000	Montures assemblées, même avec mâts ou manches, reconnaissables comme étant destinées aux parapluies, ombrelles ou parasols du n° 6601	5,2	4	
66039010	Poignées et pommeaux reconnaissables comme étant destinés aux parapluies, ombrelles ou parasols du n° 6601 ou aux cannes, cannes-sièges, fouets, cravaches et articles similaires du n° 6602	2,7	0	
66039090	Parties, garnitures et accessoires reconnaissables comme étant destinés aux parapluies, ombrelles et parasols du n° 6601 ou aux cannes, cannes-sièges, fouets, cravaches et articles similaires du n° 6602 (à l'exclusion des poignées et pommeaux et des montures assemblées même avec mâts ou manches)	5	4	
67010000	Peaux et autres parties d'oiseaux revêtues de leurs plumes ou de leur duvet, plumes, parties de plumes, duvet et articles en ces matières (à l'exclusion des produits du n° 0505, des tuyaux et tiges de plumes travaillés, des chaussures et coiffures, des articles de literie et articles similaires du n° 9404, des jouets, jeux et engins sportifs et des spécimens pour collections)	2,7	0	
67021000	Fleurs, feuillages et fruits artificiels et leurs parties; articles confectionnés en fleurs, feuillages ou fruits artificiels fabriqués par ligature, collage, emboîtement ou procédés similaires, en matières plastiques	4,7	4	
67029000	Fleurs, feuillages et fruits artificiels et leurs parties; articles confectionnés en fleurs, feuillages ou fruits artificiels fabriqués par ligature, collage, emboîtement ou procédés similaires (à l'exclusion de ceux en matières plastiques)	4,7	4	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
67030000	Cheveux remis, amincis, blanchis ou autrement préparés; laine, poils et autres matières textiles, préparés pour la fabrication de perruques ou d'articles similaires (à l'exclusion des tresses en cheveux naturels, bruts, même lavés et dégraissés, sinon non traités)	1,7	0	
67041100	Perruques complètes en matières textiles synthétiques	2,2	0	
67041900	Barbes, sourcils, cils, mèches et articles similaires, en matières textiles synthétiques (à l'exclusion des perruques complètes)	2,2	0	
67042000	Perruques, barbes, sourcils, cils, mèches et articles similaires, en cheveux; ouvrages en cheveux, n.d.a.	2,2	0	
67049000	Perruques, barbes, sourcils, cils, mèches et articles similaires, en poils ou matières textiles (à l'exclusion des articles en matières textiles synthétiques)	2,2	0	
68010000	Pavés, bordures de trottoirs et dalles de pavage, en pierres naturelles (autres que l'ardoise)	Exemption	0	
68021000	Carreaux, cubes, dés et articles similaires en pierres naturelles, y compris l'ardoise, pour mosaïques et ouvrages analogues, même de forme autre que carrée ou rectangulaire, dont la plus grande surface peut être inscrite dans un carré de côté < 7 cm; granulés, éclats et poudres de pierres naturelles, y compris l'ardoise, colorés artificiellement	Exemption	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
68022100	Marbre, travertin et albâtre et ouvrages en ces pierres, simplement taillés ou sciés et à surface plane ou unie (à l'exclusion de ceux à surface entièrement ou partiellement rabotée, poncée au papier sablé, grossièrement ou finement meulée ou polie, des carreaux, cubes, dés et articles similaires du n° 6802.10 et des pavés, bordures de trottoirs et dalles de pavage)	1,7	0	
68022300	Granit et ouvrages en ces pierres, simplement taillés ou sciés, à surface plane ou unie (à l'exclusion de ceux à surface entièrement ou partiellement rabotée, poncée au papier sablé, grossièrement ou finement meulée ou polie, des carreaux, cubes, dés et articles similaires du n° 6802.10.00 et des pavés, bordures de trottoirs et dalles de pavage)	1,7	0	
68022900	Pierres de taille ou de construction et ouvrages en ces pierres, simplement taillées ou sciées et à surface plane ou unie (à l'exclusion du marbre, du travertin, de l'albâtre, du granit et de l'ardoise, de celles à surface entièrement ou partiellement rabotée, poncée au papier sablé, grossièrement ou finement meulée ou polie, des carreaux, cubes, dés et articles similaires du n° 6802.10.10 et des pavés, bordures de trottoirs et dalles de pavage)	1,7	0	
68029100	Marbre, travertin et albâtre, de toute forme (à l'exclusion des carreaux, cubes, dés et articles similaires du n° 6802.10, des bijoux de fantaisie, des pendules et articles d'horlogerie, des appareils d'éclairage et leurs parties, des boutons, des objets d'art originaux sculptés et des pavés, bordures de trottoirs et dalles de pavage)	1,7	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
68029200	Pierres calcaires, de toute forme (à l'exclusion du marbre, du travertin, de l'albâtre, des carreaux, cubes, dés et articles similaires du n° 6802.10, des bijoux de fantaisie, des pendules et articles d'horlogerie, des appareils d'éclairage et leurs parties, des objets d'art originaux sculptés et des pavés, bordures de trottoirs et dalles de pavage)	1,7	0	
68029310	Granit, de toute forme, poli, décoré ou autrement travaillé, mais non sculpté, d'un poids net ≥ 10 kg (à l'exclusion des pendules et articles d'horlogerie, des appareils d'éclairage et leurs parties et des pavés, bordures de trottoirs et dalles de pavage)	Exemption	0	
68029390	Granit, de toute forme, poli, décoré ou autrement travaillé, d'un poids net < 10 kg; ouvrages de sculpture en granit (à l'exclusion des carreaux, cubes, dés et articles similaires du n° 6802.10, des bijoux de fantaisie, des pendules et articles d'horlogerie, des appareils d'éclairage et leurs parties, des objets d'art originaux sculptés et des pavés, bordures de trottoirs et dalles de pavage)	1,7	0	
68029910	Pierres de taille ou de construction, de toute forme, polies, décorées ou autrement travaillées mais non sculptées, d'un poids net ≥ 10 kg (à l'exclusion des pierres calcaires, du granit et de l'ardoise, des articles en basalte fondu, des articles en stéatite céramique, des pendules et articles d'horlogerie, des appareils d'éclairage et leurs parties et des pavés, bordures de trottoirs et dalles de pavage)	Exemption	0	
68029990	Pierres de taille ou de construction, naturelles (à l'exclusion des pierres calcaires, le granit et l'ardoise), de toute forme, polies, décorées ou autrement travaillées, d'un poids net < 10 kg; sculptures réalisées à partir de ces pierres (à l'exclusion des carreaux, cubes, dés et articles similaires du n° 6802.10, des articles en basalte fondu, des articles en stéatite céramique, des bijoux de fantaisie, des pendules et articles d'horlogerie, des appareils d'éclairage et leurs parties, des boutons, des craies et des objets d'art originaux sculptés)	1,7	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
68030010	Ardoise pour toitures ou façades, travaillée	1,7	0	
68030090	Ardoise naturelle travaillée et ouvrages en ardoise naturelle ou agglomérée (ardoisine) (à l'exclusion des grains, granulés, éclats et poudres d'ardoise, des pierres pour mosaïques et analogues, des crayons d'ardoise, tableaux en ardoise prêts à l'emploi et ardoises pour l'écriture et le dessin et des ardoises pour toitures ou façades)	1,7	0	
68041000	Meules à moudre ou à défibrer, sans bâts	Exemption	0	
68042100	Meules et articles similaires, sans bâts, à aiguiser, à polir, à rectifier, à trancher ou à tronçonner, en diamant naturel ou synthétique aggloméré (à l'exclusion des pierres à aiguiser ou à polir à la main et des meules, etc. spécialement travaillées pour fraises de dentiste)	1,7	0	
68042212	Meules et articles similaires, sans bâts, à aiguiser, à polir, à rectifier, à trancher ou à tronçonner, en abrasifs artificiels agglomérés, avec agglomérant en résines synthétiques, non renforcés (à l'exclusion des articles en diamant naturel ou synthétique aggloméré, des pierres à aiguiser ou à polir à la main, de la pierre ponce parfumée et des meules, etc. spécialement travaillées pour fraises de dentiste)	Exemption	0	
68042218	Meules et articles similaires, sans bâts, à aiguiser, à polir, à rectifier, à trancher ou à tronçonner, en abrasifs artificiels agglomérés, avec agglomérant en résines synthétiques, renforcés (à l'exclusion des articles en diamant naturel ou synthétique aggloméré, des pierres à aiguiser ou à polir à la main, de la pierre ponce parfumée et des meules, etc. spécialement travaillées pour fraises de dentiste)	Exemption	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
68042230	Meules et articles similaires, sans bâts, à aiguiser, à polir, à rectifier, à trancher ou à tronçonner, en abrasifs artificiels agglomérés, avec agglomérant en substances céramiques ou en silicates (à l'exclusion des articles en diamant naturel ou synthétique aggloméré, des pierres à aiguiser ou à polir à la main, de la pierre ponce parfumée et des meules, etc. spécialement travaillées pour fraises de dentiste)	Exemption	0	
68042250	Meules et articles similaires, sans bâts, à aiguiser, à polir, à rectifier, à trancher ou à tronçonner, en abrasifs artificiels agglomérés avec un agglomérant autre qu'en résines synthétiques, substances céramiques ou silicates (à l'exclusion des articles en diamant naturel ou synthétique aggloméré, des pierres à aiguiser ou à polir à la main, de la pierre ponce parfumée et des meules, etc. spécialement travaillées pour fraises de dentiste)	Exemption	0	
68042290	Meules et articles similaires, sans bâts, à aiguiser, à polir, à rectifier, à trancher ou à tronçonner, en abrasifs agglomérés ou en céramique (à l'exclusion des articles en diamant naturel ou synthétique aggloméré, des pierres à aiguiser ou à polir à la main, de la pierre ponce parfumée et des meules, etc. spécialement travaillées pour fraises de dentiste)	Exemption	0	
68042300	Meules et articles similaires, sans bâts, à aiguiser, à polir, à rectifier, à trancher ou à tronçonner, en pierres naturelles (à l'exclusion des articles en abrasifs naturels agglomérés ou en céramique, de la pierre ponce parfumée, des pierres à aiguiser et à polir à la main et des meules, etc. spécialement travaillées pour fraises de dentistes)	Exemption	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
68043000	Pierres à aiguiser ou à polir à la main	Exemption	0	
68051000	Abrasifs naturels ou artificiels en poudre ou en grains, appliqués sur tissus en matières textiles seulement, même découpés, cousus ou autrement assemblés	1,7	0	
68052000	Abrasifs naturels ou artificiels en poudre ou en grains, appliqués sur papier ou carton seulement, même découpés, cousus ou autrement assemblés	1,7	0	
68053000	Abrasifs naturels ou artificiels en poudre ou en grains, appliqués sur d'autres matières que des tissus en matières textiles seulement ou que du papier ou carton seulement, même découpés, cousus ou autrement assemblés	1,7	0	
68061000	Laines de laitier, de scories, de roche et laines minérales similaires, même mélangées entre elles, en masses, feuilles ou rouleaux	Exemption	0	
68062010	Argiles expansées	Exemption	0	
68062090	Vermiculite expansée, mousse de scories et produits minéraux similaires expansés, même mélangés entre eux (à l'exclusion des argiles expansées)	Exemption	0	
68069000	Mélanges et ouvrages en matières minérales à usage d'isolants thermiques ou sonores ou pour l'absorption du son (à l'exclusion des laines de laitier, de scories, de roche et laines minérales similaires, de la vermiculite expansée, des argiles expansées, de la mousse de scories et des produits minéraux similaires expansés, des produits en béton léger, amiante-ciment, cellulose-ciment et produits similaires, des mélanges et autres ouvrages en amiante ou à base d'amiante et des articles en céramique)	Exemption	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
68071000	Ouvrages en asphalte ou en produits similaires (poix de pétrole, brais, par exemple), en rouleaux	Exemption	0	
68079000	Ouvrages en asphalte ou en produits similaires (poix de pétrole, brais, par exemple) (à l'exclusion de ceux en rouleaux)	Exemption	0	
68080000	Panneaux, planches, carreaux, blocs et articles similaires, en fibres végétales, en paille ou en copeaux, plaquettes, particules, sciures ou autres déchets de bois, agglomérés avec du ciment, du plâtre ou d'autres liants minéraux (à l'exclusion des articles en amiante-ciment, cellulose-ciment et produits similaires)	1,7	0	
68091100	Planches, plaques, panneaux, carreaux et articles similaires, en plâtre ou en compositions à base de plâtre, revêtus ou renforcés de papier ou de carton uniquement (à l'exclusion des ouvrages ornementés et des ouvrages à liaison en plâtre à usage d'isolants thermiques ou sonores ou pour l'absorption du son)	1,7	0	
68091900	Planches, plaques, panneaux, carreaux et articles similaires, en plâtre ou en compositions à base de plâtre (à l'exclusion des ouvrages ornementés, revêtus ou renforcés de papier ou de carton uniquement et des ouvrages à liaison en plâtre à usage d'isolants thermiques ou sonores ou pour l'absorption du son)	1,7	0	
68099000	Ouvrages en plâtre ou en compositions à base de plâtre (à l'exclusion du plâtre en bandes pour fracture des os, destiné à la vente au détail, des attelles en plâtre pour le traitement de fracture des os, des cloisons légères et des ouvrages à liaison en plâtre à usage d'isolants thermiques ou sonores ou pour l'absorption du son)	1,7	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
68101110	Blocs et briques pour la construction, en béton léger à base de pierre ponce (bimskies), de scories granulées, etc.	1,7	0	
68101190	Blocs et briques pour la construction, en ciment, en béton lourd ou en pierre artificielle, même armés [à l'exclusion des blocs et briques en béton léger à base de pierre ponce (bimskies), de scories granulées, etc.]	1,7	0	
68101900	Tuiles, carreaux, dalles, briques et articles similaires, en ciment, en béton ou en pierre artificielle (à l'exclusion des blocs et briques pour la construction)	1,7	0	
68109100	Éléments préfabriqués pour le bâtiment ou le génie civil, en ciment, en béton ou en pierre artificielle, même armés	1,7	0	
68109900	Ouvrages en ciment, en béton ou en pierre artificielle, même armés (à l'exclusion des éléments préfabriqués pour le bâtiment ou le génie civil et des tuiles, carreaux, dalles, briques et articles similaires)	1,7	0	
68114000	Ouvrages en amiante-ciment, cellulose-ciment ou similaires, contenant de l'amiante	1,7	0	
68118100	Plaques ondulées en cellulose-ciment ou similaires, ne contenant pas d'amiante	1,7	0	
68118200	Plaques, panneaux, carreaux, tuiles et articles similaires, en cellulose-ciment ou similaires, ne contenant pas d'amiante (à l'exclusion des plaques ondulées)	1,7	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
68118900	Ouvrages en cellulose-ciment ou similaires, ne contenant pas d'amiante (à l'exclusion des plaques ondulées et des autres plaques, panneaux, carreaux, tuiles et articles similaires)	1,7	0	
68128010	Amiante crocidolite (asbeste) travaillé, en fibres; mélanges à base d'amiante crocidolite ou à base d'amiante crocidolite et de carbonate de magnésium	1,7	0	
68128090	Ouvrages en amiante crocidolite ou en mélanges à base d'amiante crocidolite ou à base d'amiante crocidolite et de carbonate de magnésium (fils, cordes, cordons, tissus, joints, par exemple), même armés [à l'exclusion de l'amiante crocidolite (asbeste) travaillé en fibres, des mélanges à base d'amiante crocidolite ou à base d'amiante crocidolite et de carbonate de magnésium, des garnitures de friction à base d'amiante crocidolite (asbeste) et des ouvrages en amiante crocidolite-ciment]	3,7	0	
68129100	Vêtements, accessoires du vêtement, chaussures et coiffures, en amiante ou en mélanges à base d'amiante ou à base d'amiante et de carbonate de magnésium (à l'exclusion des articles en amiante crocidolite)	3,7	0	
68129200	Papiers, cartons et feutres, en amiante ou en mélanges à base d'amiante ou à base d'amiante et de carbonate de magnésium (à l'exclusion de ceux contenant en poids < 35 % d'amiante et de ceux en amiante crocidolite)	3,7	0	
68129300	Feuilles en amiante et élastomères comprimés, pour joints, même présentés en rouleaux (à l'exclusion de ceux en amiante crocidolite)	3,7	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
68129910	Amiante travaillé, en fibres; mélanges à base d'amiante ou à base d'amiante et de carbonate de magnésium (à l'exclusion des mélanges à base d'amiante crocidolite)	1,7	0	
68129990	Ouvrages en amiante ou en mélanges à base d'amiante ou à base d'amiante et de carbonate de magnésium (fils, cordes, cordons, tissus, joints, par exemple), même armés [à l'exclusion de l'amiante crocidolite (asbeste), de l'amiante travaillé en fibres, des mélanges à base d'amiante ou à base d'amiante et de carbonate de magnésium, des feuilles en amiante et élastomères comprimés, pour joints, même présentées en rouleaux, des papiers, cartons et feutres en amiante, des vêtements, accessoires du vêtement, chaussures et coiffures, des garnitures de friction à base d'amiante et des ouvrages en amiante crocidolite-ciment]	3,7	0	
68132000	Garnitures de friction (plaques, rouleaux, bandes, segments, disques, rondelles, plaquettes, par exemple), non montées, pour embrayages ou autres organes de frottement, contenant de l'amiante, même combinée avec des textiles ou d'autres matières	2,7	0	
68138100	Garnitures de freins et plaquettes de freins, à base de substances minérales ou de cellulose, même combinées avec des textiles ou d'autres matières (à l'exclusion de celles contenant de l'amiante)	2,7	0	
68138900	Garnitures de friction (plaques, rouleaux, bandes, segments, disques, rondelles, plaquettes, par exemple), pour embrayages ou autres organes de frottement, à base de substances minérales ou de cellulose, même combinées avec des textiles ou d'autres matières (à l'exclusion de celles contenant de l'amiante et des garnitures et plaquettes de freins)	2,7	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
68141000	Plaques, feuilles et bandes en mica aggloméré ou reconstitué, même sur support en papier, en carton ou en autres matières, en rouleaux ou simplement découpées en carrés ou en rectangles	1,7	0	
68149000	Mica travaillé et ouvrages en mica (à l'exclusion des isolateurs, pièces isolantes, résistances et condensateurs électriques, des lunettes de protection en mica et des verres à cet effet, du mica sous forme de décos pour arbres de Noël et des plaques, feuilles ou bandes en mica aggloméré ou reconstitué, même sur support)	1,7	0	
68151010	Fibres de carbone et ouvrages en fibres de carbone (à l'exclusion des articles pour usages électriques)	Exemption	0	
68151090	Ouvrages en graphite ou en autre carbone (à l'exclusion des articles pour usages électriques, des fibres de carbone et des ouvrages en fibres de carbone)	Exemption	0	
68152000	Ouvrages en tourbe (à l'exclusion des produits en matières textiles en fibres de tourbe)	Exemption	0	
68159100	Ouvrages en pierres ou en autres matières minérales, n.d.a., contenant de la magnésite, de la dolomie ou de la chromite	Exemption	0	
68159900	Ouvrages en pierres ou en autres matières minérales, n.d.a. (à l'exclusion de ceux contenant de la magnésite, de la dolomie ou de la chromite et des ouvrages en graphite ou en autre carbone)	Exemption	0	
69010000	Briques, dalles, carreaux et autres pièces céramiques, en farines siliceuses fossiles (kieselguhr, tripolite, diatomite, par exemple) ou en terres siliceuses analogues	2	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
69021000	Briques, dalles, carreaux et pièces céramiques analogues de construction, réfractaires, contenant en poids > 50 % des éléments Mg, Ca ou Cr, pris isolément ou ensemble, exprimés en MgO, CaO ou Cr ₂ O ₃	2	4	
69022010	Briques, dalles, carreaux et pièces céramiques analogues de construction, réfractaires, contenant en poids ≥ 93 % de silice (à l'exclusion des produits en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues)	2	4	
69022091	Briques, dalles, carreaux et pièces céramiques analogues de construction, réfractaires, contenant en poids > 7 %, mais < 45 % d'alumine, mais > 50 % en poids combiné avec la silice	2	4	
69022099	Briques, dalles, carreaux et pièces céramiques analogues de construction, réfractaires, contenant en poids > 50 % d'alumine, de silice ou d'un mélange ou d'une combinaison de ces produits (à l'exclusion des produits contenant en poids ≥ 93 % de silice, de ceux contenant en poids > 7 %, mais < 45 % d'alumine et des produits en farines siliceuses fossiles ou en terre siliceuses analogues)	2	4	
69029000	Briques, dalles, carreaux et pièces céramiques analogues de construction, réfractaires (à l'exclusion des produits contenant en poids > 50 % des éléments Mg, Ca ou Cr, pris isolément ou ensemble, exprimés en MgO, CaO ou Cr ₂ O ₃ , de ceux contenant en poids > 50 % d'alumine, de silice ou d'un mélange ou d'une combinaison de ces produits et des produits en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues)	2	4	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
69031000	Cornues, creusets, moufles, busettes, tampons, supports, coupelles, tubes, tuyaux, gaines, baguettes et autres articles céramiques réfractaires, contenant en poids $> 50\%$ de graphite ou d'autre carbone ou d'un mélange de ces produits (à l'exclusion des briques, dalles, carreaux et pièces céramiques analogues de construction, réfractaires)	5	4	
69032010	Cornues, creusets, moufles, busettes, tampons, supports, coupelles, tubes, tuyaux, gaines, baguettes et autres articles céramiques réfractaires, contenant en poids $< 45\%$ d'alumine et $> 50\%$ de silice (à l'exclusion des briques, dalles, carreaux et pièces céramiques analogues de construction, réfractaires)	5	4	
69032090	Cornues, creusets, moufles, busettes, tampons, supports, coupelles, tubes, tuyaux, gaines, baguettes et autres articles céramiques réfractaires, contenant en poids $\geq 45\%$ d'alumine et $> 50\%$ de silice (à l'exclusion des briques, dalles, carreaux et pièces céramiques analogues de construction, réfractaires)	5	4	
69039010	Cornues, creusets, moufles, busettes, tampons, supports, coupelles, tubes, tuyaux, gaines, baguettes et autres articles céramiques réfractaires, contenant en poids $> 25\%$ mais $\leq 50\%$ de graphite ou d'autre carbone ou d'un mélange de ces produits (à l'exclusion des briques, dalles, carreaux et pièces céramiques analogues de construction, réfractaires)	5	4	
69039090	Cornues, creusets, moufles, busettes, tampons, supports, coupelles, tubes, tuyaux, gaines, baguettes et autres articles céramiques réfractaires (à l'exclusion des produits en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues, des articles du n° 6902 et des articles contenant du carbone, de l'alumine ou de la silice des n°s 6903.10.00 et 6903.90.10)	5	4	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
69041000	Briques de construction (à l'exclusion de celles en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues et des briques réfractaires du n° 6902)	2	0	
69049000	Hourdis, cache-poutrelles et articles similaires, en céramique (à l'exclusion des produits en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues, des briques réfractaires du n° 6902, des carreaux, pavés, dalles de pavement et de revêtement des n°s 6907 et 6908 et des briques de construction)	2	0	
69051000	Tuiles	Exemption	0	
69059000	Éléments de cheminée, conduits de fumée, ornements architectoniques et autres poteries de bâtiment, en céramique (à l'exclusion de ceux en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues, des pièces céramiques réfractaires de construction, des tuyaux et autres pièces de construction pour canalisation et usages similaires et des tuiles)	Exemption	0	
69060000	Tuyaux, gouttières et accessoires de tuyauterie, en céramique (à l'exclusion des produits en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues, des articles céramiques réfractaires, des conduits de fumée, des tuyaux spécialement conçus pour laboratoires, des gaines isolantes, leurs pièces de raccord et autres accessoires de tuyauterie à usage électrotechnique)	Exemption	0	
69071000	Carreaux, cubes, dés et articles similaires, en céramique, pour mosaïques, non vernissés ni émaillés, même de forme autre que carrée ou rectangulaire, dont la plus grande surface peut être inscrite dans un carré de côté < 7 cm, même sur support	5	7	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
69079020	Carreaux et dalles de pavement et de revêtement, en grès, non vernissés ni émaillés; carreaux, cubes, dés et articles similaires pour mosaïques, en grès, non vernissés ni émaillés, même sur support (à l'exclusion des carreaux servant de dessous-de-plat, des objets d'ornementation, des carreaux spéciaux pour poêle et des carreaux, cubes, dés et articles similaires dont la plus grande surface peut être inscrite dans un carré de côté < 7 cm)	5	7	
69079080	Carreaux et dalles de pavement et de revêtement, en céramique, non vernissés ni émaillés; carreaux, cubes, dés et articles similaires pour mosaïques, en céramique, non vernissés ni émaillés, même sur support (à l'exclusion des produits en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues, des articles céramiques réfractaires, des articles en grès, des carreaux servant de dessous-de-plat, des objets d'ornementation, des carreaux spéciaux pour poêles et des carreaux, cubes, dés et articles similaires dont la plus grande surface peut être inscrite dans un carré de côté < 7 cm)	5	7	
69081000	Carreaux, cubes, dés et articles similaires, en céramique, pour mosaïques, vernissés ou émaillés, même de forme autre que carrée ou rectangulaire, dont la plus grande surface peut être inscrite dans un carré de côté < 7 cm, même sur support	7	7	
69089011	Carreaux doubles du type «Spaltplatten», en terre commune, vernissés ou émaillés	6	7	
69089020	Carreaux et dalles de pavement ou de revêtement, en terre commune, vernissés ou émaillés et cubes, dés et articles similaires, en terre commune, pour mosaïques, vernissés ou émaillés (à l'exclusion des carreaux doubles du type «Spaltplatten», des carreaux servant de dessous-de-plat, des objets d'ornementation, des carreaux spéciaux pour poêles et des carreaux, cubes, dés et articles similaires, dont la plus grande surface peut être inscrite dans un carré de côté < 7 cm)	5	7	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
69089031	Carreaux doubles du type «Spaltplatten», en céramique, vernissés ou émaillés (à l'exclusion des produits en terre commune)	5	7	
69089051	Carreaux et dalles de pavement ou de revêtement, en céramique, vernissés ou émaillés, d'une superficie $\leq 90 \text{ cm}^2$ (à l'exclusion des produits en terre commune, des carreaux doubles du type «Spaltplatten», des carreaux servant de dessous-de-plat, des objets d'ornementation et des carreaux spéciaux pour poêles)	7	7	
69089091	Carreaux et dalles de pavement ou de revêtement, en grès, vernissés ou émaillés, d'une superficie $> 90 \text{ cm}^2$ (à l'exclusion des carreaux doubles du type «Spaltplatten», des carreaux servant de dessous-de-plat, des objets d'ornementation et des carreaux spéciaux pour poêles)	5	7	
69089093	Carreaux et dalles de pavement ou de revêtement, en faïence ou en poterie fine, vernissés ou émaillés, d'une superficie $> 90 \text{ cm}^2$ (à l'exclusion des carreaux doubles du type «Spaltplatten», des carreaux servant de dessous-de-plat, des objets d'ornementation et des carreaux spéciaux pour poêles)	5	7	
69089099	Carreaux et dalles de pavement ou de revêtement, en céramique, vernissés ou émaillés, d'une superficie $> 90 \text{ cm}^2$ (à l'exclusion des produits en terre commune, en grès, en faïence ou en poterie fine, des carreaux doubles du type «Spaltplatten», des carreaux servant de dessous-de-plat, des objets d'ornementation et des carreaux spéciaux pour poêles)	5	7	
69091100	Appareils et articles pour usages chimiques ou autres usages techniques, en céramique (à l'exclusion des articles céramiques réfractaires et des appareils électriques, isolateurs et autres pièces isolantes électriques)	5	4	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
69091200	Articles ayant une dureté équivalente à ≥ 9 sur l'échelle de Mohs, pour usages chimiques ou autres usages techniques, en céramique (à l'exclusion des articles en porcelaine, des articles céramiques réfractaires et des appareils électriques, isolateurs et autres pièces isolantes électriques)	5	4	
69091900	Appareils et articles pour usages chimiques ou autres usages techniques, en céramique (à l'exclusion des articles en porcelaine, des articles ayant une dureté équivalente à ≥ 9 sur l'échelle de Mohs, des meules, pierres à polir et à aiguiser et autres articles similaires du n° 6804, des articles céramiques réfractaires et des appareils électriques, isolateurs et autres pièces isolantes électriques)	5	4	
69099000	Auges, bacs et récipients similaires pour l'économie rurale, en céramique; cruchons et récipients similaires de transport ou d'emballage, en céramique (à l'exclusion des éprouvettes graduées polyvalentes pour laboratoires, des cruches et jarres de magasin et des articles de ménage)	5	4	
69101000	Éviers, lavabos, colonnes de lavabos, baignoires, bidets, cuvettes d'aisance, réservoirs de chasse, urinoirs et appareils fixes similaires pour usages sanitaires, en porcelaine (à l'exclusion des porte-savon, porte-éponge, porte-brosse à dents, porte-serviettes et porte-papier hygiénique)	7	7	
69109000	Éviers, lavabos, colonnes de lavabos, baignoires, bidets, cuvettes d'aisance, réservoirs de chasse, urinoirs et appareils fixes similaires pour usages sanitaires, en céramique (à l'exclusion de ceux en porcelaine et des porte-savon, porte-éponge, porte-brosse à dents, porte-serviettes et porte-papier hygiénique)	7	7	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
69111000	Articles pour le service de la table ou de la cuisine, en porcelaine (à l'exclusion des objets d'ornementation, des cruchons, cornues et récipients similaires de transport ou d'emballage et des moulins à café et moulins à épices avec récipient en céramique et élément de travail en métal)	12	10	
69119000	Articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène et de toilette, en porcelaine (à l'exclusion des articles pour le service de table ou de la cuisine, des baignoires, éviers et autres appareils fixes similaires, des statuettes et autres objets d'ornementation, des cruchons, cornues et récipients similaires de transport ou d'emballage et des moulins à café ou à épices avec récipient en céramique et élément de travail en métal)	12	10	
69120010	Vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette, en terre commune (à l'exclusion des statuettes et autres objets d'ornementation, des cruchons, cornues et récipients similaires de transport ou d'emballage et des moulins à café et moulins à épices avec récipient en céramique et élément de travail en métal)	5	7	
69120030	Vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette, en grès (à l'exclusion des baignoires, bidets, éviers et autres appareils fixes similaires, des statuettes et autres objets d'ornementation, des cruchons, cornues et récipients similaires de transport ou d'emballage et des moulins à café et moulins à épices avec récipient en céramique et élément de travail en métal)	5,5	10	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
69120050	Vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette, en faïence ou en poterie fine (à l'exclusion des baignoires, bidets, éviers et autres appareils fixes similaires, des statuettes et autres objets d'ornementation, des cruchons, cornues et récipients similaires de transport ou d'emballage et des moulins à café et moulins à épices avec récipient en céramique et élément de travail en métal)	9	10	
69120090	Vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette, en céramique (à l'exclusion des baignoires, bidets, éviers et autres appareils fixes similaires, des statuettes et autres objets d'ornementation, des cruchons, cornues et récipients similaires de transport ou d'emballage, des moulins à café et moulins à épices avec récipient en céramique et élément de travail en métal et des articles en porcelaine, en terre commune, en grès, en faïence ou en poterie fine)	7	10	
69131000	Statuettes et autres objets d'ornementation, en porcelaine, n.d.a.	6	7	
69139010	Statuettes et autres objets d'ornementation, en terre commune n.d.a.	3,5	0	
69139093	Statuettes et autres objets d'ornementation, en faïence ou en poterie fine n.d.a.	6	7	
69139098	Statuettes et autres objets d'ornementation, en céramique, n.d.a. (à l'exclusion des objets en porcelaine, en terre commune, en faïence ou en poterie fine)	6	7	
69141000	Ouvrages en porcelaine, n.d.a.	5	7	
69149000	Ouvrages en céramique, n.d.a. (à l'exclusion des ouvrages en porcelaine)	3	7	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
70010010	Calcin et autres déchets et débris de verre (à l'exclusion du verre sous forme de poudre, grenailles, lamelles ou flocons)	Exemption	0	
70010091	Verre d'optique en masse	3	0	
70010099	Verre en masse (à l'exclusion du verre d'optique)	Exemption	0	
70021000	Verre en billes, non travaillé (à l'exclusion des microsphères de diamètre ≤ 1 mm et des billes de verre ayant le caractère de jouets)	3	0	
70022010	Barres ou baguettes en verre d'optique, non travaillé	3	0	
70022090	Barres ou baguettes en verre non travaillé (à l'exclusion du verre d'optique)	3	0	
70023100	Tubes en quartz ou en autre silice fondus, non travaillés	3	0	
70023200	Tubes en verre d'un coefficient de dilatation linéaire $\leq 5 \times 10^{-6}$ par kelvin entre 0 °C et 300 °C, non travaillé (à l'exclusion des tubes en verre d'un coefficient de dilatation linéaire $\leq 5 \times 10^{-6}$ par kelvin entre 0 °C et 300 °C)	3	0	
70023900	Tubes en verre, non travaillé (à l'exclusion des tubes en verre d'un coefficient de dilatation linéaire $\leq 5 \times 10^{-6}$ par kelvin entre 0 °C et 300 °C et des tubes en quartz ou en autre silice fondus)	3	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
70031210	Plaques et feuilles en verre d'optique dit «coulé», non armées, colorées dans la masse, opacifiées, plaquées (doublées) ou à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, mais non autrement travaillées	3	0	
70031291	Plaques et feuilles en verre dit «coulé», non armées, à couche non réfléchissante, mais non autrement travaillées (à l'exclusion des plaques et feuilles en verre d'optique)	3	0	
70031299	Plaques et feuilles en verre dit «coulé», non armées, colorées dans la masse, opacifiées, plaquées (doublées) ou à couche absorbante ou réfléchissante, mais non autrement travaillées (à l'exclusion des plaques et feuilles en verre d'optique)	3,8 MIN 0,6 EUR/100 kg/ br	0	
70031910	Plaques et feuilles en verre d'optique dit «coulé», non armées, non autrement travaillées [à l'exclusion des plaques et feuilles colorées dans la masse, opacifiées, plaquées (doublées) ou à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante]	3	0	
70031990	Plaques et feuilles en verre dit «coulé», non armées, non autrement travaillées [à l'exclusion des plaques et feuilles colorées dans la masse, opacifiées, plaquées (doublées) ou à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante et en verre optique]	3,8 MIN 0,6 EUR/100 kg/ br	0	
70032000	Plaques et feuilles en verre dit «coulé», armées, même à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, mais non autrement travaillées	3,8 MIN 0,4 EUR/100 kg/ br	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
70033000	Profilés en verre, même à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, mais non autrement travaillés	3	0	
70042010	Feuilles en verre d'optique étiré ou soufflé, coloré dans la masse, opacifié, plaqué (doublé) ou à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, mais non autrement travaillé	3	0	
70042091	Feuilles en verre étiré ou soufflé, à couche non réfléchissante, mais non autrement travaillé (à l'exclusion des feuilles en verre d'optique)	3	0	
70042099	Feuilles en verre étiré ou soufflé, coloré dans la masse, opacifié, plaqué (doublé) ou à couche absorbante ou réfléchissante, mais non autrement travaillé (à l'exclusion des feuilles en verre d'optique)	4,4 MIN 0,4 EUR/100 kg/ br	0	
70049010	Feuilles en verre d'optique étiré ou soufflé, mais non autrement travaillé [à l'exclusion des feuilles en verre coloré dans la masse, opacifié, plaqué (doublé) ou à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante]	3	0	
70049080	Feuilles en verre étiré ou soufflé, mais non autrement travaillé [à l'exclusion des feuilles en verre coloré dans la masse, opacifié, plaqué (doublé) ou à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante et des feuilles en verre d'optique]	4,4 MIN 0,4 EUR/100 kg/ br	0	
70051005	Glace (verre flotté et verre douci ou poli sur une ou deux faces), en plaques ou en feuilles, à couche non réfléchissante, mais non autrement travaillée (à l'exclusion de la glace armée)	3	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
70051025	Glace (verre flotté et verre douci ou poli sur une ou deux faces), en plaques ou en feuilles, à couche absorbante ou réfléchissante, mais non autrement travaillée, d'une épaisseur $\leq 3,5$ mm (à l'exclusion de la glace armée)	2	0	
70051030	Glace (verre flotté et verre douci ou poli sur une ou deux faces), en plaques ou en feuilles, à couche absorbante ou réfléchissante, mais non autrement travaillée, d'une épaisseur $> 3,5$ mm mais $\leq 4,5$ mm (à l'exclusion de la glace armée)	2	0	
70051080	Glace (verre flotté et verre douci ou poli sur une ou deux faces), en plaques ou en feuilles, à couche absorbante ou réfléchissante, mais non autrement travaillée, d'une épaisseur $> 4,5$ mm (à l'exclusion de la glace armée)	2	0	
70052125	Glace (verre flotté et verre douci sur une ou deux faces), en plaques ou en feuilles, colorée dans la masse, opacifiée, plaquée (doublée) ou simplement doucie, mais non autrement travaillée, d'une épaisseur $\leq 3,5$ mm (à l'exclusion de la glace armée et de la glace à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante)	2	0	
70052130	Glace (verre flotté et verre douci sur une ou deux faces), en plaques ou en feuilles, colorée dans la masse, opacifiée, plaquée (doublée) ou simplement doucie, mais non autrement travaillée, d'une épaisseur $> 3,5$ mm mais $\leq 4,5$ mm (à l'exclusion de la glace armée et de la glace à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante)	2	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
70052180	Glace (verre flotté et verre douci sur une ou deux faces), en plaques ou en feuilles, colorée dans la masse, opacifiée, plaquée (doublée) ou simplement doucie, mais non autrement travaillée, d'une épaisseur $> 4,5$ mm (à l'exclusion de la glace armée et de la glace à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante)	2	0	
70052925	Glace (verre flotté et verre douci et poli sur une ou deux faces), en plaques ou en feuilles, non autrement travaillée, d'une épaisseur $\leq 3,5$ mm [à l'exclusion de la glace armée, de la glace colorée dans la masse, opacifiée, plaquée (doublée) ou simplement doucie et de la glace à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante]	2	0	
70052935	Glace (verre flotté et verre douci et poli sur une ou deux faces), en plaques ou en feuilles, non autrement travaillée, d'une épaisseur $> 3,5$ mm mais $\leq 4,5$ mm [à l'exclusion de la glace armée, de la glace colorée dans la masse, opacifiée, plaquée (doublée) ou simplement doucie et de la glace à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante]	2	0	
70052980	Glace (verre flotté et verre douci et poli sur une ou deux faces), en plaques ou en feuilles, autrement travaillée, d'une épaisseur $> 4,5$ mm [à l'exclusion du verre jardinier, de la glace armée, de la glace colorée dans la masse, opacifiée, plaquée (doublée) ou simplement doucie et de la glace à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante]	2	0	
70053000	Glace (verre flotté et verre douci et poli sur une ou deux faces), en plaques ou en feuilles, même à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, armée, mais non autrement travaillée	2	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
70060010	Plaques, feuilles ou profilés en verre d'optique, même à couche absorbante ou réfléchissante, courbé, biseauté, gravé, percé, émaillé ou autrement travaillé mais non encadré ni associé à d'autres matières (à l'exclusion du verre de sécurité, des vitrages isolants à parois multiples et du verre sous la forme de miroirs)	3	0	
70060090	Plaques, feuilles ou profilés en verre, même à couche absorbante ou réfléchissante, courbé, biseauté, gravé, percé, émaillé ou autrement travaillé, mais non encadré ni associé à d'autres matières (à l'exclusion du verre optique, du verre de sécurité, des vitrages isolants à parois multiples et du verre sous la forme de miroirs)	3	0	
70071110	Verres trempés de sécurité, de dimensions et formats permettant leur emploi dans les véhicules automobiles et les tracteurs	3	0	
70071190	Verres trempés de sécurité, de dimensions et formats permettant leur emploi dans les véhicules aériens, bateaux et autres véhicules (à l'exclusion des verres trempés pour véhicules automobiles et tracteurs)	3	0	
70071910	Verres trempés de sécurité, émaillés	3	0	
70071920	Verres trempés de sécurité, colorés dans la masse, opacifiés, plaqués (doublés) ou à couche absorbante ou réfléchissante (à l'exclusion des verres de dimensions et formats permettant leur emploi dans les véhicules automobiles et tracteurs et les véhicules aériens, bateaux et autres véhicules, du verre de lunetterie et du verre d'horlogerie)	3	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
70071980	Verres trempés de sécurité [à l'exclusion des verres colorés dans la masse, opacifiés, plaqués (doublés) ou à couche absorbante ou réfléchissante, des verres de dimensions et formats permettant leur emploi dans les véhicules automobiles et tracteurs et les véhicules aériens, bateaux et autres véhicules, du verre de lunetterie et du verre d'horlogerie]	3	0	
70072120	Verres formés de feuilles contrecollées, de sécurité, de dimensions et formats permettant leur emploi dans les véhicules automobiles et tracteurs (à l'exclusion des vitrages isolants à parois multiples)	3	0	
70072180	Verres formés de feuilles contrecollées, de sécurité, de dimensions et formats permettant leur emploi dans les véhicules aériens, bateaux et autres véhicules (à l'exclusion des verres pour les véhicules automobiles et tracteurs et des vitrages isolants à parois multiples)	3	0	
70072900	Verres formés de feuilles contrecollées, de sécurité (à l'exclusion des verres de dimensions et formats permettant leur emploi dans les véhicules automobiles et tracteurs et les véhicules aériens, bateaux et autres véhicules et des vitrages isolants à parois multiples)	3	0	
70080020	Vitrages isolants à parois multiples, colorés dans la masse, opacifiés, plaqués (doublés) ou à couche absorbante ou réfléchissante	3	0	
70080081	Vitrages isolants formés de deux plaques de verre scellées hermétiquement sur leur pourtour par un joint et séparées par une couche d'air, d'autre gaz ou de vide [à l'exclusion des vitrages colorés dans la masse, opacifiés, plaqués (doublés) ou à couche absorbante ou réfléchissante]	3	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
70080089	Vitrages isolants à deux parois séparées par des fibres de verre, ou à trois couches ou plus [à l'exclusion des vitrages colorés dans la masse, opacifiés, plaqués (doublés) ou à couche absorbante ou réfléchissante]	3	0	
70091000	Miroirs rétroviseurs en verre, même encadrés, pour véhicules	4	0	
70099100	Miroirs en verre, non encadrés (à l'exclusion des miroirs rétroviseurs pour véhicules, des miroirs optiques, optiquement travaillés et des miroirs ayant > 100 ans d'âge)	4	0	
70099200	Miroirs en verre, encadrés (à l'exclusion des miroirs rétroviseurs pour véhicules, des miroirs optiques, optiquement travaillés et des miroirs ayant > 100 ans d'âge)	4	0	
70101000	Ampoules en verre	3	0	
70102000	Bouchons, couvercles et autres dispositifs de fermeture en verre	5	4	
70109010	Bocaux à stériliser en verre	5	4	
70109021	Emballages tubulaires et autres récipients obtenus à partir d'un tube de verre, pour l'emballage commercial (à l'exclusion des ampoules)	5	4	
70109031	Bonbonnes, bouteilles, flacons, bocaux, pots, emballages tubulaires et autres récipients en verre pour le transport ou l'emballage commercial, d'une contenance nominale $\geq 2,5$ l	5	4	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
70109041	Bouteilles et flacons en verre non coloré, pour le transport ou l'emballage commercial de produits alimentaires et de boissons, d'une contenance nominale ≥ 1 l mais $< 2,5$ l	5	4	
70109043	Bouteilles et flacons en verre non coloré, pour le transport ou l'emballage commercial de produits alimentaires et de boissons, d'une contenance nominale $> 0,33$ l mais < 1 l	5	4	
70109045	Bouteilles et flacons, en verre non coloré, pour le transport ou l'emballage commercial de produits alimentaires et de boissons, d'une contenance nominale $\geq 0,15$ l mais $\leq 0,33$ l	5	4	
70109047	Bouteilles et flacons, en verre non coloré, pour le transport ou l'emballage commercial de produits alimentaires et de boissons, d'une contenance nominale $< 0,15$ l	5	4	
70109051	Bouteilles et flacons en verre coloré, pour le transport ou l'emballage commercial de produits alimentaires et de boissons, d'une contenance nominale ≥ 1 l mais $< 2,5$ l	5	4	
70109053	Bouteilles et flacons en verre coloré, pour le transport ou l'emballage commercial de produits alimentaires et de boissons, d'une contenance nominale $> 0,33$ l mais ≤ 1 l	5	4	
70109055	Bouteilles et flacons, en verre coloré, pour le transport ou l'emballage commercial de produits alimentaires et de boissons, d'une contenance nominale $\leq 0,15$ l mais $\geq 0,33$ l	5	4	
70109057	Bouteilles et flacons, en verre coloré, pour le transport ou l'emballage commercial de produits alimentaires et de boissons, d'une contenance nominale $< 0,15$ l	5	4	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
70109061	Bonbonnes, bocaux, pots, emballages tubulaires et autres récipients en verre pour le transport ou l'emballage commercial de produits alimentaires et de boissons, d'une contenance nominale $\geq 0,25$ l mais $< 2,5$ l (à l'exclusion des bouteilles et flacons)	5	4	
70109067	Bonbonnes, bocaux, pots, emballages tubulaires et autres récipients en verre pour le transport ou l'emballage commercial de produits alimentaires et de boissons, d'une contenance nominale $< 0,25$ l (à l'exclusion des bouteilles et flacons)	5	4	
70109071	Bouteilles, flacons, emballages tubulaires et autres récipients en verre pour le transport ou l'emballage commercial de produits pharmaceutiques, d'une contenance nominale $> 0,055$ l mais $< 2,5$ l (à l'exclusion des ampoules, des récipients obtenus à partir d'un tube de verre, des bouteilles isolantes et des récipients dont l'isolation est assurée par le vide)	5	4	
70109079	Bouteilles, flacons, emballages tubulaires et autres récipients en verre pour le transport ou l'emballage commercial de produits pharmaceutiques, d'une contenance nominale $\leq 0,055$ l (à l'exclusion des ampoules, des récipients obtenus à partir d'un tube de verre, des bouteilles isolantes et des récipients dont l'isolation est assurée par le vide)	5	4	
70109091	Bonbonnes, bouteilles, flacons, bocaux, pots, emballages tubulaires et autres récipients en verre non coloré, pour le transport ou l'emballage commercial, d'une contenance nominale $< 2,5$ l (à l'exclusion des récipients pour produits alimentaires, boissons ou produits pharmaceutiques, des ampoules, des récipients obtenus à partir d'un tube de verre, des bouteilles isolantes, des récipients dont l'isolation est assurée par le vide, des vaporisateurs de parfum et des bouteilles, flacons, etc. pour pulvérisateurs)	5	4	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
70109099	Bonbonnes, bouteilles, flacons, bocaux, pots, emballages tubulaires et autres récipients en verre coloré, pour le transport ou l'emballage commercial, d'une contenance nominale < 2,5 l (à l'exclusion des récipients pour produits alimentaires, boissons ou produits pharmaceutiques, des ampoules, des récipients obtenus à partir d'un tube de verre, des bouteilles isolantes, des récipients dont l'isolation est assurée par le vide, des vaporisateurs de parfum et des bouteilles, flacons, etc. pour pulvérisateurs)	5	4	
70111000	Ampoules et enveloppes tubulaires, ouvertes, et leurs parties, en verre, sans garnitures, pour l'éclairage électrique	4	0	
70112000	Ampoules et enveloppes tubulaires, ouvertes, et leurs parties, en verre, sans garnitures, pour tubes cathodiques	4	0	
70119000	Ampoules et enveloppes tubulaires, ouvertes, et leurs parties, en verre, sans garnitures, pour lampes électriques et similaires (à l'exclusion de celles pour l'éclairage électrique ou pour tubes cathodiques)	4	0	
70131000	Objets en vitrocéramique pour le service de la table, pour la cuisine, la toilette, le bureau, l'ornementation des appartements ou usages similaires (à l'exclusion des articles du n° 7018, des plaques de cuisson, des verres assemblés en vitraux, des appareils d'éclairage et leurs parties, des vaporisateurs de parfum et pulvérisateurs analogues)	11	10	
70132210	Verres à boire à pied, en cristal au plomb, cueilli à la main	11	10	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
70132290	Verres à boire à pied, en cristal au plomb, cueilli mécaniquement	11	10	
70132810	Verres à boire à pied, en verre, cueilli à la main (à l'exclusion des verres en vitrocérame et en cristal au plomb)	11	10	
70132890	Verres à boire à pied, en verre, cueilli mécaniquement (à l'exclusion des verres en vitrocérame et en cristal au plomb)	11	10	
70133311	Verres à boire, en cristal au plomb, cueilli à la main, taillés ou autrement décorés (à l'exclusion des verres à pied)	11	10	
70133319	Verres à boire, en cristal au plomb, cueilli à la main (à l'exclusion des verres taillés ou autrement décorés et des verres à pied)	11	10	
70133391	Verres à boire, en cristal au plomb, cueilli mécaniquement, taillés ou autrement décorés (à l'exclusion des verres à pied)	11	10	
70133399	Verres à boire, en cristal au plomb, cueilli mécaniquement (à l'exclusion des verres taillés ou autrement décorés et des verres à pied)	11	10	
70133710	Verres à boire, en verre trempé (à l'exclusion des verres à pied)	11	10	
70133751	Verres à boire, en verre cueilli à la main, taillés ou autrement décorés (à l'exclusion des verres en vitrocérame, en cristal au plomb ou en verre trempé ainsi que des verres à pied)	11	10	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
70133759	Verres à boire, en verre cueilli à la main (à l'exclusion des verres taillés ou autrement décorés, des verres en vitrocérame, en cristal au plomb ou en verre trempé ainsi que des verres à pied)	11	10	
70133791	Verres à boire, en verre cueilli mécaniquement, taillés ou autrement décorés (à l'exclusion des verres en vitrocérame, en cristal au plomb ou en verre trempé ainsi que des verres à pied)	11	10	
70133799	Verres à boire, en verre cueilli mécaniquement (à l'exclusion des verres taillés ni autrement décorés, des verres en vitrocérame, en cristal au plomb ou en verre trempé ainsi que des verres à pied)	11	10	
70134110	Objets en cristal au plomb cueilli à la main, pour le service de la table ou pour la cuisine (à l'exclusion des articles du n° 7018, des verres à boire, des bocaux à conserves en verre, des bouteilles isolantes et des autres récipients dont l'isolation est assurée par le vide)	11	10	
70134190	Objets en cristal au plomb cueilli mécaniquement, pour le service de la table ou pour la cuisine (à l'exclusion des articles du n° 7018, des verres à boire, des bocaux à conserves en verre, des bouteilles isolantes et des autres récipients dont l'isolation est assurée par le vide)	11	10	
70134200	Objets pour le service de la table ou la cuisine, en verre d'un coefficient de dilatation linéaire $\leq 5 \times 10^{-6}$ par kelvin entre 0 °C et 300 °C (à l'exclusion des articles en vitrocérame ou en cristal au plomb, des articles du n° 7018, des verres à boire, des bocaux à conserves en verre, des bouteilles isolantes et des autres récipients dont l'isolation est assurée par le vide)	11	10	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
70134910	Objets en verre trempé, pour le service de la table ou pour la cuisine (à l'exclusion des objets en verre d'un coefficient de dilatation linéaire $\leq 5 \times 10^{-6}$ par kelvin entre 0 °C et 300 °C, des articles en vitrocérame ou en cristal au plomb, des articles du n° 7018, des verres à boire, des bocaux à conserves en verre, des bouteilles isolantes et des autres récipients dont l'isolation est assurée par le vide)	11	10	
70134991	Objets en verre cueilli à la main, pour le service de la table ou la cuisine (à l'exclusion des objets en verre trempé et en verre d'un coefficient de dilatation linéaire $\leq 5 \times 10^{-6}$ par kelvin entre 0 °C et 300 °C, des articles en vitrocérame ou en cristal au plomb, des articles du n° 7018, des verres à boire, des bocaux à conserves en verre, des bouteilles isolantes et des autres récipients dont l'isolation est assurée par le vide)	11	10	
70134999	Objets en verre cueilli mécaniquement pour le service de la table ou la cuisine (à l'exclusion des objets en verre trempé et en verre d'un coefficient de dilatation linéaire $\leq 5 \times 10^{-6}$ par kelvin entre 0 °C et 300 °C, des articles en vitrocérame ou en cristal au plomb, des articles du n° 7018, des verres à boire, des bocaux à conserves en verre, des bouteilles isolantes et des autres récipients dont l'isolation est assurée par le vide)	11	10	
70139110	Objets en cristal au plomb cueilli à la main pour la toilette, le bureau, l'ornementation des appartements ou usages similaires (à l'exclusion des objets pour le service de la table ou la cuisine, des verres à boire, des articles du n° 7018, des miroirs, des verres assemblés en vitraux, des appareils d'éclairage et leurs parties et des vaporisateurs de parfum et pulvérisateurs analogues)	11	10	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
70139190	Objets en cristal au plomb cueilli mécaniquement pour la toilette, le bureau, l'ornementation des appartements ou usages similaires (à l'exclusion des objets pour le service de la table ou la cuisine, des verres à boire, des articles du n° 7018, des miroirs, des verres assemblés en vitraux, des appareils d'éclairage et leurs parties et des vaporisateurs de parfum et pulvérisateurs analogues)	11	10	
70139900	Objets pour la toilette, le bureau, l'ornementation des appartements ou usages similaires, en verre (à l'exclusion des objets en cristal au plomb, des objets pour le service de la table ou la cuisine, des articles du n° 7018, des miroirs, des verres assemblés en vitraux, des appareils d'éclairage et leurs parties et des vaporisateurs de parfum et pulvérisateurs analogues)	11	10	
70140000	Verrerie de signalisation et éléments d'optique en verre, non travaillés optiquement [à l'exclusion des verres d'horlogerie et des verres analogues, des verres de lunetterie commune ou médicale, y compris les sphères (boules) creuses et les segments, en verre, pour la fabrication de ces verres, des microsphères, en vrac, des appareils d'éclairage et leurs parties]	3	0	
70151000	Verres de lunetterie médicale, bombés, cintrés, creusés ou similaires, mais non travaillés optiquement (à l'exclusion du verre plat destiné aux mêmes usages)	3	0	
70159000	Verres d'horlogerie et verres analogues, verres de lunetterie commune, bombés, cintrés, creusés ou similaires, mais non travaillés optiquement, sphères (boules) creuses et leurs segments, en verre, pour la fabrication de ces verres, y compris la lunetterie médicale (à l'exclusion du verre plat destiné aux mêmes usages et des verres de lunetterie médicale)	3	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
70161000	Cubes, dés et autre verrerie, même sur support, pour mosaïques ou décos similaires (à l'exclusion des panneaux et autres motifs décoratifs prêts à l'emploi en cubes de verre, pour mosaïques)	8	7	
70169010	Verres assemblés en vitraux (à l'exclusion des articles ayant > 100 ans d'âge)	3	0	
70169040	Pavés et briques, pour le bâtiment ou la construction	3 MIN 1,2 EUR/100 kg/ br	0	
70169070	Dalles, carreaux, tuiles et autres articles en verre pressé ou moulé, même armé, pour le bâtiment ou la construction et verre dit «multicellulaire» ou verre «mousse» en blocs, panneaux, plaques, coquilles ou formes similaires (à l'exclusion du verre de sécurité feuilleté, des vitrages isolants à parois multiples, des verres assemblés en vitraux et des pavés et briques pour le bâtiment ou la construction)	3 MIN 1,2 EUR/100 kg/ br	0	
70171000	Verrerie de laboratoire, d'hygiène ou de pharmacie, même graduée ou jaugée, en quartz ou en autre silice fondu (à l'exclusion des récipients de transport ou d'emballage, des instruments, appareils et matériel de mesure ou de contrôle et des instruments, appareils et matériel médicaux du chapitre 90)	3	0	
70172000	Verrerie de laboratoire, d'hygiène ou de pharmacie, même graduée ou jaugée, en verre d'un coefficient de dilatation linéaire $\leq 5 \times 10^{-6}$ par kelvin entre 0 °C et 300 °C (à l'exclusion des articles en quartz fondu ou en autre silice fondu, des récipients de transport ou d'emballage, des instruments, appareils et matériel de mesure ou de contrôle et des instruments, appareils et matériel médicaux du chapitre 90)	3	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
70179000	Verrerie de laboratoire, d'hygiène ou de pharmacie, même graduée ou jaugée (à l'exclusion des articles en verre d'un coefficient de dilatation linéaire $\leq 5 \times 10^{-6}$ par kelvin entre 0 °C et 300 °C ou en quartz fondu ou en autre silice fondus, des récipients de transport ou d'emballage, des instruments, appareils et matériel de mesure ou de contrôle et des instruments, appareils et matériel médicaux du chapitre 90)	3	0	
70181011	Perles de verre, taillées et polies mécaniquement (à l'exclusion des ouvrages obtenus avec ces perles)	Exemption	0	
70181019	Perles de verre (à l'exclusion des perles taillées et polies mécaniquement et des ouvrages obtenus avec ces perles)	7	4	
70181030	Imitations de perles fines ou de culture, en verre (à l'exclusion des ouvrages obtenus avec ces perles)	Exemption	0	
70181051	Imitations de pierres gemmes, en verre, taillées et polies mécaniquement (à l'exclusion des ouvrages obtenus avec ces matières)	Exemption	0	
70181059	Imitations de pierres gemmes, en verre (à l'exclusion des pierres taillées et polies mécaniquement et des ouvrages obtenus avec ces matières)	3	0	
70181090	Imitations de corail et articles similaires de verroterie (à l'exclusion des ouvrages obtenus avec ces matières et des imitations de perles fines ou de culture et de pierres gemmes)	3	0	
70182000	Microsphères de verre d'un diamètre ≤ 1 mm	3	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
70189010	Yeux en verre et ouvrages en perles de verre ou en imitations de perles fines ou de culture, en imitations de pierres gemmes ou en d'autres articles de verroterie (à l'exclusion des prothèses et de la bijouterie de fantaisie)	3	0	
70189090	Statuettes et autres objets d'ornementation, en verre travaillé au chalumeau (verre filé) (à l'exclusion de la bijouterie de fantaisie)	6	4	
70191100	Fils de fibres de verre coupés (<i>chopped strands</i>), d'une longueur ≤ 50 mm	7	7	
70191200	Stratifils (<i>rovings</i>) de fibres de verre	7	7	
70191910	Mèches et fils, de filaments de fibres de verre [à l'exclusion des fils coupés d'une longueur ≤ 50 mm et des stratifils (<i>rovings</i>)]	7	7	
70191990	Mèches et fils, en fibres de verre discontinues	7	7	
70193110	Mats de fibres de verre en couches irrégulières, de filaments	7	7	
70193190	Mats de fibres de verre en couches irrégulières (à l'exclusion de ceux de filaments)	7	7	
70193210	Voiles de fibres de verre en couches irrégulières, de filaments	5	7	
70193290	Voiles de fibres de verre en couches irrégulières (à l'exclusion de ceux de filaments)	5	7	
70193900	Nappes, matelas, panneaux et produits similaires, non tissés, de fibres de verre (à l'exclusion des mats et des voiles)	5	7	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
70194000	Tissus de fibres de verre, de stratifils (<i>rovings</i>)	7	7	
70195100	Tissus de fibres de verre, d'une largeur \leq 30 cm [à l'exclusion des tissus de stratifils (<i>rovings</i>)]	7	7	
70195200	Tissus de filaments de fibre de verre, d'une largeur $>$ 30 cm, à armure toile, d'un poids $<$ 250 g/m ² , titrant par fils simples \leq 136 tex [à l'exclusion des tissus de stratifils (<i>rovings</i>)]	7	7	
70195900	Tissus de fibres de verre, d'une largeur $>$ 30 cm [à l'exclusion des tissus de filaments à armure toile, d'un poids $<$ 250 g/m ² , titrant par fils simples \leq 136 tex et des tissus de stratifils (<i>rovings</i>)]	7	7	
70199000	Fibres de verre, y compris la laine de verre, et ouvrages en ces matières [à l'exclusion des fibres discontinues, des stratifils (<i>rovings</i>), des fils, des fils coupés (<i>chopped strands</i>), des tissus, y compris les rubans, des voiles, mats, nappes, panneaux et produits similaires non tissés, des laines minérales et ouvrages en ces laines, des pièces isolantes électriques, des fibres optiques, faisceaux ou câbles de fibres, des brosses et pinceaux en fibres de verre et des perruques pour poupées]	7	7	
70200005	Tubes et supports de réacteurs en quartz destinés à équiper des fours de diffusion et d'oxydation pour la production de matières semi-conductrices	Exemption	0	
70200007	Ampoules en verre pour bouteilles isolantes ou pour autres récipients isothermiques, dont l'isolation est assurée par le vide, non finies	3	0	
70200008	Ampoules en verre pour bouteilles isolantes ou pour autres récipients isothermiques, dont l'isolation est assurée par le vide, finies	6	4	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
70200010	Ouvrages en verre en quartz ou en autre silice fondus, n.d.a.	3	0	
70200030	Objets en verre d'un coefficient de dilatation linéaire $\leq 5 \times 10^{-6}$ par kelvin entre 0 °C et 300 °C (à l'exclusion des ouvrages en quartz ou en autre silice fondus)	3	0	
70200080	Ouvrages en verre, n.d.a.	3	0	
71011000	Perles fines, même travaillées ou assorties, mais non enfilées, ni montées, ni serties, et perles fines, enfilées temporairement pour la facilité du transport (à l'exclusion des perles-mères de nacre)	Exemption	0	
71012100	Perles de culture, brutes, même assorties	Exemption	0	
71012200	Perles de culture, travaillées, même assorties, mais non enfilées, ni montées, ni serties, et perles de culture, travaillées, enfilées temporairement pour la facilité du transport	Exemption	0	
71021000	Diamants, non triés	Exemption	0	
71022100	Diamants industriels, bruts ou simplement sciés, clivés ou débrutés	Exemption	0	
71022900	Diamants industriels, travaillés, mais non montés, ni sertis (à l'exclusion des diamants non montés pour tête de lecture et des diamants reconnaissables comme parties des instruments et appareils de calcul, de mesure ou de contrôle et autres instruments et appareils analogues du chapitre 90)	Exemption	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
71023100	Diamants, bruts ou simplement sciés, clivés ou débrutés (à l'exclusion des diamants industriels)	Exemption	0	
71023900	Diamants, travaillés, mais non montés, ni sertis (à l'exclusion des diamants industriels)	Exemption	0	
71031000	Pierres gemmes (précieuses ou fines), brutes ou simplement sciées ou dégrossies, même assorties [à l'exclusion des diamants et des imitations de pierres gemmes (précieuses ou fines)]	Exemption	0	
71039100	Rubis, saphirs et émeraudes, travaillés, même assortis, mais non enfilés, ni montés, ni sertis, et rubis, saphirs et émeraudes, travaillés, non assortis et enfilés temporairement pour la facilité du transport [à l'exclusion de ceux simplement sciés ou dégrossis et des imitations de pierres gemmes (précieuses ou fines)]	Exemption	0	
71039900	Pierres gemmes (précieuses ou fines), travaillées, même assorties, mais non enfilées, ni montées, ni serties, et pierres gemmes (précieuses ou fines), travaillées, non assorties, enfilées temporairement pour la facilité du transport [à l'exclusion de celles simplement sciées ou dégrossies, des diamants, rubis, saphirs, émeraudes et des imitations de pierres gemmes (précieuses ou fines)]	Exemption	0	
71041000	Quartz piézo-électrique, en pierre synthétique ou reconstituée, même travaillé ou assorti, mais non monté, ni serti	Exemption	0	
71042000	Pierres de bijouterie et similaires, synthétiques ou reconstituées, brutes ou simplement sciées ou dégrossies, même assorties (à l'exclusion du quartz piézo-électrique)	Exemption	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
71049000	Pierres de bijouterie et similaires, synthétiques ou reconstituées, travaillées, même assorties, mais non enfilées, ni montées, ni serties et pierres de bijouterie et similaires, synthétiques ou reconstituées, travaillées mais non assorties et enfilées temporairement pour la facilité du transport (à l'exclusion des pierres simplement sciées ou dégrossies et du quartz piézo-électrique)	Exemption	0	
71051000	Égrisés et poudres de diamants, y compris les diamants synthétiques	Exemption	0	
71059000	Égrisés et poudres de pierres gemmes ou de pierres synthétiques (à l'exclusion des égrisés et poudres de diamants)	Exemption	0	
71061000	Argent, y compris l'argent doré ou vermeil et l'argent platiné, en poudre	Exemption	0	
71069100	Argent, y compris l'argent doré ou vermeil et l'argent platiné, sous formes brutes (à l'exclusion de la poudre)	Exemption	0	
71069200	Argent, y compris l'argent doré ou vermeil et l'argent platiné, sous formes mi-ouvrées	Exemption	0	
71070000	Plaqué ou doublé d'argent sur métaux communs, sous formes brutes ou mi-ouvrées	Exemption	0	
71081100	Or, y compris l'or platiné, en poudre, à usages non monétaires	Exemption	0	
71081200	Or, y compris l'or platiné, sous formes brutes, à usages non monétaires (à l'exclusion de la poudre)	Exemption	0	
71081310	Barres, fils et profilés, de section pleine, planches, feuilles et bandes, d'une épaisseur, support non compris, > 0,15 mm, en or, y compris l'or platiné	Exemption	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
71081380	Or, y compris l'or platiné, sous formes mi-ouvrées (à l'exclusion des feuilles et bandes, d'une épaisseur, support non compris, > 0,15 mm, ainsi que des planches et des barres, fils et profilés, de section pleine)	Exemption	0	
71082000	Or, à usage monétaire	Exemption	0	
71090000	Plaqué ou doublé d'or sur métaux communs ou sur argent, sous formes brutes ou mi-ouvrées	Exemption	0	
71101100	Platine, sous formes brutes ou en poudre	Exemption	0	
71101910	Barres, fils et profilés, de section pleine; planches; feuilles et bandes, d'une épaisseur, support non compris, > 0,15 mm, en platine	Exemption	0	
71101980	Platine, sous formes mi-ouvrées (à l'exclusion des feuilles et bandes, d'une épaisseur, support non compris, > 0,15 mm, ainsi que des planches et des barres, fils et profilés, de section pleine)	Exemption	0	
71102100	Palladium, sous formes brutes ou en poudre	Exemption	0	
71102900	Palladium, sous formes mi-ouvrées	Exemption	0	
71103100	Rhodium, sous formes brutes ou en poudre	Exemption	0	
71103900	Rhodium, sous formes mi-ouvrées	Exemption	0	
71104100	Iridium, osmium et ruthénium, sous formes brutes ou en poudre	Exemption	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
71104900	Iridium, osmium et ruthénium, sous formes mi-ouvrées	Exemption	0	
71110000	Plaqué ou doublé de platine sur métaux communs, sur argent ou sur or, sous formes brutes ou mi-ouvrées	Exemption	0	
71123000	Cendres contenant des métaux précieux ou des composés de métaux précieux, à l'exclusion des cendres d'orfèvre	Exemption	0	
71129100	Déchets et débris d'or, même de plaqué ou doublé d'or, et autres déchets et débris contenant de l'or ou des composés d'or du type de ceux utilisés principalement pour la récupération des métaux précieux (à l'exclusion des cendres contenant de l'or ou des composés d'or, des déchets et débris d'or incorporés et coulés en lingots bruts, gueuses ou autres formes similaires, et des cendres d'orfèvre contenant d'autres métaux précieux)	Exemption	0	
71129200	Déchets et débris de platine, même de plaqué ou doublé de platine, et autres déchets et débris contenant du platine ou des composés de platine du type de ceux utilisés principalement pour la récupération des métaux précieux (à l'exclusion des cendres contenant du platine ou des composés de platine, des déchets et débris de platine incorporés et coulés en lingots bruts, gueuses ou autres formes similaires, et des cendres d'orfèvre contenant d'autres métaux précieux)	Exemption	0	
71129900	Déchets et débris d'argent, même de plaqué ou doublé d'argent, et autres déchets et débris contenant de l'argent ou des composés d'argent du type de ceux utilisés principalement pour la récupération des métaux précieux (à l'exclusion des cendres et des déchets et débris de métaux précieux incorporés et coulés en lingots bruts, gueuses ou autres formes similaires)	Exemption	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
71131100	Articles de bijouterie ou de joaillerie et leurs parties, en argent, même revêtu, plaqué ou doublé d'autres métaux précieux (à l'exclusion des articles ayant > 100 ans d'âge)	2,5	0	
71131900	Articles de bijouterie ou de joaillerie et leurs parties, en métaux précieux autres que l'argent, même revêtus, plaqués ou doublés de métaux précieux (à l'exclusion des articles ayant > 100 ans d'âge)	2,5	0	
71132000	Articles de bijouterie ou de joaillerie et leurs parties, en plaqués ou doublés de métaux précieux sur métaux communs (à l'exclusion des articles ayant > 100 ans d'âge)	4	0	
71141100	Articles d'orfèvrerie et leurs parties, en argent, même revêtu, plaqué ou doublé d'autres métaux précieux (à l'exclusion des articles de bijouterie ou de joaillerie, articles d'horlogerie, instruments de musique, armes, pulvérisateurs de parfum et leur tête de pulvérisation, originaux d'objets d'art sculptés, spécimens pour collections et objets d'antiquité)	2	0	
71141900	Articles d'orfèvrerie et leurs parties, en métaux précieux autres que l'argent, même revêtus, plaqués ou doublés de métaux précieux (à l'exclusion des articles de bijouterie ou de joaillerie, articles d'horlogerie, instruments de musique, armes, pulvérisateurs de parfum et leur tête de pulvérisation, originaux d'objets d'art sculptés, spécimens pour collections et objets d'antiquité)	2	0	
71142000	Articles d'orfèvrerie et leurs parties, en plaqués ou doublés de métaux précieux sur métaux communs (à l'exclusion des articles de bijouterie ou de joaillerie, articles d'horlogerie, instruments de musique, armes, pulvérisateurs de parfum et leur tête de pulvérisation, originaux d'objets d'art sculptés, spécimens pour collections et objets d'antiquité)	2	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
71151000	Catalyseurs sous forme de toiles ou de treillis en platine	Exemption	0	
71159000	Ouvrages en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux, n.d.a.	3	0	
71161000	Ouvrages en perles fines ou de culture, n.d.a.	Exemption	0	
71162011	Colliers, bracelets et autres ouvrages exclusivement en pierres gemmes, simplement enfilées, sans dispositif de fermeture ou autres accessoires	Exemption	0	
71162080	Ouvrages en pierres gemmes ou en pierres synthétiques ou reconstituées, n.d.a.	2,5	0	
71171100	Boutons de manchettes et boutons similaires, en métaux communs, même argentés, dorés ou platinés	4	0	
71171900	Bijouterie de fantaisie, en métaux communs, même argentés, dorés ou platinés (à l'exclusion des boutons de manchettes et boutons similaires)	4	0	
71179000	Bijouterie de fantaisie (à l'exclusion de la bijouterie en métaux communs, même argentés, dorés ou platinés)	4	0	
71181000	Monnaies (à l'exclusion des monnaies ayant cours légal, médailles, bijoux en pièces de monnaies, pièces de collection ayant une valeur numismatique, déchets et débris)	Exemption	0	
71189000	Monnaies ayant cours légal	Exemption	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
72011011	Fontes brutes en gueuses, saumons ou autres formes primaires, non alliées, contenant en poids $\leq 0,5$ % de phosphore et $\geq 0,4$ % de manganèse, d'une teneur en silicium ≤ 1 %	1,7	4	
72011019	Fontes brutes en gueuses, saumons ou autres formes primaires, non alliées, contenant en poids $\leq 0,5$ % de phosphore et $\geq 0,4$ % de manganèse, d'une teneur en silicium > 1 %	1,7	4	
72011030	Fontes brutes en gueuses, saumons ou autres formes primaires, non alliées, contenant en poids $\leq 0,5$ % de phosphore et $\geq 0,1$ % mais $< 0,4$ % de manganèse	1,7	4	
72011090	Fontes brutes en gueuses, saumons ou autres formes primaires, non alliées, contenant en poids $\leq 0,5$ % de phosphore et $\leq 0,1$ % de manganèse	Exemption	0	
72012000	Fontes brutes en gueuses, saumons ou autres formes similaires, non alliées, contenant en poids $\geq 0,5$ % de phosphore	2,2	4	
72015010	Fontes brutes en gueuses, saumons ou autres formes similaires, alliées, contenant en poids $\geq 0,3$ % mais ≤ 1 % en titane et $\geq 0,5$ % mais ≤ 1 % de vanadium	Exemption	0	
72015090	Fontes brutes, alliées et fontes spiegel, en gueuses, saumons ou autres formes similaires (à l'exclusion des fontes contenant en poids $\geq 0,3$ % mais ≤ 1 % en titane et $\geq 0,5$ % mais ≤ 1 % de vanadium)	1,7	4	
72021120	Ferromanganèse, contenant en poids > 2 % de carbone, d'une granulométrie ≤ 5 mm et d'une teneur en poids en manganèse > 65 %	2,7	4	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
72021180	Ferromanganèse, contenant en poids $> 2\%$ de carbone (à l'exclusion du ferromanganèse d'une granulométrie ≤ 5 mm et d'une teneur en poids en manganèse $> 65\%$)	2,7	4	
72021900	Ferromanganèse, contenant en poids $\leq 2\%$ de carbone	2,7	4	
72022100	Ferrosilicium, contenant en poids $> 55\%$ de silicium	5,7	7	
72022910	Ferrosilicium, contenant en poids $\leq 55\%$ de silicium et $\geq 4\%$ mais $\leq 10\%$ de magnésium	5,7	7	
72022990	Ferrosilicium, contenant en poids $\leq 55\%$ de silicium (à l'exclusion du ferrosilicium contenant en poids $\geq 4\%$ mais $\leq 10\%$ de magnésium)	5,7	7	
72023000	Ferrosilicomanganèse	3,7	4	
72024110	Ferrochrome, contenant en poids $> 4\%$ mais $\leq 6\%$ de carbone	4	4	
72024190	Ferrochrome, contenant en poids $> 6\%$ de carbone	4	4	
72024910	Ferrochrome, contenant en poids $\leq 0,05\%$ de carbone	7	7	
72024950	Ferrochrome, contenant en poids $> 0,05\%$ mais $\leq 0,5\%$ de carbone	7	7	
72024990	Ferrochrome, contenant en poids $> 0,5\%$ mais $\leq 4\%$ de carbone	7	7	
72025000	Ferrosilicochrome	2,7	4	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
72026000	Ferronickel	Exemption	0	
72027000	Ferromolybdène	2,7	4	
72028000	Ferrotungstène et ferrosilicotungstène	Exemption	0	
72029100	Ferrotitane et ferrosilicotitane	2,7	4	
72029200	Ferrovanadium	2,7	4	
72029300	Ferroniobium	Exemption	0	
72029910	Ferrophosphore	Exemption	0	
72029930	Ferrosilicomagnésium	2,7	4	
72029980	Ferro-alliages (à l'exclusion du ferromanganèse, ferrosilicium, ferrosilicomanganèse, ferrochrome, ferrosilicochrome, ferronickel, ferromolybdène, ferrotungstène, ferrosilicotungstène, ferrotitane, ferrosilicotitane, ferrovanadium, ferroniobium, ferrophosphore et ferrosilicomagnésium)	2,7	4	
72031000	Produits ferreux obtenus par réduction directe des minerais de fer, en morceaux, boulettes ou formes similaires	Exemption	0	
72039000	Produits ferreux spongieux obtenus par atomisation de produits ferreux bruts fondus et fer, d'une pureté $\geq 99,94\%$, en morceaux, boulettes ou formes similaires	Exemption	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
72041000	Déchets et débris de fonte (ferrailles) (à l'exclusion des déchets radioactifs)	Exemption	0	
72042110	Déchets et débris d'aciers inoxydables, contenant en poids $\geq 8\%$ de nickel (à l'exclusion des déchets et débris radioactifs et des déchets et débris de piles, de batteries de piles et d'accumulateurs électriques)	Exemption	0	
72042190	Déchets et débris d'aciers inoxydables (à l'exclusion des déchets et débris contenant en poids $\geq 8\%$ de nickel, des déchets et débris radioactifs et des déchets et débris de piles, de batteries de piles et d'accumulateurs électriques)	Exemption	0	
72042900	Déchets et débris d'aciers alliés (ferrailles) (à l'exclusion des aciers inoxydables, des déchets radioactifs et des déchets et débris de piles, de batteries de piles et d'accumulateurs électriques)	Exemption	0	
72043000	Déchets et débris de fer ou d'acier étamés (ferrailles) (à l'exclusion des déchets radioactifs et des déchets et débris de piles, de batteries de piles et d'accumulateurs électriques)	Exemption	0	
72044110	Tournures, frisons, copeaux, meulures, sciures et limailles, de fer ou d'acier (ferrailles), même en paquets (à l'exclusion des déchets et débris de fonte, d'aciers alliés et de fer ou d'acier étamés)	Exemption	0	
72044191	Chutes d'estampage ou de découpage, de fer ou d'acier (ferrailles), en paquets (à l'exclusion des déchets et débris de fonte, d'aciers alliés et de fer ou d'acier étamés)	Exemption	0	
72044199	Chutes d'estampage ou de découpage, de fer ou d'acier (ferrailles), autres qu'en paquets (à l'exclusion des déchets et débris de fonte, d'aciers alliés et de fer ou d'acier étamés)	Exemption	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
72044910	Déchets et débris de fer ou d'acier (ferrailles), déchiquetés (à l'exclusion des scories, laitiers et autres déchets de la fabrication du fer ou de l'acier, des déchets et débris radioactifs, des morceaux provenant du bris de formes primaires de fontes brutes ou de fonte spiegel, des déchets et débris de fonte, d'acières alliés ou de fer ou d'acier étamés, des tournures, frisons, copeaux, meulures, sciures, limailles et chutes d'estampage ou de découpage et des déchets et débris de piles, de batteries et d'accumulateurs électriques)	Exemption	0	
72044930	Déchets et débris de fer ou d'acier (ferrailles), non déchiquetés, présentés en paquets (à l'exclusion des scories, laitiers et autres déchets de la fabrication du fer ou de l'acier, des déchets et débris radioactifs, des morceaux provenant du bris de formes primaires de fontes brutes ou de fonte spiegel, des déchets et débris de fonte, d'acières alliés ou de fer ou d'acier étamés, des tournures, frisons, copeaux, meulures, sciures, limailles et chutes d'estampage ou de découpage et des déchets et débris de piles, de batteries et d'accumulateurs électriques)	Exemption	0	
72044990	Déchets ou débris de fer ou d'acier (ferrailles), non déchiquetés, ni présentés en paquets (à l'exclusion des scories, laitiers et autres déchets de la fabrication du fer ou de l'acier, des déchets et débris radioactifs, des morceaux provenant du bris de formes primaires de fontes brutes ou de fonte spiegel, des déchets et débris de fonte, d'acières alliés ou de fer ou d'acier étamés, des tournures, frisons, copeaux, meulures, sciures, limailles et chutes d'estampage ou de découpage et des déchets et débris de piles, de batteries et d'accumulateurs électriques)	Exemption	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
72045000	Déchets lingotés de fer ou d'acier (à l'exclusion des produits répondant, en ce qui concerne leur composition chimique, aux définitions des fontes brutes, des fontes spiegel ou des ferro-alliages)	Exemption	0	
72051000	Grenailles de fonte brute, de fonte spiegel, de fer ou d'acier (à l'exclusion des grenailles en ferro-alliages, des tournures et limailles de fer ou d'acier, ainsi que des billes défectueuses de petit calibre pour roulement à billes)	Exemption	0	
72052100	Poudres d'acières alliés (à l'exclusion des poudres des ferro-alliages et des isotopes radioactifs de poudre de fer)	Exemption	0	
72052900	Poudres de fonte brute, de fonte spiegel, de fer ou d'acières non alliés (à l'exclusion des poudres de ferro-alliages et des isotopes radioactifs de poudre de fer)	Exemption	0	
72061000	Fer et aciers non alliés, en lingots bruts (à l'exclusion des déchets lingotés, des produits de coulée continue et des produits ferreux du n° 7203)	Exemption	0	
72069000	Fer et aciers non alliés, en loupes brutes ou autres formes brutes (à l'exclusion des lingots bruts, des déchets lingotés, des produits de coulée continue et des produits ferreux du n° 7203)	Exemption	0	
72071111	Demi-produits, en aciers non alliés de décolletage, contenant en poids < 0,25 % de carbone, de section transversale carrée ou rectangulaire et dont la largeur est inférieure à deux fois l'épaisseur, laminés ou obtenus par coulée continue	Exemption	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
72071114	Demi-produits, en fer ou en aciers non alliés, contenant en poids < 0,25 % de carbone, de section transversale carrée ou rectangulaire et dont la largeur est inférieure à deux fois l'épaisseur, d'une épaisseur \leq 130 mm, laminés ou obtenus par coulée continue (à l'exclusion des demi-produits en aciers de décolletage)	Exemption	0	
72071116	Demi-produits, en fer ou en aciers non alliés, contenant en poids < 0,25 % de carbone, de section transversale carrée ou rectangulaire et dont la largeur est inférieure à deux fois l'épaisseur, d'une épaisseur $>$ 130 mm, laminés ou obtenus par coulée continue (à l'exclusion des demi-produits en aciers de décolletage)	Exemption	0	
72071190	Demi-produits, en fer ou en aciers non alliés, contenant en poids < 0,25 % de carbone, de section transversale carrée ou rectangulaire et dont la largeur est inférieure à deux fois l'épaisseur, forgés	Exemption	0	
72071210	Demi-produits, en fer ou en aciers non alliés, contenant en poids < 0,25 % de carbone, de section transversale rectangulaire et dont la largeur est inférieure à deux fois l'épaisseur, laminés ou obtenus par coulée continue	Exemption	0	
72071290	Demi-produits, en fer ou en aciers non alliés, contenant en poids < 0,25 % de carbone, de section transversale rectangulaire et dont la largeur est inférieure à deux fois l'épaisseur, forgés	Exemption	0	
72071912	Demi-produits, en fer ou en aciers non alliés, contenant en poids < 0,25 % de carbone, de section transversale circulaire ou polygonale, laminés ou obtenus par coulée continue	Exemption	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
72071919	Demi-produits, en fer ou en aciers non alliés, contenant en poids < 0,25 % de carbone, de section transversale circulaire ou polygonale, forgés	Exemption	0	
72071980	Demi-produits, en fer ou en aciers non alliés, contenant en poids < 0,25 % de carbone (à l'exclusion des demi-produits de section transversale carrée, rectangulaire, circulaire ou polygonale)	Exemption	0	
72072011	Demi-produits, en aciers de décolletage non alliés, contenant en poids \geq 0,25 % de carbone, de section transversale carrée ou rectangulaire et dont la largeur est inférieure à deux fois l'épaisseur, laminés ou obtenus par coulée continue	Exemption	0	
72072015	Demi-produits, en fer ou en aciers non alliés, contenant en poids \geq 0,25 % mais < 0,6 % de carbone, de section transversale carrée ou rectangulaire et dont la largeur est inférieure à deux fois l'épaisseur, laminés ou obtenus par coulée continue (à l'exclusion des demi-produits en aciers de décolletage)	Exemption	0	
72072017	Demi-produits, en fer ou en aciers non alliés, contenant en poids \geq 0,6 % de carbone, de section transversale carrée ou rectangulaire et dont la largeur est inférieure à deux fois l'épaisseur, laminés à chaud ou obtenus par coulée continue (à l'exclusion des demi-produits en aciers de décolletage)	Exemption	0	
72072019	Demi-produits, en fer ou en aciers non alliés, contenant en poids \geq 0,25 % de carbone, de section transversale carrée ou rectangulaire et dont la largeur est inférieure à deux fois l'épaisseur, forgés	Exemption	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
72072032	Demi-produits en fer ou en aciers non alliés, contenant en poids $\geq 0,25\%$ de carbone, de section transversale rectangulaire et dont la largeur est supérieure ou égale à deux fois l'épaisseur, laminés ou obtenus par coulée continue	Exemption	0	
72072039	Demi-produits, en fer ou en aciers non alliés, contenant en poids $\geq 0,25\%$ de carbone, de section transversale rectangulaire et dont la largeur est supérieure ou égale à deux fois l'épaisseur, forgés	Exemption	0	
72072052	Demi-produits, en fer ou en aciers non alliés, contenant en poids $\geq 0,25\%$ de carbone, de section transversale circulaire ou polygonale, laminés ou obtenus par coulée continue	Exemption	0	
72072059	Demi-produits, en fer ou en aciers non alliés, contenant en poids $\geq 0,6\%$ de carbone, de section transversale circulaire ou polygonale, forgés	Exemption	0	
72072080	Demi-produits, en fer ou en aciers non alliés, contenant en poids $\geq 0,25\%$ de carbone (à l'exclusion des demi-produits à section transversale carrée, rectangulaire, circulaire ou polygonale)	Exemption	0	
72081000	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, enroulés, simplement laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, présentant des motifs en relief obtenus directement lors du laminage	Exemption	0	
72082500	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, enroulés, simplement laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur $\geq 4,75$ mm, décapsés, sans motifs en relief	Exemption	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
72082600	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur \geq 600 mm, enroulés, simplement laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur \geq 3 mm mais $< 4,75$ mm, décapés, sans motifs en relief	Exemption	0	
72082700	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur \geq 600 mm, enroulés, simplement laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur < 3 mm, décapés, sans motifs en relief	Exemption	0	
72083600	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur \geq 600 mm, enroulés, simplement laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur ≥ 10 mm, non décapés, sans motifs en relief	Exemption	0	
72083700	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur \geq 600 mm, enroulés, simplement laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur $\geq 4,75$ mm mais < 10 mm, non décapés, sans motifs en relief	Exemption	0	
72083800	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur \geq 600 mm, enroulés, simplement laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur ≥ 3 mm mais $< 4,75$ mm, non décapés, sans motifs en relief	Exemption	0	
72083900	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur \geq 600 mm, enroulés, simplement laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur < 3 mm, non décapés, sans motifs en relief	Exemption	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
72084000	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, non enroulés, simplement laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, présentant des motifs en relief obtenus directement lors du laminage	Exemption	0	
72085120	Produits laminés plats, en fer ou en acier non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, non enroulés, simplement laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur > 15 mm, sans motifs en relief	Exemption	0	
72085191	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur $\geq 2\ 050$ mm, non enroulés, simplement laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur > 10 mm mais ≤ 15 mm, sans motifs en relief (à l'exclusion des «larges plats»)	Exemption	0	
72085198	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur $< 2\ 050$ mm, mais ≥ 600 mm, non enroulés, simplement laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur > 10 mm mais ≤ 15 mm, sans motifs en relief	Exemption	0	
72085210	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur $\leq 1\ 250$ mm, non enroulés, simplement laminés à chaud sur les quatre faces ou en cannelures fermées, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur $\geq 4,75$ mm mais ≤ 10 mm, sans motifs en relief	Exemption	0	
72085291	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur $\geq 2\ 050$ mm, non enroulés, simplement laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur $\geq 4,75$ mm mais ≤ 10 mm, sans motifs en relief	Exemption	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
72085299	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur $< 2\ 050$ mm mais ≥ 600 mm, non enroulés, simplement laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur $\geq 4,75$ mm mais ≤ 10 mm, sans motifs en relief (à l'exclusion des produits laminés sur les quatre faces ou en cannelures fermées d'une largeur $\leq 1\ 250$ mm)	Exemption	0	
72085310	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur $\leq 1\ 250$ mm, non enroulés, simplement laminés à chaud sur les quatre faces ou en cannelures fermées, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur ≥ 4 mm mais $< 4,75$ mm, sans motifs en relief	Exemption	0	
72085390	Produits laminés plats, en fer ou en acier non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, non enroulés, simplement laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur ≥ 3 mm mais $< 4,75$ mm, sans motifs en relief (à l'exclusion des produits laminés sur les quatre faces ou en cannelures fermées d'une largeur $\leq 1\ 250$ mm et d'une épaisseur ≥ 4 mm)	Exemption	0	
72085400	Produits laminés plats, en fer ou en acier non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, non enroulés, simplement laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur < 3 mm, sans motifs en relief	Exemption	0	
72089020	Produits laminés plats, en fer ou en acier, d'une largeur ≥ 600 mm, laminés à chaud et autrement ouvrés, mais non plaqués ni revêtus, perforés	Exemption	0	
72089080	Produits laminés plats, en fer ou en acier, d'une largeur ≥ 600 mm, laminés à chaud et autrement ouvrés, mais non plaqués ni revêtus, non perforés	Exemption	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
72091500	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, enroulés, simplement laminés à froid, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur ≥ 3 mm	Exemption	0	
72091610	Produits laminés plats dits «magnétiques», en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, enroulés, simplement laminés à froid, d'une épaisseur > 1 mm mais < 3 mm	Exemption	0	
72091690	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, enroulés, simplement laminés à froid, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur > 1 mm mais < 3 mm (à l'exclusion des produits laminés plats dits «magnétiques»)	Exemption	0	
72091710	Produits laminés plats dits «magnétiques», en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, enroulés, simplement laminés à froid, d'une épaisseur de $\geq 0,5$ mm mais ≤ 1 mm	Exemption	0	
72091790	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, enroulés, simplement laminés à froid, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur de $\geq 0,5$ mm mais ≤ 1 mm (à l'exclusion des produits laminés plats dits «magnétiques»)	Exemption	0	
72091810	Produits laminés plats dits «magnétiques», en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, enroulés, simplement laminés à froid, d'une épaisseur $< 0,5$ mm	Exemption	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
72091891	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, enroulés, simplement laminés à froid, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur $\geq 0,35$ mm mais $< 0,5$ mm (à l'exclusion des produits laminés plats dits «magnétiques»)	Exemption	0	
72091899	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, enroulés, simplement laminés à froid, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur $< 0,35$ mm (à l'exclusion des produits laminés plats dits «magnétiques»)	Exemption	0	
72092500	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, non enroulés, simplement laminés à froid, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur ≥ 3 mm	Exemption	0	
72092610	Produits laminés plats dits «magnétiques», en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, non enroulés, simplement laminés à froid, d'une épaisseur > 1 mm mais < 3 mm	Exemption	0	
72092690	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, non enroulés, simplement laminés à froid, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur > 1 mm mais < 3 mm (à l'exclusion des produits laminés plats dits «magnétiques»)	Exemption	0	
72092710	Produits laminés plats dits «magnétiques», en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, non enroulés, simplement laminés à froid, d'une épaisseur de $\geq 0,5$ mm mais ≤ 1 mm	Exemption	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
72092790	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, non enroulés, simplement laminés à froid, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur de $\geq 0,5$ mm mais ≤ 1 mm (à l'exclusion des produits laminés plats dits «magnétiques»)	Exemption	0	
72092810	Produits laminés plats dits «magnétiques», en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, non enroulés, simplement laminés à froid, d'une épaisseur $< 0,5$ mm	Exemption	0	
72092890	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, non enroulés, simplement laminés à froid, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur $< 0,5$ mm (à l'exclusion des produits laminés plats dits «magnétiques»)	Exemption	0	
72099020	Produits laminés plats, en fer ou en acier, d'une largeur ≥ 600 mm, laminés à froid et autrement ouvrés, mais non plaqués ni revêtus, perforés	Exemption	0	
72099080	Produits laminés plats, en fer ou en acier, d'une largeur ≥ 600 mm, laminés à froid et autrement ouvrés, mais non plaqués ni revêtus, non perforés	Exemption	0	
72101100	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, laminés à chaud ou à froid, étamés, d'une épaisseur $\geq 0,5$ mm	Exemption	0	
72101220	Fer-blanc et bandes de fer-blanc, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm et d'une épaisseur $< 0,5$ mm, étamé (recouvert d'une couche métallique contenant en poids $\geq 97\%$ d'étain), simplement traités en surface	Exemption	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
72101280	Produits laminés plats en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, laminés à chaud ou à froid, étamés, d'une épaisseur $< 0,5$ mm (à l'exclusion du fer-blanc)	Exemption	0	
72102000	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, laminés à chaud ou à froid, plombés, y compris le fer terne	Exemption	0	
72103000	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, laminés à chaud ou à froid, zingués électrolytiquement	Exemption	0	
72104100	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, laminés à chaud ou à froid, zingués, ondulés (à l'exclusion des produits zingués électrolytiquement)	Exemption	0	
72104900	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, laminés à chaud ou à froid, zingués, non ondulés (à l'exclusion des produits zingués électrolytiquement)	Exemption	0	
72105000	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, laminés à chaud ou à froid, revêtus d'oxydes de chrome ou de chrome et oxydes de chrome	Exemption	0	
72106100	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, laminés à chaud ou à froid, revêtus d'alliages d'aluminium et de zinc	Exemption	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
72106900	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, laminés à chaud ou à froid, revêtus d'aluminium (à l'exclusion des produits revêtus d'alliages d'aluminium et de zinc)	Exemption	0	
72107010	Fer-blanc et bandes de fer-blanc d'une largeur ≥ 600 mm et d'une épaisseur $< 0,5$ mm, étamé (recouvert d'une couche métallique contenant en poids ≥ 97 % d'étain), simplement vernis, et produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, revêtus d'oxydes de chrome ou de chrome et d'oxydes de chrome, d'une largeur ≥ 600 mm, laminés à chaud ou à froid, vernis	Exemption	0	
72107080	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, laminés à chaud ou à froid, peints, vernis ou revêtus de matières plastiques (à l'exclusion du fer-blanc simplement verni et des produits revêtus d'oxydes de chrome ou de chrome et d'oxydes de chrome, vernis)	Exemption	0	
72109030	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, laminés à chaud ou à froid, plaqués	Exemption	0	
72109040	Produits laminés plats en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, laminés à chaud ou à froid, étamés et imprimés	Exemption	0	
72109080	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, laminés à chaud ou à froid, revêtus (à l'exclusion des produits étamés, plombés, zingués, peints, vernis, plaqués, étamés et imprimés, revêtus d'aluminium et de zinc, de matières plastiques, d'oxydes de chrome ou de chrome et oxydes de chrome)	Exemption	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
72111300	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, simplement laminés à chaud sur les quatre faces ou en cannelures fermées, non plaqués ni revêtus, d'une largeur > 150 mm mais < 600 mm, d'une épaisseur ≥ 4 mm, non enroulés et ne présentant pas de motifs en relief, dits «larges plats»	Exemption	0	
72111400	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, simplement laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur $\geq 4,75$ mm (à l'exclusion des «larges plats»)	Exemption	0	
72111900	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, simplement laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur $< 4,75$ mm (à l'exclusion des «larges plats»)	Exemption	0	
72112320	Produits laminés plats dits «magnétiques», en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, simplement laminés à froid, non plaqués ni revêtus, contenant en poids $< 0,25$ % de carbone	Exemption	0	
72112330	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm et d'une épaisseur $\geq 0,35$ mm, simplement laminés à froid, non plaqués ni revêtus, contenant en poids $< 0,25$ % de carbone (à l'exclusion des produits laminés plats dits «magnétiques»)	Exemption	0	
72112380	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm et d'une épaisseur $< 0,35$ mm, simplement laminés à froid, non plaqués ni revêtus, contenant en poids $< 0,25$ % de carbone (à l'exclusion des produits laminés plats dits «magnétiques»)	Exemption	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
72112900	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, simplement laminés à froid, non plaqués ni revêtus, contenant en poids $\geq 0,25\%$ de carbone	Exemption	0	
72119020	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid et autrement ouvrés, mais non plaqués ni revêtus, perforés	Exemption	0	
72119080	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid et autrement ouvrés, mais non plaqués ni revêtus, non perforés	Exemption	0	
72121010	Fer-blanc et bandes de fer-blanc, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm et d'une épaisseur < 0,5 mm, étamé (recouvert d'une couche métallique contenant en poids $\geq 97\%$ d'étain), simplement traité à la surface	Exemption	0	
72121090	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid, étamés (à l'exclusion du fer-blanc simplement traité à la surface)	Exemption	0	
72122000	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid, zingués électrolytiquement	Exemption	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
72123000	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid, zingués (à l'exclusion des produits zingués électrolytiquement)	Exemption	0	
72124020	Fer-blanc et bandes de fer-blanc, d'une largeur < 600 mm et d'une épaisseur < 0,5 mm, étamé (recouvert d'une couche métallique contenant en poids \geq 97 % d'étain), simplement verni, et produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés revêtus d'oxydes de chrome ou de chrome et d'oxydes de chrome, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid, vernis	Exemption	0	
72124080	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid, peints, vernis ou revêtus de matières plastiques (à l'exclusion du fer-blanc simplement verni et des produits revêtus d'oxydes de chrome ou de chrome et d'oxydes de chrome, vernis)	Exemption	0	
72125020	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid, revêtus d'oxydes de chrome ou de chrome et d'oxydes de chrome (à l'exclusion des produits vernis)	Exemption	0	
72125030	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid, chromés ou nickelés	Exemption	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
72125040	Produits laminés plats en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid, cuivrés	Exemption	0	
72125061	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid, revêtus d'alliages d'aluminium et de zinc	Exemption	0	
72125069	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid, revêtus d'aluminium (à l'exclusion des produits revêtus d'alliages d'aluminium et de zinc)	Exemption	0	
72125090	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid, revêtus (à l'exclusion des produits étamés, zingués, peints, vernis, revêtus de matières plastiques ou d'oxydes de chrome ou de chrome et d'oxydes de chrome, cuivrés, chromés, nickelés ou revêtus d'aluminium)	Exemption	0	
72126000	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid, plaqués	Exemption	0	
72131000	Fil machine, en fer ou en aciers non alliés, enroulé en couronnes irrégulières, comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage	Exemption	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
72132000	Fil machine, en aciers de décolletage non alliés, enroulé en couronnes irrégulières (à l'exclusion du fil machine comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage)	Exemption	0	
72139110	Fil machine du type utilisé pour armature du béton, lisse, en fer ou en aciers non alliés, enroulé en couronnes irrégulières, de section circulaire d'un diamètre < 14 mm	Exemption	0	
72139120	Fil machine du type utilisé pour le renforcement des pneumatiques, lisse, en fer ou en aciers non alliés, enroulé en couronnes irrégulières	Exemption	0	
72139141	Fil machine, en fer ou en aciers non alliés, enroulé en couronnes irrégulières, contenant en poids $\leq 0,06\%$ de carbone, de section circulaire d'un diamètre < 14 mm (à l'exclusion des produits en aciers de décolletage, du fil machine pour armature du béton ou pour le renforcement des pneumatiques et du fil machine comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage)	Exemption	0	
72139149	Fil machine, en fer ou en aciers non alliés, enroulé en couronnes irrégulières, contenant en poids $> 0,06\%$ mais $< 0,25\%$ de carbone, de section circulaire d'un diamètre < 14 mm (à l'exclusion des produits en aciers de décolletage, du fil machine pour armature du béton et pour le renforcement des pneumatiques et du fil machine comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage)	Exemption	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
72139170	Fil machine, en fer ou en aciers non alliés, enroulé en couronnes irrégulières, contenant en poids $\geq 0,25\%$ mais $\leq 0,75\%$ de carbone, de section circulaire d'un diamètre < 14 mm (à l'exclusion des produits en aciers de décolletage, du fil machine pour armature du béton et pour le renforcement des pneumatiques et du fil machine comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage)	Exemption	0	
72139190	Fil machine en fer ou en aciers non alliés, enroulé en couronnes irrégulières, contenant en poids $> 0,75\%$ de carbone, de section circulaire, d'un diamètre < 14 mm (à l'exclusion des produits en aciers de décolletage, du fil machine pour armature du béton et pour le renforcement des pneumatiques et du fil machine comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage)	Exemption	0	
72139910	Fil machine en fer ou en aciers non alliés, enroulé en couronnes irrégulières, contenant en poids $< 0,25\%$ de carbone (à l'exclusion des produits de section circulaire d'un diamètre < 14 mm, du fil machine en aciers de décolletage et du fil machine comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage)	Exemption	0	
72139990	Fil machine en fer ou en aciers non alliés, enroulé en couronnes irrégulières, contenant en poids $\geq 0,25\%$ de carbone (à l'exclusion des produits de section circulaire d'un diamètre < 14 mm, du fil machine en aciers de décolletage et du fil machine comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage)	Exemption	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
72141000	Barres, en fer ou en aciers non alliés, simplement forgées	Exemption	0	
72142000	Barres, en fer ou en aciers non alliés, comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage ou ayant subi une torsion après laminage	Exemption	0	
72143000	Barres, en aciers de décolletage non alliés, simplement laminées ou filées à chaud (à l'exclusion des barres comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage ou ayant subi une torsion après laminage)	Exemption	0	
72149110	Barres, en fer ou en aciers non alliés, simplement laminées ou filées à chaud ou extrudées à chaud, contenant en poids < 0,25 % de carbone, de section rectangulaire (à l'exclusion des barres en aciers de décolletage et des barres comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage ou ayant subi une torsion après laminage)	Exemption	0	
72149190	Barres, en fer ou en aciers non alliés, simplement laminées ou filées à chaud ou extrudées à chaud, contenant en poids \geq 0,25 % de carbone, de section rectangulaire (à l'exclusion des barres en aciers de décolletage et des barres comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage ou ayant subi une torsion après laminage)	Exemption	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
72149910	Barres, en fer ou en aciers non alliés, du type utilisé pour armature du béton, lisses, simplement laminées ou filées à chaud ou extrudées à chaud, contenant en poids < 0,25 % de carbone, de section carrée ou autre que rectangulaire	Exemption	0	
72149931	Barres, en fer ou en aciers non alliés, simplement laminées ou filées à chaud, contenant en poids < 0,25 % de carbone, de section circulaire d'un diamètre \geq 80 mm (à l'exclusion des barres en aciers de décolletage, des barres lisses pour armature pour béton, des barres ayant subi une torsion après laminage ainsi que des barres comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage)	Exemption	0	
72149939	Barres, en fer ou en aciers non alliés, simplement laminées ou filées à chaud, contenant en poids < 0,25 % de carbone, de section circulaire d'un diamètre < 80 mm (à l'exclusion des barres en aciers de décolletage, des barres lisses pour armature pour béton, des barres ayant subi une torsion après laminage ainsi que des barres comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage)	Exemption	0	
72149950	Barres, en fer ou en aciers non alliés, simplement laminées ou filées à chaud, contenant en poids < 0,25 % de carbone, de section carrée ou autre que carré ou circulaire (à l'exclusion des barres en aciers de décolletage, des barres lisses pour armature pour béton, des barres ayant subi une torsion après laminage ainsi que des barres comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage)	Exemption	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
72149971	Barres, en fer ou en acier non alliés, simplement laminées ou filées à chaud ou extrudées à chaud, contenant en poids $\geq 0,25\%$ de carbone, de section circulaire d'un diamètre ≥ 80 mm (à l'exclusion des barres comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage, des barres ayant subi une torsion après laminage ainsi que des barres en aciers de décolletage)	Exemption	0	
72149979	Barres, en fer ou en acier non alliés, simplement laminées ou filées à chaud ou extrudées à chaud, contenant en poids $\geq 0,25\%$ de carbone, de section circulaire d'un diamètre < 80 mm (à l'exclusion des barres comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage, des barres ayant subi une torsion après laminage ainsi que des barres en aciers de décolletage)	Exemption	0	
72149995	Barres, en fer ou en aciers non alliés, simplement laminées ou filées à chaud ou extrudées à chaud, contenant en poids $\geq 0,25\%$ de carbone, de section carrée ou autre que rectangulaire ou circulaire (à l'exclusion des barres comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage, des barres ayant subi une torsion après laminage ainsi que des barres en aciers de décolletage)	Exemption	0	
72151000	Barres, en aciers de décolletage non alliés, simplement obtenues ou parachevées à froid	Exemption	0	
72155011	Barres, en fer ou en aciers non alliés, simplement obtenues ou parachevées à froid, contenant en poids $< 0,25\%$ de carbone, de section rectangulaire (à l'exclusion des barres en aciers de décolletage)	Exemption	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
72155019	Barres, en fer ou en aciers non alliés, simplement obtenues ou parachevées à froid, contenant en poids < 0,25 % de carbone, de section carrée ou autre que rectangulaire (à l'exclusion des barres en aciers de décolletage)	Exemption	0	
72155080	Barres, en fer ou en aciers non alliés, simplement obtenues ou parachevées à froid, contenant en poids \geq 0,25 % de carbone (à l'exclusion des barres en aciers de décolletage)	Exemption	0	
72159000	Barres, en fer ou en aciers non alliés, obtenues ou parachevées à froid et autrement ouvrées ou obtenues à chaud et autrement ouvrées, n.d.a.	Exemption	0	
72161000	Profilés en U, en I ou en H, en fer ou en aciers non alliés, simplement laminés ou filés à chaud, d'une hauteur < 80 mm	Exemption	0	
72162100	Profilés en L, en fer ou en aciers non alliés, simplement laminés ou filés à chaud, d'une hauteur < 80 mm	Exemption	0	
72162200	Profilés en T, en fer ou en aciers non alliés, simplement laminés ou filés à chaud, d'une hauteur < 80 mm	Exemption	0	
72163110	Profilés en U, en fer ou en aciers non alliés, simplement laminés ou filés à chaud, d'une hauteur \geq 80 mm mais \leq 220 mm	Exemption	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
72163190	Profilés en U, en fer ou en aciers non alliés, simplement laminés ou filés à chaud, d'une hauteur > 220 mm	Exemption	0	
72163211	Profilés en I, en fer ou en aciers non alliés, à ailes à faces parallèles, simplement laminés ou filés à chaud, d'une hauteur ≥ 80 mm mais ≤ 220 mm	Exemption	0	
72163219	Profilés en I, en fer ou en aciers non alliés, simplement laminés ou filés à chaud, d'une hauteur ≥ 80 mm mais ≤ 220 mm (à l'exclusion des profilés du n° 7216.32.11)	Exemption	0	
72163291	Profilés en I, en fer ou en aciers non alliés, à ailes à faces parallèles, simplement laminés ou filés à chaud, d'une hauteur > 220 mm	Exemption	0	
72163299	Profilés en I, en fer ou en aciers non alliés, simplement laminés ou filés à chaud, d'une hauteur > 220 mm (à l'exclusion des profilés du n° 7216.32.91)	Exemption	0	
72163310	Profilés en H, en fer ou en aciers non alliés, simplement laminés ou filés à chaud, d'une hauteur ≥ 80 mm mais ≤ 180 mm	Exemption	0	
72163390	Profilés en H, en fer ou en aciers non alliés, simplement laminés ou filés à chaud, d'une hauteur > 180 mm	Exemption	0	
72164010	Profilés en L, en fer ou en aciers non alliés, simplement laminés ou filés à chaud, d'une hauteur ≥ 80 mm	Exemption	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
72164090	Profilés en T, en fer ou en aciers non alliés, simplement laminés ou filés à chaud, d'une hauteur ≥ 80 mm	Exemption	0	
72165010	Profilés, en fer ou en aciers non alliés, simplement laminés ou filés à chaud, d'une section transversale pouvant être inscrite dans un carré dont le côté ≤ 80 mm (à l'exclusion des profilés en U, en I, en H, en L ou en T)	Exemption	0	
72165091	Plats à boudins (à bourrelets), simplement laminés ou filés à chaud	Exemption	0	
72165099	Profilés, en fer ou en aciers non alliés, simplement laminés ou filés à chaud [à l'exclusion des profilés d'une section transversale pouvant être inscrite dans un carré dont le côté ≤ 80 mm, des profilés en U, en I, en H, en L ou en T et des plats à boudins (à bourrelets)]	Exemption	0	
72166110	Profilés en C, en L, en U, en Z, en oméga ou en tube ouvert, en fer ou en aciers non alliés, simplement obtenus ou parachevés à froid à partir de produits laminés plats	Exemption	0	
72166190	Profilés, en fer ou en aciers non alliés, simplement obtenus ou parachevés à froid à partir de produits laminés plats (à l'exclusion des profilés en C, en L, en U, en Z, en oméga ou en tube ouvert)	Exemption	0	
72166900	Profilés, en fer ou en aciers non alliés, simplement obtenus ou parachevés à froid (à l'exclusion des tôles nervurées)	Exemption	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
72169110	Profilés en tôles nervurées, en fer ou en aciers non alliés, obtenus ou parachevés à froid	Exemption	0	
72169180	Profilés, en fer ou en aciers non alliés, obtenus ou parachevés à froid à partir de produits laminés plats et autrement ouvrés (à l'exclusion des profilés en tôles nervurées)	Exemption	0	
72169900	Profilés, en fer ou en aciers non alliés, obtenus ou parachevés à froid et autrement ouvrés ou simplement forgés ou forgés ou autrement obtenus à chaud et autrement ouvrés, n.d.a. (à l'exclusion des produits laminés plats)	Exemption	0	
72171010	Fils, en fer ou en aciers non alliés, en couronnes ou en rouleaux, contenant en poids < 0,25 % de carbone, non revêtus, même polis, d'une dimension maximale de coupe transversale < 0,8 mm	Exemption	0	
72171031	Fils, en fer ou en aciers non alliés, en couronnes ou en rouleaux, contenant en poids < 0,25 % de carbone, non revêtus, même polis, d'une dimension maximale de coupe transversale \geq 0,8 mm, comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage	Exemption	0	
72171039	Fils, en fer ou en aciers non alliés, en couronnes ou en rouleaux, contenant en poids < 0,25 % de carbone, non revêtus, d'une dimension maximale de coupe transversale \geq 0,8 mm (à l'exclusion des fils comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage)	Exemption	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
72171050	Fils, en fer ou en aciers non alliés, en couronnes ou en rouleaux, contenant en poids $\geq 0,25\%$ mais $< 0,6\%$ de carbone, non revêtus, même polis (à l'exclusion du fil machine)	Exemption	0	
72171090	Fils, en fer ou en aciers non alliés, en couronnes ou en rouleaux, contenant en poids $\geq 0,6\%$ de carbone, non revêtus, même polis (à l'exclusion du fil machine)	Exemption	0	
72172010	Fils, en fer ou en aciers non alliés, en couronnes ou en rouleaux, contenant en poids $< 0,25\%$ de carbone, zingués, d'une dimension maximale de coupe transversale $< 0,8$ mm	Exemption	0	
72172030	Fils, en fer ou en aciers non alliés, en couronnes ou en rouleaux, contenant en poids $< 0,25\%$ de carbone, zingués, d'une dimension maximale de coupe transversale $\geq 0,8$ mm (à l'exclusion du fil machine)	Exemption	0	
72172050	Fils, en fer ou en aciers non alliés, en couronnes ou en rouleaux, contenant en poids $\geq 0,25\%$ mais $< 0,6\%$ de carbone, zingués (à l'exclusion du fil machine)	Exemption	0	
72172090	Fils, en fer ou en aciers non alliés, en couronnes ou en rouleaux, contenant en poids $\geq 0,6\%$ de carbone, zingués (à l'exclusion du fil machine)	Exemption	0	
72173041	Fils, en fer ou en aciers non alliés, en couronnes ou en rouleaux, contenant en poids $< 0,25\%$ de carbone, cuivrés (à l'exclusion du fil machine)	Exemption	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
72173049	Fils, en fer ou en aciers non alliés, en couronnes ou en rouleaux, contenant en poids < 0,25 % de carbone, revêtus de métaux communs (à l'exclusion des fils zingués ou cuivrés et du fil machine)	Exemption	0	
72173050	Fils, en fer ou en aciers non alliés, en couronnes ou en rouleaux, contenant en poids $\geq 0,25$ % mais < 0,6 % de carbone, revêtus de métaux communs (à l'exclusion des fils zingués et du fil machine)	Exemption	0	
72173090	Fils, en fer ou en aciers non alliés, en couronnes ou en rouleaux, contenant en poids $\geq 0,6$ % de carbone, revêtus de métaux communs (à l'exclusion des fils zingués et du fil machine)	Exemption	0	
72179020	Fils, en fer ou en aciers non alliés, en couronnes ou en rouleaux, contenant en poids < 0,25 % de carbone, revêtus (à l'exclusion des fils revêtus de métaux communs et du fil machine)	Exemption	0	
72179050	Fils, en fer ou en aciers non alliés, en couronnes ou en rouleaux, contenant en poids $\geq 0,25$ % mais < 0,6 % de carbone, revêtus (à l'exclusion des fils revêtus de métaux communs et du fil machine)	Exemption	0	
72179090	Fils, en fer ou en aciers non alliés, en couronnes ou en rouleaux, contenant en poids $\geq 0,6$ % de carbone, revêtus (à l'exclusion des fils revêtus de métaux communs et du fil machine)	Exemption	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
72181000	Aciers inoxydables en lingots et autres formes primaires (à l'exclusion des déchets lingotés et des produits obtenus par coulée continue)	Exemption	0	
72189110	Demi-produits, en aciers inoxydables, de section transversale rectangulaire, contenant en poids $\geq 2,5$ % de nickel	Exemption	0	
72189180	Demi-produits, en aciers inoxydables, de section transversale rectangulaire, contenant en poids $< 2,5$ % de nickel	Exemption	0	
72189911	Demi-produits, en aciers inoxydables, de section transversale carrée, laminés à chaud ou obtenus par coulée continue	Exemption	0	
72189919	Demi-produits, en aciers inoxydables, de section transversale carrée, forgés	Exemption	0	
72189920	Demi-produits, en aciers inoxydables, de section transversale circulaire ou autre que carrée ou rectangulaire, laminés à chaud ou obtenus par coulée continue	Exemption	0	
72189980	Demi-produits, en aciers inoxydables, forgés (à l'exclusion des demi-produits à section transversale carrée ou rectangulaire)	Exemption	0	
72191100	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur ≥ 600 mm, simplement laminés à chaud, enroulés, d'une épaisseur > 10 mm	Exemption	0	
72191210	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur ≥ 600 mm, simplement laminés à chaud, enroulés, d'une épaisseur $\geq 4,75$ mm mais ≤ 10 mm, contenant en poids $\geq 2,5$ % de nickel	Exemption	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
72191290	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur \geq 600 mm, simplement laminés à chaud, enroulés, d'une épaisseur \geq 4,75 mm mais \leq 10 mm, contenant en poids $<$ 2,5 % de nickel	Exemption	0	
72191310	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur \geq 600 mm, simplement laminés à chaud, enroulés, d'une épaisseur \geq 3 mm mais \leq 4,75 mm, contenant en poids \geq 2,5 % de nickel	Exemption	0	
72191390	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur \geq 600 mm, simplement laminés à chaud, enroulés, d'une épaisseur \geq 3 mm mais \leq 4,75 mm, contenant en poids $<$ 2,5 % de nickel	Exemption	0	
72191410	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur \geq 600 mm, simplement laminés à chaud, enroulés, d'une épaisseur $<$ 3 mm, contenant en poids \geq 2,5 % de nickel	Exemption	0	
72191490	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur \geq 600 mm, simplement laminés à chaud, enroulés, d'une épaisseur $<$ 3 mm, contenant en poids $<$ 2,5 % de nickel	Exemption	0	
72192110	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur \geq 600 mm, simplement laminés à chaud, non enroulés, d'une épaisseur $>$ 10 mm, contenant en poids \geq 2,5 % de nickel	Exemption	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
72192190	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur \geq 600 mm, simplement laminés à chaud, non enroulés, d'une épaisseur $>$ 10 mm, contenant en poids $<$ 2,5 % de nickel	Exemption	0	
72192210	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur \geq 600 mm, simplement laminés à chaud, non enroulés, d'une épaisseur \geq 4,75 mm mais \leq 10 mm, contenant en poids \geq 2,5 % de nickel	Exemption	0	
72192290	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur \geq 600 mm, simplement laminés à chaud, non enroulés, d'une épaisseur \geq 4,75 mm mais \leq 10 mm, contenant en poids $<$ 2,5 % de nickel	Exemption	0	
72192300	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur \geq 600 mm, simplement laminés à chaud, non enroulés, d'une épaisseur \geq 3 mm mais $<$ 4,75 mm	Exemption	0	
72192400	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur \geq 600 mm, simplement laminés à chaud, non enroulés, d'une épaisseur $<$ 3 mm	Exemption	0	
72193100	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur \geq 600 mm, simplement laminés à froid, d'une épaisseur \geq 4,75 mm	Exemption	0	
72193210	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur \geq 600 mm, simplement laminés à froid, d'une épaisseur \geq 3 mm mais \leq 4,75 mm, contenant en poids \geq 2,5 % de nickel	Exemption	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
72193290	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur \geq 600 mm, simplement laminés à froid, d'une épaisseur \geq 3 mm mais \leq 4,75 mm, contenant en poids $<$ 2,5 % de nickel	Exemption	0	
72193310	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur \geq 600 mm, simplement laminés à froid, d'une épaisseur $>$ 1 mm mais $<$ 3 mm, contenant en poids \geq 2,5 % de nickel	Exemption	0	
72193390	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur \geq 600 mm, simplement laminés à froid, d'une épaisseur $>$ 1 mm mais $<$ 3 mm, contenant en poids $<$ 2,5 % de nickel	Exemption	0	
72193410	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur \geq 600 mm, simplement laminés à froid, d'une épaisseur \geq 0,5 mm mais \leq 1 mm, contenant en poids \geq 2,5 % de nickel	Exemption	0	
72193490	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur \geq 600 mm, simplement laminés à froid, d'une épaisseur \geq 0,5 mm mais \leq 1 mm, contenant en poids $<$ 2,5 % de nickel	Exemption	0	
72193510	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur \geq 600 mm, simplement laminés à froid, d'une épaisseur $<$ 0,5 mm, contenant en poids \geq 2,5 % de nickel	Exemption	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
72193590	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur \geq 600 mm, simplement laminés à froid, d'une épaisseur $<$ 0,5 mm, contenant en poids $<$ 2,5 % de nickel	Exemption	0	
72199020	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur \geq 600 mm, laminés à chaud ou à froid et autrement ouvrés, perforés	Exemption	0	
72199080	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur \geq 600 mm, laminés à chaud ou à froid et autrement ouvrés, non perforés	Exemption	0	
72201100	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur $<$ 600 mm, simplement laminés à chaud, d'une épaisseur \geq 4,75 mm	Exemption	0	
72201200	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur $<$ 600 mm, simplement laminés à chaud, d'une épaisseur $<$ 4,75 mm	Exemption	0	
72202021	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur $<$ 600 mm, simplement laminés à froid, d'une épaisseur \geq 3 mm, contenant en poids \geq 2,5 % de nickel	Exemption	0	
72202029	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur $<$ 600 mm, simplement laminés à froid, d'une épaisseur \geq 3 mm, contenant en poids $<$ 2,5 % de nickel	Exemption	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
72202041	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur < 600 mm, simplement laminés à froid, d'une épaisseur $> 0,35$ mm mais < 3 mm, contenant en poids $\geq 2,5$ % de nickel	Exemption	0	
72202049	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur < 600 mm, simplement laminés à froid, d'une épaisseur $> 0,35$ mm mais < 3 mm, contenant en poids $< 2,5$ % de nickel	Exemption	0	
72202081	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur < 600 mm, simplement laminés à froid, d'une épaisseur $\leq 0,35$ mm, contenant en poids $\geq 2,5$ % de nickel	Exemption	0	
72202089	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur < 600 mm, simplement laminés à froid, d'une épaisseur $\leq 0,35$ mm, contenant en poids $< 2,5$ % de nickel	Exemption	0	
72209020	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid et autrement ouvrés, perforés	Exemption	0	
72209080	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid et autrement ouvrés, non perforés	Exemption	0	
72210010	Fil machine, en aciers inoxydables, enroulé en couronnes irrégulières, contenant en poids $\geq 2,5$ % de nickel	Exemption	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
72210090	Fil machine, en aciers inoxydables, enroulé en couronnes irrégulières, contenant en poids < 2,5 % de nickel	Exemption	0	
72221111	Barres, en aciers inoxydables, simplement laminées ou filées à chaud, de section circulaire d'un diamètre \geq 80 mm, contenant en poids \geq 2,5 % de nickel	Exemption	0	
72221119	Barres, en aciers inoxydables, simplement laminées ou filées à chaud, de section circulaire d'un diamètre \geq 80 mm, contenant en poids < 2,5 % de nickel	Exemption	0	
72221181	Barres, en aciers inoxydables, simplement laminées ou filées à chaud, de section circulaire d'un diamètre < 80 mm, contenant en poids \geq 2,5 % de nickel	Exemption	0	
72221189	Barres, en aciers inoxydables, simplement laminées ou filées à chaud, de section circulaire d'un diamètre < 80 mm, contenant en poids < 2,5 % de nickel	Exemption	0	
72221910	Barres, en aciers inoxydables, simplement laminées ou filées à chaud, contenant en poids \geq 2,5 % de nickel (à l'exclusion des produits de section circulaire)	Exemption	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
72221990	Barres, en aciers inoxydables, simplement laminées ou filées à chaud, contenant en poids < 2,5 % de nickel (à l'exclusion des produits de section circulaire)	Exemption	0	
72222011	Barres, en aciers inoxydables, simplement obtenues ou parachevées à froid, de section circulaire d'un diamètre \geq 80 mm, contenant en poids \geq 2,5 % de nickel	Exemption	0	
72222019	Barres, en aciers inoxydables, simplement obtenues ou parachevées à froid, de section circulaire d'un diamètre \geq 80 mm, contenant en poids < 2,5 % de nickel	Exemption	0	
72222021	Barres, en aciers inoxydables, simplement obtenues ou parachevées à froid, de section circulaire d'un diamètre \geq 25 mm mais < 80 mm, contenant en poids \geq 2,5 % de nickel	Exemption	0	
72222029	Barres, en aciers inoxydables, simplement obtenues ou parachevées à froid, de section circulaire d'un diamètre \geq 25 mm mais < 80 mm, contenant en poids < 2,5 % de nickel	Exemption	0	
72222031	Barres, en aciers inoxydables, simplement obtenues ou parachevées à froid, de section circulaire d'un diamètre < 25 mm, contenant en poids \geq 2,5 % de nickel	Exemption	0	
72222039	Barres, en aciers inoxydables, simplement obtenues ou parachevées à froid, de section circulaire d'un diamètre < 25 mm, contenant en poids < 2,5 % de nickel	Exemption	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
72222081	Barres, en aciers inoxydables, simplement obtenues ou parachevées à froid, contenant en poids $\geq 2,5$ % de nickel (à l'exclusion des produits de section circulaire)	Exemption	0	
72222089	Barres, en aciers inoxydables, simplement obtenues ou parachevées à froid, contenant en poids $< 2,5$ % de nickel (à l'exclusion des produits de section circulaire)	Exemption	0	
72223051	Barres, en aciers inoxydables, contenant en poids $\geq 2,5$ % de nickel, forgées	Exemption	0	
72223091	Barres, en aciers inoxydables, contenant en poids $< 2,5$ % de nickel, forgées	Exemption	0	
72223097	Barres, en aciers inoxydables, obtenues ou parachevées à froid et autrement ouvrées ou obtenues à chaud et autrement ouvrées, n.d.a. (à l'exclusion des produits forgés)	Exemption	0	
72224010	Profilés, en aciers inoxydables, simplement laminés ou filés à chaud	Exemption	0	
72224050	Profilés, en aciers inoxydables, simplement obtenus ou parachevés à froid	Exemption	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
72224090	Profilés, en aciers inoxydables, obtenus ou parachevés à froid et autrement ouvrés ou simplement forgés ou forgés ou autrement obtenus à chaud et autrement ouvrés, n.d.a.	Exemption	0	
72230011	Fils, en aciers inoxydables, enroulés, contenant en poids $\geq 28\%$ mais $\leq 31\%$ de nickel et $\geq 20\%$ mais $\leq 22\%$ de chrome (à l'exclusion du fil machine)	Exemption	0	
72230019	Fils, en aciers inoxydables, enroulés, contenant en poids $\geq 2,5\%$ de nickel (à l'exclusion du fil machine et des produits contenant en poids $\geq 28\%$ mais $\leq 31\%$ de nickel et $\geq 20\%$ mais $\leq 22\%$ de chrome)	Exemption	0	
72230091	Fils, en aciers inoxydables, enroulés, contenant en poids $< 2,5\%$ de nickel, $\geq 13\%$ mais $\leq 25\%$ de chrome et $\geq 3,5\%$ mais $\leq 6\%$ d'aluminium (à l'exclusion du fil machine)	Exemption	0	
72230099	Fils, en aciers inoxydables, enroulés, contenant en poids $< 2,5\%$ de nickel (à l'exclusion du fil machine et des produits contenant en poids $\geq 13\%$ mais $\leq 25\%$ de chrome et $\geq 3,5\%$ mais $\leq 6\%$ d'aluminium)	Exemption	0	
72241010	Lingots et autres formes primaires, en aciers pour outillage	Exemption	0	
72241090	Aciers alliés autres qu'inoxydables, en lingots ou autres formes primaires (à l'exclusion des lingots en aciers pour outillage, des déchets lingotés et des produits obtenus par coulée continue)	Exemption	0	
72249002	Demi-produits, en aciers pour outillage	Exemption	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
72249003	Demi-produits, en aciers à coupe rapide de section transversale carrée ou rectangulaire, laminés à chaud ou obtenus par coulée continue, dont la largeur est inférieure à deux fois l'épaisseur	Exemption	0	
72249005	Demi-produits, en acier contenant en poids $\leq 0,7\%$ de carbone, $\geq 0,5\%$ mais $\leq 1,2\%$ de manganèse, $\geq 0,6$ mais $\leq 2,3\%$ de silicium ou en acier contenant en poids $\geq 0,0008\%$ de bore sans qu'un autre élément n'atteigne la teneur minimale indiquée à la note 1, point f), du chapitre 72, de section transversale carrée ou rectangulaire, laminés à chaud ou obtenus par coulée continue, dont la largeur est inférieure à deux fois l'épaisseur	Exemption	0	
72249007	Demi-produits, en aciers alliés autres qu'inoxydables, de section transversale carrée ou rectangulaire, laminés à chaud ou obtenus par coulée continue, dont la largeur est inférieure à deux fois l'épaisseur (à l'exclusion des demi-produits en aciers pour outillage, des demi-produits en aciers à coupe rapide et des produits du n° 7224.90.05)	Exemption	0	
72249014	Demi-produits, en aciers alliés autres qu'inoxydables, de section transversale carrée ou rectangulaire, laminés à chaud ou obtenus par coulée continue, dont la largeur est supérieure ou égale à deux fois l'épaisseur (à l'exclusion des demi-produits en aciers pour outillage)	Exemption	0	
72249018	Demi-produits, en aciers alliés autres qu'inoxydables, de section transversale carrée ou rectangulaire, forgés (à l'exclusion des demi-produits en aciers pour outillage)	Exemption	0	
72249031	Demi-produits, en aciers contenant en poids $\geq 0,9\%$ mais $\leq 1,15\%$ de carbone et $\geq 0,5\%$ mais $\leq 2\%$ de chrome et, éventuellement, $\leq 0,5\%$ de molybdène, de section transversale autre que carrée ou rectangulaire, laminés à chaud ou obtenus par coulée continue	Exemption	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
72249038	Demi-produits, en aciers alliés autres qu'inoxydables, de section transversale autre que carrée ou rectangulaire, laminés à chaud ou obtenus par coulée continue (à l'exclusion des demi-produits en aciers pour outillage et en aciers contenant en poids $\geq 0,9$ % mais $\leq 1,15$ % de carbone et $\geq 0,5$ % mais ≤ 2 % de chrome et, éventuellement, $\leq 0,5$ % de molybdène)	Exemption	0	
72249090	Demi-produits, en aciers alliés autres qu'inoxydables, forgés (à l'exclusion des demi-produits en aciers pour outillage et des demi-produits de section transversale carrée, rectangulaire, circulaire ou polygonale)	Exemption	0	
72251100	Produits laminés plats, en aciers au silicium dits «magnétiques», d'une largeur ≥ 600 mm, à grains orientés	Exemption	0	
72251910	Produits laminés plats, en aciers au silicium dits «magnétiques», d'une largeur ≥ 600 mm, laminés à chaud	Exemption	0	
72251990	Produits laminés plats, en aciers au silicium dits «magnétiques», d'une largeur ≥ 600 mm, laminés à froid, à grains non orientés	Exemption	0	
72253010	Produits laminés plats, en aciers pour outillage, d'une largeur ≥ 600 mm, simplement laminés à chaud, enroulés	Exemption	0	
72253030	Produits laminés plats, en aciers à coupe rapide, d'une largeur ≥ 600 mm, simplement laminés à chaud, enroulés	Exemption	0	
72253090	Produits laminés plats, en aciers alliés autres qu'inoxydables, d'une largeur ≥ 600 mm, simplement laminés à chaud, enroulés (à l'exclusion des produits en aciers pour outillage, en aciers à coupe rapide et en aciers au silicium dits «magnétiques»)	Exemption	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
72254012	Produits laminés plats, en aciers pour outillage, d'une largeur ≥ 600 mm, simplement laminés à chaud, non enroulés	Exemption	0	
72254015	Produits laminés plats, en aciers à coupe rapide, d'une largeur ≥ 600 mm, simplement laminés à chaud, non enroulés	Exemption	0	
72254040	Produits laminés plats, en aciers alliés autres qu'inoxydables, d'une largeur ≥ 600 mm, simplement laminés à chaud, non enroulés, d'une épaisseur > 10 mm (à l'exclusion des produits en aciers pour outillage, en aciers à coupe rapide et en aciers au silicium dits «magnétiques»)	Exemption	0	
72254060	Produits laminés plats, en aciers alliés autres qu'inoxydables, d'une largeur ≥ 600 mm, simplement laminés à chaud, non enroulés, d'une épaisseur $\geq 4,75$ mm mais ≤ 10 mm (à l'exclusion des produits en aciers pour outillage, en aciers à coupe rapide et en aciers au silicium dits «magnétiques»)	Exemption	0	
72254090	Produits laminés plats, en aciers alliés autres qu'en aciers inoxydables, d'une largeur ≥ 600 mm, simplement laminés à chaud, non enroulés, d'une épaisseur $< 4,75$ mm (à l'exclusion des produits en aciers pour outillage, en aciers à coupe rapide et en aciers au silicium dits «magnétiques»)	Exemption	0	
72255020	Produits laminés plats, en aciers à coupe rapide, d'une largeur ≥ 600 mm, simplement laminés à froid	Exemption	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
72255080	Produits laminés plats, en aciers alliés autres qu'inoxydables, d'une largeur ≥ 600 mm, simplement laminés à froid (à l'exclusion des produits en aciers à coupe rapide et en aciers au silicium dits «magnétiques»)	Exemption	0	
72259100	Produits laminés plats, en aciers alliés autres qu'inoxydables, d'une largeur ≥ 600 mm, laminés à chaud ou à froid et zingués électrolytiquement (à l'exclusion des produits en aciers au silicium dits «magnétiques»)	Exemption	0	
72259200	Produits laminés plats, en aciers alliés autres qu'inoxydables, d'une largeur ≥ 600 mm, laminés à chaud ou à froid et zingués (à l'exclusion des produits zingués électrolytiquement et des produits en aciers au silicium dits «magnétiques»)	Exemption	0	
72259900	Produits laminés plats, en aciers alliés autres qu'inoxydables, d'une largeur ≥ 600 mm, laminés à chaud ou à froid et autrement ouvrés (à l'exclusion des produits zingués et des produits en aciers au silicium dits «magnétiques»)	Exemption	0	
72261100	Produits laminés plats, en aciers au silicium dits «magnétiques», d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid, à grains orientés	Exemption	0	
72261910	Produits laminés plats, en aciers au silicium dits «magnétiques», d'une largeur < 600 mm, simplement laminés à chaud	Exemption	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
72261980	Produits laminés plats, en aciers au silicium dits «magnétiques», d'une largeur < 600 mm, laminés à froid, même autrement ouvrés, ou laminés à chaud et autrement ouvrés, à grains non orientés	Exemption	0	
72262000	Produits laminés plats, en aciers à coupe rapide, d'une largeur \leq 600 mm, laminés à chaud ou à froid	Exemption	0	
72269120	Produits laminés plats, en aciers pour outillage, d'une largeur < 600 mm, simplement laminés à chaud	Exemption	0	
72269191	Produits laminés plats, en aciers alliés autres qu'inoxydables, d'une largeur < 600 mm, simplement laminés à chaud, d'une épaisseur \geq 4,75 mm (à l'exclusion des produits en aciers pour outillage, en aciers à coupe rapide et en aciers au silicium dits «magnétiques»)	Exemption	0	
72269199	Produits laminés plats, en aciers alliés autres qu'inoxydables, d'une largeur < 600 mm, simplement laminés à chaud, d'une épaisseur < 4,75 mm (à l'exclusion des produits en aciers pour outillage, en aciers à coupe rapide et en aciers au silicium dits «magnétiques»)	Exemption	0	
72269200	Produits laminés plats, en aciers alliés autres qu'inoxydables, d'une largeur < 600 mm, simplement laminés à froid (à l'exclusion des produits en aciers à coupe rapide et en aciers au silicium dits «magnétiques»)	Exemption	0	
72269910	Produits laminés plats, en aciers alliés autres qu'inoxydables, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid et zingués électrolytiquement (à l'exclusion des produits en aciers à coupe rapide et en aciers au silicium dits «magnétiques»)	Exemption	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
72269930	Produits laminés plats, en aciers alliés autres qu'inoxydables, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid et zingués (à l'exclusion des produits zingués électrolytiquement et des produits en aciers à coupe rapide et en aciers au silicium dits «magnétiques»)	Exemption	0	
72269970	Produits laminés plats, en aciers alliés autres qu'inoxydables, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid et autrement ouvrés (à l'exclusion des produits zingués et des produits en aciers à coupe rapide et en aciers au silicium dits «magnétiques»)	Exemption	0	
72271000	Fil machine, en aciers à coupe rapide, enroulé en couronnes irrégulières	Exemption	0	
72272000	Fil machine, en aciers silicomanganeux, enroulé en couronnes irrégulières	Exemption	0	
72279010	Fil machine, en aciers contenant en poids $\geq 0,0008\%$ de bore, sans qu'aucun autre élément n'atteigne la teneur minimale indiquée à la note 1, point f), du chapitre 72, enroulé irrégulièrement en couronne	Exemption	0	
72279050	Fil machine, en aciers contenant en poids $\geq 0,9$ mais $\leq 1,15\%$ de carbone et $\geq 0,5$ mais $\leq 2\%$ de chrome et, éventuellement, $\leq 0,5\%$ de molybdène, enroulé irrégulièrement en couronne	Exemption	0	
72279095	Fil machine, en aciers alliés autres qu'en aciers inoxydables, enroulé irrégulièrement en couronne (à l'exclusion du fil machine en aciers à coupe rapide ou en aciers silicomanganeux et du fil machine des n°s 7227.90.10 et 7227.90.50)	Exemption	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
72281020	Barres, en aciers à coupe rapide, simplement laminées ou filées à chaud et laminées ou filées à chaud, simplement plaquées (à l'exclusion des demi-produits, des produits laminés plats et des produits laminés à chaud enroulés en couronnes irrégulières)	Exemption	0	
72281050	Barres, en aciers à coupe rapide, forgées (à l'exclusion des demi-produits, des produits laminés plats et des produits laminés à chaud enroulés en couronnes irrégulières)	Exemption	0	
72281090	Barres, en aciers à coupe rapide, simplement obtenues ou parachevées à froid, même autrement ouvrées, ou obtenues à chaud et autrement ouvrées (à l'exclusion des barres forgées, des demi-produits, des produits laminés plats et des produits laminés à chaud enroulés en couronnes irrégulières)	Exemption	0	
72282010	Barres, en aciers silicomanganeux, de section rectangulaire, laminées à chaud sur les quatre faces (à l'exclusion des demi-produits, des produits laminés plats et des produits laminés à chaud enroulés en couronnes irrégulières)	Exemption	0	
72282091	Barres, en aciers silicomanganeux, de section carrée ou de section autre que rectangulaire, simplement laminées ou filées à chaud et laminées ou filées à chaud, simplement plaquées (à l'exclusion des demi-produits, des produits laminés plats et des produits laminés à chaud enroulés en couronnes irrégulières)	Exemption	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
72282099	Barres, en aciers silicomanganeux, de section carrée ou de section autre que rectangulaire, simplement obtenues ou parachevées à froid, même autrement ouvrées, ou obtenues à chaud et autrement ouvrées (à l'exclusion des barres laminées à chaud ou filées à chaud, simplement plaquées, des demi-produits, des produits laminés plats et des produits laminés à chaud enroulés en couronnes irrégulières)	Exemption	0	
72283020	Barres, en aciers pour outillage, simplement laminées ou filées à chaud (à l'exclusion des demi-produits, des produits laminés plats et des produits laminés à chaud enroulés en couronnes irrégulières)	Exemption	0	
72283041	Barres, en aciers contenant en poids $\geq 0,9\%$ mais $\leq 1,15\%$ de carbone et $\geq 0,5\%$ mais $\leq 2\%$ de chrome et, éventuellement, $\leq 0,5\%$ de molybdène, simplement laminées ou filées à chaud, de section circulaire d'un diamètre $\geq 80\text{ mm}$ (à l'exclusion des demi-produits, des produits laminés plats et des produits laminés à chaud enroulés en couronnes irrégulières)	Exemption	0	
72283049	Barres, en aciers contenant en poids $\geq 0,9\%$ mais $\leq 1,15\%$ de carbone et $\geq 0,5\%$ mais $\leq 2\%$ de chrome et, éventuellement, $\leq 0,5\%$ de molybdène, simplement laminées ou filées à chaud (à l'exclusion des barres de section circulaire d'un diamètre $\geq 80\text{ mm}$, des demi-produits, des produits laminés plats et des produits laminés à chaud enroulés en couronnes irrégulières)	Exemption	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
72283061	Barres, en aciers alliés autres qu'en aciers inoxydables, simplement laminées ou filées à chaud, de section circulaire d'un diamètre ≥ 80 mm (à l'exclusion des produits en aciers à coupe rapide, en aciers silicomanganeux et en aciers pour outillage, des produits du n° 7228.30.41, des demi-produits, des produits laminés plats et des produits laminés à chaud enroulés en couronnes irrégulières)	Exemption	0	
72283069	Barres, en aciers alliés autres qu'en aciers inoxydables, simplement laminées ou filées à chaud, de section circulaire d'un diamètre < 80 mm (à l'exclusion des produits en aciers à coupe rapide, en aciers silicomanganeux et en aciers pour outillage, des produits du n° 7228.30.49, des demi-produits, des produits laminés plats et des produits laminés à chaud enroulés en couronnes irrégulières)	Exemption	0	
72283070	Barres, en aciers alliés autres qu'en aciers inoxydables, de section rectangulaire, laminées à chaud sur les quatre faces (à l'exclusion des produits en aciers inoxydables, en aciers à coupe rapide, en aciers silicomanganeux et en aciers pour outillage ainsi que des produits des n°s 7228.30.41 et 7228.30.49, des demi-produits, des produits laminés plats et des produits laminés à chaud enroulés en couronnes irrégulières)	Exemption	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
72283089	Barres, en aciers alliés autres qu'en aciers inoxydables, simplement laminées ou filées à chaud, de section autre que rectangulaire, laminées sur les quatre faces, ou de section circulaire (à l'exclusion des produits en aciers à coupe rapide, en aciers siliconmanganeux et en aciers pour outillage, des produits du n° 7228.30.49, des demi-produits, des produits laminés plats et des produits laminés à chaud enroulés en couronnes irrégulières)	Exemption	0	
72284010	Barres, en aciers pour outillage, simplement forgées (à l'exclusion des demi-produits, des produits laminés plats et des produits laminés à chaud enroulés en couronnes irrégulières)	Exemption	0	
72284090	Barres, en aciers alliés autres qu'inoxydables, simplement forgées (à l'exclusion des produits en aciers à coupe rapide, en aciers siliconmanganeux et en aciers pour outillage, des demi-produits, des produits laminés plats et des produits laminés à chaud enroulés en couronnes irrégulières)	Exemption	0	
72285020	Barres, en aciers pour outillage, simplement obtenues ou parachevées à froid (à l'exclusion des demi-produits, des produits laminés plats et des produits laminés à chaud enroulés en couronnes irrégulières)	Exemption	0	
72285040	Barres, en aciers contenant en poids $\geq 0,9\%$ mais $\leq 1,15\%$ de carbone et $\geq 0,5\%$ mais $\leq 2\%$ de chrome et, éventuellement, $\leq 0,5\%$ de molybdène, simplement obtenues ou parachevées à froid (à l'exclusion des demi-produits, des produits laminés plats et des produits laminés à chaud enroulés en couronnes irrégulières)	Exemption	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
72285061	Barres, en aciers alliés autres qu'inoxydables, simplement obtenues ou parachevées à froid, de section circulaire d'un diamètre ≥ 80 mm (à l'exclusion des barres en aciers à coupe rapide, en aciers silicomanganeux et en aciers pour outillage, des produits du n° 7228.50.40, des demi-produits, des produits laminés plats et des produits laminés à chaud enroulés en couronnes irrégulières)	Exemption	0	
72285069	Barres, en aciers alliés autres qu'inoxydables, simplement obtenues ou parachevées à froid, de section circulaire d'un diamètre < 80 mm (à l'exclusion des barres en aciers à coupe rapide, en aciers silicomanganeux et en aciers pour outillage, des produits du n° 7228.50.40, des demi-produits, des produits laminés plats et des produits laminés à chaud enroulés en couronnes irrégulières)	Exemption	0	
72285080	Barres, en aciers alliés autres qu'inoxydables, simplement obtenues ou parachevées à froid (à l'exclusion des barres de section circulaire, des barres en aciers à coupe rapide, en aciers silicomanganeux et en aciers pour outillage, des produits du n° 7228.50.40, des demi-produits, des produits laminés plats et des produits laminés à chaud enroulés en couronnes irrégulières)	Exemption	0	
72286020	Barres, en aciers pour outillage, obtenues ou parachevées à froid et autrement ouvrées, ou obtenues à chaud et autrement ouvrées (à l'exclusion des demi-produits, des produits laminés plats et des produits laminés à chaud enroulés en couronnes irrégulières)	Exemption	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
72286080	Barres, en aciers alliés autres qu'inoxydables, obtenues ou parachevées à froid et autrement ouvrées, ou obtenues à chaud et autrement ouvrées (à l'exclusion des barres en aciers à coupe rapide, en aciers silicomanganeux ou en aciers pour outillage, des demi-produits, des produits laminés plats et des produits laminés à chaud enroulés en couronnes irrégulières)	Exemption	0	
72287010	Profilés, en aciers alliés autres qu'inoxydables, simplement laminés ou filés à chaud	Exemption	0	
72287090	Profilés, en aciers alliés autres qu'inoxydables, simplement laminés ou filés à chaud, n.d.a. (à l'exclusion des produits simplement laminés ou filés à chaud)	Exemption	0	
72288000	Barres creuses pour le forage, en aciers alliés ou non alliés	Exemption	0	
72292000	Fils, en aciers silicomanganeux, enroulés (à l'exclusion du fil machine)	Exemption	0	
72299020	Fils, en aciers à coupe rapide, enroulés (à l'exclusion du fil machine)	Exemption	0	
72299050	Fils, en aciers contenant en poids $\geq 0,9\%$ mais $\leq 1,15\%$ de carbone et $\geq 0,5\%$ mais $\leq 2\%$ de chrome et, éventuellement, $\leq 0,5\%$ de molybdène, enroulés (à l'exclusion du fil machine)	Exemption	0	
72299090	Fils, en aciers alliés autres qu'en aciers inoxydables, enroulés (à l'exclusion du fil machine, des fils en aciers à coupe rapide et en aciers silicomanganeux et des produits du n° 7229.90.50)	Exemption	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
73011000	Palplanches, en fer ou en acier, même percées ou faites d'éléments assemblés	Exemption	0	
73012000	Profilés, en fer ou en acier, obtenus par soudage	Exemption	0	
73021010	Rails conducteurs de courant, en fer ou acier, avec partie en métal non ferreux, pour voies ferrées	Exemption	0	
73021022	Rails «Vignole», en fer ou acier, pour voies ferrées, neufs, d'un poids ≥ 36 kg/m	Exemption	0	
73021028	Rails «Vignole», en fer ou acier, pour voies ferrées, neufs, d'un poids < 36 kg/m	Exemption	0	
73021040	Rails à ornières, en fer ou acier, pour voies ferrées, neufs	Exemption	0	
73021050	Rails, en fonte, fer ou acier, pour voies ferrées, neufs (à l'exclusion des rails «Vignole», des rails à ornières ainsi que des rails conducteurs de courant avec partie en métal non ferreux)	Exemption	0	
73021090	Rails, en fonte, fer ou acier, pour voies ferrées, usagés (à l'exclusion des rails conducteurs de courant avec partie en métal non ferreux)	Exemption	0	
73023000	Aiguilles, pointes de cœur, tringles d'aiguillage et autres éléments de croisement ou de changement de voies, en fonte, fer ou acier	2,7	0	
73024000	Éclisses et selles d'assise, en fonte, fer ou acier	Exemption	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
73029000	Traverses, contre-rails et crémaillères, coussinets, coins, plaques de serrage, plaques et barres d'écartement et autres éléments de voies ferrées spécialement conçus pour la pose, le jointement ou la fixation des rails, en fonte, fer ou acier (à l'exclusion des rails, des aiguilles, pointes de cœur, tringles d'aiguillage et autres éléments de croisement ou de changement de voies, des éclisses et selles d'assise)	Exemption	0	
73030010	Tubes et tuyaux pour canalisations sous pression, en fonte	3,2	0	
73030090	Tubes, tuyaux et profilés creux, en fonte (à l'exclusion des tubes et tuyaux pour canalisations sous pression)	3,2	0	
73041100	Tubes et tuyaux, sans soudure, en aciers inoxydables, des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs	Exemption	0	
73041910	Tubes et tuyaux sans soudure, en fer ou en acier, des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs, d'un diamètre extérieur $\leq 168,3$ mm (à l'exclusion des produits en aciers inoxydables ou en fonte)	Exemption	0	
73041930	Tubes et tuyaux sans soudure, en fer ou en acier, des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs, d'un diamètre extérieur $> 168,3$ mm, mais $\leq 406,4$ mm (à l'exclusion des produits en aciers inoxydables ou en fonte)	Exemption	0	
73041990	Tubes et tuyaux sans soudure, en fer ou en acier, des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs, d'un diamètre extérieur $> 406,4$ mm (à l'exclusion des produits en aciers inoxydables ou en fonte)	Exemption	0	
73042200	Tiges de forage, sans soudure, en aciers inoxydables, des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz	Exemption	0	
73042300	Tiges de forage, sans soudure, en fer ou en acier, des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz (à l'exclusion des tiges de forage en aciers inoxydables ou en fonte)	Exemption	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
73042400	Tubes et tuyaux de cuvelage ou de production, sans soudure, en aciers inoxydables, des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz	Exemption	0	
73042910	Tubes et tuyaux de cuvelage ou de production sans soudure, en fer ou en acier, des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz, d'un diamètre extérieur $\leq 168,3$ mm (à l'exclusion des produits en fonte)	Exemption	0	
73042930	Tubes et tuyaux de cuvelage ou de production sans soudure, en fer ou en acier, des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz, d'un diamètre extérieur $> 168,3$ mm mais $\leq 406,4$ mm (à l'exclusion des produits en fonte)	Exemption	0	
73042990	Tubes et tuyaux de cuvelage ou de production sans soudure, en fer ou en acier, des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz, d'un diamètre extérieur $> 406,4$ mm (à l'exclusion des produits en fonte)	Exemption	0	
73043120	Tubes de précision, sans soudure, de section circulaire, en fer ou en aciers non alliés, étirés ou laminés à froid (à l'exclusion des tubes des types utilisés pour les oléoducs ou gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz)	Exemption	0	
73043180	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en fer ou en aciers non alliés, étirés ou laminés à froid (à l'exclusion des produits en fonte, des tubes des types utilisés pour les oléoducs ou gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz ainsi que des tubes de précision)	Exemption	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
73043910	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en fer ou en aciers non alliés, non étirés ou laminés à froid, bruts, droits et à paroi d'épaisseur uniforme, destinés exclusivement à la fabrication de tubes et tuyaux d'autres profils et d'autres épaisseurs de paroi (à l'exclusion des produits en fonte)	Exemption	0	
73043952	Tubes filetés ou filetables dits «gaz», sans soudure, en fer ou en aciers non alliés, zingués (à l'exclusion des produits en fonte)	Exemption	0	
73043958	Tubes filetés ou filetables dits «gaz», sans soudure, en fer ou en aciers non alliés (à l'exclusion des produits en fonte et des produits zingués)	Exemption	0	
73043992	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en fer ou en aciers non alliés, non étirés ou laminés à froid, d'un diamètre extérieur $\leq 168,3$ mm (à l'exclusion des produits en fonte, des tubes et tuyaux des types utilisés pour les oléoducs ou gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz et des tubes, tuyaux et profilés creux des n°s 7304.39.10 à 7304.39.58)	Exemption	0	
73043993	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en fer ou en aciers non alliés, non étirés ou laminés à froid, d'un diamètre extérieur $> 168,3$ mm mais $\leq 406,4$ mm (à l'exclusion des produits en fonte, des tubes et tuyaux des types utilisés pour les oléoducs ou gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz et des tubes, tuyaux et profilés creux des n°s 7304.39.10 à 7304.39.58)	Exemption	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
73043998	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en fer ou en aciers non alliés, non étirés ou laminés à froid, d'un diamètre extérieur > 406,4 mm (à l'exclusion des produits en fonte, des tubes et tuyaux des types utilisés pour les oléoducs ou gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz et des tubes, tuyaux et profilés creux des n°s 7304.39.52 et 7304.39.58)	Exemption	0	
73044100	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en aciers inoxydables, étirés ou laminés à froid (à l'exclusion des tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs et des tubes et tuyaux des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz)	Exemption	0	
73044910	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en aciers inoxydables, non étirés ou laminés à froid, bruts, droits et à paroi d'épaisseur uniforme, destinés exclusivement à la fabrication de tubes et tuyaux d'autres profils et d'autres épaisseurs de paroi	Exemption	0	
73044993	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en aciers inoxydables, non étirés ou laminés à froid, d'un diamètre extérieur ≤ 168,3 mm (à l'exclusion des tubes et tuyaux des types utilisés pour les oléoducs ou gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz et des tubes, tuyaux et profilés creux du n° 7304.49.10)	Exemption	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
73044995	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en aciers inoxydables, non étirés ou laminés à froid, d'un diamètre extérieur $> 168,3$ mm mais $\leq 406,4$ mm (à l'exclusion des tubes et tuyaux des types utilisés pour les oléoducs ou gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz et des tubes, tuyaux et profilés creux du n° 7304.49.10)	Exemption	0	
73044999	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en aciers inoxydables, non étirés ou laminés à froid, d'un diamètre extérieur $> 406,4$ mm (à l'exclusion des tubes et tuyaux des types utilisés pour les oléoducs ou gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz et des tubes, tuyaux et profilés creux du n° 7304.49.10)	Exemption	0	
73045112	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en aciers alliés autres qu'inoxydables, étirés ou laminés à froid, droits et à paroi d'épaisseur uniforme, contenant en poids $\geq 0,9$ % mais $\leq 1,15$ % de carbone et $\geq 0,5$ % mais ≤ 2 % de chrome et, éventuellement, $\leq 0,5$ % de molybdène, d'une longueur $\leq 0,5$ m (à l'exclusion des tubes, tuyaux et profilés creux des n°s 7304.19 à 7304.29)	Exemption	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
73045118	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en aciers alliés autres qu'inoxydables, étirés ou laminés à froid, droits et à paroi d'épaisseur uniforme, contenant en poids $\geq 0,9\%$ mais $\leq 1,15\%$ de carbone et $\geq 0,5\%$ mais $\leq 2\%$ de chrome et, éventuellement, $\leq 0,5\%$ de molybdène, d'une longueur $> 0,5$ m (à l'exclusion des tubes, tuyaux et profilés creux des n°s 7304.19 à 7304.29)	Exemption	0	
73045181	Tubes de précision, sans soudure, de section circulaire, en aciers alliés autres qu'inoxydables, étirés ou laminés à froid (à l'exclusion des tubes et tuyaux des types utilisés pour les oléoducs ou gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz et des tubes, tuyaux et profilés creux droits et à paroi d'épaisseur uniforme, contenant en poids $\geq 0,9\%$ mais $\leq 1,15\%$ de carbone et $\geq 0,5\%$ mais $\leq 2\%$ de chrome et, éventuellement, $\leq 0,5\%$ de molybdène)	Exemption	0	
73045189	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en aciers alliés autres qu'inoxydables, étirés ou laminés à froid (à l'exclusion des tubes et tuyaux des types utilisés pour les oléoducs ou gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz, des tubes de précision et des tubes, tuyaux et profilés creux droits et à paroi d'épaisseur uniforme, contenant en poids $\geq 0,9\%$ mais $\leq 1,15\%$ de carbone et $\geq 0,5\%$ mais $\leq 2\%$ de chrome et, éventuellement, $\leq 0,5\%$ de molybdène)	Exemption	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
73045910	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en aciers alliés autres qu'inoxydables, non étirés ou laminés à froid, bruts, droits, à paroi d'épaisseur uniforme, destinés exclusivement à la fabrication de tubes et tuyaux d'autres profils et d'autres épaisseurs de paroi	Exemption	0	
73045932	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en aciers alliés autres qu'inoxydables, non étirés ou laminés à froid, droits et à paroi d'épaisseur uniforme, contenant en poids $\geq 0,9\%$ mais $\leq 1,15\%$ de carbone et $\geq 0,5\%$ mais $\leq 2\%$ de chrome et, éventuellement, $\leq 0,5\%$ de molybdène, d'une longueur $\leq 0,5$ m (à l'exclusion des tubes, tuyaux et profilés creux des n°s 7304.19 à 7304.29 et 7304.59.10)	Exemption	0	
73045938	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en aciers alliés autres qu'inoxydables, non étirés ou laminés à froid, droits et à paroi d'épaisseur uniforme, contenant en poids $\geq 0,9\%$ mais $\leq 1,15\%$ de carbone et $\geq 0,5\%$ mais $\leq 2\%$ de chrome et, éventuellement, $\leq 0,5\%$ de molybdène, d'une longueur $> 0,5$ m (à l'exclusion des tubes, tuyaux et profilés creux des n°s 7304.19 à 7304.29 et 7304.59.10)	Exemption	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
73045992	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en aciers alliés autres qu'inoxydables, non étirés ou laminés à froid, d'un diamètre extérieur $\leq 168,3$ mm (à l'exclusion des tubes et tuyaux des types utilisés pour les oléoducs ou gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz et des tubes, tuyaux et profilés creux des n°s 7304.59.10 à 7304.59.38)	Exemption	0	
73045993	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en aciers alliés autres qu'inoxydables, non étirés ou laminés à froid, d'un diamètre extérieur $> 168,3$ mm mais $\leq 406,4$ mm (à l'exclusion des tubes et tuyaux des types utilisés pour les oléoducs ou gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz et des tubes, tuyaux et profilés creux des n°s 7304.59.10 à 7304.59.38)	Exemption	0	
73045999	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en aciers alliés autres qu'inoxydables, non étirés ou laminés à froid, d'un diamètre extérieur $> 406,4$ mm (à l'exclusion des tubes et tuyaux des types utilisés pour les oléoducs ou gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz et des tubes, tuyaux et profilés creux des n°s 7304.59.10 à 7304.59.38)	Exemption	0	
73049000	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section non circulaire, en fer ou en acier (à l'exclusion des produits en fonte)	Exemption	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
73051100	Tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs, de section circulaire, d'un diamètre extérieur > 406,4 mm, en fer ou en acier, soudés longitudinalement à l'arc immergé	Exemption	0	
73051200	Tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs, de section circulaire, d'un diamètre extérieur > 406,4 mm, en fer ou en acier, soudés longitudinalement (à l'exclusion des produits soudés longitudinalement à l'arc immergé)	Exemption	0	
73051900	Tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs, de section circulaire, d'un diamètre extérieur > 406,4 mm, en produits laminés plats en fer ou en acier (à l'exclusion des produits soudés longitudinalement)	Exemption	0	
73052000	Tubes et tuyaux de cuvelage des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz, de section circulaire, d'un diamètre extérieur > 406,4 mm, en produits laminés plats en fer ou en acier	Exemption	0	
73053100	Tubes et tuyaux, de section circulaire, d'un diamètre extérieur > 406,4 mm, en fer ou en acier, soudés longitudinalement (à l'exclusion des tubes et tuyaux des types utilisés pour les oléoducs ou gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz)	Exemption	0	
73053900	Tubes et tuyaux, de section circulaire, d'un diamètre extérieur > 406,4 mm, en fer ou en acier, soudés (à l'exclusion des produits soudés longitudinalement et des tubes des types utilisés pour les oléoducs ou gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz)	Exemption	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
73059000	Tubes et tuyaux, de section circulaire, d'un diamètre extérieur > 406,4 mm, en produits laminés plats en fer ou en acier (à l'exclusion des produits soudés et des tubes des types utilisés pour les oléoducs ou gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz)	Exemption	0	
73061110	Tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs, soudés longitudinalement, en produits laminés plats en aciers inoxydables, d'un diamètre extérieur ≤ 406,4 mm	Exemption	0	
73061190	Tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs, soudés hélicoïdalement, en produits laminés plats en aciers inoxydables, d'un diamètre extérieur ≤ 406,4 mm	Exemption	0	
73061910	Tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs, soudés longitudinalement, en produits laminés plats en fer ou en acier (à l'exclusion des produits en aciers inoxydables ou en fonte)	Exemption	0	
73061990	Tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs, soudés hélicoïdalement, en produits laminés plats en fer ou en acier, d'un diamètre extérieur ≤ 406,4 mm (à l'exclusion des produits en aciers inoxydables ou en fonte)	Exemption	0	
73062100	Tubes et tuyaux de cuvelage ou de production des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz, soudés, en produits laminés plats en aciers inoxydables, d'un diamètre extérieur ≤ 406,4 mm	Exemption	0	
73062900	Tubes et tuyaux de cuvelage ou de production des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz, soudés, en produits laminés plats en fer ou en acier, d'un diamètre extérieur ≤ 406,4 mm (à l'exclusion des produits en aciers inoxydables ou en fonte)	Exemption	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
73063011	Tubes de précision, soudés, de section circulaire, en fer ou en aciers non alliés, d'une épaisseur de paroi \leq 2 mm	Exemption	0	
73063019	Tubes de précision, soudés, de section circulaire, en fer ou en aciers non alliés, d'une épaisseur de paroi $>$ 2 mm	Exemption	0	
73063041	Tubes filetés ou filetables dits «gaz», soudés, de section circulaire, en fer ou en aciers non alliés, zingués	Exemption	0	
73063049	Tubes filetés ou filetables dits «gaz», soudés, de section circulaire, en fer ou en aciers non alliés (à l'exclusion des produits zingués)	Exemption	0	
73063072	Tubes, tuyaux et profilés creux, soudés, de section circulaire, en fer ou en aciers, d'un diamètre extérieur \leq 168,3 mm, zingués (à l'exclusion des tubes des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz)	Exemption	0	
73063077	Tubes, tuyaux et profilés creux, soudés, de section circulaire, en fer ou en aciers, d'un diamètre extérieur \leq 168,3 mm (à l'exclusion des produits zingués, des tubes des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz, des tubes de précision et des tubes filetés ou filetables dits «gaz»)	Exemption	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
73063080	Tubes, tuyaux et profilés creux, soudés, de section circulaire, en fer ou en aciers, d'un diamètre extérieur $> 168,3$ mm mais $\leq 406,4$ mm (à l'exclusion des tubes des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz, des tubes de précision, des tubes isolateurs et des tubes filetés ou filetables dits «gaz»)	Exemption	0	
73064020	Tubes, tuyaux et profilés creux, soudés, de section circulaire, en aciers inoxydables, étirés ou laminés à froid (à l'exclusion des tubes à sections intérieure et extérieure circulaires et d'un diamètre extérieur $> 406,4$ mm et des tubes des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz)	Exemption	0	
73064080	Tubes, tuyaux et profilés creux, soudés, de section circulaire, en aciers inoxydables (à l'exclusion des tubes étirés ou laminés à froid, des tubes à sections intérieure et extérieure circulaires et d'un diamètre extérieur $> 406,4$ mm et des tubes des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz)	Exemption	0	
73065020	Tubes de précision soudés, de section circulaire, en aciers alliés autres qu'inoxydables	Exemption	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
73065080	Tubes, tuyaux et profilés creux, soudés, de section circulaire, en aciers alliés autres qu'inoxydables (à l'exclusion des tubes de sections intérieure et extérieure circulaires et d'un diamètre extérieur $> 406,4$ mm, des tubes des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz et des tubes de précision)	Exemption	0	
73066110	Tubes, tuyaux et profilés creux, soudés, de section carrée ou rectangulaire, en aciers inoxydables	Exemption	0	
73066192	Tubes, tuyaux et profilés creux, soudés, de section carrée ou rectangulaire, d'une épaisseur de paroi ≤ 2 mm, en fer ou en aciers autres qu'inoxydables	Exemption	0	
73066199	Tubes, tuyaux et profilés creux soudés, de section carrée ou rectangulaire, d'une épaisseur de paroi > 2 mm, en fer ou en aciers autres qu'inoxydables	Exemption	0	
73066910	Tubes, tuyaux et profilés creux, soudés, de section non circulaire, en aciers inoxydables (à l'exclusion des tubes à sections intérieure ou extérieure circulaires et d'un diamètre extérieur $> 406,4$ mm, des tubes des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz et des tubes, tuyaux et profilés creux de section carrée ou rectangulaire)	Exemption	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
73066990	Tubes, tuyaux et profilés creux soudés, de section non circulaire, en fer ou en aciers autres qu'inoxydables (à l'exclusion des tubes à sections intérieure ou extérieure circulaires et d'un diamètre extérieur > 406,4 mm, des tubes des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz et des tubes, tuyaux et profilés creux de section carrée ou rectangulaire)	Exemption	0	
73069000	Tubes, tuyaux et profilés creux (rivés, agrafés ou à bords simplement rapprochés, par exemple), en fer ou en acier (à l'exclusion des produits en fonte, des tubes sans soudure ou soudés et des tubes de sections intérieure et extérieure circulaires et d'un diamètre extérieur > 406,4 mm)	Exemption	0	
73071110	Accessoires de tuyauterie moulés, en fonte non malléable, pour tubes et tuyaux des types utilisés pour canalisations sous pression	3,7	4	
73071190	Accessoires de tuyauterie moulés, en fonte non malléable (à l'exclusion des produits des types utilisés pour canalisations sous pression)	3,7	4	
73071910	Accessoires de tuyauterie moulés, en fonte malléable	3,7	4	
73071990	Accessoires de tuyauterie moulés, en acier	3,7	4	
73072100	Brides, en aciers inoxydables (à l'exclusion des produits moulés)	3,7	4	
73072210	Manchons, en aciers inoxydables, filetés (à l'exclusion des produits moulés)	Exemption	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
73072290	Coudes et courbes, en aciers inoxydables, filetés (à l'exclusion des produits moulés)	3,7	4	
73072310	Coudes et courbes, en aciers inoxydables, à souder bout à bout (à l'exclusion des produits moulés)	3,7	4	
73072390	Accessoires de tuyauterie, en aciers inoxydables, à souder bout à bout (à l'exclusion des produits moulés et des coudes et courbes)	3,7	4	
73072910	Accessoires de tuyauterie, en aciers inoxydables, filetés (à l'exclusion des produits moulés, des brides et des coudes, courbes et manchons)	3,7	4	
73072980	Accessoires de tuyauterie, en aciers inoxydables (à l'exclusion des accessoires de tuyauterie moulés, filetés, à souder bout à bout et des brides)	3,7	4	
73079100	Brides, en fer ou acier (à l'exclusion des produits moulés et des produits en aciers inoxydables)	3,7	4	
73079210	Manchons, en fonte, fer ou acier, filetés (à l'exclusion des produits moulés et des produits en aciers inoxydables)	Exemption	0	
73079290	Coudes et courbes, en fonte, fer ou acier, filetés (à l'exclusion des produits moulés et des produits en aciers inoxydables)	3,7	4	
73079311	Coudes et courbes, en fer ou acier, à souder bout à bout, dont le plus grand diamètre extérieur \leq 609,6 mm (à l'exclusion des produits moulés et des produits en aciers inoxydables)	3,7	4	
73079319	Accessoires de tuyauterie, en fer ou acier, à souder bout à bout, dont le plus grand diamètre extérieur \leq 609,6 mm (à l'exclusion des produits moulés, des produits en aciers inoxydables, des coudes et courbes et des brides)	3,7	4	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
73079391	Coudes et courbes en fer ou acier, à souder bout à bout, dont le plus grand diamètre extérieur > 609,6 mm (à l'exclusion des produits moulés et des produits en aciers inoxydables)	3,7	4	
73079399	Accessoires de tuyauterie en fer ou acier, à souder bout à bout, dont le plus grand diamètre extérieur > 609,6 mm (à l'exclusion des produits moulés, des produits en aciers inoxydables, des coudes et courbes et des brides)	3,7	4	
73079910	Accessoires de tuyauterie en fer ou en aciers, filetés (à l'exclusion des produits moulés, des produits en aciers inoxydables, des brides et des coudes, courbes et manchons)	3,7	4	
73079980	Accessoires de tuyauterie en fer ou en aciers, filetés (à l'exclusion des produits moulés, des produits en aciers inoxydables, des brides et des coudes, courbes et manchons)	3,7	4	
73081000	Ponts et éléments de ponts, en fer ou en acier	Exemption	0	
73082000	Tours et pylônes, en fer ou en acier	Exemption	0	
73083000	Portes, fenêtres et leurs cadres et chambranles et seuils, en fer ou en acier	Exemption	0	
73084000	Matériel d'échafaudage, de coffrage, d'étançonnement ou d'étayage, en fer ou en acier (à l'exclusion des palplanches assemblées et des coffrages pour béton, qui présentent les caractéristiques de moules)	Exemption	0	
73089051	Panneaux multiplis constitués de deux parements en tôle nervurée en fer ou en aciers et d'une âme isolante	Exemption	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
73089059	Constructions et parties de constructions, en fer ou en acier, uniquement ou principalement en tôle, n.d.a. (à l'exclusion des portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils et des panneaux multiplis constitués de deux parements en tôle nervurée et d'une âme isolante)	Exemption	0	
73089098	Constructions et parties de constructions, en fer ou en acier, n.d.a. (à l'exclusion des ponts et éléments de ponts, des tours et pylônes, des portes, fenêtres et leurs cadres et chambranles et seuils, du matériel d'échafaudage, de coffrage, d'étançonnement ou d'étayage et des produits principalement en tôle)	Exemption	0	
73090010	Réservoirs, foudres, cuves et récipients similaires, en fonte, fer ou acier, pour matières gazeuses non comprimées ou liquéfiées, d'une contenance > 300 l (à l'exclusion des récipients avec dispositifs mécaniques ou thermiques et des conteneurs spécialement conçus ou équipés pour un ou plusieurs moyens de transport)	2,2	0	
73090030	Réservoirs, foudres, cuves et récipients similaires, en fonte, fer ou acier, pour matières liquides, avec revêtement intérieur ou calorifuge, d'une contenance > 300 l (à l'exclusion des récipients avec dispositifs mécaniques ou thermiques et des conteneurs spécialement conçus ou équipés pour un ou plusieurs moyens de transport)	2,2	0	
73090051	Réservoirs, foudres, cuves et récipients similaires, en fonte, fer ou acier, pour matières liquides, d'une contenance > 100 000 l (à l'exclusion des récipients avec revêtement intérieur ou calorifuge ou avec dispositifs mécaniques ou thermiques et des conteneurs spécialement conçus ou équipés pour un ou plusieurs moyens de transport)	2,2	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
73090059	Réservoirs, foudres, cuves et récipients similaires, en fonte, fer ou acier, pour matières liquides, d'une contenance $\leq 100\ 000\ l$ mais $> 300\ l$ (à l'exclusion des récipients avec revêtement intérieur ou calorifuge ou avec dispositifs mécaniques ou thermiques et des conteneurs spécialement conçus ou équipés pour un ou plusieurs moyens de transport)	2,2	0	
73090090	Réservoirs, foudres, cuves et récipients similaires, en fonte, fer ou acier, pour matières solides, d'une contenance $> 300\ l$ (à l'exclusion des récipients avec revêtement intérieur ou calorifuge ou avec dispositifs mécaniques ou thermiques et des conteneurs spécialement conçus ou équipés pour un ou plusieurs moyens de transport)	2,2	0	
73101000	Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients similaires, pour toutes matières, en fonte, fer ou acier, d'une contenance $\geq 50\ l$ mais $\leq 300\ l$, n.d.a. (à l'exclusion des récipients pour gaz comprimés ou liquéfiés et des récipients avec dispositifs mécaniques ou thermiques)	2,7	0	
73102111	Boîtes à conserves, en fer ou acier, d'une contenance $< 50\ l$, à fermer par soudage ou sertissage, des types utilisés pour les denrées alimentaires	2,7	0	
73102119	Boîtes à conserves, en fer ou acier, d'une contenance $< 50\ l$, à fermer par soudage ou sertissage, des types utilisés pour les boissons	2,7	0	
73102191	Boîtes en fer ou acier, d'une contenance $< 50\ l$, à fermer par soudage ou sertissage, d'une épaisseur de paroi $< 0,5\ mm$ (à l'exclusion des récipients pour gaz comprimés ou liquéfiés et des boîtes des types utilisés pour les denrées alimentaires et les boissons)	2,7	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
73102199	Boîtes en fer ou acier, d'une contenance < 50 l, à fermer par soudage ou sertissage, d'une épaisseur de paroi $\geq 0,5$ mm (à l'exclusion des récipients pour gaz comprimés ou liquéfiés et des boîtes des types utilisés pour les denrées alimentaires et les boissons)	2,7	0	
73102910	Réservoirs, fûts, tambours, bidons et récipients similaires, pour toutes matières, en fonte, fer ou acier, d'une contenance < 50 l et d'une épaisseur de paroi < 0,5 mm, n.d.a. (à l'exclusion des récipients pour gaz comprimés ou liquéfiés, des récipients avec dispositifs mécaniques ou thermiques et des boîtes à fermer par soudage ou sertissage)	2,7	0	
73102990	Réservoirs, fûts, tambours, bidons et récipients similaires, pour toutes matières, en fonte, fer ou acier, d'une contenance < 50 l et d'une épaisseur de paroi $\geq 0,5$ mm, n.d.a. (à l'exclusion des récipients pour gaz comprimés ou liquéfiés, des récipients avec dispositifs mécaniques ou thermiques et des boîtes à fermer par soudage ou sertissage)	2,7	0	
73110011	Récipients, en fonte, fer ou acier, sans soudure, pour gaz comprimés ou liquéfiés, pour une pression ≥ 165 bars, d'une contenance < 20 l (à l'exclusion des conteneurs spécialement conçus ou équipés pour un ou plusieurs moyens de transport)	2,7	0	
73110013	Récipients, en fonte, fer ou acier, sans soudure, pour gaz comprimés ou liquéfiés, pour une pression ≥ 165 bars, d'une contenance ≥ 20 l mais ≤ 50 l (à l'exclusion des conteneurs spécialement conçus ou équipés pour un ou plusieurs moyens de transport)	2,7	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
73110019	Récipients, en fonte, fer ou acier, sans soudure, pour gaz comprimés ou liquéfiés, pour une pression ≥ 165 bars, d'une contenance > 50 l (à l'exclusion des conteneurs spécialement conçus ou équipés pour un ou plusieurs moyens de transport)	2,7	0	
73110030	Récipients, en fonte, fer ou acier, sans soudure, pour gaz comprimés ou liquéfiés pour une pression < 165 bars (à l'exclusion des conteneurs spécialement conçus ou équipés pour un ou plusieurs moyens de transport)	2,7	0	
73110091	Récipients, en fonte, fer ou acier, pour gaz comprimés ou liquéfiés, d'une contenance $< 1\ 000$ l (à l'exclusion des récipients sans soudure et des conteneurs spécialement conçus ou équipés pour un ou plusieurs moyens de transport)	2,7	0	
73110099	Récipients en fonte, fer ou acier, pour gaz comprimés ou liquéfiés, d'une contenance $\geq 1\ 000$ l (à l'exclusion des récipients sans soudure et des conteneurs spécialement conçus ou équipés pour un ou plusieurs moyens de transport)	2,7	0	
73121020	Torons et câbles, en aciers inoxydables (à l'exclusion des produits isolés pour l'électricité, des torsades pour clôtures et des ronces artificielles)	Exemption	0	
73121041	Torons et câbles, en fer ou en acier, d'une dimension maximale de coupe transversale ≤ 3 mm, revêtus d'alliages à base de cuivre-zinc (laiton) (à l'exclusion des produits en aciers inoxydables, des produits isolés pour l'électricité, des torsades pour clôtures et des ronces artificielles)	Exemption	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
73121049	Torons et câbles, en fer ou en acier, d'une dimension maximale de coupe transversale ≤ 3 mm [à l'exclusion des produits en aciers inoxydables, des produits isolés pour l'électricité, des torsades pour clôtures, des ronces artificielles et des produits revêtus d'alliages à base de cuivre-zinc (laiton)]	Exemption	0	
73121061	Torons, en fer ou aciers autres qu'inoxydables, d'une dimension maximale de coupe transversale > 3 mm, non revêtus (à l'exclusion des produits isolés pour l'électricité, des torsades pour clôtures et des ronces artificielles)	Exemption	0	
73121065	Torons, en fer ou aciers autres qu'inoxydables, d'une dimension maximale de coupe transversale > 3 mm, zingués (à l'exclusion des produits isolés pour l'électricité, des torsades pour clôtures et des ronces artificielles)	Exemption	0	
73121069	Torons en fer ou aciers autres qu'inoxydables, d'une dimension maximale de coupe transversale > 3 mm, revêtus (à l'exclusion des produits isolés pour l'électricité, des torsades pour clôtures, des ronces artificielles et des torons zingués)	Exemption	0	
73121081	Câbles, y compris les câbles clos, en fer ou en acier, non revêtus ou simplement zingués, d'une dimension maximale de coupe transversale > 3 mm mais ≤ 12 mm (à l'exclusion des produits en aciers inoxydables, des produits isolés pour l'électricité, des torsades pour clôtures et des ronces artificielles)	Exemption	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
73121083	Câbles, y compris les câbles clos, en fer ou en acier, non revêtus ou simplement zingués, d'une dimension maximale de coupe transversale > 12 mm mais ≤ 24 mm (à l'exclusion des produits en aciers inoxydables, des produits isolés pour l'électricité, des torsades pour clôtures et des ronces artificielles)	Exemption	0	
73121085	Câbles, y compris les câbles clos, en fer ou en acier, non revêtus ou simplement zingués, d'une dimension maximale de coupe transversale > 24 mm mais ≤ 48 mm (à l'exclusion des produits en aciers inoxydables, des produits isolés pour l'électricité, des torsades pour clôtures et des ronces artificielles)	Exemption	0	
73121089	Câbles, y compris les câbles clos, en fer ou en acier, non revêtus ou simplement zingués, d'une dimension maximale de coupe transversale > 48 mm (à l'exclusion des produits en aciers inoxydables, des produits isolés pour l'électricité, des torsades pour clôtures et des ronces artificielles)	Exemption	0	
73121098	Câbles, y compris les câbles clos, en fer ou aciers autres qu'inoxydables, d'une dimension maximale de coupe transversale > 3 mm (à l'exclusion des câbles non revêtus ou simplement zingués, des produits isolés pour l'électricité, des torsades pour clôtures, des ronces artificielles et des câbles, y compris les câbles clos, zingués)	Exemption	0	
73129000	Tresses, élingues et similaires, en fer ou en acier (à l'exclusion des produits isolés pour l'électricité)	Exemption	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
73130000	Ronces artificielles en fer ou en acier; torsades, barbelées ou non, en fils ou en feuillard de fer ou d'acier, des types utilisés pour les clôtures	Exemption	0	
73141200	Toiles métalliques continues ou sans fin, pour machines, en fils d'acier inoxydable	Exemption	0	
73141400	Toiles métalliques tissées, y compris les toiles continues ou sans fin, en fils d'acier inoxydable (à l'exclusion des toiles en fils métalliques des types utilisés pour les vêtements, aménagements intérieurs et usages similaires et des toiles continues ou sans fin pour machines)	Exemption	0	
73141900	Toiles métalliques tissées, y compris les toiles continues ou sans fin, en fils de fer ou d'aciers autres qu'inoxydables (à l'exclusion des toiles en fils métalliques des types utilisés pour vêtements, aménagements intérieurs et usages similaires)	Exemption	0	
73142010	Grillages et treillis, soudés aux points de rencontre, dont les mailles ont une surface $\geq 100 \text{ cm}^2$, en fils de fer ou d'acier nervurés, d'une dimension maximale de coupe transversale $\geq 3 \text{ mm}$	Exemption	0	
73142090	Grillages et treillis, soudés aux points de rencontre, dont les mailles ont une surface $\geq 100 \text{ cm}^2$, en fils de fer ou d'acier, d'une dimension maximale de coupe transversale $\geq 3 \text{ mm}$ (à l'exclusion des produits en fils nervurés)	Exemption	0	
73143100	Grillages et treillis, en fils de fer ou d'acier, soudés aux points de rencontre, zingués (à l'exclusion des grillages et treillis en fils d'une dimension maximale de coupe transversale $\geq 3 \text{ mm}$ et dont les mailles ont une surface $\geq 100 \text{ cm}^2$)	Exemption	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
73143900	Grillages et treillis, en fils de fer ou d'acier, soudés aux points de rencontre (à l'exclusion des grillages et treillis en fils d'une dimension maximale de coupe transversale ≥ 3 mm et dont les mailles ont une surface ≥ 100 cm ² et des grillages et treillis zingués)	Exemption	0	
73144100	Grillages et treillis, en fils de fer ou d'acier, non soudés aux points de rencontre, zingués	Exemption	0	
73144200	Grillages et treillis, en fils de fer ou d'acier, non soudés aux points de rencontre, recouverts de matières plastiques	Exemption	0	
73144900	Toiles métalliques non tissées, grillages et treillis, en fils de fer ou d'acier, non soudés aux points de rencontre (à l'exclusion des produits zingués ou recouverts de matières plastiques)	Exemption	0	
73145000	Tôles et bandes déployées, en fer ou en acier	Exemption	0	
73151110	Chaînes à rouleaux, en fonte, fer ou acier, des types utilisés pour cycles et motocycles	2,7	0	
73151190	Chaînes à rouleaux, en fonte, fer ou acier (à l'exclusion des chaînes à rouleaux des types utilisés pour cycles et motocycles)	2,7	0	
73151200	Chaînes à maillons articulés, en fonte, fer ou acier (à l'exclusion des chaînes à rouleaux)	2,7	0	
73151900	Parties de chaînes à maillons articulés, en fonte, fer ou acier	2,7	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
73152000	Chaînes antidérapantes pour véhicules automobiles, en fonte, fer ou acier	2,7	0	
73158100	Chaînes à maillons à étais, en fonte, fer ou acier	2,7	0	
73158200	Chaînes à maillons soudés, en fonte, fer ou acier (à l'exclusion des chaînes à maillons articulés, antidérapantes et à maillons à étais)	2,7	0	
73158900	Chaînes et chaînettes, en fonte, fer ou acier (à l'exclusion des chaînes à maillons articulés, antidérapantes, à maillons à étais, à maillons soudés, et leurs parties, des chaînes de montres et horloges, chaînes et chaînettes de bijouterie, etc., chaînes dentées et chaînes à scie, chenilles, chaînes à entraînement pour transporteurs, chaînes à pinces pour matériel de l'industrie textile, etc., chaînes de dispositifs de sécurité pour verrouiller les portes et chaînes d'arpenteur)	2,7	0	
73159000	Parties de chaînes et chaînettes antidérapantes, à maillons à étais, et autres chaînes et chaînettes du n° 7315 (à l'exclusion des chaînes à maillons articulés)	2,7	0	
73160000	Ancres, grappins et leurs parties, en fonte, fer ou acier	2,7	0	
73170020	Pointes de tréfilerie, en fer ou acier, en bandes ou en rouleaux	Exemption	0	
73170060	Pointes, clous, crampons, agrafes ondulées ou biseautées et articles similaires, en fils de fer d'acier (à l'exclusion des pointes encollées, en bandes ou en rouleaux et des agrafes présentées en barrettes)	Exemption	0	
73170080	Pointes, clous, punaises, crampons appointés, agrafes ondulées ou biseautées et articles similaires, en fonte, fer ou acier (à l'exclusion des pointes de tréfilerie et des agrafes présentées en barrettes)	Exemption	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
73181100	Tire-fonds, en fonte, fer ou acier	3,7	0	
73181210	Vis à bois, en acier inoxydables (à l'exclusion des tire-fonds)	3,7	0	
73181290	Vis à bois, en fonte, fer ou aciers autres qu'inoxidables (à l'exclusion des tire-fonds)	3,7	0	
73181300	Crochets et pitons à pas de vis, en fonte, fer ou acier	3,7	0	
73181410	Vis autotaraudeuses, en aciers inoxydables (à l'exclusion des vis à bois)	3,7	0	
73181491	Vis à tôles, autotaraudeuses, en fonte, fer ou aciers autres qu'inoxidables	3,7	0	
73181499	Vis autotaraudeuses, en fonte, fer ou aciers autres qu'inoxidables (à l'exclusion des vis à tôles et vis à bois)	3,7	0	
73181510	Vis, en fonte, fer ou acier, décolletées dans la masse, d'une épaisseur de tige ≤ 6 mm	3,7	0	
73181520	Vis et boulons filetés, en fonte, fer ou acier, même avec leurs écrous et rondelles, pour la fixation des éléments de voies ferrées (à l'exclusion des tire-fonds)	3,7	0	
73181530	Vis et boulons filetés, en aciers inoxydables, même avec leurs écrous et rondelles, sans tête (à l'exclusion des vis décolletées dans la masse, d'une épaisseur de tige ≤ 6 mm et des vis et boulons filetés pour la fixation des éléments de voies ferrées)	3,7	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
73181541	Vis et boulons, en fer ou aciers autres qu'inoxydables, même avec leurs écrous ou rondelles, sans tête, d'une résistance à la traction < 800 MPa (à l'exclusion des vis décolletées dans la masse, d'une épaisseur de tige \leq 6 mm et des vis et boulons filetés pour la fixation des éléments de voies ferrées)	3,7	0	
73181549	Vis et boulons, en fer ou aciers autres qu'inoxydables, même avec leurs écrous ou rondelles, sans tête, d'une résistance à la traction \geq 800 MPa (à l'exclusion des vis décolletées dans la masse, d'une épaisseur de tige \leq 6 mm et des vis et boulons filetés pour la fixation des éléments de voies ferrées)	3,7	0	
73181551	Vis et boulons, en aciers inoxydables, même avec leurs écrous ou rondelles, avec tête fendue ou à empreinte cruciforme (à l'exclusion des vis à bois et des vis autotaraudeuses)	3,7	0	
73181559	Vis et boulons filetés, en fer ou en aciers autres qu'inoxydables, même avec leurs écrous ou rondelles, avec tête fendue ou à empreinte cruciforme (à l'exclusion des vis à bois et des vis autotaraudeuses)	3,7	0	
73181561	Vis et boulons filetés, en aciers inoxydables, même avec leurs écrous ou rondelles, avec tête à six pans creux (à l'exclusion des vis à bois, des vis autotaraudeuses et des vis et boulons filetés pour la fixation des éléments de voies ferrées)	3,7	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
73181569	Vis et boulons filetés, en fer ou en aciers autres qu'inoxydables, même avec leurs écrous ou rondelles, avec tête à six pans creux (à l'exclusion des vis à bois, des vis autotaraudeuses et des vis et boulons filetés pour la fixation des éléments de voies ferrées)	3,7	0	
73181570	Vis et boulons filetés, en aciers inoxydables, même avec leurs écrous ou rondelles, avec tête hexagonale (à l'exclusion des vis à bois, des vis autotaraudeuses et des vis et boulons filetés pour la fixation des éléments de voies ferrées)	3,7	0	
73181581	Vis et boulons filetés, en fer ou en aciers autres qu'inoxydables, même avec leurs écrous ou rondelles, avec tête hexagonale, d'une résistance à la traction < 800 MPa (à l'exclusion des vis à bois, des vis autotaraudeuses et des vis et boulons filetés pour la fixation des éléments de voies ferrées)	3,7	0	
73181589	Vis et boulons filetés, en fer ou en aciers autres qu'inoxydables, même avec leurs écrous ou rondelles, avec tête hexagonale, d'une résistance à la traction ≥ 800 MPa (à l'exclusion des vis à bois, des vis autotaraudeuses et des vis et boulons filetés pour la fixation des éléments de voies ferrées)	3,7	0	
73181590	Vis et boulons filetés, en fer ou acier, même avec leurs écrous ou rondelles, avec tête (à l'exclusion des vis et boulons avec tête fendue ou à empreinte cruciforme, à six pans creux ou hexagonale, des vis à bois, des vis autotaraudeuses, des vis et boulons filetés pour la fixation des éléments des voies ferrées, des crochets et pitons à pas de vis et des clous taraudeurs)	3,7	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
73181610	Écrous, en fonte, fer ou acier, décolletés dans la masse, d'un diamètre de trou \leq 6 mm	3,7	0	
73181630	Écrous, en aciers inoxydables (à l'exclusion des écrous décolletés dans la masse, d'un diamètre de trou \leq 6 mm)	3,7	0	
73181650	Écrous de sécurité, en fonte, fer ou aciers (à l'exclusion des écrous décolletés dans la masse, d'un diamètre de trou \leq 6 mm et des écrous en aciers inoxydables)	3,7	0	
73181691	Écrous, en fonte, fer ou acier, d'un diamètre intérieur \leq 12 mm (à l'exclusion des écrous décolletés dans la masse, d'un diamètre de trou \leq 6 mm, des écrous en aciers inoxydables et des écrous de sécurité)	3,7	0	
73181699	Écrous, en fonte, fer ou acier, d'un diamètre intérieur $>$ 12 mm (à l'exclusion des écrous en aciers inoxydables et des écrous de sécurité)	3,7	0	
73181900	Articles de boulonnerie et de visserie, filetés, en fonte, fer ou acier, n.d.a.	3,7	0	
73182100	Rondelles destinées à faire ressort et autres rondelles de blocage, en fonte, fer ou acier	3,7	0	
73182200	Rondelles, en fonte, fer ou acier (à l'exclusion des rondelles destinées à faire ressort et autres rondelles de blocage)	3,7	0	
73182300	Rivets, en fonte, fer ou acier (à l'exclusion des rivets tubulaires et des rivets à deux pièces tubulaires destinés à des usages divers)	3,7	0	
73182400	Goupilles, chevilles et clavettes, en fonte, fer ou acier	3,7	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
73182900	Articles de boulonnerie et de visserie, non filetés, en fonte, fer ou acier, n.d.a.	3,7	0	
73194000	Épingles de sûreté et autres épingle, en fer ou en acier, n.d.a.	2,7	0	
73199010	Aiguilles à coudre, à ravauder ou à broder à la main, en fer ou en acier	2,7	0	
73199090	Aiguilles à tricoter, passe-lacets, crochets, poinçons à broder et articles similaires, pour usage à la main, en fer ou en acier (à l'exclusion des aiguilles à coudre, à ravauder ou à broder)	2,7	0	
73201011	Ressorts paraboliques et leurs lames, en fer ou en acier	2,7	0	
73201019	Ressorts et leurs lames, en fer ou en acier, formés à chaud (à l'exclusion des ressorts paraboliques et leurs lames)	2,7	0	
73201090	Ressorts à lames et leurs lames, en fer ou en acier (à l'exclusion des ressorts formés à chaud)	2,7	0	
73202020	Ressorts en hélice, en fer ou en acier, formés à chaud (à l'exclusion des ressorts spiraux plats, des ressorts de montres, des ressorts pour cannes et manches de parapluies et de parasols et des ressorts-amortisseurs de la section 17)	2,7	0	
73202081	Ressorts de compression, en fer ou en acier	2,7	0	
73202085	Ressorts de traction, en fer ou en acier	2,7	0	
73202089	Ressorts en hélice, en fer ou en acier (à l'exclusion des ressorts formés à chaud, de compression et de traction)	2,7	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
73209010	Ressorts spiraux plats, en fer ou en acier	2,7	0	
73209030	Ressorts ayant la forme de disques, en fer ou en acier	2,7	0	
73209090	Ressorts et lames de ressorts, en fer ou en acier (à l'exclusion des ressorts spiraux plats, des ressorts ayant la forme de disques, des ressorts en hélice, des ressorts à lames et leurs lames, des ressorts de montres, des rondelles-ressorts, des rondelles élastiques, des ressorts-amortisseurs et des ressorts à barre à torsion de la section 17)	2,7	0	
73211110	Appareils de cuisson, tels que foyer de cuisson, barbecues, grilloirs, réchauds et cuisinières à four, y compris les fours séparés, à usage domestique, en fonte, fer ou acier, à combustibles gazeux ou à gaz et autres combustibles (à l'exclusion des appareils destinés à la cuisine à grande échelle)	2,7	0	
73211190	Appareils de cuisson, tels que foyers de cuisson, barbecues, grilloirs, réchauds et cuisinières, et chauffe-plats, à usage domestique, en fonte, fer ou acier, à combustibles gazeux ou à gaz et autres combustibles (à l'exclusion des cuisinières à four, des fours séparés et des appareils destinés à la cuisine à grande échelle)	2,7	0	
73211200	Appareils de cuisson, tels que foyers de cuisson, barbecues, grilloirs, réchauds et cuisinières, et chauffe-plats, à usage domestique, en fonte, fer ou acier, à combustibles liquides (à l'exclusion des appareils destinés à la cuisine à grande échelle)	2,7	0	
73211900	Appareils de cuisson, tels que foyers de cuisson, barbecues, grilloirs, réchauds et cuisinières, et chauffe-plats, à usage domestique, en fonte, fer ou acier, à combustibles solides ou d'autres sources d'énergie non électriques (à l'exclusion de ceux à combustibles liquides ou gazeux et des appareils destinés à la cuisine à grande échelle)	2,7	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
73218100	Poêles, chaudières à foyer, foyers de lessiveuses, chaudières avec foyer pour la lessive, braseros et appareils ménagers similaires, en fonte, fer ou acier, à combustibles gazeux ou à gaz et autres combustibles (à l'exclusion des appareils de cuisson, chauffe-plats, chaudières de chauffage central, chauffe-eau instantanés et chauffe-eau à accumulation et des appareils destinés à la cuisine à grande échelle)	2,7	0	
73218200	Poêles, chaudières à foyer, foyers de lessiveuses, chaudières avec foyer pour la lessive, braseros et autres appareils ménagers similaires, en fonte, fer ou acier, à combustibles liquides (à l'exclusion des appareils de cuisson, chauffe-plats, chaudières de chauffage central et chauffe-eau à accumulation et des appareils destinés à la cuisine à grande échelle)	2,7	0	
73218900	Poêles, chaudières à foyer, foyers de lessiveuses, chaudières avec foyer pour la lessive, braseros et autres appareils ménagers similaires, en fonte, fer ou acier, à combustibles solides ou d'autres sources d'énergie non électriques (à l'exclusion des appareils à combustibles liquides ou gazeux, des appareils de cuisson et chauffe-plats, des chaudières de chauffage central, chauffe-eau à accumulation et des appareils destinés à la cuisine à grande échelle)	2,7	0	
73219000	Parties des appareils ménagers chauffants non électriques du n° 7321, n.d.a.	2,7	0	
73221100	Radiateurs pour le chauffage central, à chauffage non électrique, et leurs parties, en fonte (à l'exclusion des parties désignées ou comprises ailleurs et des chaudières de chauffage central)	3,2	0	
73221900	Radiateurs pour le chauffage central, à chauffage non électrique, et leurs parties, en fer ou acier (à l'exclusion des parties désignées ou comprises ailleurs et des chaudières de chauffage central)	3,2	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
73229000	Générateurs et distributeurs d'air chaud, y compris les distributeurs pouvant également fonctionner comme distributeurs d'air frais ou conditionné, à chauffage non électrique, comportant un ventilateur ou une soufflerie à moteur, et leurs parties, en fonte, fer ou acier	3,2	0	
73231000	Paille de fer ou d'acier; éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues	3,2	0	
73239100	Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties, en fonte, non émaillés (à l'exclusion des bidons, boîtes et récipients similaires du n° 7310, des poubelles, des gaufriers et autres articles ayant le caractère d'outils, des cuillers, louches, fourchettes, écumoirs, pelles à tartes, pinces à sucre et articles similaires des n°s 8211 à 8215, des objets décoratifs et des articles d'hygiène ou de toilette)	3,2	0	
73239200	Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties, en fonte, émaillés (à l'exclusion des bidons, boîtes et récipients similaires du n° 7310, des poubelles, des gaufriers et autres articles ayant le caractère d'outils, des cuillers, louches, fourchettes, écumoirs, pelles à tartes, pinces à sucre et articles similaires des n°s 8211 à 8215, des objets décoratifs et des articles d'hygiène ou de toilette)	3,2	0	
73239300	Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties, en aciers inoxydables (à l'exclusion des bidons, boîtes et récipients similaires du n° 7310, des poubelles, des gaufriers et autres articles ayant le caractère d'outils, des cuillers, louches, fourchettes, écumoirs, pelles à tartes, pinces à sucre et articles similaires des n°s 8211 à 8215, des objets décoratifs et des articles d'hygiène ou de toilette)	3,2	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
73239400	Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties, en fer ou en aciers autres qu'inoxydables, émaillés (à l'exclusion des bidons, boîtes et récipients similaires du n° 7310, des poubelles, des gaufriers et autres articles ayant le caractère d'outils, des cuillers, louches, fourchettes, écumoirs, pelles à tartes, pinces à sucre et articles similaires des n°s 8211 à 8215, des objets décoratifs, des articles d'hygiène ou de toilette et des articles pour le service de la table)	3,2	0	
73239900	Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties, en fer ou en aciers autres qu'inoxydables (à l'exclusion des articles émaillés, des bidons, boîtes et récipients similaires du n° 7310, des poubelles, des gaufriers et autres articles ayant le caractère d'outils, des cuillers, louches, fourchettes, écumoirs, pelles à tartes, pinces à sucre et articles similaires des n°s 8211 à 8215, des objets décoratifs et des articles d'hygiène ou de toilette)	3,2	0	
73241000	Éviers et lavabos, en aciers inoxydables	2,7	0	
73242100	Baignoires, en fonte, même émaillées	3,2	0	
73242900	Baignoires, en tôle d'acier	3,2	0	
73249000	Articles d'hygiène ou de toilette et leurs parties, en fonte, fer ou acier (à l'exclusion des bidons, boîtes et récipients similaires du n° 7310, des petites armoires suspendues à pharmacie ou de toilette et autres meubles du chapitre 94, des éviers et lavabos complets, en aciers inoxydables, des baignoires complètes et des accessoires de tuyauterie)	3,2	0	
73251050	Trappes de regard, en fonte non malléable, moulées	1,7	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
73251092	Articles pour canalisations, en fonte non malléable, moulés (à l'exclusion des trappes de regard)	1,7	0	
73251099	Ouvrages en fonte non malléable, moulés, n.d.a. (à l'exclusion des trappes de regard et des articles pour canalisations)	1,7	0	
73259100	Boulets et articles similaires pour broyeurs, moulés (à l'exclusion de ces articles en fonte non malléable)	2,7	0	
73259910	Ouvrages en fonte malléable, moulés, n.d.a. (à l'exclusion des boulets et articles similaires pour broyeurs)	2,7	0	
73259990	Ouvrages en fonte, fer ou acier, moulés, n.d.a. (à l'exclusion des ouvrages en fonte malléable ou non malléable et des boulets et articles similaires pour broyeurs)	2,7	0	
73261100	Boulets et articles similaires pour broyeurs, en fer ou en acier, forgés ou estampés mais non autrement travaillés	2,7	0	
73261910	Ouvrages en fer ou en acier, forgés mais non autrement travaillés, n.d.a. (à l'exclusion des boulets et articles similaires pour broyeurs)	2,7	0	
73261990	Ouvrages en fer ou en acier, estampés mais non autrement travaillés, n.d.a. (à l'exclusion des boulets et articles similaires pour broyeurs)	2,7	0	
73262000	Ouvrages en fils de fer ou d'acier, n.d.a.	2,7	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
73269030	Échelles et escabeaux, en fer ou en acier	2,7	0	
73269040	Palettes et plateaux analogues pour la manipulation des marchandises, en fer ou en acier (à l'exclusion des conteneurs spécialement conçus pour un ou plusieurs moyens de transport)	2,7	0	
73269050	Bobines pour câbles, tuyaux, etc., en fer ou en acier	2,7	0	
73269060	Volets d'aération non mécaniques, gouttières, crochets et autres ouvrages pour l'industrie du bâtiment, n.d.a., en fer ou en acier	2,7	0	
73269092	Ouvrages en fer ou en acier, forgés, n.d.a.	2,7	0	
73269094	Ouvrages en fer ou en acier, estampés, n.d.a.	2,7	0	
73269096	Ouvrages en fer ou en acier, frittés, n.d.a.	2,7	0	
73269098	Ouvrages en fer ou en acier, n.d.a.	2,7	0	
74010000	Mattes de cuivre; cuivre de cément (précipité de cuivre)	Exemption	0	
74020000	Cuivre non affiné; anodes en cuivre pour affinage électrolytique	Exemption	0	
74031100	Cuivre affiné, sous forme de cathodes et sections de cathodes	Exemption	0	
74031200	Cuivre affiné, sous forme de barres à fil (<i>wire-bars</i>)	Exemption	0	
74031300	Cuivre affiné, sous forme de billettes	Exemption	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
74031900	Cuivre affiné, sous forme brute (à l'exclusion du cuivre affiné sous forme de billettes, des barres à fil et des cathodes et sections de cathodes)	Exemption	0	
74032100	Alliages à base de cuivre-zinc (laiton), sous forme brute	Exemption	0	
74032200	Alliages à base de cuivre-étain (bronze), sous forme brute	Exemption	0	
74032900	Alliages de cuivre sous forme brute [à l'exclusion des alliages à base de cuivre-zinc (laiton), des alliages à base de cuivre-étain (bronze) et des alliages mères du n° 7405]	Exemption	0	
74040010	Déchets et débris de cuivre affiné (à l'exclusion des déchets lingotés ou formes brutes similaires de déchets et débris fondus de cuivre affiné, des cendres et résidus contenant du cuivre affiné et des déchets et débris de piles, de batteries et d'accumulateurs électriques)	Exemption	0	
74040091	Déchets et débris d'alliages cuivre-zinc (laiton) (à l'exclusion des déchets lingotés ou formes brutes similaires de déchets et débris fondus d'alliages cuivre-zinc, des cendres et résidus contenant des alliages cuivre-zinc et des déchets et débris de piles, de batteries et d'accumulateurs électriques)	Exemption	0	
74040099	Déchets et débris d'alliages de cuivre (à l'exclusion des alliages cuivre-zinc, des déchets lingotés ou formes brutes similaires de déchets et débris d'alliages de cuivre fondus, des cendres et résidus contenant des alliages de cuivre et des déchets et débris de piles, de batteries et d'accumulateurs électriques)	Exemption	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
74050000	Alliages mères de cuivre [à l'exclusion des combinaisons cuivre-phosphore (phosphure de cuivre) contenant en poids > 15 % de phosphore]	Exemption	0	
74061000	Poudres de cuivre à structure non lamellaire [à l'exclusion des granulés (grenailles) de cuivre]	Exemption	0	
74062000	Poudres de cuivre à structure lamellaire et paillettes de cuivre [à l'exclusion des granulés (grenailles) de cuivre et des paillettes découpées du n° 8308]	Exemption	0	
74071000	Barres et profilés, en cuivre affiné, n.d.a.	4,8	7	
74072110	Barres, en alliages à base de cuivre-zinc (laiton), n.d.a.	4,8	7	
74072190	Profilés, en alliages à base de cuivre-zinc (laiton), n.d.a.	4,8	7	
74072900	Barres et profilés, en alliages de cuivre, n.d.a. [à l'exclusion des barres et profilés en alliages à base de cuivre-zinc (laiton)]	4,8	7	
74081100	Fils de cuivre affiné, d'une dimension maximale de section transversale > 6 mm	4,8	7	
74081910	Fils de cuivre affiné, d'une dimension maximale de section transversale > 0,5 mm mais \leq 6 mm	4,8	7	
74081990	Fils de cuivre affiné, d'une dimension maximale de section transversale \leq 0,5 mm	4,8	7	
74082100	Fils, en alliages à base de cuivre-zinc (laiton)	4,8	7	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
74082200	Fils, en alliages à base de cuivre-nickel (cupronickel) ou de cuivre-nickel-zinc (maillechort)	4,8	7	
74082900	Fils, en alliages de cuivre [à l'exclusion des fils en alliages à base de cuivre-zinc (laiton), de cuivre-nickel (cupronickel) ou de cuivre-nickel-zinc (maillechort)]	4,8	7	
74091100	Tôles et bandes, en cuivre affiné, d'une épaisseur > 0,15 mm, enroulées (à l'exclusion des tôles et bandes déployées et des bandes isolées pour l'électricité)	4,8	7	
74091900	Tôles et bandes, en cuivre affiné, d'une épaisseur > 0,15 mm, non enroulées (à l'exclusion des tôles et bandes déployées et des bandes isolées pour l'électricité)	4,8	7	
74092100	Tôles et bandes, en alliages à base de cuivre-zinc (laiton), d'une épaisseur > 0,15 mm, enroulées (à l'exclusion des tôles et bandes déployées et des bandes isolées pour l'électricité)	4,8	7	
74092900	Tôles et bandes, en alliages à base de cuivre-zinc (laiton), d'une épaisseur > 0,15 mm, non enroulées (à l'exclusion des tôles et bandes déployées et des bandes isolées pour l'électricité)	4,8	7	
74093100	Tôles et bandes, en alliages à base de cuivre-étain (bronze), d'une épaisseur > 0,15 mm, enroulées (à l'exclusion des tôles et bandes déployées et des bandes isolées pour l'électricité)	4,8	7	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
74093900	Tôles et bandes, en alliages à base de cuivre-étain (bronze), d'une épaisseur $> 0,15$ mm, non enroulées (à l'exclusion des tôles et bandes déployées et des bandes isolées pour l'électricité)	4,8	7	
74094000	Tôles et bandes, en alliages à base de cuivre-nickel (cupronickel) ou de cuivre-nickel-zinc (maillechort), d'une épaisseur $> 0,15$ mm, non enroulées (à l'exclusion des tôles et bandes déployées et des bandes isolées pour l'électricité)	4,8	7	
74099000	Tôles et bandes, en alliages de cuivre, d'une épaisseur $> 0,15$ mm [à l'exclusion des tôles et bandes en alliages à base de cuivre-zinc (laiton), de cuivre-étain (bronze), de cuivre-nickel (cupronickel) ou de cuivre-nickel-zinc (maillechort), des tôles et bandes déployées et des bandes isolées pour l'électricité]	4,8	7	
74101100	Feuilles et bandes minces, en cuivre affiné, sans support, d'une épaisseur $\le 0,15$ mm (à l'exclusion des feuilles pour le marquage au fer du n° 3212, des fils guipés de métal et fils métallisés et des feuilles traitées comme décos pour arbres de Noël)	5,2	7	
74101200	Feuilles et bandes minces, en alliages de cuivre, sans support, d'une épaisseur $\le 0,15$ mm (à l'exclusion des feuilles pour le marquage au fer du n° 3212, des fils guipés de métal et fils métallisés et des feuilles traitées comme décos pour arbres de Noël)	5,2	7	
74102100	Feuilles et bandes minces, en cuivre affiné, sur support, d'une épaisseur $\le 0,15$ mm, (support non compris) (à l'exclusion des feuilles pour le marquage au fer du n° 3212, des fils guipés de métal et fils métallisés et des feuilles traitées comme décos pour arbres de Noël)	5,2	7	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
74102200	Feuilles et bandes minces, en alliages de cuivre, sur support, d'une épaisseur $\leq 0,15$ mm (support non compris) (à l'exclusion des feuilles pour le marquage au fer du n° 3212, des fils guipés de métal et fils métallisés et des feuilles traitées comme décos pour arbres de Noël)	5,2	7	
74111010	Tubes et tuyaux, en cuivre affiné, droits	4,8	7	
74111090	Tubes et tuyaux, en cuivre affiné, enroulés ou autrement recourbés	4,8	7	
74112110	Tubes et tuyaux, en alliages à base de cuivre-zinc (laiton), droits	4,8	7	
74112190	Tubes et tuyaux, en alliages à base de cuivre-zinc (laiton), enroulés ou autrement recourbés	4,8	7	
74112200	Tubes et tuyaux, en alliages à base de cuivre-nickel (cupronickel) ou de cuivre-nickel-zinc (maillechort)	4,8	7	
74112900	Tubes et tuyaux en alliages de cuivre [à l'exclusion des tubes et tuyaux en alliages à base de cuivre-zinc (laiton), de cuivre-nickel (cupronickel) ou de cuivre-nickel-zinc (maillechort)]	4,8	7	
74121000	Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple), en cuivre affiné	5,2	7	
74122000	Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple), en alliages de cuivre	5,2	7	
74130000	Torons, câbles, tresses et articles similaires, en cuivre (à l'exclusion des produits isolés pour l'électricité)	5,2	7	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
74151000	Pointes et clous, punaises, crampons appointés, agrafes et articles similaires, en cuivre ou avec tige en fer ou en acier et tête en cuivre (à l'exclusion des agrafes présentées en barrettes)	4	7	
74152100	Rondelles (y compris les rondelles destinées à faire ressort), en cuivre	3	7	
74152900	Boulons, rivets, goupilles, chevilles, clavettes et articles similaires, non filetés, en cuivre (à l'exclusion des rondelles, y compris les rondelles destinées à faire ressort)	3	7	
74153300	Vis, boulons, écrous et articles similaires, filetés, en cuivre (à l'exclusion des crochets et pitons à pas de vis, des tire-fonds, des bouchons métalliques, bondes et articles similaires, filetés)	3	7	
74153900	Crochets à pas de vis, vis à œillet, tampons et articles similaires, filetés, en cuivre (à l'exclusion des vis ordinaires et des boulons et écrous)	3	7	
74181010	Appareils de cuisson ou de chauffage, non électriques, des types servant à des usages domestiques, et leurs parties, en cuivre (à l'exclusion des chauffe-eau et des fours à bain)	4	7	
74181090	Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties, en cuivre, et éponges, torchons, gants et articles similaires, en cuivre (à l'exclusion des appareils de cuisson ou chauffage non électriques, des bidons, boîtes et récipients similaires du n° 7419, des articles ayant le caractère d'outils, des articles de coutellerie, des cuillers, louches, fourchettes, des objets décoratifs et des articles d'hygiène et de toilette)	3	7	
74182000	Articles d'hygiène ou de toilette et leurs parties, en cuivre (à l'exclusion des bidons, boîtes et récipients similaires du n° 7417 et des accessoires de tuyauterie)	3	7	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
74191000	Chaînes, chaînettes et leurs parties, en cuivre (à l'exclusion des chaînes et chaînettes de montre, de bijouterie, etc.)	3	7	
74199100	Ouvrages en cuivre, coulés, moulés, estampés ou forgés, mais non autrement travaillés, n.d.a.	3	7	
74199910	Toiles métalliques, y compris les toiles continues ou sans fin, grillages et treillis en fils de cuivre dont la plus grande dimension de la coupe transversale \leq 6 mm, et tôles et bandes déployées en cuivre (à l'exclusion des toiles en fils métalliques pour revêtements, aménagements intérieurs et usages similaires, des toiles en cuivre recouvertes de fondant pour brasage et des toiles, grillages et treillis transformés en cibles ou tamis à main ou en pièces de machines)	4,3	7	
74199930	Ressorts en cuivre (à l'exclusion des ressorts de montres et rondelles destinées à faire ressort)	4	7	
74199990	Ouvrages en cuivre, n.d.a.	3	7	
75011000	Mattes de nickel	Exemption	0	
75012000	Sinters d'oxydes de nickel et autres produits intermédiaires de la métallurgie du nickel (à l'exclusion des mattes de nickel)	Exemption	0	
75021000	Nickel non allié, sous forme brute	Exemption	0	
75022000	Alliages de nickel, sous forme brute	Exemption	0	
75030010	Déchets et débris de nickel non allié (à l'exclusion des déchets lingotés ou formes brutes similaires de déchets et débris de nickel non allié fondus, des cendres et résidus contenant du nickel non allié et des déchets et débris de piles, de batteries et d'accumulateurs électriques)	Exemption	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
75030090	Déchets et débris d'alliages de nickel (à l'exclusion des déchets lingotés ou formes brutes similaires de déchets et débris d'alliages de nickel fondu et des cendres et résidus contenant des alliages de nickel)	Exemption	0	
75040000	Poudres et paillettes de nickel (à l'exclusion des sinters d'oxydes de nickel)	Exemption	0	
75051100	Barres et profilés, en nickel non allié, n.d.a. (à l'exclusion des produits isolés pour l'électricité)	Exemption	0	
75051200	Barres et profilés, en alliages de nickel, n.d.a. (à l'exclusion des produits isolés pour l'électricité)	2,9	0	
75052100	Fils, en nickel non allié (à l'exclusion des produits isolés pour l'électricité)	Exemption	0	
75052200	Fils, en alliages de nickel (à l'exclusion des produits isolés pour l'électricité)	2,9	0	
75061000	Tôles, bandes et feuilles, en nickel non allié (à l'exclusion des tôles ou bandes déployées)	Exemption	0	
75062000	Tôles, bandes et feuilles, en alliages de nickel (à l'exclusion des tôles ou bandes déployées)	3,3	0	
75071100	Tubes et tuyaux, en nickel non allié	Exemption	0	
75071200	Tubes et tuyaux, en alliages de nickel	Exemption	0	
75072000	Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple), en nickel	2,5	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
75081000	Toiles métalliques, grillages et treillis, en fils de nickel	Exemption	0	
75089000	Ouvrages en nickel, n.d.a.	Exemption	0	
76011000	Aluminium non allié, sous forme brute	6	10	
76012020	Alliages d'aluminium, sous forme brute, en plaques et billettes	6	10	
76012080	Alliages d'aluminium, sous forme brute (à l'exclusion des plaques et billettes)	6	10	
76020011	Tournures, frisons, copeaux, meulures, sciures et limailles d'aluminium; déchets de feuilles et de bandes minces, colorées, revêtues ou contrecollées, d'une épaisseur $\leq 0,2$ mm (support non compris), en aluminium	Exemption	0	
76020019	Déchets d'aluminium, y compris les rebuts de fabrication (à l'exclusion des scories, laitiers, battitures et autres déchets de la fabrication du fer ou de l'acier contenant, sous forme de silicates, de l'aluminium récupérable, des lingots ou formes brutes similaires coulés à partir de déchets ou de débris d'aluminium refondus, des cendres et résidus de la fabrication de l'aluminium et des déchets du n° 7602.00.11)	Exemption	0	
76020090	Débris d'aluminium (à l'exclusion des scories, laitiers, battitures et autres déchets de la fabrication du fer ou de l'acier contenant, sous forme de silicates, de l'aluminium récupérable, des lingots ou formes brutes similaires coulés à partir de déchets ou de débris d'aluminium refondus et des cendres et résidus de la fabrication de l'aluminium)	Exemption	0	

NC 2013	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Notes
76031000	Poudres d'aluminium, à structure non lamellaire (à l'exclusion des boulettes d'aluminium)	5	7	
76032000	Poudres d'aluminium, à structure lamellaire, et paillettes d'aluminium (à l'exclusion des boulettes d'aluminium et des paillettes découpées)	5	7	
76041010	Barres, en aluminium non allié	7,5	7	
76041090	Profilés, en aluminium non allié, n.d.a.	7,5	7	
76042100	Profilés creux, en alliages d'aluminium, n.d.a.	7,5	7	
76042910	Barres, en alliages d'aluminium	7,5	7	
76042990	Profilés pleins, en alliages d'aluminium, n.d.a.	7,5	7	
76051100	Fils, en aluminium non allié, d'une dimension maximale de section transversale > 7 mm (à l'exclusion des torons, câbles, tresses et articles similaires du n° 7614 et des fils isolés pour l'électricité)	7,5	10	
76051900	Fils, en aluminium non allié, d'une dimension maximale de section transversale ≤ 7 mm (à l'exclusion des cordes harmoniques, des fils isolés pour l'électricité ainsi que des torons, câbles, tresses et articles similaires du n° 7614)	7,5	10	
76052100	Fils, en alliages d'aluminium, d'une dimension maximale de section transversale > 7 mm (à l'exclusion des torons, câbles, tresses et articles similaires du n° 7614 et des fils isolés pour l'électricité)	7,5	10	